

PRÉSIDENTIELLE

Comment le Medef pèse sur la droite p. 6

POUTINE À PARIS

Témoignages sur le martyre de la Tchétchénie p. 2



PLUS UTAMI ERPEI/APF

NIGERIA

Condamnée à mort pour adultère, Safiya (photo) est victime de la loi coranique p. 4 et 13

UNION EUROPÉENNE

Le Parlement de Strasbourg élit son nouveau président p. 5

COMMERCE

L'OMC condamne les aides américaines à l'exportation p. 19

International	2	Marchés	21
Union européenne	5	Aujourd'hui	23
France	6	Météorologie	27
Société	10	Jeux	27
Régions	12	Culture	28
Horizons	13	Radio-Télévision	33
Entreprises	17	Carnet	34
Communication	20	Abonnements	34

Blanchiment : les juges contre les banques

LA JUGE d'instruction Isabelle Prévost-Desprez a mis en examen, lundi 14 janvier, le PDG de la Société générale, Daniel Bouton, pour « blanchiment aggravé », ainsi que le directeur général délégué, Philippe Citerne, et le directeur général adjoint, Didier Alix. Six cadres supérieurs de cette banque avaient déjà été mis en examen pour la même raison. La justice semble reprocher aux dirigeants du troisième établissement bancaire français d'avoir fait perdurer, en connaissance de cause, un système de traitement de chèques qui a permis la circulation, entre la France et Israël, de plusieurs dizaines de millions de francs d'origine frauduleuse.

La procédure qui vise la Société générale se situe dans le cadre d'une vaste affaire de blanchiment dans laquelle plus de quatre-vingt-dix personnes ont déjà été mises en examen. L'enquête, ouverte en juillet 1998, portait à l'origine sur les agissements suspects de clients du Crédit lyonnais et de la BRED. Le circuit de blanchiment ainsi découvert passait par une dizaine de banques israéliennes. Il était utilisé notamment par les dirigeants de trois sociétés de textile. Daniel Bouton, au cours de son



interrogatoire devant les policiers, a assuré n'avoir jamais eu connaissance de « flux frauduleux » auxquels sa banque aurait apporté son soutien technique. Il a nié toute

volonté de pérenniser l'existence d'un circuit de blanchiment. Interrogé par Le Monde, son avocat a indiqué qu'« aucun élément du dossier ne laisse supposer

qu'un collaborateur ou qu'un service de la banque ait pu sciemment commettre un acte de blanchiment ». Daniel Bouton préside la Société générale depuis 1997.

► Le président de la Société générale, Daniel Bouton, est mis en examen pour blanchiment aggravé

► Un séisme en plein débat sur la justice, son impartialité et son indépendance

► Le renoncement d'Eric Halphen devient le symbole de la solitude des juges

► Pour les magistrats, son geste met en cause une « justice à deux vitesses »

Lire pages 10 et 17, notre éditorial page 16 et Pierre Georges page 35

Cet ancien consul du Venezuela qui accuse Carlos de l'avoir enlevé et menacé

CARLOS parvient toujours à faire peur. Condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en 1997 pour des actes de terrorisme, et incarcéré à la maison d'arrêt de la Santé à Paris, le Vénézuélien Ilich Ramirez Sanchez est l'objet d'une plainte pour « enlèvement et séquestration, menace de mort et complicité », déposée, lundi 14 janvier, auprès du doyen des juges d'instruction par M^e Serge Lewisch, l'avocat d'un ancien diplomate vénézuélien. La procédure vise également son avocate, M^e Isabelle Coutant-Peyre, qui a récemment proclamé son amour client et leur prochain mariage. Elle vise aussi le général-président de la République du Venezuela, Hugo Chavez.

Chef du service consulaire de l'ambassade vénézuélienne depuis 1995, Nelson Castellano-Hernandez a eu l'occasion de rendre de multiples visites à son célèbre compatriote emprisonné. Selon lui, le ton du détenu a pris rapidement un tour menaçant. Ainsi qu'il l'indique dans la plainte, Carlos aurait exercé sur lui « des pressions répétées » pour « l'obliger à violer les lois françaises et les règles diplomatiques en vigueur ».

Devant les refus réitérés du diplomate, le prisonnier et son avocate auraient tenu des propos

que Nelson Castellano-Hernandez a interprétés comme des menaces de mort. Loin d'obtenir le soutien des autorités de son pays qu'il était à ses yeux en droit d'attendre, le consul a été démis de ses fonctions en 1999. Il attribue cette décision au président Hugo Chavez, qui aurait obéi aux pressions de Carlos, dont la famille compte, selon lui, des proches dans l'actuel gouvernement vénézuélien.

Agé de quarante-neuf ans, l'ex-représentant des intérêts du Venezuela ne dispose plus d'aucun revenu. Il s'est installé à Paris et vient d'obtenir une carte de résident valable dix ans. Carlos est une vieille connaissance de M. Castellano-Hernandez. Leur première rencontre remonte à plus de dix ans. Le diplomate était alors en poste au Liban, en l'absence de l'ambassadeur, rappelé au pays pour enquête après avoir été soupçonné de malversations.

Le 1^{er} septembre 1991, il avait été enlevé à Beyrouth par huit hommes armés qui l'avaient conduit en voiture jusqu'en Syrie. Selon son témoignage, il s'était alors retrouvé dans une maison isolée, à la campagne, dont Carlos était l'un des occupants. Celui-ci lui aurait dit qu'il l'avait « invi-

té » en Syrie, pour le remercier d'un service – l'obtention d'un passeport – que le chargé d'affaires avait rendu à sa fille. Prisonnier pendant deux jours, M. Castellano-Hernandez avait déjà été l'objet de menaces de mort, rappelle-t-il dans la plainte, parce qu'il avait été le témoin d'un assassinat, celui de l'homme qui avait dénoncé les irrégularités commises à cette époque par l'ambassadeur du Venezuela au Liban.

De ce rocambolesque scénario, M. Castellano-Hernandez affirme avoir des preuves – photocopies, documents – qu'il tient à la disposition de la justice. Interrogée par Le Monde, M^e Coutant-Peyre a indiqué qu'elle « subodorait dans cette affaire les manœuvres d'un service de renseignement français ». « M. Castellano a toujours entravé l'assistance consulaire qu'il devait à Carlos, a-t-elle ajouté. Celui-ci m'a pourtant raconté qu'au Liban il avait sauvé la vie de son compatriote. »

L'avocat de l'ancien diplomate, M^e Lewisch, a demandé, lundi 14 janvier, par lettre recommandée, au préfet de police de Paris une protection pour son client.

Pascal Ceaux

SCIENCES

L'Afrique, berceau de l'art



SYGMA IN LA GROTTE CHAUVET - ED. SEUIL

L'HOMME moderne est-il devenu artiste en Europe il y a 30 000 ans ? Des gravures sud-africaines vieilles de 77 000 ans sèment le doute. p. 24

CINÉMA

Et Marguerite Duras devint Jeanne Moreau



PRINCIPALE sortie de la semaine, *Cet amour-là* lie trois femmes célèbres, impressionnantes : Marguerite Duras, Jeanne Moreau (photo) – qui incarne à l'écran la romancière disparue en 1996 –, et la réalisatrice Josée Dayan. A cette occasion, Jeanne Moreau évoque, dans un entretien au Monde, sa rencontre avec la romancière de *L'Amant*. Notre portrait est consacré au saxophoniste américain Archie Shepp, invité du festival Sons d'hiver. Lire pages 28 à 32

ANALYSE

La lente gestation d'une Asie économique

L'ASIE EST-ELLE en train de jeter les bases d'une communauté économique régionale ? Coup sur coup, la Chine a proposé la création avant 2010 d'une zone de libre-échange avec l'Association des nations du Sud-Est asiatique (Asean), puis le Japon a formulé un projet « englobant » de coopération (baptisé IDEA : Initiatives for Development of East Asia) au cours de la tournée que vient d'effectuer le premier ministre Junichiro Koizumi en Asie du Sud-Est du 9 au 15 janvier. Les deux puissances régionales ont ainsi apporté leur première pierre à la création de ce qui pourrait être la plus vaste communauté économique du monde avec un marché de deux milliards d'individus.

Entériné lors d'un sommet régional de l'Asean à Brunei en novembre 2001, le projet chinois avait « mis en lumière l'absence de vision des dirigeants japonais », estimait alors l'*Asahi Shimbun*. Et, en janvier, Junichiro Koizumi a cherché à dissiper l'image d'un Japon à la traîne en réaffirmant l'influence régionale de son pays face à une Chine dont le poids se fait de plus en plus sentir et suscite des appréhensions. Même en récession durable, le Japon demeure le premier investisseur

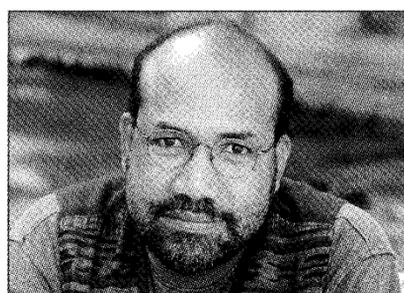
dans la région, et son premier bailleur d'aide au développement, quoique son enveloppe globale d'assistance ait été réduite de 10 % en 2002.

Plusieurs facteurs expliquent que le Japon ait semblé « perdre la main » au profit de la Chine dans la laborieuse mise en place des bases d'une intégration régionale. Prévue pour la mi-septembre 2001, la visite du premier ministre a été ajournée en raison des attentats aux Etats-Unis, abandonnant ainsi le devant de la scène à la Chine qui, dans l'interstice, a intégré l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En outre, la diplomatie n'est pas le fort de M. Koizumi, dont la carrière s'est jouée sur des questions de politique intérieure. Ses premières initiatives ont d'ailleurs été maladroites, provoquant une tension dans les relations avec la Chine et la Corée du Sud, courroucées par sa visite au sanctuaire Yasukuni, à Tokyo, où sont honorées les âmes des soldats morts au combat, parmi lesquels figurent des criminels de guerre.

Jean-Claude Pomonti et Philippe Pons

Lire la suite page 16

PATRICK CHAMOISEAU



Biblique des derniers gestes

roman

« Je suis plus vieux que la Terre, affirmait-il aussi, qui n'aligne même pas cinq milliards d'années. Je garde le souvenir de ces poussières qui s'agglutinent en blocs, de ces blocs, qui se fondent en planètes, de ces vents solaires qui s'allument tout-partout, des énergies totales qui se heurtent, se contredisent, se fondent et se construisent sans fin. »

GALLIMARD

INTERNATIONAL

RUSSIE

Le président russe, **VLADIMIR POUTINE** effectuait une courte visite à Paris, mardi 15 janvier. Ce séjour indique la volonté des autorités françaises de réchauffer les relations avec le Kremlin, envenimées

jusqu'à par **LE DOSSIER TCHÉTCHÈNE**. La guerre menée par la Russie en Tchétchénie depuis l'automne 1999 se poursuit avec son cortège d'exactions envers la population, poursuivie jusque dans la répu-

blique voisine d'Ingouchie, qui héberge quelque 200 000 déplacés. Ceux-ci craignent le froid et la faim, et d'être arrêtés par les services russes. En France, le candidat présidentiel des Verts, **NOËL MAMÈRE** a

dénoncé, lundi 14 janvier, la visite en France de Vladimir Poutine, « *au moment où en Tchétchénie, ses escadrons de la mort se livrent à des massacres* » sous le « *prétexte fallacieux de lutte antiterroriste* ».

L'armée russe écrase la Tchétchénie sous la terreur et la torture

Les témoignages de Tchétchènes mais aussi d'ONG, dont l'organisation russe Memorial, font état d'une répression continue. Les nombreuses opérations de « nettoyage » menées ces dernières semaines près de Grozny ont donné lieu à des pillages, meurtres et sévices

NAZRAN (Ingouchie)
de notre envoyée spéciale
« Ils ont dit qu'ils reviendront et qu'ils tueront le reste de la famille si on s'avise de parler. Alors, on est tous

■ REPORTAGE

Les généraux tentent de donner un caractère légal aux exactions des « escadrons de la mort »

partis », dit Aminat. Réfugiée en Ingouchie, cette Tchétchène, qui a déjà perdu un fils, un frère et trois neveux dans la guerre contre l'armée russe, n'accepte de parler que sous un nom d'emprunt. La peur imposée en Tchétchénie poursuit désormais ceux de ses habitants qui cherchent refuge dans la petite république voisine. En Ingouchie, ils ne craignent pas tant le froid et la faim, pourtant redoutables, que d'être repérés par les services russes qui organisent les rafles – les sinistres *zatchistki*, ou « nettoyages » – qui ont déjà à moitié vidés beaucoup de villages tchétchènes.

Tsotsin-Iourt (au sud-est de Grozny) est de ceux-là. Il comptait 19 000 habitants il y a trois ans, avant le début de la guerre actuelle. Mais guère plus de 5 000 depuis le dernier en date de ses « nettoyages », qui s'est achevé le 3 janvier. « Ceux qui restent marchent tête baissée », dit Aminat. Sans oser se saluer

ni se parler, à cause des mouchards, et parce que nul ne sait qui a raconté quoi pendant qu'il était aux mains des tortionnaires. »

Comme les autres femmes de sa famille, Aminat a été enfermée cinq jours durant dans sa maison. Elle n'a pas vu précisément ce qui se passait dans la cour d'une maison voisine, où furent amenés des « suspects ». Mais elle entendit leurs cris : « Après, on a su à qui on a coupé un doigt, à qui les oreilles, et qui fut jeté vivant sur le tas de cadavres. Mais on ne sait toujours pas s'il y a eu sept tués, ou bien quatorze, ou encore quatre-vingts, comme le disent certains. Car des habitants ont été menacés de représailles s'ils révélaient les noms de leurs morts. »

Aminat, pareillement menacée alors que cette fois-ci sa famille avait été épargnée, a choisi d'abandonner sa maison (qu'elle « s'était juré, toutes ces années, de ne jamais quitter ») pour sauver « ses cinq petits-enfants orphelins et les deux seuls hommes qui restent dans la famille ».

« TORTURES ET ASSASSINATS »

La menace est prise au sérieux. Nul ne doute qu'après avoir « nettoyé » une nouvelle fois Argoun, la troisième ville du pays – contre laquelle l'armée russe s'acharne tout particulièrement – ainsi que d'autres villages avoisinants (au sud et à l'est de Grozny), régulièrement martyrisés ces derniers mois, les chars pleins d'hommes en cagoules, souvent saouls, qui ont pillé et dynamité des maisons, tué



et torturé cinq jours durant à Tsotsin-Iourt, vont revenir, comme ils l'ont promis, avant la fin du mois.

« Ce qui a empiré, depuis le 11 septembre, ça n'est pas le nombre d'assassinats ou de « disparitions », resté à peu près constant, explique Saïda. Elle est l'une de ces femmes qui, au péril de leur vie, continuent à silloner leur pays pour en ramener des témoignages. C'est la façon dont les Russes parviennent maintenant à donner un caractère légal aux tortures et aux assassinats. »

Le phénomène des « escadrons de la mort » n'est certes guère nouveau en Tchétchénie. « Toutes les nuits, des hommes masqués, grands et forts – il ne s'agit pas de simples soldats – circulent à bord de voitures sans plaques d'immatriculation, souvent volées, entrent dans certaines maisons et tuent tel ou tel de ses occupants », explique Usam Baïsaev, vice-président de la section ingouche de Memorial, l'organisation russe de défense des droits de l'homme.

« Parmi les tueurs, ajoute-t-il, il y

a toujours un Tchétchène, emprunté sans doute à la nouvelle unité du GROU [le renseignement militaire] formée uniquement de Tchétchènes. Dans le village de Samachki, par exemple, ces tueurs sont arrivés il y a deux ou trois mois dans la division de l'armée régulière installée là depuis trois ans. Et les assassinats nocturnes ont aussitôt commencé. Il y a eu un grand meeting de protestation devant la « Kommendatura », mais son chef a juré devant la foule que ces hommes ne dépendaient pas de lui. »

UNITÉS SPÉCIALES

Cela ne veut pas dire que les « escadrons de la mort » façon russe soient devenus incontrôlables, comme cela a été dit. « Je suis moi-même officier, dit un autre employé de Memorial, et je sais que rien de tel ne se fait sans commande venue d'en haut, surtout dans ces unités de « spetsnaz » [unités spéciales] qui, depuis les temps de Staline, sont formées – au sein du GROU ou du FSB (ex-KGB) – pour tuer, torturer et cacher les traces de leurs méfaits. »

Ce sont ces unités, sans doute, qui organisent aussi les séances de torture – à l'électricité, notamment – infligées d'abord dans des prisons baptisées « centres de filtration », puis auprès de chaque unité militaire cantonnée dans les champs. Désormais, « des chambres de tortures ambulantes, des tentes spécialement équipées sont dressées à la sortie des villages lors des opérations de nettoyage », assure le spécialiste de Memorial.

« La première, précise-t-il, est apparue en août 2000 à Gekhi, où elle fut inaugurée en présence du général Tikhomirov, vice-ministre de l'intérieur et chef des forces armées de ce ministère, ainsi que d'autres hauts commandants, dont le général Gueïdar Gadjiév. » Celui-là même qui sera tué le 29 novembre par une veuve de 23 ans, lors d'un attentat-suicide. La jeune femme voulait venger, outre son mari et ses deux frères, un cousin étiqueté « disparu » – comme des centaines d'autres – après avoir été arrêté par Gadjiév.

Lors des *zatchistki* menées en décembre et janvier près de Grozny, cette tendance des Russes à légitimer leurs exactions s'est accentuée. Le chef de l'opération « antiterroriste » de M. Poutine, présent lors du dernier « nettoyage » de Tsotsin-Iourt, s'est montré à la télévision devant des cadavres qualifiés de « bandits tués les armes à la main ».

Un responsable militaire d'Argoun, cité par le journal *Kommerant*, justifie également le fait de « frapper parfois des innocents » par la nécessité de « faire comprendre aux habitants que ces innocents souffrent à cause des bandits ». « Ils doivent nous aider s'ils veulent que cela cesse », menace-t-il. Ce que la jeune veuve kamikaze d'Ourous-Martan, et les réfugiés qui évoquent son geste avec ferveur, ne semblent pourtant toujours pas prêts à « comprendre ».

Sophie Shihab

Vladimir Poutine est reçu par Jacques Chirac alors que les critiques européennes se sont tuées

MOSCOU

de notre correspondant

Le président russe, Vladimir Poutine, effectuait, mardi 15 janvier, une courte visite à Paris, avant de se rendre en Pologne. Ce séjour, son deuxième en France depuis son élection, devait revêtir un caractère « informel », a-t-on indiqué de source française, où apparaît clairement une volonté de réchauffer les relations avec le dirigeant russe, alors qu'elles avaient été bousculées, par le passé, par le dossier tchétchène.

La France avait été en 2000 à la pointe de la dénonciation des exactions des troupes russes dans cette République, avant de modérer son approche, les autres pays européens ne l'ayant pas suivie sur cette voie. Le Kremlin avait ostensiblement boudé les responsables français pendant des mois, tandis que M. Poutine multipliait les contacts chaleureux avec Tony Blair et Gerhard Schröder.

En octobre 2000, lors d'un sommet Union européenne-Russie à Paris, un certain dégel intervenait, sans que le dirigeant russe ne fasse pour autant la moindre concession sur la question de la Tchétchénie. M. Poutine n'a jamais rien vu à redire sur le comportement général de ses forces, accusées par des défenseurs des droits de l'homme de « crimes de guerre ».

Depuis les événements du 11 septembre

et le soutien apporté par Moscou à la coalition « antiterroriste », c'est dans un tout autre contexte que M. Poutine se rend à Paris. La Russie a remporté depuis quatre mois un important succès en termes d'image et d'intégration dans le concert des nations occidentales. L'Occident a pour l'essentiel tiré un voile pudique sur le déchaînement de violences frappant les civils en Tchétchénie, en contrepartie de l'aide fournie par Moscou à l'opération armée en Afghanistan : ouverture de l'espace aérien russe, utilisation de bases militaires ex-soviétiques en Asie centrale, fournitures d'armes à l'Alliance du Nord anti-talibane.

AMALGAME COMMUNE

Surtout, le président Poutine a pu, en toutes occasions, et sans être vertement démenti par les dirigeants occidentaux, établir un parallèle entre les opérations russes en Tchétchénie et les attaques occidentales visant le régime taliban et Al-Qaïda. L'expression « lutte contre le terrorisme » est venue recouvrir des réalités bien différentes, dans un amalgame commode qui permettait de préserver le nouveau statut de l'allié russe.

C'est de Washington qu'est toutefois venu un bémol, ces derniers jours, tandis que provenaient de Tchétchénie des infor-

mations de plus en plus alarmantes. Le porte-parole du département d'Etat, Richard Boucher, a, pour la première fois depuis le 11 septembre, dénoncé avec virulence « l'absence de solution politique et le nombre de rapports crédibles sur des violations massives de droits de l'homme ».

En novembre 2001, le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Lord Russell-Johnson, avait posé le problème de fond dans les colonnes d'un journal russe : « Le soutien de Moscou à la campagne internationale en cours est très important, mais nous ne devons pas abandonner pour autant nos valeurs. (...) Des leaders occidentaux, au nom d'une victoire militaire, ferment les yeux sur la situation des droits de l'homme chez certains de leurs nouveaux alliés. » Il estimait que des erreurs du passé étaient en train d'être répétées : « Pendant le combat idéologique contre le communisme, les Etats-Unis avaient, aussi, beaucoup pardonné aux dictatures d'Amérique latine... »

La seule sanction véritable subie par la Russie, depuis le déclenchement de cette deuxième guerre de Tchétchénie, en octobre 1999, est d'avoir vu les droits de vote de sa délégation au Conseil de l'Europe suspendus pendant six mois en 2000. Mais ils furent rapidement rétablis, et, depuis, Moscou n'a pas ménagé ses efforts, en matière de désin-

formation et de lobbying, pour qu'une telle mésaventure ne se reproduise pas.

Sa représentation à Strasbourg, menée par l'ancien agent du KGB Dimitri Rogozine, qui accompagne actuellement une délégation du Conseil dans le Caucase du Nord, est particulièrement active. La Tchétchénie, espace clos, où l'accès libre des médias internationaux est interdit, reste absente des écrans de télévision.

L'invitation faite à Vladimir Poutine de se rendre à Paris, alors qu'un tel déplacement n'était pas prévu, participe d'une volonté française d'arrimer la Russie aux structures occidentales, surtout européennes. « Nos relations ne pouvaient être otages de la Tchétchénie ! », dit-on côté français.

Jacques Chirac avait eu un désaccord public avec le dirigeant russe en juillet 2001, lors de sa visite à Moscou, au sujet du sort de Slobodan Milosevic. Il avait aussi appelé à la défense de la liberté de l'information en Russie. Mais la Tchétchénie ne devrait pas figurer, lors de cette nouvelle rencontre, au premier plan des discussions. Paris souhaite mettre l'accent sur son soutien « au choix stratégique du président Poutine » et à la communauté de vues avec Moscou sur quelques dossiers internationaux.

Natalie Nougayrède

Protestation des Verts et manifestation

Le candidat des Verts à l'élection présidentielle, Noël Mamère, a dénoncé, lundi 14 janvier, la visite en France du président russe Vladimir Poutine, « au moment où, en Tchétchénie, ses escadrons de la mort se livrent à des massacres » sous le « prétexte fallacieux de lutte antiterroriste ».

Dans un communiqué, M. Mamère regrette que le président Jacques Chirac « s'apprête à recevoir en grande pompe » M. Poutine, comparable, selon lui, à « [Slobodan] Milosevic », l'ancien président serbe, « responsable de crimes contre l'humanité ». Le député vert estime notamment que Vladimir Poutine « devrait comparaître devant le tribunal de La Haye plutôt que de parader sur les Champs-Élysées ».

Par ailleurs, les Verts ont indiqué qu'ils participeraient, mardi 15 janvier, à une manifestation organisée par le Comité Tchétchénie contre la venue de M. Poutine à Paris, qui partira à 14 heures du parvis de Beaubourg. Un rassemblement se tiendra ensuite, de 17 heures à 20 heures, devant l'Opéra-Bastille. – (AFP.)

Le président ingouche Rouslan Aouchev a été contraint à la démission par le Kremlin

Moscou est débarrassé du seul chef d'une République membre de la Fédération de Russie à avoir osé condamner la guerre en Tchétchénie

NAZRAN (Ingouchie)
de notre envoyée spéciale

Rouslan Aouchev, le seul président d'une république membre de la Fédération de Russie à avoir toujours osé condamner la guerre lancée contre ses voisins tchétchènes, a annoncé, le 28 décembre, sa démission de son poste de président de l'Ingouchie, accueillie avec tristesse par, semble-t-il, la majorité des Ingouches. Quelques milliers d'Ingouches ont manifesté aux portes de son palais pour tenter de l'en dissuader ainsi que des Tchétchènes, et des « amis du Caucase » pour qui Rouslan Aouchev représentait une figure unique de dirigeant populaire, énergique et moderne. C'est pourquoi il n'a guère convaincu en expliquant sa décision par la « fatigue » ressentie après huit années passées à cette présidence. Mais sans doute ne cherchait-il pas à être cru.

Il fut élu président une première fois, en mars 1993, avec plus de 95 % des voix des électeurs d'un petit pays alors tout neuf, qui comptait quelque 300 000 habitants. L'Ingouchie était née deux ans plus tôt, lorsque ses habitants, choisis de rester au sein de la Fédération de Russie, se sont séparés de leurs cousins tchétchènes qui se préparaient à l'indépendance. Ils ont ainsi mis fin à l'existence de la République tchétchéno-ingouche de la Fédération de Russie de l'époque soviétique. Pour autant, Rouslan Aouchev a su conserver de bonnes relations avec ses voisins Tchétchènes et, en premier lieu, avec leur président élu Aslan Maskhadov, dont il partage les vues modérées et pro-occidentales, sans pour autant rompre avec Moscou ni se laisser entraîner dans une guerre que des généraux russes souhaitaient voir élargie à l'Ingouchie. Les bonnes relations qu'il

avait su garder avec Boris Eltsine faisaient de ce jeune général un médiateur entre Moscou et Grozny – rôle qu'il a tenu avec discrétion et efficacité.

Mais le nouveau maître du Kremlin ne pouvait que se sentir menacé par le seul président qui n'a pas hésité à dénoncer le caractère « électoral » de la nouvelle guerre tchétchène. Ce qui revenait à mettre en cause la version officielle de ses antécédents, c'est-à-dire l'attribution, sans preuve, des attentats de septembre 1999 en Russie à des « terroristes tchétchènes ».

QUESTIONS BRÛLANTES

Longtemps, Rouslan Aouchev a tenté de faire bonne figure aux côtés de Vladimir Poutine, quitte à ne plus évoquer ces questions trop brûlantes. Mais toute la logique du nouveau pouvoir le condamnait : la réforme des structures fédérales,



qui, entrant en vigueur le 1^{er} janvier, permettait à M. Poutine de pousser discrètement M. Aouchev vers la porte. S'il s'y refusait, n'importe

quel juge de province pouvait désormais l'inculper pour malversation, le Kremlin pouvant ensuite le démettre avec déshonneur. Le président ingouche, qui avait soutenu sans faille Mikhaïl Goutseriev, un industriel ingouche devenu banquier puis oligarque, et sa très opaque « zone économique libre » d'Ingouchie, se savait vulnérable. Lors d'une rencontre cet automne entre les responsables du nord-Caucase et Vladimir Poutine, Rouslan Aouchev fut le seul à sortir la mine sombre, contrastant avec l'air radieux arboré par ses ennemis déclarés. Dont le général Kazantsev, le « faucon » de la guerre en Tchétchénie que Vladimir Poutine avait nommé gouverneur de cette région.

L'heure n'était manifestement pas aux plans de paix en Tchétchénie, malgré la première offre de négociation offerte le 28 septembre par le président russe au président

Maskhadov. Le premier « contact » entre leurs représentants n'a pas eu de suites. Il est vrai que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a aidé à son sabotage en acceptant un plan rival mis au point par l'ex-guéibiste et nouveau partenaire privilégié des Européens, Dmitri Rogozine. Ce plan, qui ramène la Tchétchénie au niveau d'une question intérieure russe, n'a pourtant guère d'avenir.

En gardant le silence et en se faisant nommer au Conseil de la Fédération, comme un des deux représentants de l'Ingouchie, Rouslan Aouchev tente peut-être de préserver cet avenir. Même si ce Conseil a perdu son lustre d'antan, il reste le lieu où se retrouvent des dirigeants régionaux en prise avec la « Russie réelle », mobilisables en cas de crise.

S. Sh.

Le gouvernement colombien et la guérilla évitent de justesse la rupture et renouent le dialogue

Au terme d'une médiation de la communauté internationale, le président Andres Pastrana a levé l'ultimatum enjoignant aux Forces armées révolutionnaires d'évacuer la zone démilitarisée

BOGOTA

de notre correspondante

« Les conditions pour la poursuite des négociations sont réunies » : c'est Daniel Parfait, ambassadeur de France en Colombie, qui, lundi 14 janvier, à 16 h 30, a annoncé au pays que le processus de paix engagé entre le gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) était sauvé. Le diplomate français s'est exprimé au nom du groupe des dix pays « facilitateurs » du processus de paix qui, en compagnie de James Lemoyne, envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies, et des délégués de l'église catholique, étaient réunis depuis le matin avec les chefs guérilleros dans la région démilitarisée du Caguan.

Dans la soirée, le président Andres Pastrana a confirmé, dans une allocution radiotélévisée, que la médiation de la communauté internationale avait permis la reprise des négociations. Il a spécifié que l'ultimatum lancé à la guérilla – sommée, quarante-huit heures plus tôt, d'abandonner la zone démilitarisée avant 21 h 30 lundi soir – était par conséquent annulé. Les 13 000 soldats et le matériel de guerre, concentrés depuis le début de la crise, mercredi 9 janvier, dans le sud du pays pour assurer « la reconquête du Caguan », sont demeurés dans les casernes.

Après une semaine de crise sans précédent des négociations, où la part de bluff et le risque réel de rupture ont été indissociables, le dialogue a retrouvé ses chances.

UNE RÉGION DE 42 000 KM²



« Le miracle s'est produit », répétaient dimanche soir radios et télévisions, se faisant l'écho du soulagement général. Exaspérés par trois ans de négociations sans cessez-le-feu et sans accord concret, les Colombiens ont finalement admis que mieux valait « des négociations imparfaites qu'une guerre parfaite. »

Immédiatement ratifiée par Raul Reyes, porte-parole des FARC, la déclaration du groupe des pays facilitateurs prévoit des « garanties pour la poursuite des négociations (...) dans la zone de détente. » En acceptant cette clause, la guérilla cède aux exigences du chef de l'Etat qui, depuis quarante-huit heures, demandait une

déclaration en ce sens pour lever l'ultimatum. La guérilla considérait que l'intensification des contrôles militaires autour de la zone, décidée en octobre 2001, mettait en danger la sécurité de ses négociateurs. Les FARC avaient de fait suspendu tout dialogue depuis.

Outre cette concession sémantique et inespérée des FARC, les deux parties manifestent « leur volonté de mettre en pratique l'accord de San Francisco de la Sombra et d'arriver rapidement à des accords concrets ». Signé en octobre, ledit accord reconnaît la nécessité de « diminuer l'intensité du con-

« Le miracle s'est produit », répétaient radios et télévisions, se faisant l'écho du soulagement général

flit » et prévoit la négociation d'un éventuel cessez-le-feu et des hostilités. Cet engagement a certes permis d'éviter la rupture définitive des négociations, mais il reste bien vague et ne semble pas de nature à garantir à lui seul un véritable déblocage des négociations. « L'obstacle a été surmonté mais la crise du processus de paix reste entière », a déclaré Noemi Sanin, candidate à la présidence de la République. Pour sa part, Alvaro Uribe, égale-

ment candidat et partisan d'un durcissement du pouvoir face aux guérilleros, a vivement regretté « un accord qui ne change rien à rien ».

Le chef de l'Etat a rappelé que la démilitarisation de la zone arrive à échéance le 20 janvier, laissant entendre que, faute d'un « calendrier précis pour la négociation d'accords destinés à diminuer l'intensité du conflit », sa prorogation pourrait se retrouver en jeu. « Le temps presse pour que les FARC démontrent au pays leur volonté de paix », a-t-il précisé.

De l'avis général, ce n'est pas tant l'accord formel annoncé lundi que la médiation de la communauté internationale qui constitue la véritable nouveauté et le seul espoir de voir les pourparlers enfin dynamisés. Le représentant de l'ONU, M. Lemoyne, qui pendant quatre jours n'a pas ménagé ses efforts pour ramener le gouvernement et les FARC à la table des négociations, est devenu le héros du jour, chaleureusement remercié par les uns et par les autres. Or les FARC s'étaient jusqu'à présent montrés très réticents à toute « ingérence » de la communauté internationale.

Tard dans la soirée de lundi, le gouvernement et la guérilla ont annoncé leur intention de se réunir dès mercredi et précisé que, d'ici au 20 janvier, deux des ambassadeurs du groupe des pays facilitateurs et M. Lemoyne assisteront aux entretiens.

Marie Delcas

100 000 habitants, la forêt, la coca et les FARC dans la « zone de détente »

BOGOTA

de notre correspondante

En novembre 1998, Andres Pastrana, élu chef de l'Etat depuis trois mois, donnait ordre à l'armée et à la police de se retirer de la région du Caguan, conformément aux exigences posées par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) pour la tenue de négociations de paix. 42 000 km² de territoire colombien passaient officiellement sous le contrôle des derniers guérilleros marxistes d'Amérique latine. Depuis, ceux-ci y maintiendraient quelque 5 000 de leurs hommes.

Le misérable hameau de Los Pozos, à deux heures de piste de la bourgade – dotée d'un petit aéroport – de San Vicente del Caguan, est ainsi devenu le siège des négociations de paix. Hauts fonctionnaires, responsables politiques, dirigeants d'associations, chefs d'entreprise et diplomates y ont défilé. Le chef de l'Etat lui-même s'y est rendu quatre fois.

La région a été baptisée « zone démilitarisée ». Mais le nom ne doit pas tromper : les guérilleros, eux, y sont puissamment armés et

jamais on n'y vit un négociateur des FARC sans son fusil mitrailleur à l'épaule. Faute d'un cessez-le-feu général, c'est la seule région du pays qui est officiellement maintenue à l'écart du conflit. Elle est donc également appelée « zone de détente ». Pourtant, elle a été source de nombreuses tensions et elle est à l'origine de la crise qui, depuis une semaine, faisait craindre la rupture définitive du processus de paix.

TERRES DIFFICILES D'ACCÈS

Située dans le Sud amazonien du pays, la zone démilitarisée est certes grande comme la Suisse. Mais, largement couvert de jungle, ce territoire est peu peuplé : quelque 100 000 habitants y vivent sur les terres disputées à la forêt, où dominent l'élevage et la production de coca, dans cinq gros bourgs où se fait tout le commerce de la région. Depuis toujours, les FARC sont chez elles dans ces terres difficiles d'accès où l'Etat n'a ni les moyens ni l'ambition d'exercer son autorité. Comme son retrait en 1998, l'éventuel retour de la force publique ne concernerait, de fait, que les zones « urbaines ».

L'armée colombienne n'a jamais aimé l'idée de se faire interdire un morceau du territoire national ni apprécié de voir les guérilleros y régner en maîtres. Les militaires ont rapidement dénoncé les exactions commises par les FARC, accusées d'y détenir prisonniers de guerre et otages civils et d'y négocier drogue, armes et rançons.

Le haut commandement militaire, qui n'a jamais vraiment cru aux chances du processus de paix, a toujours soupçonné les guérilleros de mettre à profit la « zone de détente » pour mieux préparer la guerre. En août 2001, la capture de trois Irlandais membres de l'IRA, à leur descente d'un avion en provenance de San Vicente del Caguan, ne fit que confirmer ce qui était déjà une certitude.

Or les négociations s'éternisent sur des questions procéduraires et plus personne ne croit à la possibilité d'un accord de fond. Faute d'avancée décisive vers une solution négociée, les militaires ne sont plus les seuls à penser que la zone de détente a perdu sa raison d'être.

M. Ds

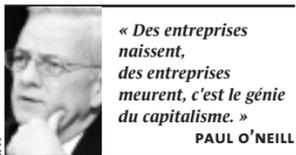
Le secrétaire américain au Trésor est-il fait pour son job ?

Rien n'impressionne le financier Paul O'Neill. Pas même ceux qui réclament sa démission

WASHINGTON

de notre correspondant

Il n'était pas arrivé depuis très longtemps au ministère des finances de premiers doutes s'exprimaient sur son adaptation à la



« Des entreprises naissent, des entreprises meurent, c'est le génie du capitalisme. »
PAUL O'NEILL

fonction. En février 2001, Paul O'Neill avait tenu des propos compris comme l'annonce d'un abandon de la politique du dollar fort, menée pendant huit ans sous la présidence de Bill Clinton. Depuis, le secrétaire au Trésor a été souvent critiqué, y compris pour avoir répondu, en juin, aux industriels qui se plaignaient du cours élevé de la devise américaine, que « les grandes entreprises font ce qu'elles ont à faire sans réclamer un dollar plus faible ou plus fort ». La déclaration était d'autant plus vexante qu'elle venait d'un homme qui, PDG d'Alcoa pendant douze ans, de 1988 à 2000, a fait de cette entreprise en difficulté le premier producteur mondial d'aluminium, avec 145 000 salariés et un bénéfice de 1,5 milliard de dollars (1,60 milliard d'euros).

M. O'Neill avait quitté l'adminis-

tration, en 1977, après être passé en seize ans d'un modeste emploi au ministère des anciens combattants au poste de directeur adjoint du budget. Natif de Saint Louis, dans le Missouri, il n'a pas étudié dans les grandes universités. Sa réussite dans l'administration, puis à la tête d'Alcoa, l'a désigné à George W. Bush et à Richard Cheney pour le poste de ministre des finances, qu'il a commencé par refuser. En réalité, à soixante-cinq ans, fortune faite, l'ancien numéro deux de l'Office du management et du budget sous Gerald Ford ne pouvait résister à l'offre de revenir à Washington, vingt-quatre ans plus tard, à la tête du département du Trésor.

Ni banquier ni avocat, M. O'Neill a été tout de suite consi-

déré avec méfiance par les milieux financiers et par le monde politique. Il faut dire qu'il n'a pas dissimulé, dans une interview accordée, qui plus est, au *Wall Street Journal*, que les courtiers assis devant des ordinateurs dans les salles des marchés de New York ne l'impressionnent pas.

CARNETS DE COMMANDES

En bon industriel, il s'intéresse autant aux cours des matières premières qu'à ceux de la Bourse ; il partage avec son vieil ami Alan Greenspan une curiosité de maniaque pour les carnets de commandes de General Motors. Aussi les journaux proches des milieux financiers, *The Wall Street Journal* et le *Financial Times*, sont-ils avec lui

M. Bush, en forme, défend son plan de relance

George Bush a entrepris, lundi 14 et mardi 15 janvier, de descendre le Mississippi de l'Illinois à la Louisiane, afin d'encourager les agriculteurs à produire et à exporter. La pomme de terre gauchiste portant témoignage de sa chute de la veille à la Maison Blanche, le président a veillé à rassurer sur sa santé. Selon les commentaires des médecins interrogés par les médias, l'évanouissement passager de M. Bush, provoqué par une réaction vagale, n'a aucun caractère de gravité.

Le président a insisté sur le plan de soutien à l'économie, bloqué au Sénat par le désaccord entre les républicains et les démocrates. S'adressant aux employés d'une usine de machines agricoles, John Deere, à Moline, dans l'Illinois, il les a pris à témoin de sa volonté d'aider les entreprises et de renforcer la protection des chômeurs, dont la durée d'indemnisation doit être prolongée et la couverture-maladie consolidée au terme du projet de loi. Il a défendu une fois de plus les baisses d'impôts, « l'une des meilleures réponses si l'économie ralentit ». – (Corresp.)

Pour le président Duhalde, l'Argentine s'est « désintégrée dans la globalisation »

BUENOS AIRES. Le président argentin Eduardo Duhalde a lancé, lundi soir 14 janvier, dans un discours à la nation, une grande concertation sociale, soutenue par l'Eglise et les Nations unies, pour « éviter l'effondrement qui nous met au bord de l'anarchie et de la violence fratricide ». Ce dialogue réunira partis politiques, chambres de commerce, syndicats et représentants de la culture. Dimanche, M. Duhalde avait estimé que l'arrivée de groupes étrangers, à la faveur de l'ouverture économique des années 1990, avait favorisé la hausse des tarifs des services publics et la corruption. « Soit les négociateurs des entreprises privatisées ont été très habiles, soit nos négociateurs ont été très mauvais ou sinon les deux étaient corrompus » a-t-il affirmé. Selon M. Duhalde, « l'Argentine s'est désintégrée dans le processus de globalisation ». – (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **JORDANIE** : en l'espace de quelques heures, lundi 14 janvier, le gouvernement jordanien a démissionné et le premier ministre sortant, Ali Abou Ragheb a formé une nouvelle équipe ministérielle qui a aussitôt prêté serment. Le nouveau cabinet, au sein duquel M. Abou Ragheb est également ministre de la défense, ne compte plus de vice-premiers ministres. Les ministères clefs des affaires étrangères et de l'intérieur changent de titulaires. L'ambassadeur de Jordanie à Washington, Marwan Moasher, est le nouveau chef de la diplomatie, et le secrétaire général du ministère de l'intérieur, Kaftan Majali, est désormais ministre. – (AFP.)

■ **SOUDAN** : des représentants du gouvernement et des rebelles de l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA) ont engagé, lundi 14 janvier en Suisse, des négociations pour un cessez-le-feu dans les monts Noubas (centre du Soudan). Le lieu des discussions est tenu secret à la demande des deux parties. – (AFP.)

La France accroît ses moyens d'espionnage stratégique

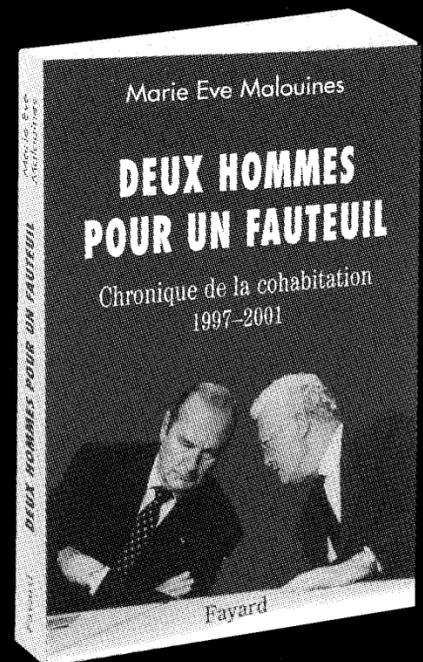
SUITE AUX ATTENTATS du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, la France a décidé, lundi 14 janvier, de confier au groupe électronique de défense Thales (ex-Thomson CSF) et à la Compagnie nationale de navigation (CNM) le chantier d'un nouveau navire-espion qui, en 2005, remplacera le *Bougainville* actuellement en mission en mer d'Arabie, avec Dubaï comme port d'attache. A partir d'une coque fournie aux Pays-Bas, ce nouveau bâtiment, servi par 30 marins et 80 spécialistes de l'écoute et de l'exploitation des signaux interceptés, déplacera 3 000 tonnes et emportera un ensemble de moyens électroniques, appelés Minrem (Moyen interarmées navalisé de renseignement d'origine électro-magnétique), au profit de la direction du renseignement militaire (DRM).

CHIRAC ou JOSPIN ?

Marie Eve Malouines

DEUX HOMMES POUR UN FAUTEUIL

Chronique de la cohabitation 1997-2001



Une lecture qui aide à voter les yeux ouverts.

Jean-Michel Apathie
France Inter

FAYARD
www.editions-fayard.fr

Patrick Jarreau

A Jérusalem-Est, l'armée israélienne a détruit neuf maisons palestiniennes

Aucune raison de sécurité n'est avancée pour expliquer ces démolitions. Atterrés, effondrés, les habitants viennent constater le désastre

JÉRUSALEM

de notre envoyé spécial

Lorsqu'il est parti au travail vers 7 h 30, lundi matin 14 janvier, Bassem Ellayan a été surpris de voir un

REPORTAGE

« Ils ont tous les droits et nous aucun, mais c'est notre terre »

camion de nettoyage dans les rues d'Al-Essawayah. C'était la première fois depuis la guerre de 1967 et l'annexion de Jérusalem-Est par Israël. Une heure plus tard, sa famille l'a appelé à son bureau pour lui dire que les bulldozers étaient là et qu'ils commençaient à détruire plusieurs maisons, dont la sienne, dans ce gros bourg de 10 000 habitants, situé juste en dessous de l'université hébraïque, en contrebas d'une base militaire.

Arrivé sur place, ce comptable de quarante-trois ans n'a pu qu'assister impuissant à la démolition. Le quartier était cerné par plus de trois cents policiers. Il a eu beau montrer ses papiers, insister, démontrer qu'il avait obtenu un sursis jusqu'au mois d'octobre. Il n'a rien eu à faire, sinon pleurer. Vingt années d'économies ont été réduites en un tas de décombres, d'où émergent des ferrailles tordues. Bassem Ellayan contemple son escalier disloqué et ses plaques de pierre brisées, gisant au milieu de son terrain labouré par les roues des engins de démolition. Le camion de nettoyage n'était que le signe avant-coureur de la catastrophe.

« ON N'A PAS DE FUSILS »

Avec ses voisins et ses proches, il débambule sans fin dans ce champ de ruines. Quatre maisons ont été rasées au sol dans ce secteur et cinq autres dans différents endroits. Une famille de quinze personnes a été évacuée. Dix autres constructions sont également promises à la démolition. Grâce aux protestations, les propriétaires ont obtenu la possibilité de faire appel de la décision de justice, ordonnant la destruction pour défaut de permis de construire. Tous pensent que ce n'est qu'un nouveau sursis. D'ailleurs, Bassem Ellayan en avait obtenu un en avril 2001 jusqu'au mois d'octobre de cette année. Et rien n'y a fait. Il exhibe la preuve, ainsi que tous les reçus de la taxe d'habitation qu'il payait chaque mois. En échange, il avait arrêté les travaux, espérant toujours obtenir le permis de construire pour lequel il se bat depuis 1997. Il affirme n'avoir jamais été prévenu de l'ordre de démolition, alors que les autorités municipales certifient que le procès-verbal a été apposé sur toutes les maisons.

« Voilà huit cents ans que nous sommes ici. Ce terrain m'appartient jusqu'à la route, mais ils ne veulent pas que l'on construise, que le village

s'agrandisse. Ils nous ont pris la terre pour construire des routes, des colonies comme en face à Maale Adoumim, ou à côté, à Pisgat Ze'ev. Ils ont tous les droits et nous aucun. La seule explication qu'ils donnent, c'est que ça se trouve en dehors des limites du village, mais c'est notre terre. Nous sommes chez nous. »

Tous sont atterrés, effondrés. Les habitants d'Al-Essawayah viennent constater l'injustice. Des représentants du Fatah sont venus sur place, ainsi que des diplomates et des membres d'un comité israélien de défense contre les démolitions. Quatre d'entre eux ont été emmenés par la police. L'administration a expliqué que le secteur avait été classé zone verte et qu'il est impossible de construire. La vraie raison, expliquent les Palestiniens, est que la municipalité ne veut pas que le village s'étende, que la population croisse, sur ce versant de colline derrière le mont des Oliviers, « ils veulent qu'il y ait plus de juifs que de Palestiniens ».

Hatem Khalil assure que si les Israéliens le pouvaient, ils seraient tous expulsés, alors que leur territoire est occupé. « Ça fait deux fois que ma maison est démolie. La première, c'était en 1999. Mais que voulez-vous

que je fasse ? Nous sommes vingt-sept dans cette maison. Il y a quatre familles. Il me faut bien une autre maison. Deux cent mille shekels (45 000 dollars) ont été réduits en poussière. » Du haut de la terrasse, tous contemplant le désastre. Un

Un Palestinien et un soldat israélien tués

Mohammed Raad Al-Karmi, l'un des responsables du groupe armé Les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, proche du Fatah, a été tué, lundi 15 janvier, dans une explosion près de Tulkarem, en Cisjordanie. L'Autorité palestinienne a rejeté sur Israël la responsabilité de l'explosion. Les Brigades se sont aussitôt déclarées déliées du cessez-le-feu et ont attaqué un barrage routier de l'armée israélienne, près de Naplouse, faisant un mort et trois blessés. Les Brigades ont affirmé vouloir venger « l'assassinat » d'Al-Karmi et la destruction de dizaines d'habitations palestiniennes dans la bande de Gaza.

L'armée israélienne, qui avait déjà tenté d'assassiner Al-Karmi en septembre 2001, n'a ni confirmé ni démenti son implication, mais le bureau du premier ministre Ariel Sharon a rendu public un document énumérant les faits qui lui sont imputés. Ces deux nouveaux décès portent à 134 le nombre de tués depuis le début de l'Intifada, le 28 septembre 2000, dont 873 Palestiniens et 239 Israéliens. — (AFP.)

diplomate rappelle que, en novembre 2001, Ehoud Olmert, le maire de Jérusalem, avait annoncé que mille maisons illégales seraient détruites chaque année. Est-ce le début du grand nettoyage ?

Dans le cas présent, aucune raison de sécurité, ni un plan d'urbanisme

ne sont avancés pour justifier ces démolitions. « On n'a pas de fusils. On n'a rien. Ils n'ont aucune raison de nous faire cela. Ils voudraient bien que l'on s'en aille, mais on n'a nulle part où aller », s'emporte un jeune. Cependant, les accès de colère sont

rare. Le découragement et l'impuis- sance dominent. Toutes les routes sont contrôlées par les forces de police. L'un de leurs véhicules monte la route. Aussitôt, les enfants s'arment de pierres. Heureusement, il s'arrête.

Michel Bôle-Richard



SERGE CRITS/AP

L'ONU prône une aide financière urgente à Kaboul

Sans aide financière immédiate, le gouvernement intérimaire afghan est menacé d'effondrement, a prévenu l'ONU, lundi 14 janvier, à Kaboul. L'administration « a besoin de plusieurs millions de dollars dans les prochains jours sans quoi il n'y aura plus de pays quand les milliards de dollars seront disponibles », a averti Ahmed Fawzi, porte-parole des Nations unies pour l'Afghanistan, en se référant à l'aide qui devrait être accordée lors

de la conférence des donateurs, les 21 et 22 janvier à Tokyo. Par ailleurs, des bombardements américains se poursuivent depuis dimanche pour détruire, dans l'est du pays, à 30 km au sud de Khost, un ancien site d'entraînement d'Al-Qaïda. Dans un camp de réfugiés près de Mazar-e-Charif, une fillette réapprend à dessiner à côté de sa mère, en burqa. L'Unicef craint pour la vie de 100 000 petits Afghans. — (AFP.)

Safiya, Nigériane condamnée à mort pour adultère

DEPUIS qu'un tribunal islamique l'a condamnée à mort par lapidation pour « adultère », en octobre 2001, le sort de Safiya Husaini a ému et mobilisé le monde. Même si toute menace d'exécution de la sentence est en fait écartée depuis la mi-novembre son cas ne manque pas de rebondissement.

Lundi 14 janvier, devant une cour d'appel islamique, les dix avocats de Safiya Husaini, 35 ans, sont revenus sur la défense de leur cliente, jugée pour avoir donné naissance, il y a onze mois, à une fille hors mariage — ce qui, de la part d'une femme divorcée, est assimilé par la charia à une preuve d'adultère. Ils ont soutenu que Safiya Husaini n'aurait pas été violée, mais aurait conçu l'enfant avec son troisième mari, dont elle est séparée depuis 1998. Or, selon la loi coranique, une femme a le droit d'avoir des enfants avec son ex-mari dans les sept ans suivant la rupture de leur union.

La défense, en partie prise en charge par le gouvernement fédéral du Nigeria, hostile à l'application du code pénal islamique dans les treize États du Nord qui l'ont adopté depuis deux ans, a aussi fait valoir que la loi ne pouvait pas s'appliquer rétroactivement. Or, dans l'Etat du Sokoto, dans le nord-ouest du Nigeria, la charia n'a été introduite qu'en janvier 2001. Confronté à ces nouveaux arguments, le grand cadî présidant la cour a décidé de renvoyer l'affaire au 18 mars, « après le mois du grand pèlerinage à La Mecque ».

La veille du procès en appel, dans une interview à l'AFP, Safiya Husaini s'en était encore tenue à la version qui avait été la sienne depuis sa condamnation en première instance, sans avocat de défense. Répétant que c'était un « vieil ami de son père » qui avait abusé d'elle, la femme, mariée pour la première fois à l'âge de 12 ans, avait affirmé : « Je n'ai jamais consenti à ces relations sexuelles. J'ai été forcée. » Elle avait ajouté, reconnaissante : « J'apprécie le soutien que l'on m'apporte dans le monde entier. »

De soutien, en effet, elle n'a pas manqué. Dès novem-

bre, un mois après sa condamnation, la communauté chrétienne de Sant'Egidio a remué l'Italie. La nuit de Noël, plus de 3 000 manifestants, bougies et torches à la main, ont défilé sous la fenêtre de l'ambassadeur du Nigeria à Rome. Gènes a fait de Safiya Husaini sa « citoyenne d'honneur » et la diplomatie italienne a fait des démarches officielles. Le ministère grec des femmes a également protesté contre « cette décision inhumaine ». En France, le Quai d'Orsay s'est borné à un appel à la « clémence », mais du Théâtre du Soleil à France-Inter, en passant par de très nombreuses associations, la mobilisation a été forte. Vendredi 11 janvier, le journal *L'Humanité* a consacré sa « une » à Safiya Husaini, expliquant : « Cette femme peut être exécutée du jour au lendemain. »

ASSISTANCE JURIDIQUE

Pourtant, dès le 15 novembre, le gouvernement fédéral du Nigeria s'est publiquement engagé à empêcher l'exécution de cette femme condamnée à mort pour avoir donné la vie à un enfant. Alors réfugiée au Niger, Safiya Husaini n'est d'ailleurs revenue qu'à cette condition : bénéficiant de l'assistance juridique du gouvernement central, elle pourra s'adresser en dernier recours à la Cour suprême à Abuja, qui n'applique pas la loi islamique. Cette possibilité n'était pas offerte à Sani Yakubu. Assasine d'une pharmacienne, qu'il avait poignardé avant de trancher la gorge de ses deux jeunes enfants, il a été pendu, le 3 janvier à Kaduna. C'était la première sentence capitale exécutée dans le nord du Nigeria au nom de la charia.

« Je peux le garantir : Safiya ne sera pas lapidée », a déclaré au Monde, lundi, l'ambassadeur du Nigeria à Paris, Edward Aina. *J'ai beaucoup de sympathie pour tous ceux qui se solidarisent. Je leur donnerai des visas gratuits s'ils veulent rendre visite à Safiya et, par la même occasion, mieux se familiariser avec les réalités de mon pays. »*

Stephen Smith

Cure de modernisation pour le rail britannique

Le gouvernement Blair promet de remédier à la plus grave misère ferroviaire d'Europe

LONDRES

de notre correspondant

La Grande-Bretagne possède le pire système de transports d'Europe. Ce verdict sans appel, rendu il y a quelques semaines par une commission officielle britannique, résulte largement de l'état désastreux des chemins de fer. On n'en finirait pas d'inventorier les difficultés que des millions d'usagers vivent chaque jour : pannes, accidents, retards, entassement dans les wagons...

La grande misère du rail est l'un des soucis majeurs de Tony Blair, qui s'est engagé à réformer les principaux services publics : transports, éducation, santé. Dix-huit mois après avoir annoncé un premier programme de rénovation du rail, le gouvernement travailliste a présenté, lundi 14 janvier, un nouveau plan pour moderniser, sur une période de dix ans, les infrastructures, les trains et les gares.

La Strategic Rail Authority (SRA), régulateur du réseau ferroviaire, a promis d'investir 33,5 milliards de livres sterling (55,8 milliards d'euros). Cette somme représente, souligne la SRA, une hausse de 15 % par rapport aux subventions annoncées pendant l'été 2000. La presse observe, elle, que ce programme ne pourra être réalisé que si le secteur privé verse au pot commun 23 milliards de livres (38 milliards d'euros), une somme qui représente 70 % de l'argent public à investir.

Il était temps que le gouvernement mette la main à la poche. Les transports publics, et d'abord le rail, souffrent depuis trente ans d'un sous-investissement chronique et d'une négligence coupable de la part de tous les gouvernements, de droite comme de gauche. Selon l'actuel ministre des transports, Stephen Byers, l'investissement public dans les transports représentait, à l'époque du gouvernement de John Major, 2 % en 1992, et seulement 1,3 % en 1996. C'est moitié moins qu'en France ou en Allemagne.

Cette proportion s'est encore amoindrie pendant les premières années du gouvernement Blair. Le

nouveau plan décennal vise à accroître de 75 % les investissements publics et privés. Bonne nouvelle, l'usager n'aura pas à payer à l'avance, par une hausse des tarifs, le programme de modernisation — comme le demandaient les opérateurs — mais seulement à mesure que celui-ci sera accompli. Danemark et Suède mis à part, les billets de trains sont déjà, en Grande-Bretagne, les plus chers d'Europe.

La privatisation du rail, en 1996, n'a fait qu'aggraver les choses, car ce fut un fiasco. L'opérateur ferroviaire, Railtrack, ne s'est pas montré à la hauteur de la tâche, au point d'être contraint, en octobre dernier, de déposer son bilan. Il a été placé sous administration judiciaire. La vingtaine de sociétés, également privées, qui gèrent les trains ont, par souci de rentabilité, licencié un millier de conducteurs. Le rail manque aussi d'ingénieurs, de techniciens et de spécialistes en signalisation.

UN PROGRAMME AMBITIEUX

L'argent investi doit permettre de faire face à une hausse prévisible, en dix ans, de 40 % à 50 % du trafic passagers — soit 500 millions de voyages annuels supplémentaires — et de 80 % du transport de fret. La majorité des investissements concerneront la région de Londres et le sud-est de l'Angleterre. L'argent servira à améliorer la sécurité, à renouveler le matériel roulant, et à former le personnel, en créant une Académie nationale du rail. 1700 trains seront livrés d'ici à 2004. Le système de signalisation sera renouvelé. La première tranche de la liaison rapide entre Londres et le tunnel sous la Manche, à Folkestone, sera achevée en 2006.

Cet ambitieux programme suppose que le secteur privé réponde présent. C'est loin d'être garanti. La mise sous tutelle de Railtrack, dans des conditions peu favorables à ses actionnaires, a semé la méfiance parmi les investisseurs potentiels. Les associations de passagers se montrent sceptiques quant au succès du plan gouvernemental. La modernisation prévue pourrait prendre une décennie, estime un porte-parole de Tony Blair.

Jean-Pierre Langellier

L'archevêque de Westminster a prêché devant la reine

JAMAIS, depuis Henry VIII, au XVI^e siècle, un cardinal n'avait été admis dans la chapelle privée d'un souverain anglais pour y prononcer le sermon dominical. L'événement a eu lieu le 13 janvier dans l'église Sainte-Marie de la résidence royale de Sandringham (Norfolk), où la reine Elizabeth, chef de l'Eglise anglicane, avait invité le chef de l'Eglise catholique, le cardinal Cormac Murphy O'Connor. Dans son homélie, l'archevêque de Westminster s'est réjoui de ce « signe de réchauffement » des relations entre anglicans et catholiques, dans l'espoir qu'il soit suivi d'effet par les deux communautés en Irlande du Nord.

Le dialogue entre la Communion anglicane — 70 millions de fidèles dans le monde — et l'Eglise catholique romaine était au point mort depuis la décision, en 1992, d'ordonner des femmes prêtres, que le Vatican avait sévèrement condamnée. Mais les esprits bougent. Jamais, depuis Henry VIII, un catholique n'a gouverné l'Angleterre. Or, né et élevé dans l'anglicanisme, Tony Blair accompagne chaque dimanche à la messe son épouse Cherie, catholique fervente, et passe pour le plus célèbre crypto-catholique du royaume. Elu le 12 septembre chef du Parti conservateur, Iain Duncan Smith est, quant à lui, un catholique qui ne se cache pas. De même que Charles Kennedy, patron du Parti des démocrates libéraux, ou Michael Martin, premier « speaker » catholique de la Chambre des communes. John Reid est aussi le premier catholique jamais nommé comme secrétaire pour l'Irlande du Nord.

La famille royale avait été touchée par la conversion, en 1994, de

la duchesse de Kent, et si l'Acte d'établissement de 1701 et celui des mariages royaux de 1772 excluent toute possibilité d'appartenance au catholicisme du souverain et de son (ou sa) conjoint(e), l'abandon de ces règles fait l'objet de régulières spéculations outre-Manche. La conversion de Mgr Graham Leonard, ancien évêque anglican de Londres, et de dizaines de prêtres en désaccord, comme lui, avec l'ordination des femmes n'est même plus un sujet de polémique, alors que le Vatican a fait preuve d'une rare mansuétude pour des transfuges qui, quoique mariés, sont restés prêtres, mais dans le bercail catholique.

La presse faisait ses titres lundi sur l'invitation royale en la rapprochant de l'actuelle course à la succession de Mgr George Carey, archevêque de Canterbury, l'autorité suprême de la Communion anglicane. L'un des principaux favoris est l'évêque de Rochester, Mgr Michael Nazir-Ali, d'origine pakistanaise, qui lui est un... ex-catholique, mais se plaint surtout d'attaques racistes !

L'étonnant est que ces bruits de chapelles intéressent encore des Anglais dont des sondages disent qu'ils seraient désormais moins d'un million à assister à l'office le dimanche, que 44 % des adultes ne se reconnaissent dans aucune Eglise, proportion qui grimpe à 66 % chez les jeunes de 18 à 24 ans. Déjà, le 5 septembre, le cardinal Murphy O'Connor avait fait sensation en déclarant que « le christianisme en tant que cadre moral régissant la vie en société avait été pratiquement vaincu ».

Henri Tincq

MÉDAILLE D'OR 2001
concours NF ameublement
DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

MIEUX QUE DES SOLDES

MATELAS • SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX
Garantie 5 et 10 ans

CANAPÉS • SALONS • CLIC-CLAC
Duvivier - Steiner - Coulon - Diva - Bournas

MOBECO
• 247, rue de Belleville - Paris 19^{ème}
• 50, avenue d'Italie - Paris 13^{ème}
01.42.08.71.00 - 7/17
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

Le Parlement de Strasbourg se dote d'un nouveau président

Nicole Fontaine quitte, après deux ans et demi de mandat, le « perchoir » d'une institution dont elle a contribué à affirmer la visibilité et les pouvoirs. Un libéral devait lui succéder grâce à l'appui du groupe des droites (PPE)

M. Berlusconi affirme que l'Italie fera entendre sa voix

BRUXELLES

de notre bureau européen

Il a fallu du temps pour que les gouvernements prennent au sérieux le Parlement européen. Et pour cause : bien qu'élu depuis 1979 au suffrage universel, il n'a commencé à compter, sur le plan législatif, qu'en 1993. L'entrée en vigueur du traité de Maastricht lui a offert la « codécision », c'est-à-dire le pouvoir de légiférer, à égalité avec le conseil des ministres, sur un certain nombre de textes. Le grand mérite de Nicole Fontaine, présidente du Parlement depuis juin 1999 et dont le mandat s'est terminé mardi 15 janvier, à mi-parcours de la législature, a été d'utiliser ces nouveaux pouvoirs, accrus en 1999 avec le traité d'Amsterdam, et de les faire respecter par le conseil.

M^{me} Fontaine maîtrise parfaitement la codécision, puisque pendant deux ans, de 1997 à 1999, elle a présidé la séance de « conciliation », destinée à trouver un compromis final entre le conseil et le Parlement européen. Ce qui lui a valu le surnom de « Notre-Dame de la Conciliation », allusion à son engagement passé dans l'enseignement catholique. Dans un livre intitulé *Mes combats à la présidence du Parlement européen* (Plon), elle raconte que même les ministres français les plus europhiles, comme François Bayrou, ont mis du temps à comprendre qu'ils devaient négocier avec

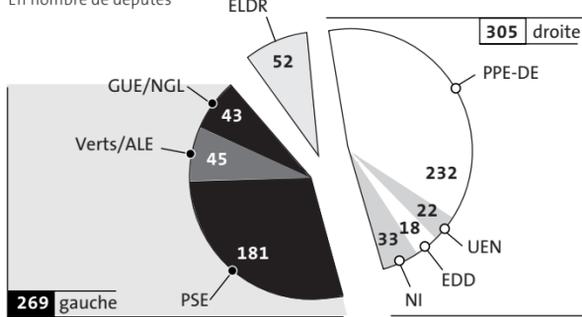
Neuf présidents depuis 1979

- **1979-1982** : Simone Veil (Française, UDF) ;
- **1982-1984** : Pieter Dankert (Néerlandais, socialiste) ;
- **1984-1987** : Pierre Pflimlin (Français, UDF) ;
- **1987-1989** : Lord Plumb (Anglais, conservateur) ;
- **1989-1992** : Enrique Baron Crespo (Espagnol, socialiste) ;
- **1992-1994** : Egon Klepsch (Allemand, chrétien-démocrate) ;
- **1994-1997** : Klaus Hänsch (Allemand, socialiste) ;
- **1997-1999** : José María Gil Robles (Espagnol, chrétien-démocrate) ;
- **1999-2002** : Nicole Fontaine (Française, UDF).

626 DÉPUTÉS

La répartition par partis politiques des députés européens

En nombre de députés



Les groupes politiques :

PPE-DE : Parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et démocrates européens - PSE : Parti socialiste européen - ELDR : Parti européen des libéraux démocrates et réformateurs - GUE/NGL : gauche unitaire européenne/gauche verte nordique - UEN : pour l'Europe des nations - EDD : pour l'Europe des démocraties et des différences - NI : non inscrits
Source : Europarl * situation au 14 janvier

une institution dont les « avis », auparavant, n'avaient guère de valeur. « Je me souviens, raconte-t-elle, de l'ébahissement des eurodéputés quand elle n'a pas réussi à convaincre Jacques Chirac, qui présidait le Conseil européen de Nice, d'accroître les pouvoirs législatifs du Parlement ». Une chose est sûre : Nicole Fontaine s'est gardée de critiquer publiquement les résultats du sommet, alors qu'elle les

trouvait, en privé, plus que décevants. Daniel Cohn-Bendit, nouveau président du groupe des Verts, déplore qu'elle ait « trop voulu assurer son avenir politique ». Centriste depuis toujours et réélue députée en 1999 sur la liste de François Bayrou, Nicole Fontaine est devenue chiraquienne en 1995. Elle n'a pas ménagé son soutien au président, notamment lorsqu'il est venu inaugurer le nouvel hémicycle de Strasbourg : alors que le gouvernement français venait de confirmer son embargo sur le bœuf britannique, elle lui évite un beau chahut en négociant un « pacte » avec les chefs des délégations britanniques des différents groupes. Ils s'éclipseront, pour marquer leur réprobation, moyennant quoi elle ira manger du bœuf britannique sous l'œil des caméras... Elle admet aujourd'hui que le portefeuille des affaires étrangères pourrait « l'intéresser » si M. Chirac le lui proposait en cas de victoire de son camp aux élections du printemps 2002.

Le poids des « grands » pays

- **La durée d'une législature** au Parlement européen est de cinq ans. La tradition s'est imposée, du temps où les deux grands groupes parlementaires s'échangeaient alternativement le perchoir, que le président changeait à mi-législature. L'élection se passe à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.
- **L'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni** représentent « sages » qui l'avaient accusé de négligences dans sa gestion. Bien que cette crise ait valu au Parlement d'être pris au sérieux par les gouvernements européens, M^{me} Fontaine a jugé qu'il ne fallait pas affaiblir le successeur de M. Santer, l'Italien Romano Prodi. Nicole Fontaine s'est aussi efforcée d'ancre la pré-

sence du Parlement au Conseil européen, où elle a défendu avec conviction les positions de son institution. Pourtant, les plus fédéralistes des eurodéputés regrettent qu'elle n'ait « pas réussi à convaincre Jacques Chirac, qui présidait le Conseil européen de Nice, d'accroître les pouvoirs législatifs du Parlement ». Une chose est sûre : Nicole Fontaine s'est gardée de critiquer publiquement les résultats du sommet, alors qu'elle les

trouvait, en privé, plus que décevants. Daniel Cohn-Bendit, nouveau président du groupe des Verts, déplore qu'elle ait « trop voulu assurer son avenir politique ». Centriste depuis toujours et réélue députée en 1999 sur la liste de François Bayrou, Nicole Fontaine est devenue chiraquienne en 1995. Elle n'a pas ménagé son soutien au président, notamment lorsqu'il est venu inaugurer le nouvel hémicycle de Strasbourg : alors que le gouvernement français venait de confirmer son embargo sur le bœuf britannique, elle lui évite un beau chahut en négociant un « pacte » avec les chefs des délégations britanniques des différents groupes. Ils s'éclipseront, pour marquer leur réprobation, moyennant quoi elle ira manger du bœuf britannique sous l'œil des caméras... Elle admet aujourd'hui que le portefeuille des affaires étrangères pourrait « l'intéresser » si M. Chirac le lui proposait en cas de victoire de son camp aux élections du printemps 2002.

Au Parlement européen, Nicole Fontaine risque de redevenir une simple députée de base, pour avoir condamné l'accord de gouvernement des conservateurs autrichiens avec l'extrême droite de Jörg Haider. Le président de son groupe, l'Allemand Hans-Gert Pöttering, qui ne le lui pardonne pas, pourrait lui refuser le poste qu'elle réclame – la présidence d'une commission consa-

crée aux liens entre l'Europe et les Etats ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique), qui lui permettrait de prolonger la magistrature d'influence exercée pendant son mandat.

Nicole Fontaine a su, en effet, donner un visage au Parlement, en défendant vigoureusement les droits de l'homme et en dénonçant le terrorisme, notamment celui de l'ETA. « Toutes les télévisions espagnoles ont passé en boucle son inter-

Face aux « Messieurs du Conseil », Nicole Fontaine s'est forgé un surnom : « Notre-Dame de la Conciliation »

vention ferme à l'encontre d'un député basque se réclamant de Herri Batasuna », se souvient Inigo Mendez de Vigo, l'un des ténors de la droite de ce pays. Bien avant les attentats du 11 septembre, elle a attiré les regards sur la détresse de l'Afghanistan, en recevant à Strasbourg le commandant Massoud, afin de donner de l'écho à son combat contre les talibans. Et elle a fait connaître son institution jusqu'aux Etats-Unis, en raison de ses prises de position contre la peine de mort.

Succéder à Nicole Fontaine ne sera donc pas chose aisée, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'institution, où, de l'avis général, elle a exercé de façon « équitable » la présidence des délibérations, n'hésitant pas à donner la parole aux groupes minoritaires : « C'est une grande bourgeoise qui a joué le jeu », admet ainsi le trotskiste Alain Krivine. Le nouveau président du Parlement devra aussi s'affirmer face au « patron » de la Convention sur l'avenir de l'Europe, Valéry Giscard d'Estaing. A partir du mois de mars, l'ancien chef de l'Etat français va diriger cette enceinte qui devra réexaminer les pouvoirs du Parlement dans le cadre d'une Europe élargie.

Rafaële Rivais

La candidature de l'Irlandais Pat Cox portée par le jeu inédit des coalitions

BRUXELLES

de notre bureau européen

L'Irlandais Pat Cox était le grand favori du scrutin qui s'est ouvert, mardi 15 janvier, à Strasbourg, pour l'élection du successeur de la Française Nicole Fontaine à la présidence du Parlement européen pendant la seconde moitié de la législature 1999-2004. Cinq candidats se présentaient au suffrage des 626 députés européens, mais le libéral irlandais bénéficiait à la fois de l'appui de son groupe et de celui du Parti populaire européen (PPE), principale formation des droites européennes, qui dispose du plus grand nombre de députés.

Lors des élections de 1999, le PPE avait obtenu 233 sièges contre 180 aux socialistes, 51 aux libéraux, 48 aux Verts et 42 aux communistes. Fort de ce résultat, la droite avait rompu l'accord tacite qui voulait que le perchoir de l'Assemblée soit occupé à tour de rôle, au cours d'une même législature, par un membre du PPE puis par un membre du groupe socialiste. Elle s'était assuré l'appui du Parti libéral pour faire élire l'UDF Nicole Fontaine en juillet 1999, promettant de porter ses suffrages sur le président du groupe libéral à mi-parcours.

Bien que les votes s'expriment dans le secret des urnes, le prési-

dent du PPE, Hans-Gert Pöttering, démocrate-chrétien allemand, s'affirmait certain, avant le scrutin, que ses consignes seraient respectées pour assurer la victoire de M. Cox sur son principal rival, le travailliste écossais David Martin. Le premier tour d'un scrutin qui en prévoit quatre en cas de besoin n'était pourtant pas à l'abri de surprises, en raison des préventions des conservateurs britanniques eurosceptiques à l'idée de voter pour un fédéraliste irlandais ; ou de celles des Italiens de Forza Italia, le parti de Silvio Berlusconi, à donner leur suffrage au groupe libéral, dont est membre Francesco Rutelli, chef de l'opposition italienne.

que sont le PPE et le PSE (Parti des socialistes européens).

Depuis des années, PPE et PSE se sont partagé le pouvoir, sans tenir compte des résultats du suffrage universel. Cette pratique est largement imputable aux règles de vote qu'imposent les traités négociés par les chefs d'Etat et de gouvernement : elles exigent non pas une majorité relative, mais une majorité absolue de 314 voix, sur 626, pour l'adoption définitive des projets de loi. Aucun groupe ne pouvant les réunir à lui seul, des alliances sont nécessaires. Elles ont conduit à une alternance du pouvoir, tous les deux ans et demi, alors qu'une légis-

lature dure cinq ans. C'est cette règle que le PPE a remise en cause en 1999 en demandant, au vu des résultats électoraux, à diriger la première moitié de la législature, bien que le président sortant, José María Gil-Robles, ait été un conservateur.

Les Verts ont, dès 1999, proposé aux socialistes de constituer une coalition de gauche qui comprendrait la Gauche unie européenne (GUE, communiste), leur désir étant que ces alliés se désistent un jour à leur profit. Pour l'instant, les socialistes leur ont opposé une fin de non-recevoir.

R. Rs

ÉCHOS

■ **CONVENTION** : Pierre Moscovici (PS), ministre délégué aux affaires européennes depuis 1998, sera le représentant de l'exécutif français au sein de la convention chargée de la refonte du projet européen, présidée par Valéry Giscard d'Estaing. Les travaux de la convention doivent se poursuivre jusqu'en 2003, au-delà du terme de l'actuelle législature française. Dans un livre qui vient de paraître, *L'Europe, une puissance dans la mondialisation*, M. Moscovici défend le concept d'une fédération européenne d'Etats-nations et une constitution européenne qui soit « l'affirmation d'un projet commun redéfini ».

■ **FAUX** : la police néerlandaise a saisi un sac en plastique rempli de faux billets de 10 et 20 euros à Helmond, ville proche de la frontière allemande, a-t-on appris, lundi 14 janvier. La police irlandaise a également annoncé, le même jour, la saisie de fausses pièces de 1 euro et de faux billets de 50 euros.

■ **TOGO** : des « facilitateurs » européens se sont rendus, lundi 14 janvier, à Lomé pour y renouer le dialogue entre le gouvernement et l'opposition en vue de la tenue d'élections législatives en mars. Les représentants de l'Union européenne exigent en préalable la libération, par le président Eyadéma, de l'opposant Yaovi Agboyibo, emprisonné depuis août 2001. Cette position ne fait pas l'unanimité parmi les autres « facilitateurs », mandatés par la France, l'Allemagne et la Francophonie.

■ **CANETTES** : le Danemark, poursuivi pour violation des directives communautaires sur l'emballage et la concurrence, a décidé d'autoriser la commercialisation et la vente de bière et de soda en canettes d'aluminium. Celles-ci avaient été interdites en 1982, au motif qu'elles représentaient un agent pollueur et dévoreur d'énergie. La mesure devrait profiter aux brasseries allemandes.

ALLIANCES NÉCESSAIRES

M. Cox a évité de fâcher la délégation italienne, en se gardant bien de faire quelque commentaire que ce soit sur les paroles de M. Berlusconi ou sur les actes de son gouvernement. Les socialistes affirment en conséquence que M. Cox sera « l'otage du PPE ». Une majorité de Verts, emmenés par leur président, Daniel Cohn-Bendit, font au contraire « le pari » que le président des libéraux sera « indépendant s'il est élu par une frange de députés plus large que celle du PPE ». Ils avaient prévu de voter pour lui au second tour du scrutin, s'il y en a un, le premier devant profiter à leur propre candidat, le Français Gérard Onesta.

Aux quinze députés Verts qui se disent choqués par un tel soutien, M. Cohn-Bendit répond que les positions respectives des deux groupes sont certes éloignées sur le plan économique, mais proches sur les questions de société, et que le président d'un petit groupe est mieux à même d'assurer une représentation « équitable » du Parlement que celui d'un des deux mastodontes

DECouvrez LE BIEN-ETRE SUISSE

L'OPPOSITION DIVISÉE

Mais l'opposition n'a guère profité de ce débat parlementaire. Francesco Rutelli, leader de la coalition de l'Olivier (centre gauche), a accusé le gouvernement d'avoir choisi « un moment malheureux pour lancer une offensive d'euro-scepticisme ». Puis Piero Fassino, secrétaire des Démocrates de gauche, principal parti de l'opposition, a plus particulièrement fustigé l'opposition de certains ministres de M. Berlusconi au mandat d'arrêt européen.

La coalition de l'Olivier a eu beau rappeler que, pendant ses cinq années à la tête du gouvernement, elle s'était battue avec succès pour faire entrer l'Italie dans le camp des pionniers de Maastricht. Mais l'opposition est aujourd'hui divisée, elle aussi, et Silvio Berlusconi, fort de sa popularité, a pu aisément souligner les divergences du camp adverse. En rendant, par exemple, hommage au communiste Giorgio Napolitano, un dirigeant qui a marqué la transformation de l'ancien Parti communiste en Parti démocrate de gauche.

Hors la coalition de l'Olivier, l'extrême gauche affirme sa méfiance à l'égard de Bruxelles. Refondation communiste choisit de combattre la globalisation et refuse de se réjouir de l'arrivée de l'euro. Ces divisions existent sur à peu près tous les sujets, laissant de larges marges de manœuvre à M. Berlusconi. Massimo D'Alema, président des DS, appelle ses amis à plus de réalisme. « Il ne nous suffit pas de nous battre contre cette droite toute autre que normale, dont nous devons endiguer les dommages qu'elle fait au pays, explique-t-il. Elle ne quittera pas le pouvoir sur un simple coup de pelle. Silvio Berlusconi dispose d'un solide consensus, même s'il doit affronter dans son camp des contradictions avec son engagement dans le Parti populaire européen. Nous devons nous interroger sur les raisons qui ont amené une majorité d'Italiens à le choisir. Sa force est d'interpréter d'une façon tordue un certain besoin de changement dans le pays ».

Danielle Rouard

FRANCE

PRÉSIDENTIELLE

Le Medef présentait, mardi 15 janvier à Lyon, **LA LISTE DE SES PROPOSITIONS** pour « promouvoir une France qui gagne, une France qui dialogue et une France qui réforme ». Le président de l'organisation patro-

nale, **ERNEST-ANTOINE SEILLIÈRE**, affirme : « Nous ne soutenons aucun parti politique, mais nous fournissons à ceux-ci des analyses et des propositions ». L'examen des programmes des **PRINCIPAUX CANDI-**

DATS DE DROITE à la présidentielle (Jacques Chirac, François Bayrou et Alain Madelin), dévoile **D'IMPOR-**

DU RPR, **JEAN-FRANÇOIS COPÉ** assure que le projet du parti de M. Chirac n'est « pas celui du Medef ». Des passerelles historiques et personnelles demeurent entre le patronat et les dirigeants de la droite.

La véritable influence du Medef sur les programmes de la droite

L'organisation patronale présentait, mardi 15 janvier, ses « propositions » destinées à alimenter le débat pré-électoral. Sur les 35 heures, la fiscalité ou les retraites, ses idées inspirent nettement celles du RPR, de l'UDF et de Démocratie libérale. « Nous ne soutenons aucun parti », dit M. Seillière

« **LA BOÎTE** à idées de la droite » : c'est ainsi que François Hollande, Robert Hue ou Noël Mamère qualifient le Medef. Pour la gauche, le sujet est fédérateur ; pour l'opposition, qui réfute l'accusation, il est embarrassant. Quant au patronat, il s'estime « non partisan ». « Nous ne soutenons personne, nous ne soutenons aucun parti politique mais nous fournissons à ceux-ci des analyses et des propositions », déclarait, une fois encore, Ernest-Antoine Seillière, sur Europe 1, le 8 janvier.

Mardi 15 janvier, à l'occasion d'un congrès exceptionnel à Lyon (Rhône), l'organisation patronale devait faire entériner par quelque deux mille entrepreneurs son programme, une sorte de manifeste pour peser sur le débat électoral et dresser les contours d'« un véritable partenariat avec les pouvoirs publics ». « Nous voulons promouvoir une France qui gagne, une France qui dialogue et une France qui réforme », explique-t-on avenue Pierre-1^{er}-de-Serbie, au siège parisien du Medef. Cette assemblée extraordinaire vient conclure les sept forums qu'a organisés l'organisation patronale depuis fin octobre 2001 sur des thèmes aussi divers que la protection sociale, le développement durable, le travail, ou encore l'attractivité du territoire français, rassemblés sous la bannière « En avant la France, en avant l'entreprise ».

Les détails de ce programme patronal devaient être dévoilés mardi après-midi, mais, à lire les propositions issues des différents forums, on peut déjà se faire une idée de leur contenu et les comparer aux programmes de l'opposition. Sur certains sujets comme la fiscalité, les 35 heures, les retraites ou le service minimum dans le secteur public, les similitudes sont for-



tes. Sur d'autres, comme l'assurance-maladie, la droite se démarque de l'organisation patronale. Au sein de l'opposition, l'UDF apparaît comme le parti dont les idées sont les plus éloignées de celles du Medef. Alain Madelin, président de Démocratie libérale, est celui qui affiche la plus grande proximité de pensée avec le patronat. A noter, également, qu'une partie de la gauche, autour de Laurent Fabius, paraît proche des propositions de M. Seillière, sur certains thèmes comme les retraites, l'avenir des entreprises publiques, ou encore la réforme de l'Etat.

► **Fiscalité.** Dans le relevé de propositions consécutif au forum qui s'est déroulé à Marseille, le 13 décembre, l'organisation patronale plaide pour « une vraie réfor-

me fiscale qui nous mette à égalité avec nos concurrents, notamment l'Allemagne », et pour la suppression des « impôts anti-économiques qui taxent les investissements et l'emploi comme la taxe professionnelle et la taxe sur les salaires payée par les employeurs qui ne sont pas assujettis à la TVA ».

Enfin, il demande la révision de la fiscalité sur le patrimoine pour supprimer le cumul d'impôts. Les principaux dirigeants et les candidats de la droite défendent une baisse des prélèvements obligatoires. Le RPR n'a pas encore dévoilé son programme en matière de fiscalité, mais ses dirigeants ne se sont jamais cachés de défendre les propositions du Medef. Le candidat de l'UDF, François Bayrou, donne, lui, priorité à l'allègement

et à la simplification de l'imposition sur le revenu. Quant à M. Madelin, pour Démocratie libérale, ses « dix choix forts pour la France » insistent sur la fiscalité des ménages.

► **Les 35 heures.** Le Medef réclame un assouplissement des 35 heures, au nom de la « liberté du temps de travail », déclarait M. Seillière dans son discours de conclusion du forum d'Angoulême, le 25 octobre. Pour Le RPR, les 35 heures, et notamment le régime d'heures supplémentaires, doivent aussi faire l'objet d'« aménagements ». M. Bayrou est sur la même ligne : « Notre projet, c'est que les 35 heures obligatoires pour tous soient remplacées par la liberté du temps de travail négocié, l'assouplissement des heures supplémentaires. » Dans la même veine, M. Madelin parle de « libérer le travail » et d'« abroger définitivement la référence aux 35 heures obligatoires ».

► **Les retraites.** « Il faut affirmer le droit des salariés à travailler le nombre d'années qu'ils souhaitent. Un système de retraite à la carte doit être créé pour permettre à chacun de bénéficier de plus de liberté », déclarait M. Seillière à Angoulême. Le Medef défend aussi la création de systèmes facultatifs de retraite par capitalisation, la fin des régimes spéciaux et la révision du régime de retraite des fonctionnaires. Sur tous ces points, le RPR est en phase. M. Madelin, qui veut « mettre en place sans attendre un audacieux programme de fonds de pension », va plus loin.

► **Service minimum dans le secteur public.** « Il faut garantir à chacun la liberté de travailler en cas de grève et prévoir enfin que les services publics assurent à leurs usagers le service minimum indispensable », déclarait, à Angoulême, le président du Medef. Le RPR n'en

dit pas moins : il faut « encourager le développement de clauses de paix sociale » qui, « dans le secteur public, constitueraient une réponse particulièrement adaptée à la nécessité d'assurer la continuité du service ». M. Madelin non plus, pour qui « le droit de grève doit être aménagé pour éviter que les usagers ne soient pris en otage ».

► **Formation.** Pour le Medef, il faut « proposer à chaque jeune qui le souhaite l'accès à un dispositif d'alternance avec le concours actif du plus grand nombre d'entreprises » et « affirmer le droit pour chaque salarié d'avoir accès à une formation dans le cadre d'un plan de développement concerté conclu

tion présidée par M. Seillière, il est important de mettre fin à la « multiplication des réglementations tatillonnes qui freinent le développement des PME ». M. Madelin, qui veut « réduire le nombre de fonctionnaires en recrutant chaque année moitié moins de fonctionnaires qu'il n'en part à la retraite, alléger le droit et la réglementation, les contraintes administratives » est, dans l'affichage, le plus proche du Medef.

Le RPR ne parle pas de réduction du nombre de fonctionnaires : il propose de « profiter des départs à la retraite des fonctionnaires pour saisir les perspectives de réorganisation de l'Etat par le biais

Mobilisation syndicale contre le « recul social »

Alors que des manifestations locales ont marqué, à Clermont-Ferrand, Strasbourg, Nantes ou Marseille, les précédentes étapes des forums patronaux, les organisations syndicales devaient, à l'occasion du congrès de clôture de la campagne patronale, à Lyon, mardi 15 janvier, donner à leur mobilisation une ampleur nationale. Ainsi, le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, participera à la manifestation appelée par la CGT, l'union régionale CFDT, la FSU, l'UNSA et le Groupe des dix-Solidaires (qui réunit notamment les SUD), etc. La récente décision du Conseil constitutionnel, samedi 12 janvier, censurant la définition du licenciement économique au nom de la « liberté d'entreprendre », dont le Medef s'est félicité, n'a fait que s'ajouter aux motifs de mobilisation des syndicats contre le « recul social ».

Par ailleurs, des « états généraux contre le Medef », à l'initiative, notamment, d'Attac, de la Fondation Copernic, de la CGT, du PCF, des Verts, de la Gauche socialiste, etc., étaient organisés, le même jour, à Paris. A 7 heures, mardi matin, des contre-manifestants ont perturbé le départ, gare de Lyon, à Paris, du train affrété par le Medef pour les participants à son congrès.

avec son employeur ». M. Madelin veut « permettre à tous ceux qui ont quitté le système éducatif de disposer tout au long de leur vie d'un capital éducation équivalent à une année universitaire » et, « dans le cadre de la régionalisation des formations, établir un partenariat entre organisations professionnelles, entreprises, et éducation nationale ». Le RPR devait exposer ses propositions sur ces sujets, mardi 15 janvier.

► **Entreprises publiques.** Le Medef souhaite « désengager l'Etat du capital des entreprises intervenant dans la sphère marchande et rétablir une concurrence loyale entre les acteurs privés et publics ». A droite, le sujet n'a pas forcément le vent en poupe, même si aucun des partis de l'opposition ne renierait ces propositions. Seul M. Madelin, dans son programme, déclare vouloir amplifier le mouvement de privatisations et d'ouvertures à la concurrence dans les secteurs de l'énergie, des transports ou des communications.

► **Réforme de l'Etat.** Le Medef souhaite ramener rapidement le poids de la dépense publique au-dessous de 50 % du PIB et l'alléger sur la moyenne européenne. L'organisation patronale veut également « faire dépendre l'emploi public de la création de richesses par le secteur privé » et « établir un vrai partenariat avec les Pouvoirs publics ». Enfin, pour l'organisa-

des redéploiements ». Le RPR souhaite également « rendre systématique la Medef », à l'initiative administrative ». M. Bayrou, lui, veut « débarrasser les familles, artisans, commerçants de la paperasse ».

► **Nouveaux contrats de travail.** A Angoulême, M. Seillière a proposé d'« affirmer le droit des salariés des entreprises à créer de nouveaux types de contrats de travail qui permettent notamment de mener des projets, de réaliser des chantiers ». Il s'agirait de contrats à durée déterminée (CDD) de plusieurs années, une idée partagée par M. Madelin, qui propose de « développer par la liberté contractuelle de nouvelles formes de contrat de travail et d'activité entre l'extrême précarité des contrats à durée déterminée et l'extrême rigidité des contrats à durée indéterminée ».

► **Assurance-maladie.** Le Medef propose une mise en concurrence des caisses d'assurance-maladie avec des « opérateurs de soins », qui pourraient dépendre d'entreprises privées. A part M. Madelin, aucun dirigeant de droite ne reprend les propositions patronales. M. Bayrou y est farouchement opposé. Quant au RPR, après un débat interne animé, il a décidé de ne pas reprendre à son compte une position aussi sujette à polémique.

Virginie Malingre et Caroline Monnot

L'invocation du « dialogue social » nourrit les critiques de l'opposition contre la « méthode Jospin »

LA DROITE a bien retenu le refrain entonné par les représentants du patronat depuis l'arrivée de Lionel Jospin à Matignon. De l'annonce de la loi sur les 35 heures, à l'automne 1997, jusqu'à la toute récente censure du Conseil constitutionnel sur le volet licenciements de la loi de modernisation sociale, les responsables de l'opposition n'ont cessé de dénoncer la « méthode Jospin » et l'« absence de dialogue social », comme le Medef, qui avait inscrit la « démocratie sociale » au programme de son cinquième forum, le 4 décembre 2001 à Nantes (*Le Monde* du 6 décembre). Le 8 janvier, lors de ses vœux aux « forces vives » – patronat, syndicats, associations – Jacques Chirac a longuement repris cette thématique, qu'il semble considérer comme le talon d'Achille de son adversaire « probable » à la présidentielle.

Sans nommer la démarche de « refondation sociale » lancée par le Medef, le président de la République a estimé qu'il fallait « construire une nouvelle architecture des responsabilités ».

« Lorsqu'un besoin se fait jour dans le domaine des relations et de l'organisation du travail, a ajouté le chef d'Etat, les partenaires sociaux devraient d'abord être saisis afin qu'ils puissent trouver eux-mêmes les solutions de progrès. » M. Chirac avait lancé un premier avertissement, en octobre 1997, en pleine polémique sur les 35 heures, au lendemain de la démission de Jean Gandois, alors président du CNPF. La réduction du temps de travail ne peut se faire que dans « le dialogue social et la concertation », avait-il alors déclaré.

Dimanche 13 janvier, au lendemain de l'annulation de l'article 107 de la loi de modernisation sociale, précisant la définition du licenciement économique, les dirigeants du RPR ont repris le refrain de plus belle. « M. Jospin ne veut pas comprendre (...) qu'en 2002 on ne peut passer en force, avec brutalité. Le dialogue social, la concertation avec les partenaires sociaux est indispensable », a souligné Nicolas Sarkozy, député (RPR) des Hauts-de-Seine et maire de Neuilly, diman-

che, lors du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI ». Il faut « retrouver le chemin du dialogue social », a renchéri, le même jour, la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, dans un communiqué. Comme en écho, mardi 15 janvier, le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière dénonce « l'absence de partenariat entre ceux qui gouvernent et ceux qui produisent », dans un entretien au Progrès.

Le président de l'UDF, François Bayrou, candidat à la présidentielle qui souhaite incarner la « relève », entend bien participer au concert. « La thématique du dialogue social est plus importante à l'UDF qu'au RPR », assure le député de l'Eure, Hervé Morin (UDF), chargé du projet de l'UDF, qui ajoute que le candidat centriste fera des « propositions extrêmement concrètes » sur ce thème à la fin du mois de janvier. A droite, l'important, maintenant, est de ne pas se laisser voler le slogan...

Clarisse Fabre

Jean-François Copé, secrétaire général adjoint du RPR, chargé du programme

« L'autonomie est totale entre le RPR et le Medef »

La gauche vous accuse d'être en panne d'idées et de sous-traiter votre programme au Medef. Qu'en pensez-vous ?

C'est un procès aussi grotesque que si nous accusions les socialistes d'avancer masqués derrière les trotskistes ! Dire que nous sommes en panne d'idées, c'est la technique de François Hollande pour faire oublier que Martine Aubry, qui a présenté le projet du Parti socialiste, en décembre, a plutôt endormi les foules. Notre projet « vers une société de confiance » a été élaboré par quarante-sept groupes d'experts et dans vingt-cinq forums thématiques. Il sera soumis au bureau politique du mouvement le 23 janvier. Et ce n'est pas celui du Medef !

Le patronat n'est donc jamais venu vous voir pour vous « vendre » ses projets ?

Non. C'est nous qui avons consulté l'ensemble des partenaires sociaux – patronats et syndicats – pour élaborer notre projet social car les bonnes idées viennent de partout. Seule la gauche française s'inscrit dans le sectarisme avec une stratégie d'amalgame un peu grossière. L'autonomie est évidemment totale entre le RPR et le Medef. Nous n'avons pas les mêmes mandats : pour le Medef, ce sont les chefs d'entreprise, pour le RPR, ce sont tous les Français.

Vos propositions et celles du Medef sont pourtant proches, voire identiques sur de nombreux sujets ?

Quand nous préconisons la baisse des impôts pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages et rendre les entreprises plus compétitives, ou créer un troisième étage en capitalisation pour les retraites,

je peux imaginer que le Medef est pour ! A l'inverse, notre mouvement n'a pas retenu le projet du patronat visant à mettre l'assurance-maladie en concurrence avec les assureurs privés, ni celui de supprimer la retraite à 60 ans. Au fait,



« Je trouve parfaitement normal que M. Seillière intervienne dans le champ qui est le sien »
JEAN-FRANÇOIS COPÉ

quand Lionel Jospin refuse de réformer les retraites, dois-je le considérer comme un sous-traitant de la CGT ?

La gauche et certains syndicats jugent que le patronat fait de la politique et que ce n'est pas son rôle ?

Je trouve parfaitement normal que M. Seillière intervienne dans le champ qui est le sien, c'est-à-dire l'économie et le social. Pourquoi serait-il moins légitime que M. Blondel ou M. Thibault ? L'absence du patronat pendant de longues années a appauvri le débat. Il est indispensable que l'ensemble des partenaires sociaux donnent leur avis. L'un des points forts de notre programme prévoit qu'aucun texte à caractère social ou touchant l'entreprise ne pourra être présenté au Parlement avant d'avoir été soumis aux partenaires sociaux pour une période de six à neuf mois. La société de méfiance est dépassée : le Conseil constitutionnel est fatigué de le rappeler tous les mois à M. Jospin.

Propos recueillis par Jean-Michel Bezat

ipag

ECOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
Diplôme visé BAC + 4 Paris - Nice

Concours d'entrée en 1^{re} année ouvert aux terminales et bacheliers Admissions parallèles en 2^{me} et 3^{me} années

Une formation adaptée à chaque projet individuel

Un enseignement généraliste complété par une spécialisation professionnelle et internationale

Une solide expérience de l'entreprise

Quatre stages en France et à l'étranger

Une ouverture internationale

Un ou deux semestres à l'étranger 73 universités partenaires dans 20 pays Accès à des doubles-diplômes

Concours d'entrée en 1^{re} année

Clôture des inscriptions le 12 avril 2002 Epreuves écrites les 25 et 26 avril 2002

Informations : www.ipag.fr

IPAG Paris - 184, bd St-Germain - 75006 PARIS - Tél : 01 53 63 36 00

IPAG Nice - 4, bd Carabacel - 06000 NICE - Tél : 04 93 13 39 00

Établissement privé d'enseignement technologique supérieur

Entre les patrons et les partis de droite, il existe des liens familiaux et historiques

Des Dassault aux Sarkozy, le cours du pouvoir

LES PASSERELLES entre la droite et le patronat sont anciennes et diversifiées, d'origine familiale ou historique, organisées ou non. Les liens entre la famille Dassault et le mouvement gaulliste, de Marcel, le fondateur de la dynastie, à Olivier, le petit-fils, député de l'Oise de 1988 à 1997, qui sera vraisemblablement réinvesti par le RPR lors des prochaines élections législatives, en passant par Serge, maire de Corbeil-Essonnes et président du comité départemental du RPR de l'Essonne, en sont l'illustration la plus connue. Avant la mort de Robert Hersant, en avril 1996, une dizaine d'administrateurs et de cadres dirigeants du groupe de presse étaient parlementaires. Directeur du cabinet de Jacques Chirac à l'hôtel Matignon, de 1975 à 1976, puis premier secrétaire général de l'histoire du RPR, Jérôme Monod a effectué toute sa carrière à la tête de la Lyonnaise des eaux, avant de redevenir le principal conseiller du président de la République.

L'ancien directeur des études du RPR, sous la présidence de Philippe Séguin, Jean-Charles Simon, est actuellement directeur des affaires publiques à la fédération française des sociétés d'assurances, présidée par Denis Kessler, vice-président délégué du Medef. Il côtoie Jean-Pierre Philibert, ancien député (UDF) de la Loire, qui occupe, depuis son échec aux élections législatives de 1997, les fonctions de directeur des relations du Medef avec les pouvoirs publics.

Les relations entre la droite et le

patronat peuvent aussi être de caractère familial. Le frère aîné de Nicolas Sarkozy, Guillaume, est président de l'Union des industries textiles, une des branches professionnelles du Medef. Claude Bébéar, le fondateur d'Axa, a pour jeune frère Jean-Pierre, qui a longtemps été le patron de l'UDF en Gironde et parlementaire européen, de 1994 à 1999.

Christine Dutreil, l'épouse du député (UDF) de l'Aisne Renaud Dutreil, président de l'Union en mouvement, est chargée de mission auprès du président du Medef, directrice de la communication et membre du comité exécutif de la Compagnie générale d'industrie et de participations, la holding familiale d'Ernest-Antoine Seillière. Valérie Copé, épouse de Jean-François Copé, secrétaire général adjoint du RPR chargé de la préparation du « projet d'alternance », est chargée de la communication de l'Association française des entreprises privées (AFEP), qui a récemment organisé l'« appel des 56 » patrons contre le volet licenciement de la loi de modernisation sociale. Avant de rejoindre l'AFEP, après les législatives de 1997, M^{me} Copé avait activement participé à l'implantation de son mari à Meaux, en Seine-et-Marne, dont il est le maire. Cette ancienne cadre de banque ne cache pas son goût pour la politique.

Au total, à l'Assemblée nationale, sur quarante-sept députés qui se revendiquent comme chefs d'entreprise, trente-sept sont membres des trois groupes de l'opposition.

V. Ma. et J.-L. S

Un travail d'influence mené à partir d'une galaxie de clubs

ILS RÉFLÉCHISSENT, ils veulent être une force de proposition. Les patrons sont de plus en plus actifs dans la vie publique française. Certains ont toujours rêvé d'une carrière politique - c'était, par exemple, le cas de Jacques Calvet, l'ancien président de PSA ; Christian Blanc semble à son tour tenté. La plupart d'entre eux veulent juste peser dans un débat public dont ils considèrent qu'il fait trop souvent abstraction de leurs contraintes. Alors, ils créent des clubs de réflexion...

► **Fondation Concorde.** Créée au lendemain de la dissolution de 1997, elle bénéficie du parrainage de Jérôme Monod, conseiller politique de Jacques Chirac à l'Élysée. Cette fondation réunit des responsables d'entreprise, des universitaires et des responsables de l'opposition (DL, RPR, UDF). Elle vient d'entrer au conseil d'orientation de l'Union en mouvement, la structure mise en place par les chiraquiens pour constituer le futur grand parti de l'opposition.

► **Institut Montaigne.** Claude Bébéar l'a créé à la fin 2000. Pour le fondateur d'Axa, le monde politique manque d'ouverture sur l'économie et la société. L'institut est animé par un comité directeur qui regroupe des universitaires comme le politologue Nicolas Baverez, le constitutionnaliste Guy Carcassonne ou la juriste Marie-Anne Frison-Roche. Trois rapports ont déjà été rendus sur la sécurité, l'éducation et l'université.

► **Club des vigilants.** Créé il y a plus d'un an par Jacqueline Chabridon, une fidèle de l'ancien patron d'Air France Christian Blanc, et l'ancien journaliste Marc Ullmann, ce club reçoit au Fouquet's, propriété du groupe Lucien Barrière, dont M^{me} Chabridon dirige la communication, des politiques et des patrons. M. Blanc a fait salle pleine, avant Noël, après le président du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, et avant Xavier Emmanuelli, le fondateur du SAMU social de Paris.

► **Association française des entreprises privées (AFEP).** Aujourd'hui présidé par Bertrand Collomb (Lafarge), ce club, qui rassemble les présidents des quatre-vingt-un premiers groupes français, mène un combat feutré mais influent auprès du pouvoir, pour modifier, amender, infléchir les projets de loi du gouvernement. Il est à l'origine de l'« appel des 56 prési-

dents » publié dans *Les Echos*, le 24 octobre 2001, demandant à Lionel Jospin et Elisabeth Guigou de renoncer aux dispositions durcissant le droit de licencier.

► **Cercle de l'industrie.** Ce cercle a été lancé en septembre 1993 par Dominique Strauss-Kahn, Raymond Levy, alors PDG de Renault, et Maurice Levy, PDG de Publicis, pour promouvoir l'industrie auprès des politiques et défendre les intérêts des industriels à Bruxelles. Il réunit une vingtaine de patrons du privé et du public - tels Franck Riboud (Danone), François Roussely (EDF), Jean-Martin Folz (PSA), Thierry Desmarest (TotalFinaElf), Francis Mer (Usinor), Jean-Marie Messier (Vivendi Universal) -, et une petite dizaine de personnalités politiques de droite comme de gauche, dont Jacques Barrot (UDF), Jean-Pierre Fourcade (UDF) ou Didier Migaud (PS).

► **Entreprise et progrès.** Créée en 1970, par François Dalle, ancien PDG de L'Oréal, et Antoine Riboud, ancien PDG de BSN, pour réconcilier l'économique et le social, l'association réunit une centaine de dirigeants d'entreprises. Aujourd'hui présidée par Paul Dubrulle, cofondateur du groupe Accor et sénateur de Seine-et-Marne (divers droite), elle se veut à la fois un lieu d'échanges d'expériences entre décideurs et une force de proposition auprès des acteurs politiques.

► **Entreprise et cité.** Groupe de réflexion sur l'entreprise, ce réseau a été fondé en 1983 par Claude Bébéar, d'Axa, avec Jean-René Fourtou, alors président de Bossard Consultants. Il réunit aujourd'hui une trentaine de patrons prestigieux, dont Henri Lachmann (Schneider Electric), Pierre Dauzier (ex-Havas), Christian Blanc (Merrill Lynch), Vincent Bolloré, Jean-Louis Beffa (Saint-Gobain), Gérard Mestrallet (Suez), Michel Pébereau (BNP-Paribas).

► **Institut de l'entreprise.** Club de rencontre et de réflexion patronal créé en 1975, cette association réunit plus de 120 adhérents, responsables de grands groupes, comme Bertrand Collomb (Lafarge), Paul Dubrulle (Accor), Michel Pébereau (BNP-Paribas), Pierre Richard (Dexia), Ernest-Antoine Seillière (CGIP)... Elle est aujourd'hui présidée par Michel Bon (France Télécom).

V. Ma. et L. V. E.

Vice-président du Medef, Denis Kessler s'inspire d'économistes libéraux et de penseurs libertariens

Comptant parmi les concepteurs de la « refondation sociale », il cite Adam Smith, mais aussi le théoricien de la « troisième voie » chère à Tony Blair et l'auteur d'un livre sur l'anarchie

« **UNE des grandes différences entre le Medef d'aujourd'hui et le CNPF d'autrefois, confie volontiers François Ewald, ancien collaborateur du philosophe Michel Foucault et un des « inventeurs » de la refondation sociale aux côtés de Denis Kessler, c'est effectivement sa volonté de peser sur les débats intellectuels.** » Ainsi, pour structurer et alimenter sa réflexion, pour se forger une « boîte à outils » conceptuelle, le Medef a-t-il pioché parmi des sources multiples mêlant, par souci de modernisme, inspirations sociales-libérales, libérales-libertaires et références aux libertariens américains.

Ainsi, lorsqu'on interroge M. Kessler, vice-président délégué de l'organisation patronale, sur ses repères intellectuels, il cite volontiers les penseurs classiques du libéralisme, tels Adam Smith (1723-1790), côté économique, ou Alexis de Tocqueville (1805-1859), côté politique, mais aussi les ouvrages du penseur écossais du XVIII^e siècle Adam Ferguson et ceux du philosophe allemand Hegel (*Le Monde* du 26 juin 2000). Le premier a notamment travaillé

sur la propriété, source de progrès, à ses yeux, dans l'histoire de la société. Le second a réfléchi sur les « principes de la société civile ».

Voilà pour les « grands anciens ». Côté (post)-modernes, trois noms reviennent fréquemment. Le premier est celui d'Anthony Giddens, sociologue et, aujourd'hui, directeur de la London School of Economics, qui a théorisé la « troisième voie » chère à Tony Blair et qui est un des penseurs-pharos du social-libéralisme. L'auteur de *La Troisième Voie*, paru en français, début 2000, aux Editions du Seuil, estime ainsi que « l'Etat social est antidémocratique, dans la mesure où il a trop souvent été contre-productif ou contradictoire dans ses implications, délivrant ses services de façon toute bureaucratique. Dans ce sens, il faut démocratiser la démocratie » (*Construire*, n° 26, juin 1999).

En découle l'intérêt porté par le Medef aux travaux d'un autre sociologue, Zaki Laïdi, qui, à l'instar de M. Giddens, estime que la mondialisation est non seulement incontournable mais constitue une chance. Invité à l'université d'été de l'or-

ganisation patronale, début septembre 2000, à Jouy-en-Josas, ce proche de Daniel Cohn-Bendit revenu des « utopies sociales » et qui appelle à un « tournant perspectif » estime qu'« entre une droite libérale qui s'emparerait de la complexité des enjeux pour renaturaliser l'inégalité et une gauche très traditionnelle

« **L'Etat social est antidémocratique. Il faut démocratiser la démocratie** »

Anthony Giddens

qui ne s'intéresserait qu'aux inégalités salariales il y a place pour une version sociale libérale ».

La deuxième référence de M. Kessler et Ewald est encore un sociologue, allemand cette fois. Il s'agit d'Ulrich Beck, professeur à l'université de Munich, auquel les deux « penseurs » du Medef ont emprunté le concept de « société

du risque », titre d'un ouvrage paru en 1986, peu de temps après la catastrophe de Tchernobyl. Pour M. Beck, à une logique de répartition des richesses a succédé une logique de répartition des risques. Pour M. Kessler et Ewald, le risque est la « valeur des valeurs », sur laquelle doit se construire une nouvelle justification éthique du capitalisme.

Enfin, une troisième source d'inspiration est souvent mise en avant par l'entourage de M. Kessler, sur un mode mi-provocateur, mi-sérieux : il s'agit de Robert Nozick, un philosophe libertarien américain, auteur, en 1974, d'un ouvrage intitulé *Anarchie, Etat, Utopie* (PUF, 1988), qui s'inscrit en faux contre les thèses de John Rawls sur la justice sociale. M. Nozick, qui a inspiré la droite conservatrice américaine et ses politiques ultralibérales, fait de la propriété la condition de la liberté et les oppose toutes deux à l'égalité. Pour lui, le respect des droits individuels s'incarne avant tout et surtout dans le droit de propriété.

C. M.



Pour 69% d'entre vous, la première des missions d'EDF, c'est le respect de l'environnement et la lutte contre l'effet de serre. EDF est aujourd'hui le premier producteur européen d'énergie renouvelable.

Cet été, EDF a engagé auprès de l'ensemble de ses clients la plus grande consultation jamais menée par une entreprise. Plus d'un million d'entre vous a pris la peine de répondre aux questions que nous posions sur l'avenir et les enjeux du service public de l'électricité. Grâce à vous, nous pouvons maintenant aller plus loin et nous engager au service des valeurs que nous partageons : respect de l'environnement, éthique et transparence.

www.edf.fr

donner au monde l'énergie d'être meilleur



A Toulouse, Jean-Pierre Chevènement défend le maintien du pôle chimique

Le candidat en campagne s'est rendu sur le site de l'usine AZF. Pour lui, « le risque zéro n'existe pas, le principe de précaution n'est pas un principe scientifique »

TOULOUSE

de notre envoyée spéciale

Le programme des déplacements du candidat Chevènement est quasi immuable. Une journée, une ville, un thème. Une visite de site, un déjeuner avec des représentants syndicaux ou des chefs d'entreprise, une causerie avec les étudiants de sciences-po, enfin, pour terminer, une rencontre avec le comité de soutien local. Pour l'affiche, le candidat à l'Élysée convie, généralement, un échantillon plus ou représentatif du futur « pôle républicain » qu'il doit porter sur les fonts baptismaux, samedi 19 janvier, à Paris. Lundi 14 janvier, à Toulouse, c'était au tour du député européen radical de gauche, Michel Dary, et de l'ancien ministre communiste de la fonction publique, Anicet Le Pors. Sur place, la présence d'Olivier Arzac, le jeune ex-secrétaire départemental du Rassemblement pour la France (RPF) de Haute-Garonne, a rétabli l'équilibre à droite.

Toulouse n'a pas été choisie au hasard. Dans cette ville meurtrie

par l'explosion, il y a quatre mois, de l'usine AZF, M. Chevènement n'était pas mécontent de devancer Noël Mamère qui doit se rendre, lui aussi, à Toulouse, le 17 janvier, pour le lancement officiel de sa campagne. Mais pour le député de Belfort, qui ne recule devant aucun paradoxe, Toulouse et le quartier de Grande Paroisse, entièrement soufflé par l'explosion, était le lieu idéal pour lancer quelques phrases fortes sur « l'avenir de l'industrie française » et la « sauvegarde » du pôle chimique.

« NOTRE INDUSTRIE FOUT LE CAMP »

Accueilli par le directeur du site, Serge Bieschlin, ainsi que par le représentant CGT de l'intersyndicale, Jacques Mignard, le candidat du MDC a rodé, avec eux, le discours « sans démagogie » qu'il avait préparé. « Notre industrie fout le camp ! » a lancé le député de Belfort, sur fond de tôles tordues et de toits éventrés, dans ce décor de fin du monde. « Nous avons 1 250 sites chimiques en France, a-t-il poursuivi, c'est un

pôle essentiel. Je suis partisan de maintenir cette industrie en faisant tout pour minimiser les risques. Même s'il n'y a pas de risque zéro. »

Il était, évidemment, plus risqué de tenir ce discours devant les représentants des associations de famille sinistrées, dont certaines sont farouchement opposées au redémarrage de l'usine. Faisant fi de la tension, palpable, et ignorant les quelques boules puantes lâchées dans la salle, l'ancien ministre de l'industrie s'y est pourtant essayé, adaptant légèrement son discours, mettant en cause « la responsabilité de l'Etat » mais persistant et signant. Bien sûr, il « imagine le trauma psychologique » de la population et il « ne comprend pas pourquoi un fonds de solidarité n'a pas été mis en place par le premier ministre » mais, répète-t-il, devant un auditoire un peu secoué, « le risque zéro n'existe pas, le principe de précaution n'est pas un principe scientifique ». Dans la mesure, explique l'ancien ministre de l'industrie, où la France a, déjà, perdu « son textile et son industrie du cuir et de la

machine-outil, bientôt, son électronique », il n'est « pas pensable » qu'elle perde, aussi, son pôle chimique.

« Je ne comprends pas, déclare encore M. Chevènement, comment Lionel Jospin a pu dire, en visitant le site d'AZF, qu'il n'imaginait pas comment on pouvait faire redémarrer l'usine. On se moque de ce qu'un premier ministre n' imagine pas, poursuit-il. On veut savoir ce qu'il imagine. »

Plus tard, devant la presse, le candidat répétera la formule, insistant sur « la nécessité de faire preuve d' imagination ». Il accusera aussi, les « deux têtes de l'exécutif », ses concurrents Jacques Chirac et Lionel Jospin, d'avoir interdit à la direction d'Airbus de recevoir « un ancien ministre de l'industrie », curieux de voir la maquette du nouvel A-380. « Je trouve cela scandaleux, tempête M. Chevènement, qui voit, dans cette interdiction, une « illustration des mœurs en cours dans notre République bananière ».

Christine Garin

Un candidat « républicain » et franc-comtois nommé... Victor Hugo

DEUX CENTS ANS après sa naissance, Victor Hugo voterait-il Lionel Jospin ou Jean-Pierre Chevènement ? A l'aube des nombreuses festivités qui marqueront le bicentenaire de sa naissance, les chevènementistes penchent pour la seconde hypothèse. Président du futur « pôle républicain », Max Gallo, qui vient de retracer, en deux tomes, la vie de l'écrivain (éditions XO), n'hésite pas, dans ses réunions publiques – comme celle qu'il tenait à Paris, le 7 janvier –, à tisser quelques passerelles entre l'ancien président du MDC et Victor Hugo, « cet homme politique plein d'intelligence, soucieux d'ordre et trop souvent présenté comme un aimable funiste », sous l'œil ravi de M^{me} Gallo, son épouse... franc-comtoise.

Car Hugo est né à Besançon. Le lycée du même nom s'en souvient ainsi que toute la ville et toute la Franche-Comté avec lui. Son maire, le fabiusien Jean-Louis Fousseret, a été reçu en grande pompe à l'Assemblée nationale par son président, Raymond Forni. Cet autre franc-comtois lui a prêté la salle des fêtes pour recevoir le Comité national pour le bicentenaire, présidé

par l'académicien Bertrand Poirot-Delpech, et lancer les festivités.

En 1952, pour le cent cinquantième anniversaire de Victor Hugo, la France vivait étouffée entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, en pleine guerre froide. Les communistes avaient donc « préempté » l'auteur des *Misérables* en vantant son pacifisme. Cette fois, la querelle en filiation agite plutôt la gauche non communiste. Le ministre des affaires européennes, Pierre Moscovici – franc-comtois, de Montbéliard –, conclura, le 1^{er} mars, un colloque franco-allemand sur la paix en Europe. Il a frappé ses cartes de vœux d'une citation du poète datée de 1855 : « Le continent fraternel, l'Europe tel est l'avenir. » Comme Marie-Noëlle Lienemann, qui a choisi : « Je veux la liberté devant l'esprit, l'égalité devant le cœur, la fraternité devant l'âme. »

Victor Hugo est commode. Royaliste légitimiste devenu orléaniste, chacun peut, en effet, devenir hugolien. Le 26 février, le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), laissera ainsi les orateurs de chaque groupe politique rendre

hommage à « un aspect de l'œuvre » de celui qui siège comme pair de France sous la monarchie de Juillet et sénateur sous la III^e République. Dans *Victor Hugo président I*, qui vient de paraître aux Editions de Paris, Bruno Fuligni, secrétaire des débats à l'Assemblée nationale, a recueilli tous ses textes politiques, classés par thème, jusqu'à ceux, peu connus, sur la Corse. « Il y a chez Chevènement la volonté d'une synthèse », explique le jeune homme, qui a demandé au maire de Belfort de préfacier le livre, comme l'annonce le bandeau rouge qui l'entoure. M. Chevènement loue ce « républicain » « jamais révolutionnaire », pas « marxiste » pour un sou, dont Bruno Fuligni rappelle qu'il rêva pendant trente ans de devenir président de la République. Avec un joli sens de l'autodérision, qui n'exclut pas un certain contentement de soi, le candidat de 2002 s'interroge pourtant : « Se souviendrait-on encore de Victor Hugo s'il avait été élu, comme il en rêva, président de la République ? »

Ariane Chemin

Charles Pasqua : « Ne doutez pas de ma volonté d'être présent »

CHARLES PASQUA fait durer le suspense. Alors que le président du RPF devait confirmer sa candidature à l'élection présidentielle « autour du 15 janvier », puis entre le 15 et le 20, il estime désormais pouvoir attendre « la fin du mois de janvier ». C'est ce qu'il a confié en marge de ses vœux aux personnalités des Hauts-de-Seine, lundi 14 janvier, à Nanterre, alors que les « affaires » continuent de le tourmenter – et de viser son entourage.

Après avoir appelé « les hommes politiques de notre pays » à retrouver « le sens de leur devoir et de leur responsabilité », M. Pasqua a lancé, devant plus d'un millier d'invités : « Ne doutez pas de ma volonté d'être présent dans ce débat et dans cette échéance et d'y occuper toute ma place, parce que je crois à la force de la volonté et à la capacité des hommes à influencer sur le sort des nations. »

Dans le jardin tropical qui occupe le vaste hall de l'hôtel du département et où allaient se produire un peu plus tard un orchestre Nouvelle-Orléans et une troupe de pom-pom girls, l'architecte Roland Castro, membre du conseil national du PCF, plaisantait avec Maurice Leroy, député (UDF) du Loir-et-Cher, porte-parole de François Bayrou et ancien chargé de mission auprès de M. Pasqua. Conseiller du RPR, Patrick Devedjian voulait voir dans l'affluence à cette réception « une manifestation de solidarité autour du président ». « Je souhaite sa candidature, ajoutait le député des Hauts-de-Seine. Elle peut être utile pour canaliser des voix souverainistes qui pourraient s'égarer ailleurs. »

Jean-Louis Saux

M. Le Pen ne rencontrera pas M. Mandela

Le président du FN a dû renoncer à son voyage en Afrique du Sud

LE PRÉSIDENT du Front national ne s'est pas rendu, comme annoncé, dimanche 13 janvier, en Afrique du Sud (*Le Monde* du 11 janvier). Selon l'entourage de Jean-Marie Le Pen, l'ANC (Congrès national africain), le parti au pouvoir depuis 1994, a fait savoir, dimanche matin, que, « pour des raisons de calendrier », le rendez-vous prévu avec l'ex-président sud-africain, Nelson Mandela, ne pouvait pas avoir lieu. M. Le Pen, qui misait sur une rencontre avec cette figure emblématique de la lutte contre la ségrégation raciale et le régime d'apartheid en Afrique du Sud, a préféré renoncer à son déplacement.

Voilà plusieurs mois que les services de M. Le Pen préparaient ce voyage, fixé, puis déjà annulé, en décembre. Il s'agissait pour eux d'organiser une poignée de main entre les deux hommes qui montrait que le représentant de l'extrême droite française, actuellement en pleine campagne électorale, ainsi que son parti ne sont « ni racistes ni xénophobes ». M. Le Pen, qui, en 1987, se refusait à condamner le régime d'apartheid et déclarait que « la définition de la démocratie ne se borne pas pour un pays seulement à l'exercice du droit de vote », dont étaient privés les Noirs d'Afrique du Sud (*Le Monde* du 8 mai 1987), expliquait au *Monde*, mercredi 9 janvier, qu'il tenait « en estime » le président Mandela. Il « a fait preuve d'une grande capacité à établir la paix et la réconciliation entre les Africains du Sud », disait-il, avant de le « proposer comme modèle à d'autres pays africains ».

Il est vrai que beaucoup d'eau a coulé sous les ponts en Afrique du Sud depuis 1994. On a ainsi vu les ennemis d'hier, les représentants de l'ANC et ceux du Parti national (parti des Blancs, artisan pendant cinquante ans de l'apartheid, rebap-

tisé Nouveau Parti national), assumer, de 1994 à 1996, un gouvernement d'union nationale chargé de mettre fin à la ségrégation raciale, et cela sur l'initiative de M. Mandela. Depuis 1999, on assiste à un rapprochement entre l'ANC, qui a abandonné sa ligne « révolutionnaire », et le NNP, devenu, il est vrai, exsangue, notamment dans la province du Cap.

UNE TAXE POUR LA DETTE

Lors de son déplacement, Jean-Marie Le Pen devait faire part aux représentants sud-africains de ses projets de « coopération entre

Bruno Mégret, hôte indésirable du Louvre

Le président du Mouvement national républicain (MNR), Bruno Mégret, avait choisi le restaurant Le Grand Louvre pour ses vœux à la presse, lundi 14 janvier. A son détriment. A peine installés, les représentants du restaurant, bénéficiaires d'une concession du musée, qui avaient loué une salle « pour une conférence de presse » à une société de prestations où ne figuraient ni le nom de M. Mégret ni celui de son parti, sont venus informer le candidat à l'élection présidentielle que la presse télévisuelle ne pouvait, sans autorisation spéciale, pénétrer dans le musée. Quelques moments plus tard, ce sont trois agents du musée qui ont retardé les vœux en criant « Pas de fascistes au Louvre », avant d'être expulsés par le service d'ordre du MNR. Lundi après-midi, le Louvre a publié un communiqué pour préciser que, soucieux de sa « neutralité », « il ne délivre jamais d'autorisation pour la tenue de manifestation à caractère politique. »

L'Afrique, et plus précisément l'Afrique du Sud, et la France », si d'aventure il était élu à la tête de l'Etat français. Ceux-ci sont consignés dans un rapport de 21 pages intitulé « Initiative nationale pour un développement France-Afrique-Caraïbes-Pacifique », que *Le Monde* s'est procuré.

Dans ce texte, le président du FN propose une réorganisation de l'aide au développement. Il préconise, notamment, la création d'« une taxe sur les bénéfices des multinationales qui permettrait de contribuer au développement des pays d'Afrique et des Caraïbes » en finançant des projets de dévelop-

pement ou en épongeant la dette des pays. Il ne s'agit pas de philanthropie de la part de M. Le Pen. Ce dernier, convaincu que l'« immigration est un danger pour la France comme une menace pour les pays africains », qui se voient « dépossédés de leurs forces vives », estime qu'il n'y a pas d'autre solution que d'aider les pays d'Afrique à se développer économiquement pour « inverser le flux migratoire ».

Dans le projet lepéniste, l'Afrique du Sud – comme le Sénégal – a une place privilégiée. Son « potentiel diplomatique et écono-

mique » peut « lui permettre de défendre les intérêts de tous les Africains en préservant le continent de l'impérialisme du nouvel ordre mondial ». « L'Afrique (...) n'a pas besoin d'experts mondialistes, mais d'initiatives locales, nationales et continentales ! Chaque pays doit, en se fondant sur sa propre expérience historique (...), concevoir ses propres institutions, qui l'aideront à se développer », affirme M. Le Pen. « Comment ne pourrions-nous pas soutenir l'Afrique aux Africains, nous qui voulons la France aux Français », écrit-il, sans détour.

Christiane Chombeau

Le 19 mars devrait devenir une journée du souvenir de la guerre d'Algérie

Le FN et le MNR dénoncent une « infamie »

UNE SEMAINE avant le débat destiné à aménager la loi sur la présomption d'innocence, qui va soumettre sa cohésion à rude épreuve, la majorité plurielle devait afficher, mardi 15 janvier, à l'Assemblée nationale, une concorde parfaite. L'examen d'une proposition de loi de Bernard Charles (Lot, PRG), au nom du groupe Radical, citoyen et vert (RCV), instituant le 19 mars comme journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie a fourni cette opportunité aux députés de gauche.

Le texte a été adopté sans encombre, le 9 janvier, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Les groupes socialiste et communiste, auteurs de propositions de loi identiques, ont accepté d'associer leurs textes à celui de M. Charles. Deux candidats à l'élection présidentielle, Noël Mamère (Gironde, Verts) et Christiane Taubira (PRG, Guyane) ont signé la proposition, tout comme Georges Sarre (MDC, Paris). Les élus de la majorité se sont accordés sur la date anniversaire du cessez-le-feu officiel intervenu en Algérie, le 19 mars 1962. Cette journée ne sera « ni fériée ni chômée », précisent les auteurs de la proposition.

Alain Néri (PS, Puy-de-Dôme) a rappelé que la proposition de loi « fait suite à la reconnaissance par la représentation nationale de l'existence de l'état de guerre en Algérie », le 18 octobre 1999. « Il ne faut pas que la guerre d'Algérie, qui fut longtemps une guerre sans nom, devienne une guerre sans date commémorative », a-t-il ajouté. Pour le président de la commission des lois, Jean Le Garrec (PS, Nord), « le 19 mars n'a pas vocation à célébrer une victoire ou une défaite mais sim-

plement à marquer un temps de souvenir ».

Cette précaution oratoire n'a pas suffi à convaincre l'opposition. « On va réveiller les haines », a dénoncé Michel Meylan (DL, Haute-Savoie), qui a demandé à Jacques Chirac de « se mouiller » pour contrecarrer l'initiative. « On ne va quand même pas enterrer une déchirure au sein du monde combattant, ni faire des harkis massacrés un post-scriptum de l'Histoire », a tempêté, pour sa part, Yves Fromion (RPR, Cher).

ASSISTANCE RECORD

Plusieurs associations proches du Front national ont appelé à manifester, mardi matin, devant l'Assemblée nationale contre « une infamie » qui « va salir l'image de la France ». Bruno Mégret, le président du MNR, devait se rendre devant le Palais-Bourbon pour « défendre l'honneur de l'armée française ». Dès mardi, à l'ouverture de la séance, le ton était donné. Devant une assistance record d'anciens combattants, le député (DL) Claude Goasguen et le président du Mouvement pour la France, Philippe de Villiers, se montraient les plus déterminés dans leur opposition à cette proposition de loi. Les associations d'anciens combattants ont exprimé des avis divergents. La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (Fnaca) soutient la proposition de loi. En revanche, l'Union nationale des officiers de réserve (UNOR) a appelé les parlementaires à « rejeter » la commémoration d'une date célébrée en Algérie comme « fête de la victoire ». Le vote solennel est programmé le 22 janvier.

Elie Barth



Quarante ans après, le débat sur la guerre d'Algérie – ici, l'arrestation d'un berger en octobre 1960, photo-témoignage d'un appel du contingent – reste délicat. La droite proteste contre la proposition de faire du 19 mars une journée nationale du souvenir.

M^{me} Boutin ne se désistara pour aucun candidat

LA CANDIDATE à l'élection présidentielle Christine Boutin, qui était l'invitée de LCI, lundi 14 janvier, s'est dite soucieuse de son « indépendance » et de sa « liberté » et a déclaré : « Si je ne suis pas au second tour, il n'y aura pas de consigne de vote en ce qui me concerne. » La députée des Yvelines, entrée en politique en 1981 pour « combattre la gauche arrivée au pouvoir », a lancé : « M. Chirac, je ne sais pas où il nous emmène, je ne sais pas s'il est certain de savoir où il veut nous emmener. » Elle a toutefois également souligné que « le projet de M. Jospin n'était pas le sien ». M^{me} Boutin, qui a été suspendue de l'UDF en décembre, à cause de sa candidature à l'élection présidentielle, a assuré disposer de « près de 400 signatures » sur les 500 nécessaires à la course à l'Élysée.

M. Chirac en tête dans un sondage Ipsos-« Le Figaro »-Europe 1

SELON un sondage réalisé les 11 et 12 janvier auprès d'un échantillon de 947 personnes représentatif des Français, Jacques Chirac devancerait Lionel Jospin au premier et au second tour de l'élection présidentielle des 21 avril et 5 mai 2002.

Le président de la République obtient 28 % des intentions de vote au premier tour et 52 % au second, contre 24 % et 48 % à son adversaire. Comparés à la précédente enquête menée les 4 et 5 janvier, les taux du second tour restent stables, mais M. Jospin gagne un point au premier tour, tandis que M. Chirac affiche le même score.

DÉPÊCHE

■ **LÉGISLATIVES : Françoise de Panafieu, députée maire RPR du 17^e arrondissement**, a indiqué lundi qu'elle voulait se présenter aux élections législatives « dans la 16^e circonscription ou rien ». Elue de la 17^e circonscription, qui comprend, outre les quartiers du 17^e Epinettes et Batignolles, une partie du 18^e arrondissement (Grandes-Carrières), M^{me} de Panafieu vise ainsi la place du RPR Bernard Pons, qui entend « s'y maintenir ».



NUANCES 3D

L'ASSURANCE VIE NOUVELLE GENERATION.

Nuances 3D est la formule idéale et profiter en plus de la fiscalité

Une formule accessible. Après minimum, vous vous constituez un capital à votre rythme en effectuant des versements libres ou programmés.

Une formule sur mesure. Vous choisissez entre 3 modes de gestion (libre, déléguée ou mixte) pour vous constituer, diversifier ou valoriser un capital. Vous pouvez en changer à tout moment et sans frais.

Une formule performante. Vous accédez à 16 supports d'investissement, du plus sûr au plus audacieux, ainsi qu'aux meilleurs fonds nationaux et internationaux. Pour toute souscription avant le 31 mars 2002, Nuances 3D, c'est un taux exceptionnel de 5,50% garanti en 2002*. www.caisse-epargne.fr

5,50%
garantis
en 2002*

pour construire vos projets de vie privilégiée de l'assurance vie. un versement initial de 250 €



CAISSE D'ÉPARGNE

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?

SOCIÉTÉ

JUSTICE

L'annonce du départ du juge Eric Halphen de la magistrature a suscité de **NOMBREUSES RÉACTIONS**, lundi 14 janvier. François Bayrou a déclaré comprendre « l'amertume du magistrat », qui est, selon lui, « parta-

gée par beaucoup de Français, qui ont l'impression que la justice n'est pas la même pour tous ». Pour Jean-Pierre Chevènement, « les pressions qu'il a subies sont inacceptables ». Pour le porte-parole du PS, Vincent

Peillon, ce magistrat avait prouvé sa « pugnacité ». Le juge Halphen, qui était chargé d'instruire, à Créteil, l'affaire des HLM de Paris, **SYMBOLISE L'AFFRONTMENT**, dans les années 90, entre la justice et le pou-

voir politique. Il avait été victime en 1994 d'une **TENTATIVE DE DÉSTABILISATION** – l'affaire Maréchal-Schuller – et les policiers avaient refusé de l'assister lors d'une perquisition chez les Tiberi, en 1996.

Le monde judiciaire secoué par le départ du juge Eric Halphen

Les magistrats estiment que la décision de leur collège de Créteil symbolise la fragilité du juge d'instruction, souvent soumis à de fortes pressions. Marylise Lebranchu, François Bayrou et Jean-Pierre Chevènement rendent hommage à ce magistrat « pugnace », qui était chargé de l'enquête sur les HLM de Paris

L'ÉMOTION est à la hauteur du symbole. Le départ de la magistrature d'Eric Halphen, ancien juge d'instruction de Créteil chargé de l'affaire des HLM de Paris, a suscité, lundi 14 janvier, des réactions de soutien de la quasi-totalité du milieu judiciaire. Figure emblématique de la fonction de juge d'instruction, Eric Halphen, actuellement vice-président du tribunal de Nanterre, devrait prochainement demander à la chancellerie une mise en disponibilité, comme il l'a annoncé dans un entretien au *Parisien* du 14 janvier. L'émotion suscitée par cette annonce témoigne de la force du symbole que représente le magistrat : après avoir participé à l'émergence des affaires politico-financières, dans les années 1990, Eric Halphen a vécu, comme d'autres juges d'instruction très médiatisés, l'apogée puis la fragilisation de sa fonction, qui semble aujourd'hui remise en cause.

Eric Halphen hérite du dossier des HLM de Paris en 1994, cinq ans après avoir été nommé à Créteil. A l'époque, la France découvre, après la perquisition d'Urba conduite par le juge Thierry Jean-Pierre en 1991, dans l'affaire du financement occulte du Parti socialiste, la figure du juge d'instruction, un magistrat solitaire qui se dresserait contre les intérêts financiers des milieux politiques et économiques. Dans l'imaginaire collectif, Eric Halphen rejoint bientôt des magistrats comme Renaud Van Ruymbeke, qui instruit sur le financement du PR, Philippe Courroye, qui conduit l'enquête sur les réseaux Botton à Lyon, ou Eva Joly et Laurence Vichnievsky, char-



gées de l'affaire Elf. « J'ai été attiré par ce destin, celui de l'homme seul face aux autres, témoigne M. Halphen dans son entretien au *Parisien*. Seul pour lutter contre l'injustice. C'est cette idée qui m'a séduit. »

Alors que la justice s'était gardée, pendant deux siècles, de réprimer la délinquance en col blanc, cette nouvelle génération de magistrats s'est lancée à l'assaut de la corruption financière, avec comme horizon l'égalité de tous devant la loi. « Quand je suis devenu magistrat, j'avais un idéal de justice. La même justice pour tous », témoigne M. Halphen. De tous ces magistrats, M. Halphen est alors

devenu, parfois à son corps défendant, le plus emblématique de l'affrontement avec les politiques, jusqu'à son dessaisissement par la chambre de l'instruction de Paris, le 4 septembre 2001.

LA FIN D'UN CYCLE

Visiblement éceeuré après ces sept années d'instruction tumultueuses, le magistrat jette l'éponge en expliquant qu'il « n'a plus cet idéal de justice qui [l']animait ». « La justice fonctionne à deux vitesses, un juge seul n'y peut rien », constate t-il, désabusé, dans *Le Parisien*. Ce constat a immédiatement été repris par les syndicats

de magistrats, qui se sont déclarés solidaires de leur collègue. Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) a ainsi expliqué partager « le constat amer fait par ce magistrat d'une justice à double vitesse, ne respectant pas l'égalité des citoyens devant la loi, et des difficultés extrêmes à éclaircir les affaires politico-financières ». Le SM, qui estime que « les corrupteurs et les corrompus jouissent le plus souvent de l'immunité », « invite les responsables politiques à prendre conscience de l'état profond de déréliction de la justice ».

Organisation majoritaire de la magistrature, l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) a, pour sa part, rendu hommage « au travail inlassable » du juge Eric Halphen, déplorant sa démission, « symbole de la mise en place depuis des années par les politiques d'une justice pour les riches et d'une justice pour les pauvres ». Au-delà, le départ annoncé du juge a été salué par ses collègues de l'instruction. « Je comprends sa décision et je la respecte. C'est assez courageux de démissionner dans ces conditions », a expliqué Patrick Desmure, juge à Nanterre, chargé de l'instruction sur les emplois fictifs de la Ville de Paris, tandis qu'Armand Riberolles, chargé de l'affaire de la MNEF ou Eric de Montgolfier, procureur de Nice, se sont associés à la démarche de leur collègue.

Au-delà de son parcours personnel, le départ annoncé d'Eric Halphen signe la fin d'un cycle pour la magistrature. Depuis quelques années, le juge d'instruction, fer de lance de la lutte anti-corrup-

tion, a perdu du crédit. Les protestations répétées des personnes mises en examen, puis certaines incarcérations contestées ont contribué à affaiblir le pouvoir du juge d'instruction et à ternir l'aura des juges les plus médiatiques. La loi sur la présomption d'innocence est venue entériner ce mouvement, en ôtant au juge d'instruction le pouvoir de placer un mis en examen en détention provisoire, qui constituait, jusqu'alors un fort moyen de pression. La loi a, par

Robert Hue, dans l'affaire du Gifco. Des voix se sont ainsi élevées, à droite, pour demander la suppression de cette fonction, et le transfert de ses compétences au parquet. « Certains souhaitent la disparition des juges d'instructions, tout est fait pour les déstabiliser et les empêcher d'établir la vérité », estime ainsi Valéry Turcey, président de l'USM.

De fait, le climat n'est plus propice aux magistrats instructeurs, qui font preuve parfois de désarroi. L'association française des magis-

M. de Montgolfier : « Des combats respectables »

Interrogé par *Le Monde*, mardi 15 janvier, le procureur de la République de Nice, Eric de Montgolfier, a déclaré éprouver « un peu de peine à voir Eric Halphen partir, car il a mené des combats respectables ». « Je n'ai pas toujours été d'accord avec lui, mais il a eu le mérite de s'engager », a-t-il affirmé. « Cependamment, ajoute M. de Montgolfier, je regrette sa décision, qui a un côté un peu désespérant. Il me semble que les combats ne valent que si on les conduit jusqu'au bout. Mais je reconnais que, parfois, la tentation de tout quitter, que je ressens parfois moi-même, est grande. Plus on s'expose et plus elle est forte. » Le procureur a également indiqué que, « parmi les raisons invoquées par M. Halphen pour justifier son départ, il y en a une [qu'il partage] complètement : c'est le fait par un magistrat de constater que certaines entraves proviennent d'autres magistrats. La censure interne est la plus difficile à vivre », a-t-il conclu.

ailleurs, conféré de plus grandes prérogatives aux parties face au juge et, notamment à la défense, qui multiplie, dans les affaires financières, les demandes d'actes ou d'annulation.

Plus récemment, les juges d'instruction ont subi de violentes critiques après que les tribunaux eurent relaxé l'ancien ministre des finances Dominique Strauss-Kahn dans l'affaire de la MNEF et le secrétaire général du Parti communiste,

trats instructeurs (AFMI) estime ainsi que la décision du juge Halphen n'est « pas étonnante ». « Ce type de démarche risque de se renouveler chez d'autres magistrats, des juges d'instruction en particulier, qui en ont marre d'être pris pour cibles de toutes parts », a ainsi réagi le juge d'instruction parisien Jean-Baptiste Parlos, membre du bureau de l'AFMI.

Cécile Prieur

La mise en disponibilité, une décision rare

La demande de mise en disponibilité du juge d'instruction Eric Halphen n'avait pas été enregistrée à la chancellerie, mardi 15 janvier au matin. Cette demande devra être validée par le Conseil supérieur de la magistrature, puis par le ministre de la justice. La mise en disponibilité est distincte de la mise à disposition : la première permet au magistrat de passer dans le secteur privé ; la seconde l'autorise à rejoindre un organisme public. Leur durée est de trois ans, renouvelable une fois.

Les mises en disponibilité de magistrats ne sont pas fréquentes. Selon la direction des affaires judiciaires de la chancellerie, 80 magistrats sont actuellement en disponibilité, soit 1 % du corps. Ces demandes s'expliquent généralement par une absence de perspectives de carrière, la possibilité d'augmenter son revenu en rejoignant une entreprise privée mais surtout, par la frustration liée au manque de moyens face à la complexité des affaires.

Des affrontements en série avec le pouvoir politique et la police dans l'affaire des HLM de Paris

DU PIÈGE TENDU au beau-père d'Eric Halphen, le Dr Jean-Pierre Maréchal, à la convocation du président de la République, Jacques Chirac, en passant par le refus de la police judiciaire d'assister à la perquisition ordonnée par le juge au domicile du maire de Paris, Jean Tiberi, l'instruction de l'affaire des HLM de Paris a été ponctuée d'affrontements avec le pouvoir politique et l'institution policière.

► **Une manipulation politico-judiciaire.** Quelques semaines après avoir mis en examen Jean-Claude Méry, le financier occulte du RPR, puis Michel Roussin, ancien directeur de cabinet de Jacques Chirac, le juge Eric Halphen est victime d'une manipulation politico-judiciaire sur fond d'affrontement, au sein du RPR, entre les partisans d'Edouard Balladur et ceux de Jacques Chirac à l'approche de l'élection présidentielle. Le 15 décembre 1994, le conseiller général (RPR) des Hauts-de-Seine Didier Schuller déposait plainte contre le beau-père du juge Halphen, le docteur Jean-Pierre Maréchal. L'accuse d'avoir tenté de lui extorquer des fonds en échange d'une intervention auprès de son gendre, au moment où l'enquête s'orientait vers l'office HLM des Hauts-de-

Seine. Les policiers décident de tendre un piège à M. Maréchal. En leur présence, M. Schuller téléphone au psychiatre, alors en vacances, et lui promet 1 million de francs. Le 20 décembre, M. Maréchal est arrêté à l'aéroport de Roissy alors que M. Schuller lui remet un sac contenant les billets.

Rapidement, la régularité des écoutes téléphoniques est contestée et il apparaît que M. Schuller a porté plainte après s'être entenu avec le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua. De plus, l'une des conversations entre M. Schuller et M. Maréchal a été enregistrée dans le bureau d'un conseiller du maire (RPR) de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), Patrick Balkany. Enfin, fait exceptionnel, la plainte de M. Schuller a été recueillie par le directeur central de la police judiciaire en personne.

Saisi par le président de la République François Mitterrand, le Conseil supérieur de la magistrature rend, en avril 1995, un avis dans lequel il se prononce contre le dessaisissement du juge Halphen et évoque des faits révélant « la volonté ou l'intention de porter atteinte à l'indépendance » du juge.

► **Une perquisition non assistée.** Déjà tendues, les relations entre le juge de Créteil et la police se dégradent encore au printemps 1996. Le magistrat recueille alors le témoignage de l'ancien directeur général adjoint de l'office HLM de la Ville de Paris (OPAC), François Ciolina, qui lui assure que le fils du maire de Paris, Dominique Tiberi, a bénéficié de travaux somptueux à son domicile, pris en charge par l'OPAC. Le magistrat décide de mener une perquisition au domicile de Jean Tiberi. Le 27 juin, il se rend dans l'immeuble du maire de Paris mais après avoir interrogé leur hiérarchie, les policiers sollicités pour la perquisition refusent d'assister M. Halphen, arguant de l'immunité dont bénéficierait, en tant que député, M. Tiberi. Cette décision provoque un vif émoi dans les milieux politiques, judiciaires et policiers. Fait sans précédent, elle entraîne en octobre la suspension, par la cour d'appel de Paris, de l'habilitation d'officier de police judiciaire du directeur de la police judiciaire parisienne, Olivier Foll.

► **La mise en cause de Jacques Chirac.** Fin 2000, l'affaire des HLM de Paris est relancée et prend une nouvelle dimension politique avec la mise en cause du président de la

République, Jacques Chirac. Le témoignage vidéo de Jean-Claude Méry, publié par *Le Monde* en septembre 2000, incite le juge Halphen à rouvrir le dossier qu'il avait clos. La confession posthume du financier occulte du RPR met, en effet, nommément en cause Jacques Chirac, alors président du parti gaulliste et maire de Paris. « C'est uniquement aux ordres de M. Chirac que nous travaillons », y déclare notamment M. Méry. Le 27 mars 2001, sur la base de ce document, M. Halphen fait parvenir au président de la République une convocation au titre de témoin. Le chef de l'Etat fait valoir que sa fonction lui interdit de se rendre dans le bureau du juge et son entourage parle de « forfaiture ». Après de nouveaux aveux de François Ciolina, Eric Halphen estime quelques semaines plus tard qu'il existe des « indices » suffisants pour envisager la mise en examen de Jacques Chirac : en avril, il se déclare incompétent au profit de la Haute cour de justice. En septembre, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris le dessaisit du dossier et annule une partie de la procédure pour vice de forme.

Frédéric Chambon

Entre chasse-trappes et erreurs procédurales, un juge noyé dans une affaire d'Etat

Pendant sept ans, le travail d'Eric Halphen a été rythmé par les vicissitudes d'une procédure marquée par de nombreuses irrégularités

PARADOXALEMENT, lorsqu'ils apprirent, le 4 septembre 2001, que la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris venait de dessaisir Eric Halphen du dossier des

■ PORTRAIT

Un ultime camouflet l'a sans doute convaincu de mettre un terme, à 42 ans, à sa carrière

HLM de Paris, les proches de Jacques Chirac ne manifestèrent qu'une satisfaction mesurée. Certes, outre l'annulation d'une partie du dossier, l'entourage du chef de l'Etat ne manqua pas de se réjouir du désaveu infligé à celui qui avait « osé » convoquer le président de la République. Mais le fait que la cour

d'appel ait désigné le juge parisien Armand Riberolles, réputé pour son extrême rigueur – et déjà en charge de deux autres enquêtes menaçant M. Chirac – fut vécu comme une très mauvaise nouvelle. De fait, l'affaire des HLM de Paris, ouverte à son cabinet en février 1994, a été marquée par une série d'erreurs procédurales dont la répétition fragilisa grandement le magistrat de Créteil. A sa décharge, le juge a été confronté, tout au long de son instruction, à de multiples chasse-trappes qui contribuèrent à le déstabiliser.

Rapidement, le magistrat fut confronté à une première contrariété : les soupçons pesant sur Michel Roussin, mis en examen en novembre 1994 – et contraint de quitter le ministère de la coopération en vertu de la « jurisprudence Balladur » – ne furent pas confirmés par l'enquête : l'ancien directeur du cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris obtint un non-lieu dès 1995.

Cette même année, le magistrat va engager une épreuve de force avec l'institution policière, dans laquelle il laissera beaucoup d'énergie.

Eric Halphen est aiguillonné par un mystérieux « corbeau » qui va tenter d'orienter son enquête vers le RPR et le gouvernement d'Alain Juppé. Les lettres anonymes qu'il reçoit sont régulièrement accompagnées de « notes blanches », documents sans en-tête ni signature, attribués à une commissaire des RG, Brigitte Henri. Le magistrat semble convaincu que les investigations de Mme Henri ont précédé les siennes. Les nombreuses missives du « corbeau » vont provoquer un bras de fer entre le juge et le directeur central des renseignements généraux (DCRG), Yves Bertrand. Ce dernier, soutenu par sa hiérarchie, refusera de communiquer au magistrat les notes qu'il détient. Eric Halphen envisagera de lancer des poursuites pour « délit d'entrave » à l'encontre

de M. Bertrand, avant d'y renoncer. Le « corbeau », qui ne sera jamais identifié, cessera ensuite de se manifester. Il aura fait perdre un temps considérable à l'instruction.

UN RAPPORT ET UNE CASSETTE

Le 27 juin 1996, M. Halphen s'est une nouvelle fois heurté de front à la hiérarchie policière, lors de la fameuse perquisition au domicile de Jean Tiberi, place du Panthéon. Outre le refus de la police judiciaire d'assister le juge, elle avait été marquée par la saisie d'une feuille de paie au nom de Xavière Tiberi. Interrogée par le magistrat, l'épouse du maire de Paris avait expliqué que ce bulletin de paie correspondait à la rédaction d'un rapport. Elle avait ensuite demandé à un coursier de lui apporter ses fameuses « réflexions sur les orientations du conseil général de l'Essonne en matière de coopération décentralisée », depuis passées à la postérité, qu'elle

avait remises au juge Halphen. Las, la saisie de ce rapport, réalisé dans des conditions irrégulières et portant sur des faits dont le magistrat n'était aucunement saisi, devait être annulée. Le rapport, comme victime d'une malédiction judiciaire, donnera d'ailleurs lieu à plusieurs autres procédures, qui seront toutes annulées.

En septembre 2000, alors qu'il avait clôturé son instruction depuis un an, sans être parvenu à étayer le soupçon initial portant sur l'existence d'une filière de financement occulte du RPR, le juge Halphen ranima dans l'urgence sa procédure après la publication dans *Le Monde* du témoignage posthume de Jean-Claude Méry. Dans la fameuse cassette, l'ancien promoteur confessait tout ce qu'il avait toujours refusé de dire au magistrat, qu'il critiquait par ailleurs très durement : « Halphen va oser me dire, au mois de décembre [1994] : "Tant que vous ne parlerez

pas, je ne vous libérerai pas" », affirmait Jean-Claude Méry dans la vidéo, qui contenait aussi des allusions à la vie privée du magistrat. Après la révélation de ce témoignage, Eric Halphen va multiplier les initiatives – saisie de la cassette vidéo, convocation de M. Chirac en qualité de témoin, puis, enfin, rédaction d'une ordonnance d'incompétence après avoir constaté l'existence de charges pesant à l'encontre du chef de l'Etat –, oubliant que son instruction avait été suspendue en novembre 1999. Cette succession d'erreurs, qui s'apparente à une fuite en avant, entraînera son dessaisissement – et l'annulation d'une partie de la procédure – par la cour d'appel de Paris. Cet ultime camouflet a sans doute convaincu Eric Halphen, de mettre un terme, au moins provisoirement, à 42 ans, à sa carrière de magistrat.

Fabrice Lhomme

Un journaliste et deux syndicalistes jugés pour « diffusion d'information privilégiée » sur Aérospatiale-Matra

En 1999, Hubert Levet, pigiste à « L'Agefi », avait révélé, deux jours avant leur publication officielle, les comptes semestriels déficitaires du groupe industriel



TRIBUNAL
CORRECTIONNEL
DE PARIS
11^e chambre

HUBERT LEVET, journaliste pigiste à *L'Agefi*, quotidien économique et financier diffusé par abonnement, a-t-il commis un délit en publiant, le 20 septembre 1999, les comptes semestriels d'Aérospatiale Matra (devenue depuis EADS), deux jours avant qu'ils ne soient rendus publics officiellement ? La question était examinée, lundi 14 janvier, par la 11^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, spécialisée en matière économique et financière.

De fait, le tribunal s'est moins intéressé au statut du journaliste et à la question de la protection de ses sources qu'aux conséquences sur le marché boursier de la révélation de ce type de nouvelles. Le délit examiné – la « diffusion d'information privilégiée » – relevait en effet du code monétaire et financier et non de la loi sur la presse. Le « scoop » de *L'Agefi* a pourtant valu à son auteur d'être mis en examen, au même

titre que les deux syndicalistes CGT, salariés d'Aérospatiale Matra, soupçonnés d'être à l'origine de la « fuite ». Eric Dadier, directeur de la rédaction du quotidien, a été renvoyé devant le tribunal pour « recel », contre l'avis du parquet, qui avait requis un non-lieu.

L'affaire a débuté avec le dépôt d'une plainte, le 23 septembre 1999, de la direction du groupe industriel, s'estimant lésée par la diffusion prématurée de ses comptes semestriels annonçant des résultats négatifs de 789 millions de francs. Dans la foulée, le titre Aérospatiale Matra perdait 2,5 % de sa valeur à la Bourse de Paris et encore 6,10 % le lendemain. Curieusement, l'entreprise n'a pas souhaité se porter partie civile dans cette affaire.

Hubert Levet, lui, n'a rien à cacher. Il reconnaît, comme au cours de l'instruction, avoir eu accès aux comptes de l'entreprise. Les enquêteurs ont d'ailleurs retrouvé à son domicile huit pages de fax correspondant à l'essentiel du rapport définitif sur lequel devait statuer le conseil de surveillance d'Aérospatiale Matra le 21 septembre

1999, avant la publication officielle des chiffres. En revanche, le journaliste refuse de livrer ses sources. Certes, il admet connaître ses deux coprévenus, Christian Saulnier, qui était alors ajusteur à l'usine de Saint-Nazaire, et Jean-Pierre Jousseau, technicien dans l'établissement de Suresnes. A l'époque, ce dernier était aussi secrétaire adjoint du comité central d'entreprise et, à ce titre, l'un des représentants des salariés au conseil de surveillance. Selon l'accusation, il serait le seul, parmi les 37 personnes destinataires du rapport confidentiel, à avoir pu le remettre, par l'entremise de Christian Saulnier, au journaliste. Celui-ci dément. « J'avais des contacts normaux avec eux, ils constituaient une source syndicale », explique-t-il.

« UN FAISCEAU D'INDICES »

Au cours de leur enquête, les policiers de la brigade financière ont pourtant retrouvé la trace d'une télécopie de huit pages envoyée du local CGT d'Aérospatiale Matra vers un fax d'une boutique parisienne à l'attention d'Hubert Levet. « Il s'agissait en fait d'un document de la commis-

sion économique et financière d'Aérospatiale, sans lien avec ce qui nous occupe », se défend le journaliste. Christian Saulnier confirme : « Je n'ai jamais eu accès aux comptes de l'entreprise et j'aurais été bien incapable de les commenter. » Qui plus est, les deux salariés d'Aérospatiale Matra affirment que les comptes négatifs de l'entreprise ne constituaient pas pour eux une surprise puisque, dès le printemps 1999, plusieurs informations internes faisaient état d'une dégradation des résultats.

La procureure de la République Chantal de Leiris, raisonnant « par déduction », a soutenu que les deux syndicalistes étaient bien « les véritables fauteurs dans cette affaire ». « Il y a un faisceau d'indices, ça ne peut être qu'eux », a-t-elle insisté, avant de réclamer une peine d'amendes de 1 000 euros à leur encontre, ainsi que pour Hubert Levet, laissant à l'appréciation du tribunal le cas d'Eric Dadier. La défense devait plaider mardi 15 janvier avant que le jugement ne soit mis en délibéré.

Acacio Pereira

M. Douste-Blazy a été interrogé en qualité de témoin dans l'affaire Falcone

APRÈS Gérard Depardieu, l'abbé Pierre ou encore Danielle Mitterrand, la galerie des personnalités invitées à témoigner dans l'affaire Falcone s'est enrichie d'une nouvelle figure. Jeudi 3 janvier, c'était au tour de l'actuel président du groupe UDF à l'Assemblée nationale et maire de Toulouse (Haute-Garonne), Philippe Douste-Blazy, d'être interrogé par le juge parisien Philippe Courroye, qui l'avait convoqué en qualité de témoin. M. Douste-Blazy s'est expliqué sur la nature de ses relations avec Pierre-Joseph Falcone, l'homme d'affaires au centre de l'enquête sur les ventes d'armes vers l'Angola, libéré le 1^{er} décembre 2001 à l'issue d'un an de détention provisoire.

Le nom de M. Douste-Blazy est apparu à l'automne 2001, à la suite d'une perquisition chez la secrétaire de M. Falcone, Isabelle Delubac (*Le Monde* du 4 décembre 2001). L'examen de disquettes dissimulées à son domicile avait permis aux enquêteurs de trouver trace de nombreux « mémos » sur lesquels figuraient les personnes avec qui M. Falcone était en contact. Plusieurs de ces documents ont mis en lumière l'existence de relations entre l'homme d'affaires et l'ancien ministre de

la santé (1993-1995) puis de la culture (1995-1997), qui auraient eu lieu par l'intermédiaire de Jacques Pascal. Décorateur d'intérieur, M. Pascal a effectué des travaux chez M. Falcone. Le fils de Jacques Pascal, Camille Pascal, a été un collaborateur de M. Douste-Blazy.

DÉCOUVERTE DE « MÉMOS »

L'un des « mémos » découverts, daté de juin 1998, indiquait : « M. Pascal : M. Douste-Blazy a été élu à l'Assemblée nationale groupe alliance UDF. » « C'est un message qui a dû être adressé à M. Falcone lorsqu'il était à l'étranger », avait déclaré M^{me} Delubac au juge Courroye, le 1^{er} octobre 2001. « Peut-être pour qu'il félicite M. Douste-Blazy de son élection », avait-elle ajouté. Un autre « mémo », du 12 mai 1999, signalait, en dessous de la mention « bureau Philippe Douste-Blazy » : « A été convenu lors du dernier RV de vous rappeler. » Un troisième, en date du 10 juin 1999, portait l'annotation suivante : « Ph Douste-Blazy. Aimerais vous inviter à un dîner avec les Pascal. Voir votre planning pour disponibilités. »

Interrogé le 10 octobre 2001, M. Falcone avait indiqué, à propos

de Jacques Pascal, qu'il avait « fait pas mal de décoration au bureau avenue Kléber et à la maison avenue Montaigne ». Questionné sur le « mémo » de juin 1999, il avait affirmé : « Il se peut que [M. Douste-Blazy] m'ait appelé pour m'inviter à dîner. » « A quel titre ? », lui avait demandé le juge. « Je ne sais pas. Peut-être a-t-il voulu me connaître ? », avait répondu M. Falcone. « Cette rencontre n'a pas eu lieu. Je ne le connais pas », avait assuré pour conclure l'homme d'affaires.

Lundi 14 janvier, Philippe Douste-Blazy a déclaré au *Monde* avoir expliqué au juge Courroye qu'il avait rencontré M. Falcone « une seule fois, une vingtaine de minutes, courant 1998 ». « A l'époque, je cherchais des sponsors pour le club de rugby de Lourdes, ville dont j'étais le maire. Mon collaborateur, Camille Pascal, m'avait alors soumis le nom de M. Falcone, qu'il m'avait présenté comme un homme d'affaires en relation avec son père. » Selon M. Douste-Blazy, la rencontre avec M. Falcone n'aurait « donné aucun résultat ». « Lorsque nous avions discuté et que je lui avais demandé s'il pouvait financer l'équipe, il ne m'avait dit ni oui ni non. Ensuite, j'ai dû essayer de le join-

dre au téléphone deux fois, mais sans succès. » Le maire de Toulouse affirme n'avoir découvert la nature des activités de M. Falcone qu'à la fin de l'année 2000, « lorsque la presse a évoqué ses mises en examen ». « On me parle aujourd'hui d'articles de L'Événement du jeudi datant de 1997 et relatant son éventuelle implication dans un trafic d'armes, mais je n'en avais jamais eu connaissance », conclut M. Douste-Blazy.

Fabrice Lhomme

Le mystère des vols d'huîtres sur l'île d'Oléron

La plupart sont le fait d'ostréiculteurs ; peu de victimes portent plainte

MARENNES
(Charente-Maritime)
de notre envoyé spécial

Ils se décrivent volontiers comme des « paysans de la mer », bons vivants mais durs à la tâche, dont la vie ne serait rythmée que par l'horaire des marées. Des rives de la Seudre à l'île d'Oléron, ils sont un peu plus de 1 300 à vivre de la culture ou de la commercialisation des huîtres, dans la hantise des vols qui accompagnent chaque année la période des fêtes et dont la justice n'entend le plus souvent jamais parler. « C'est un milieu très fermé, dans lequel il y a des choses qu'on ne pardonne pas », soupire le capitaine Laurent Pellegrin, de la compagnie de gendarmerie de Rochefort.

A l'approche de Noël, 10 tonnes d'huîtres d'une valeur marchande de 30 000 euros ont été dérobées en quelques jours sur la commune du Château-d'Oléron, le plus important des villages de l'île. Le dernier de ces vols portait sur 350 poches de 15 kg, qui ont disparu en pleine nuit du bateau sur lequel elles étaient stockées. Quelques jours plus tôt, un poids lourd chargé de 3 tonnes de bourriches a été volé à Marennes. Comme tous les hivers, des milliers de coquillages disparaissent ainsi des villages de la côte charentaise, où transitent en quinze jours 40 000 tonnes de marchandise à destination des grandes surfaces et des marchés urbains. Parfois, les vols se déroulent en pleine mer, à marée basse, sur les 3 000 hectares du bassin ostréicole dont certains

bancs ont la réputation d'un saint-émilion. Le plus souvent, ils ont lieu à proximité des claires, ces bassins d'affinage d'où les huîtres de Marennes-Oléron tirent leur couleur verte et leur goût sucré salé. « Les huîtres sont un produit de luxe, qui se vole comme le cognac ou les cigarettes », déplore François Patsouris, président du syndicat départemental des ostréiculteurs, qui tente d'organiser avec les gendarmes une meilleure surveillance des parcs.

« LA LOI DU SILENCE »

Selon le capitaine Pellegrin, seule une infime partie de ce trafic est imputable aux touristes de passage, la plupart des vols étant commis par des ostréiculteurs eux-mêmes. « Ce sont une poignée de feignants qui ne font rien de l'année et se réveillent à quelques jours de Noël », confirme Dominique Mélinge, dont plusieurs claires ont déjà été soigneusement ratissées à son insu. La nuit, tous les camions sont devenus suspects dans le marais, comme ces bateaux qui rôdent en mer « au petit matin, entre chien et loup quand il y a de la brume », ajoute M. Patsouris. Ces prédateurs-là ne passent à l'action que quand s'absente leur voisin, frémement parti chercher dans ses viviers de Bretagne ou de Normandie les coquillages qu'il affinera ensuite en Charente-Maritime, parfois moins d'un mois avant de les vendre sous le célèbre label.

Or, si les vols se multiplient à l'approche des fêtes, très peu de victimes portent plainte. « Il existe entre

les ostréiculteurs une assez forte loi du silence, observe le capitaine Pellegrin. Ils préfèrent régler leurs problèmes entre eux, pour éviter qu'on ne s'intéresse de trop près à leurs affaires. » Dans cette dizaine de petits ports où tout le monde se connaît, la justice prend alors parfois un caractère expéditif. A Bourcefranc comme à Etaules, plusieurs cabanes d'ostréiculteurs sont déjà parties en fumée, dans des incendies qui n'étaient pas tous d'origine accidentelle. Les comptes se règlent aussi plus discrètement à coups de poings, parfois les pieds dans l'eau.

Le voleur du Château-d'Oléron n'a pas été démasqué par les gendarmes. Il a été confondu par l'une de ses victimes, alors qu'il chargeait son précieux butin dans un camion. En s'approchant du véhicule, l'ostréiculteur a pu reconnaître les coquillages qui lui avaient été dérobés trois jours plus tôt, chaque professionnel ayant sa propre manière, reconnaissable entre toutes, de fermer ses pochons d'huîtres. La gendarmerie a été aussitôt prévenue. Placé en garde à vue, le délinquant, lui-même ostréiculteur au Château-d'Oléron, a reconnu quatre vols avant d'être remis en liberté, dans l'attente de sa convocation devant la justice. Il s'est suicidé le lendemain. « Il s'est senti immédiatement marginalisé, regrette le maire du Château, Michel Parent. Cette sanction morale des professionnels, il ne la supportait pas. »

Alexandre Garcia

A Paris, les psychiatres dénoncent une « situation catastrophique »

DANS UN « LIVRE BLANC » présenté lundi 14 janvier, la Société des psychiatres des hôpitaux de secteur de Paris (Somepsy) dénonce le manque de moyens, d'effectifs et de coordination. Ce document de 33 pages aligne les chiffres attestant une « situation catastrophique » : le secteur est en passe de se retrouver « à un point de rupture », selon Gilles Vidon, secrétaire général de la Somepsy. Les psychiatres reprochent à l'Agence régionale d'hospitalisation d'Ile-de-France (Arhif) d'avoir privé leur secteur de 10 % de ses moyens depuis 1996, soit 38,1 millions d'euros. Près de la moitié des lits de psychiatrie ont été fermés entre 1989 et 2000 entraînant une augmentation du taux d'occupation qui a atteint 83 % en 2000. Le nombre de soignants a baissé de 10 % depuis 1996, tandis que le nombre de patients a augmenté. Les psychiatres constatent aussi la hausse des internements : à Paris, près d'un patient sur deux est en hospitalisation forcée, ce qui constitue « un record national ».

DÉPÊCHES

■ **POLICE : deux policiers ont été blessés, lundi 14 janvier à Lormont, dans la banlieue de Bordeaux** (Gironde) par un véhicule signalé comme ayant été volé, qu'ils tentaient d'intercepter. Les deux fonctionnaires ont été heurtés et l'un d'eux légèrement blessé par le véhicule dans lequel se trouvaient deux personnes.

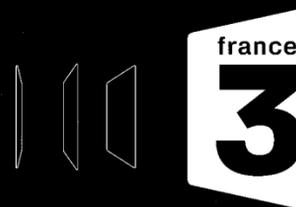
■ **ACCIDENT : un skieur de 23 ans, de nationalité américaine**, est mort dimanche 13 janvier, après être resté coincé dans une faille pendant plus de cinq heures à la station de Flaine (Haute-Savoie). Le jeune homme avait franchi un barrage de cordes, matérialisant la piste balisée, et s'était aventuré dans un secteur très dangereux.

■ **CHASSE : un chasseur de 43 ans est mort au cours d'une battue aux sangliers**, dimanche 13 janvier à Saint-Galmier (Loire), après avoir été touché au cœur d'une balle tirée par un autre chasseur. D'après les premiers éléments de l'enquête, le tireur a cru avoir affaire à un sanglier qui venait d'être blessé au cours de la battue lorsqu'il a ouvert le feu sur la victime.

■ **EXPLOSION : deux personnes sont mortes et une autre a été grièvement blessée**, lundi 14 janvier vers 15 heures, dans une explosion à l'intérieur des locaux de l'entreprise de volets roulants Store Azur France, située sur la zone industrielle de Carros (Alpes-Maritimes). Des engins explosifs, vraisemblablement des grenades, ont été retrouvés par les pompiers sur les lieux du sinistre. Le procureur de la République de Grasse n'exclut pourtant pas l'hypothèse d'un accident.

■ **INCENDIE : un important incendie s'est déclaré, lundi 14 janvier au matin, au parc des expositions du Bourget** (Seine-Saint-Denis), dans un entrepôt contenant du matériel d'exposition et, en petite quantité, des pétards, des fusées et des bougies d'anniversaire. Le feu, qui a détruit les 15 000 mètres carrés du hall 5, a été circonscrit peu avant 7 heures.

■ **ESCROQUERIE : des billets de 100 francs perforés, et donc invalidés, ont été introduits dans les machines de change de deux salles de jeux** de la région parisienne, a annoncé lundi 14 janvier la société La Tête dans les nuages, victime de l'escroquerie. Les machines, qui n'étaient pas programmées pour déceler la perforation des billets, ont accepté 80 billets de 100 francs. Il s'agit de la première plainte concernant le retour dans le circuit monétaire de billets en francs perforés.



France 3 donne la parole aux citoyens pour la première tribune publique sur les grands thèmes de l'élection présidentielle.

La sécurité

avec

Michèle Alliot-Marie, François Hollande, Alain Madelin, Robert Hue...

Quand je serai Président, mercredi à 20h50 en direct sur France 3

vos questions sur : france3.fr ou france-info.fr

La régionalisation des transports ferroviaires se met en place

Vingt ans après la première loi de décentralisation, le transfert de compétences de la SNCF aux régions marque une nouvelle étape avec l'attribution de pouvoirs supplémentaires aux élus. Six régions ont signé des conventions, en vigueur depuis le 1^{er} janvier

PLUS QU'UNE SIGNATURE, le logo des régions inscrit sur les wagons des trains express régionaux (TER) est un symbole. En effet, ces moyens de transport font désormais partie du paysage régional. Depuis une dizaine d'années, nombre de conseils régionaux ne cessent de valoriser ce mode de déplacement, notamment par des subventions pour le maintien de lignes ou l'amélioration du trafic. Cette démarche vient de franchir un nouveau seuil avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier, de la loi sur la régionalisation de la SNCF. Six régions sur vingt ont signé avec l'Etat et la SNCF une convention, qui fixe le nouveau partage des rôles. Les autres ont jusqu'au mois de mars pour achever ces négociations, qui auraient dû être bouclées depuis novembre 2001.

Fort du succès de l'expérimentation réalisée depuis 1997 dans sept régions, l'Etat va basculer une partie du système ferroviaire national dans ce processus, qui concerne toutes les régions, à l'exception de l'Île-de-France et de la Corse. La voie expérimentale choisie pour la mise en œuvre de cette loi constitue une forte originalité. Ce nouveau transfert de compétences aux régions – compara-

ble à celui effectué pour les lycées au milieu des années 1980 – marque aussi une deuxième grande vague dans l'histoire de la décentralisation des pouvoirs, dont 2002 célèbre le vingtième anniversaire : la première loi de décentralisation date du 2 mars 1982.

Désormais, les conseils régionaux sont responsables et organisateurs du transport ferroviaire pour les passagers dans leurs zones géographiques. Ils devront cependant respecter la cohérence du réseau national et international et veiller à faciliter l'accès aux grandes lignes ainsi qu'aux TGV. Ils sont maîtres de la politique tarifaire, à condition de rester dans

certaines limites fixées nationalement. En revanche, c'est à eux que revient l'initiative de proposer l'ouverture de lignes nouvelles, la rénovation des gares et l'achat du matériel roulant. La SNCF conserve la responsabilité de la gestion du personnel et du matériel. Les voies ferrées et les passages à niveau relèvent de Réseau ferré de France (RFF).

Pour être au plus près des attentes des usagers, la loi a prévu la création de comités de ligne réunissant les représentants des usagers, de la SNCF et des collectivités. Grâce à cette structure, émanation du conseil régional dont un élu préside les débats, les usa-

gers peuvent exprimer leurs souhaits et leurs revendications. Ces comités de ligne, apparus pour la première fois en Alsace, qui en compte aujourd'hui sept, sont également présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans la région Centre.

La SNCF va donc devenir, en partie, prestataire de services pour les régions. Cela implique un changement de culture pour la société nationale. « Cette réforme, là où elle est expérimentée, constitue un facteur de développement pour nos activités. Mais cela suppose aussi une mise en mouvement de l'offre, avec une culture de proximité, d'écoute et de résultats », reconnaît Christian Cochet, directeur du transport public régional et local. En prévision de ce nouveau contrat, l'entreprise publique avait nommé, dès 2000, un directeur délégué TER dans chaque région, interlocuteur direct de la SNCF auprès du conseil régional.

Les modalités du contrat entre la région et la SNCF sont établies par une convention d'une durée de cinq ans – huit ans pour l'Alsace – que doit valider le conseil d'administration de la SNCF. Par la suite, le conseil régional doit

approuver par un vote cette convention.

De son côté, l'Etat concrétise cette régionalisation par le transfert des compétences de la SNCF vers les régions. En 2002, il consacrera 1,5 milliard d'euros à ce mouvement. Les ajustements sur le montant de la dotation de l'Etat (*Le Monde* du 27 novembre 2001)

La loi a prévu la création de comités de ligne réunissant les représentants des usagers, de la SNCF et des collectivités

ainsi que l'engagement financier de chaque conseil régional constituent les principaux points de discussion entre les trois partenaires : l'Etat, la région et la SNCF. Ces marchandages et la définition des objectifs expliquent en partie le retard pris pour la publication du décret de la loi relative à la solidarité et aux renouvellements

urbains (SRU) du 13 décembre 2000. L'absence de ce décret, indispensable à la réalisation des conventions, publié le 27 novembre 2001 seulement, semblait hypothéquer le respect du calendrier de la régionalisation.

Depuis la mi-décembre, la voie de la régionalisation semble se dégager. Dès le 19 décembre, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a pris la tête de ce convoi, suivie bientôt par l'Auvergne, la Bourgogne, la Franche-Comté, Midi-Pyrénées et la Basse-Normandie. Seul le conseil régional du Centre a refusé d'analyser le texte proposé. Autre cas difficile, la Haute-Normandie. Le cap de la dixième région sous convention devrait être franchi au début février, avec l'Alsace, puis le Nord - Pas-de-Calais, les Pays de la Loire et la Bretagne, même si Josselin de Rohan, président (RPR) du conseil régional, précise que « la poursuite de notre effort implique des choix financiers forts de notre part ». Le bilan de cette régionalisation des transports pourrait être l'un des points forts de la campagne des élections régionales de 2004.

Dominique Buffier

Dans le Centre, le projet de convention divise le conseil régional

ORLÉANS

de notre correspondant régional

Dans le Centre, la droite et l'extrême droite se sont unies, le 14 décembre 2001, pour repousser la décentralisation ferroviaire. Par 41 voix contre 77, les élus ont refusé de signer le projet de convention avec la SNCF qui leur était proposé par Alain Rafesthain, président (PS) de la région. L'opposition régionale a jugé insuffisantes les conditions financières du transfert, notamment la dotation de l'Etat qui devrait s'élever à 82,78 millions d'euros.

C'est pourtant la droite, sous la présidence de Maurice Dousset (UDF), ardent défenseur du rail, qui avait engagé la région, dès 1994, dans la voie de la décentralisation. Et depuis 1997, le Centre faisait partie des sept régions qui expérimentaient la réforme. Avec succès d'ailleurs, puisque le trafic (65 000 voyageurs par jour) a doublé en six ans et qu'un début de « métro-Loire » a vu le jour dans le couloir ligérien entre Orléans et Tours, les deux métropoles régionales. La réouverture de la liaison Orléans-Chartres est également à l'ordre du jour. La droite n'est pas devenue subitement hostile à cette décentralisation qu'elle a initiée. Mais elle ne veut pas signer les yeux fermés. Elle estime que l'on peut obtenir de meilleures conditions de la part de l'Etat et que la dotation doit être renégociée. Elle fusti-

ge à la fois la SNCF et l'exécutif régional. « La dégradation récente mais continue de la qualité de la prestation fournie par la SNCF remet en cause l'opportunité du transfert », affirme Alain Tanton (UDF), qui a porté l'estocade contre le projet de convention. « Il appartient à la région qui est l'autorité organisatrice d'obtenir de la SNCF un service de qualité. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui », précise l'élu de droite.

PROTESTATIONS À GAUCHE

Ces revendications provoquent des protestations à gauche. « Nous avons fait évoluer la dotation de l'Etat de plus de 30 %. Nous avons été jusqu'au bout de la négociation », répond M. Rafesthain. « Ceux qui refusent aujourd'hui ce transfert de compétences sont les mêmes qui réclament toujours plus de décentralisation. Il y a là un acte purement politique à l'approche des périodes électorales », commente Jean-Michel Bodin (PCF), vice-président du conseil régional.

Le vote négatif du 14 décembre ne devrait cependant pas avoir d'incidence sur la marche des TER, qui continueront à rouler normalement. Si les élus ne trouvent aucun accord, c'est le préfet qui inscrira d'office les crédits de l'Etat dans le budget de la région.

Régis Guyotat

La vigilance de Provence-Alpes-Côte d'Azur

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Mis sur pied après l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1998, les comités de ligne, inspirés d'une expérience alsacienne, se sont imposés dans le paysage ferroviaire d'une région qui jouait, depuis 1997, le rôle d'autorité organisatrice des transports. Calqués sur les douze grandes dessertes des TER, ils regroupent, sous la responsabilité d'un élu de la majorité régionale, des responsables de la SNCF, de Réseau ferré de France (RFF), les syndicats de cheminots, les associations d'usagers et des usagers volontaires. Cinq mille personnes y ont participé au moins une fois depuis leur création, les plus assidus étant souvent ceux des petites lignes.

Gérard Piel, président communiste de la commission transports de la région, note que leur installation a provoqué « un peu d'inquiétude à la SNCF mais aussi chez pas mal d'élus », mais qu'ils sont désormais

un point de passage obligé de tous les acteurs du transport par rail. Pierre Saracino, chargé des TER à la SNCF, ajoute qu'ils sont parfois le théâtre de débats qui les dépassent, mais il constate « qu'ils se souviennent très bien de ce qu'on a dit d'une réunion à l'autre, et nous rappellent nos engagements ».

D'ailleurs, le plan de transport de la région a été élaboré avec eux et, selon M. Piel, il a été largement modifié grâce à leurs suggestions. Résultat, la SNCF a compris qu'elle devait évoluer « entre la région qui définit l'offre » et ces comités, qui sont « le contact avec les gens ». M. Saracino indique, d'un euphémisme, qu'ils ont forcé la SNCF à « une évolution de culture forte par rapport à nos anciennes habitudes ».

La crise de l'été 2001, qui a vu la SNCF mise en difficulté par l'entrée en service du TGV Méditerranée et les modifications de 10 000 horaires que cela a entraînées, a montré à la Société nationale que

ses clients et usagers ne pouvaient plus être tenus pour quantité négligeable. Convoquée le 16 juillet par Michel Vauzelle, président de la région, une table ronde réunissait les élus, la direction de la SNCF, les syndicats et les usagers. Si cette réunion ouverte de concertation n'était pas celle des comités de ligne, bien des acteurs de ces derniers y ont fait entendre leur voix, renforçant la pression ainsi exercée sur la SNCF. Celle-ci a donc mis les bouchées doubles pour rendre son plan de transport concernant 400 dessertes régionales « plus robuste ». Si, durant la crise de l'été, 500 trains ont été supprimés – selon le décompte de la région –, le plan de transport est aujourd'hui rempli à 100 % et les retards, qui touchaient jusqu'à 30 % des trains, ont baissé sous les 15 %. A la satisfaction de la région, qui en a pris acte lors d'une réunion de bilan tenue en décembre 2001...

Michel Samson

Vingt-huit années de préparation

- 1974 : la SNCF annonce la régionalisation de son réseau.
- 1982 : loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI), première ébauche de la décentralisation des transports.
- 1993 : le gouvernement Balladur définit la régionalisation de la SNCF.
- 1995 : loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT).
- 1997 : sept régions se portent volontaires pour l'expérimentation de la régionalisation. En Alsace, Centre, Nord - Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et, depuis 1999, en Limousin, cette expérimentation se traduit par l'augmentation de 12 % du trafic voyageurs, la création de 750 nouvelles lignes, la remise en état de 350 gares et l'investissement de 915 millions d'euros pour la rénovation ou l'acquisition de trains.
- 13 décembre 2000 : avec la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), la régionalisation prévoit que l'organisation et le financement des services ferroviaires régionaux de voyageurs relèveront de la compétence des régions.
- 27 novembre 2001 : signature du décret « relatif au transfert des compétences en matière de transports collectifs d'intérêt régional ».
- 19 décembre 2001 : Provence-Alpes-Côte d'Azur signe la première convention de la régionalisation.



JOEL SAGET/AFP

La Grande Roue en sursis place de la Concorde

Bertrand Delanoë, maire (PS) de Paris, devait rencontrer, mardi 15 janvier, Marcel Campion, patron de la Grande Roue, installée place de la Concorde, pour proposer au forain de déplacer son attraction dans un autre lieu de la capitale. Le tribunal de grande instance de

Paris a rendu, le 11 janvier, un jugement, qui enjoint M.Campion de déménager la roue dans les quarante-huit heures sous peine d'une amende de 15 000 € par jour. Lundi 14 janvier, 400 forains ont manifesté place de la Concorde pour défendre « leur symbole de la fête ».

Le maire de Lyon se sépare de son conseiller en communication

LYON

de notre correspondante

Gérard Collomb, maire (PS) de Lyon, vient de réparer son faux pas en matière de communication. Il a décidé de se séparer du patron de l'agence Euro-RSCG Ensemble, Jean-Marc Requier, qu'il avait nommé au lendemain de son élection pour « auditer » « les mécanismes des services de communication de la ville et de la communauté urbaine ». Le publicitaire, plutôt réputé proche de la droite, avait obtenu un statut sur mesure pour assumer la communication de la ville tout en restant directeur de son agence. Officiellement, le conseiller spécial part de son plein gré, au terme de son contrat, qui s'est achevé le 31 décembre.

Depuis son arrivée, M. Requier avait accumulé les maladroites et essuyé les critiques des médias et de nombreux élus, parmi lesquels des adjoints. Il avait notamment décidé de remplacer l'ancien magazine municipal *Lyon cité*, diffusé chaque mois sous Raymond Barre (app. UDF), et jugé « inadapté à la demande de proximité » par *Lyon citoyen*. Présenté comme un exemple « de la participation citoyenne », le premier numéro contenait une série de questions de Lyonnais et les réponses des élus et des responsables des différents services de la ville. En fait, questions et réponses avaient été directement écrites... par l'équipe de *Lyon citoyen*. La supercherie, révélée par l'hebdomadaire *Lyon capitale*, avait été confirmée en conseil municipal par l'adjoint aux marchés et travaux publics, l'écologiste Etienne

Tête. « Les réponses qui me sont attribuées, je ne les ai ni écrites ni signées. J'aurais aimé des excuses », s'était-il plaint.

Le conseiller spécial de M. Collomb avait également procédé au changement de logo de la ville, créé par Michel Noir, maire de 1989 à 1995. Il avait expliqué avoir offert au candidat Gérard Collomb, gratuitement et à titre personnel, ce nouveau blason en forme de lion, en janvier 2001, « au cas où il serait élu ». Mais sa propre agence avait été ensuite rémunérée à hauteur de 10 670 euros hors taxes pour la création de la charte graphique devant accompagner le nouveau logo.

Une polémique avait aussi éclaté au sein de l'équipe de M. Collomb à propos de la reconduction du contrat avec l'agence Euro-RSCG France, qui avait obtenu, sous la mandature de Raymond Barre, la campagne de publicité pour le classement de Lyon au patrimoine de l'humanité. D'un budget de 45 millions de francs (6,86 millions d'euros), étalé sur trois ans, le contrat devait être reconduit chaque année. Une note interne de l'adjoint aux travaux et marchés publics avait attiré l'attention du maire sur les risques de soupçon de prise illégale d'intérêt ou encore de marchandage, compte tenu du statut du conseiller spécial, à la fois membre de l'organigramme de la mairie et président d'Euro-RSCG Ensemble, filiale d'Euro-RSCG France. Etienne Tête a finalement refusé de signer le contrat.

Sophie Landrin

A

U milieu d'un paysage sahélien, infini aride constellé de baobabs et de rochers granitiques qu'empoussièrent l'harmattan, le vent du désert chargé de sable fin, une pancarte sur le

bas-côté de la route indique l'entrée dans l'Etat de Zamfara, « foyer de l'agriculture et de la charia ». Comme le trahit la peinture fraîche, la loi coranique est un atout récent de cet Etat, lui-même tout nouveau, venu s'ajouter en 1996 à la Fédération nigérienne, quand celle-ci est passée de trente à trente-six Etats. Au Nigeria, où l'on divise pour gouverner et obtenir une part plus grande de la manne pétrolière – redistribuée par le pouvoir fédéral en fonction du nombre des circonscriptions administratives –, le Zamfara est une création réussie : d'une superficie importante, il ne compte que trois millions d'habitants. Et depuis qu'il s'est proclamé « Etat-charia », il y a deux ans, ce coin perdu, rural, sans charme, tient la vedette politique.

Gusau, la capitale, s'agglomère autour de six routes goudronnées et d'un chemin de fer monorail. En dépit de nombreux commerces, de quelques bâtiments à étage, d'un grand hôtel, d'une université, de mosquées et d'églises, on ne s'y sent pas en ville. Ce n'est qu'un marché où l'on vient vendre du tabac ou du coton, avant de repartir en brousse, approvisionné en vivres. Des écriteaux métalliques, disposés à intervalles réguliers sur les terre-pleins comme les haies d'une course d'obstacles, retiennent l'attention. Dus à une initiative du ministère des affaires religieuses, ils portent des inscriptions en arabe, des versets coraniques. Leur intérêt est d'ordre calligraphique. Au Zamfara, rares sont les adeptes de Mahomet maîtrisant la langue de sa révélation. Ce manque d'initiation n'empêche pas le zèle religieux. Au contraire. Ici, on aime invoquer en toutes circonstances une tradition musulmane « millénaire », bien que l'islamisation des campagnes dans le nord du Nigeria ne remonte qu'à deux siècles. On aime aussi enjoliver la langue haussa d'arabesques. Enfin, depuis l'extension de la loi coranique à tous les domaines de la vie, il y arrive qu'on jette la pierre aux « mécréants », les chrétiens minoritaires.

L'homme qui a transformé la charia en « scoop politique », selon la belle formule du chercheur britannique Murray Last, s'appelle Ahmad Sani Yeriman Bakura. Economiste de formation, ancien employé de la Banque centrale du Nigeria, puis fonctionnaire dans divers ministères techniques du Zamfara, il a été élu gouverneur en mai 1999. A 39 ans, trop jeune venu dans l'« accumulation primitive » – de richesses et de pouvoirs – qui ordinairement confère aux politiciens nigériens leur assise, il n'avait rien d'autre à promettre que le « retour dans la voie du salut de notre religion ». Plébiscité par une majorité morale usant du bulletin de vote pour en finir avec la corruption et les « mauvaises mœurs », il n'a précisé son programme que cinq mois après son élection en annonçant, en octobre 1999, l'application de la loi divine à partir du 1^{er} janvier 2000. Jusque-là, la charia ne régissait que les affaires civiles, les successions, divorces et autres querelles. Depuis, avec la mise en place d'une pyramide de « cours charia », la volonté d'Allah s'est faite aussi code pénal et ordre social.

« A l'étranger, on n'a retenu que les châtiements corporels », regrette le gouverneur. Entre barbe noire et turban blanc, son visage joufflu se froisse, tant est douloureux le malentendu. « La justice islamique est dissuasive, exemplaire : quelques flagellations publiques et deux amputations de main, pour punir des voleurs, ont suffi à éradiquer la criminalité au Zamfara. Ce n'est quand même pas rien ! Les ablations de membres ont été exécutées par des médecins, sous anesthésie. Quelle différence avec les Etats-Unis, où la peine de mort est infligée sur une chaise électrique ou par injection ! » Ahmad Sani ne s'explique la duplicité de l'Occident que par une conspiration des médias : ceux du Nigeria – « monopolisés par des Sudistes », sous-entendu : des chrétiens ou animistes – exportent leurs préjugés « en les mettant sur Internet », à la disposition de leurs confrères en mauvaise foi à travers le monde. Or tout musulman se soumet à la charia « en même temps, et aussi librement, qu'il se soumet à Allah ». Et la loi islamique n'est pas appliquée aux non-musulmans, qui continuent d'être jugés par des tribunaux en vertu de la législation introduite par le colonisateur britannique.

Au ministère des affaires religieuses à Gusau, tout est froissement de boubous, *hamdulilla* – « qu'à Dieu plaise » – et aumône. « Bien sûr, nous nous occupons aussi des chrétiens ! », proteste le secrétaire général en extirpant d'une grosse pile de dossiers sur son bureau une chemise intitulée « Lettres de prêtres chrétiens ». C'est un cahier de doléances... Mais ici, où des vaches efflanquées paissent dans la cour intérieure en attendant de faire le bonheur « d'un nécessaire ou d'un nouveau converti », les deux catégories les plus assistées, ou a bien d'autres soucis que les incessantes jérémiades des « nazaréens ». Un microbiologiste vêtu d'une gandoura traversée de fils d'or,

Au Nigeria, la loi coranique, la charia, est un argument électoral. Douze Etats l'ont adoptée



SAURABH DAS/AP

LE NIGERIA

SAISI PAR LA CHARIA

Malam Bashir Sirajo, réceptionne les dons en espèces, en têtes de bétail ou en nature des fidèles généreux. Il encaisse aussi le *zakat*, la taxe religieuse (le quarantième des grosses fortunes) que les croyants versent une fois l'an. Un panneau, au mur, encourage ce volontariat fiscal : « Pay a bit and save a lot » (Paie un peu pour mettre beaucoup de côté).

L'ENNUI avec le « ressourcement » religieux de la majorité, c'est qu'il se fait au détriment de la minorité. Des dons du ministère des affaires religieuses ou des bourses d'études que l'Etat octroie – théoriquement – « à qui en fait la demande », les chrétiens ne reçoivent rien, faute de se convertir à l'islam. Galvanisée par sa ferveur retrouvée, la foule dans la rue s'en prend facilement aux *kaffirs*, ces méprisables mécréants qui mangent du porc, boivent de l'alcool, s'habillent ou, en dansant, se déhanchent « de façon obscène ». Les tam-tams ont été interdits. Dans les transports publics ou à l'école, la ségrégation des sexes est imposée de fait. « Dans un Etat censé être laïque, nous sommes devenus des citoyens de seconde zone », se plaint le Père Linus Mary Awuhe, porte-parole local de l'Association chrétienne du Nigeria (CAN). Une sœur raconte : « Quand je sors, les enfants me lancent des cailloux. Mais même quand on ne me fait rien, j'ai peur. On ne sait plus qui est qui. Alors on se méfie de tout le monde. » Au Zamfara, les chrétiens renouent avec leurs origines : le huis clos anxigène des catacombes...

Et le royaume d'Allah ne cesse de s'étendre ! Depuis qu'Ahmad Sani a trouvé la recette ayant fait de lui bien plus qu'un gouverneur, un « rénovateur » (*mujaddidi*) de la foi, ce qui le met à l'abri de toute critique, onze autres Etats nigériens, tous au nord, ont à leur tour introduit la « charia politique ». L'appellation est du président Oluse-

Etat de Zamfara, septembre 2001 : une pancarte interdit la consommation d'alcool, proscrite par la loi divine (en haut) ; ci-dessous, à Gusau, les écolières sont tenues de rester voilées en cours.



BRENNAN LINSLEY/AP

gun Obasanjo, un chrétien anglican, élu à la tête de l'Etat fédéral en 1999, au sortir de quinze années de dictature militaire. « Des politiciens sans scrupule instrumentalisent la religion pour arriver au pouvoir ou pour s'y maintenir », affirme-t-il. Dans la même veine, les diplomates étrangers en poste à Abuja, la capitale fédérale, fustigent une « manipulation irresponsable qui risque de faire éclater le pays ». Tout juste admettent-ils que le nouvel ordre religieux doit son succès populaire à l'échec des régimes – civils et militaires – qui se sont succédés depuis l'indépendance, à une corruption et une criminalité hallucinantes, dont les pauvres sont les premières victimes.

La charia, version islamique de la bonne gouvernance ? Au Zamfara, Ahmad Sani le prétend. Outre le recul du crime, il invoque « une justice abordable, comprise par les gens parce qu'elle s'inscrit dans leur culture ». Pour écarter la tentation de la corruption, les juges sont nettement mieux payés qu'auparavant et ont droit à une voiture de

les « émirats », pouvoirs à la fois politiques et religieux. « Jusqu'à la veille de l'indépendance, la charia était appliquée comme elle l'est aujourd'hui de nouveau, pas seulement comme droit civil mais aussi comme droit pénal », affirme le professeur. « Il s'agit donc d'un retour à un passé récent. La charia n'est jamais sortie de la tête des gens. » Après de longues années d'autoritarisme au nom de l'union nationale, la démocratie a offert la possibilité de revenir à la loi coranique par un moyen légal : le vote. En 1999, lors d'une visite à Kano, la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, s'étonnait d'être remerciée pour le retour à la charia. « Mais c'est grâce à la démocratie », lui expliquait-on.

La démocratie au Nigeria creuse-t-elle sa propre tombe ? Le péril est d'autant plus réel que bien d'autres fossoyeurs sont à l'œuvre. Dans le Sud-Ouest, les militants d'un « Yorubaland » réclament leur « autodétermination », au même titre qu'à l'est les partisans igbos du Mossab (Mouvement

« Dans un Etat censé être laïque, nous sommes devenus des citoyens de seconde zone »

Le Père Linus Mary Awuhe,

porte-parole de l'Association chrétienne du Nigeria (ACN)

fonctions. Sur les marchés, le remplacement des poids et mesures occidentaux par des équivalents islamiques aurait assaini les mœurs commerciales. « Nous avons déployé des inspecteurs, qui fixent pour chaque produit un barème de prix », se félicite le gouverneur. « Il n'y a plus de marchandage qui tourne à l'émeute. » Cette vision idyllique passe sur la terreur orwellienne qui fonde le « nouvel ordre juste ». Lequel recèle un double fond : s'il est probable qu'on n'utilise plus, dans les « cours-charia », un exemplaire du Coran auquel manquent quelques pages pour permettre un parjure sans conséquence, deux nouveaux magistrats n'en ont pas moins déjà été limogés pour faits de corruption ; sur les marchés, si l'on y « triche moins facilement avec Dieu », on y triche quand même ; enfin, le *zakat* ne supplée pas une administration fiscale, et rien ne prouve qu'à l'avenir la gestion des « dons », pas forcément toujours volontaires, sera plus transparente que celle des « fonds spéciaux du pétrole » dans le passé.

« Faire rimer islamisme et populisme, c'est trop simple », estime le professeur Auwalu Yadudu. Pour ce juriste formé à Harvard et Cambridge, aujourd'hui enseignant à l'université de Kano, l'Etat le plus peuplé du nord du Nigeria, où il a contribué à l'introduction, il y a un an, de la loi coranique, « l'Occident ne veut pas admettre qu'il s'agit d'une vague de fond, d'une réaction à son hégémonie qui vient des profondeurs historiques ». A ce titre, il rappelle la conquête coloniale, la doctrine britannique du « indirect rule » qui, dans le nord, a laissé intacts

pour l'actualisation de l'Etat souverain du Biafra). Dans le delta du Niger, la principale zone pétrolière, nombre d'ethnies refusent désormais le partage de « leur » or noir. Partout, des « brigades de vigiles » mêlent la lutte contre l'insécurité au racket des commerçants. Dans le Nord, des « comités Hisba » et d'autres milices islamistes veillent, bâton à la main, à la stricte observance des préceptes du Coran. Ce faisant, comme leurs frères d'armes du Sud, ils battent en brèche le monopole de la violence légitime de la police fédérale, de plus en plus réduite à un rôle d'observateur dans le naufrage de l'ordre républicain. Bientôt, face aux menaces d'éclatement, l'armée apparaîtra-t-elle de nouveau comme unique recours, seule alternative ?

Au Zamfara, la cause divine est entendue. Ici, où le « calendrier des colons » est ressenti comme une violence symbolique particulièrement perverse, tout le monde a relevé « un signe d'Allah ». C'est en 1220 après l'hégire, en 1805 pour les Occidentaux, que le vaste djihad, qui devait aboutir au califat de Sokoto, a été déclenché ici. Ce fut le triomphe de l'islam. Exactement un siècle plus tard, en 1320, Sokoto, Zamfara et Kano ont été conquis par les « infidèles », les troupes britanniques. Ce fut la défaite, l'humiliation. Or c'est en 1420 – 1999 pour les chrétiens – que le *mujaddidi* Ahmad Sani a été élu gouverneur du Zamfara, et qu'un mouvement général de reconquête est parti de ce foyer irradiant de la charia...

Stephen Smith

L'élection présidentielle : un non-événement ? par Marc Abélès

PAR certains aspects, une campagne présidentielle s'apparente à un récit, un récit interactif, où l'on a son mot à dire puisqu'on finit par être appelé à voter. Tout récit a pour caractéristique de se dérouler selon un canevas bien établi. Dans son ouvrage classique sur le conte merveilleux, le grand sémiologue russe Vladimir Propp a montré que ce type de fiction obéit à des règles précises et peut donner matière à une analyse qui fera apparaître les combinaisons possibles. Cependant, si le récit est bien mené, le lecteur demeure en haleine du début à la fin. On peut lire et relire l'histoire, elle réserve toujours quelque surprise sans jamais perdre de sa fraîcheur.

C'est une expérience de ce genre que nous réserve d'habitude l'élection présidentielle : certes, selon les crûs, il y a plus ou moins d'inattendu, les péripéties sont plus ou moins spectaculaires. En tout cas, il y a sans nul doute une attente. L'objet de l'attente est facile à cerner : c'est le duel. Lorsqu'on entre dans une période électorale, on se prépare à suivre un affrontement qui, s'il met dans un premier temps plusieurs challengers en lice, se résorbera en un duel « au sommet ». Ce duel qui constitue le cœur de l'élection se matérialise dans le face-à-face télévisé entre les candidats du second tour. Il marque à la fois le point de tension le plus élevé et la fin de la campagne.

J'ai dit que, comme dans tout bon récit, on attend de la présidentielle des surprises et de l'action. Nous ne sommes pas dans le conte de fées, mais dans un type d'intrigue qui obéit aussi à des règles bien précises, le récit de cape et d'épée. Pour l'ethnologue, rien n'est plus significatif que le choix des mots qui qualifient le processus. Et d'abord la campagne : faire campagne, c'est, nous dit le Robert, « participer à une opération de guerre » ; se mettre en cam-

pagne, c'est se « mettre sur le pied de guerre ». Une autre expression, plus pacifique celle-là : « battre la campagne », est intéressante. Le Robert indique : « parcourir pour rechercher, explorer ». En y regardant de plus près, on voit comment se combinent la métaphore guerrière et la référence à la territorialité.

Un candidat qui fait campagne est aussi celui qui bat la campagne. Autant dire que l'élection présidentielle est l'occasion d'un véritable quadrillage du territoire qui met en jeu un dispositif de conquête orga-

On ne s'étonnera pas alors que se trouvent en difficulté ceux qui gouvernent et sont détenteurs de la réalité du pouvoir. Le problème est particulièrement sensible dans la cohabitation. Chirac, Balladur, Jospin se sont trouvés peu ou prou dans une situation analogue. Quel défi peuvent-ils bien proposer, sinon programmatique. A l'inverse, ils sont des cibles de choix pour les défis que lancent leurs concurrents. Un défi peut s'incarner en quelques mots - « la fracture sociale » (les banlieues face à Balladur),

Chevènement a lancé un défi à son propre camp et prétend casser la donne. Mais, pour le public, il est avant tout l'homme qui a vu de près la mort avant de revenir parmi nous

nisé. Cela implique non seulement des plongées dans le local, qu'elles prennent la forme d'un tour de France du candidat ou ce qu'on appelle dans le jargon des « déplacements ciblés ».

Un mot revient souvent et qui pourrait figurer dans notre petit glossaire électoral, celui de défi. Dans le grand récit électoral, il ne suffit pas de se déclarer candidat ou pré-candidat, il faut aussi s'avancer sur le mode du défi. Le récit doit surprendre, et, pour cela, on a besoin de véritables challengers. Le défi consiste à se faire le champion du mouvement face aux hiérarchies et aux pouvoirs en place. Depuis la candidature Mitterrand de 1965, prêt à ébranler la toute-puissance gaullienne, jusqu'à celle de Chirac trente ans plus tard qui, preux chevalier trahi par les siens, monte à l'assaut de l'establishment, en passant par Mitterrand version 1988 attaquant violemment la mainmise du RPR sur l'Etat, on trouve là l'un des ressorts essentiels de toute campagne bien menée.

« génération Mitterrand » (les jeunes face à Chirac) - qui désignent crûment le déficit d'impact du pouvoir en place. Un président de cohabitation sortant est bien placé pour lancer un défi. Dans le même contexte, un premier ministre en est réduit à dénoncer les tares supposées de son cohabitant, son inertie, son cynisme, etc., au risque de personnaliser à outrance le débat. Face au tir de barrage du président, il peut faire référence à son bilan.

Voilà précisément un mot qui contraste avec la sémantique guerrière de l'élection (le Robert : « tableau résumé de l'inventaire ou de la comptabilité d'une entreprise »). Nous ne sommes plus ici dans un projet de conquête, mais le prosaïsme gestionnaire du quotidien. En outre, « bilan » évoque fâcheusement l'expression « dépôt de bilan ». A manier donc avec précaution...

Autre ingrédient du récit électoral : la capacité du héros à devenir une figure évocatrice. L'un des moyens les plus sûrs de capter le public, c'est de passer par un vérita-

ble rite de transition par lequel on acquiert une dimension nouvelle. Les anthropologues ont montré comment ce type de rituel permet d'accéder à la souveraineté. Tout rite de transition comprend trois périodes : l'individu se sépare de la collectivité, il se met pour un temps en marge, avant de rejoindre à nouveau la société. Prenons le cas de Chirac version 1995 : il se présente comme l'homme seul, celui qui résiste aux pressions de toute une classe politique prête à s'aligner sur le conservatisme rassurant de Balladur. Acculé pendant un temps à n'être que le troisième homme, il met en acte en quelque sorte une légitimité historique qu'aucun discours ne suffirait à imposer, alors que le récit de la campagne semblait déjà pré-écrit à ses dépens. Chirac se meut ici dans ce double registre dont sont si friands les Français. Il n'est pas seulement immergé dans l'action, il devient véritablement une figure évocatrice. Cette capacité à évoquer, c'est-à-dire à condenser dans le présent une autre dimension du temps, constitue sans nul doute une des clés pour accéder à l'univers de la représentation politique. Voici télescopés dans cette période des quelques mois qui précèdent l'ouverture officielle de la campagne des séquences-clés de la mythologie gaullienne : la traversée du désert, l'énonciation d'un discours de rupture, le clivage révélateur entre les faux amis et les vrais fidèles.

Dans un tel parcours, on n'a pas affaire à une construction consciente, même si certains aspects vont être habilement exploités par les communicants du candidat. C'est d'abord le résultat d'une situation inattendue : le chef du plus puissant parti de droite se trouvant tout à coup sur le point d'être évincé par un personnage qu'il a porté au pouvoir et qui révèle brutalement la violence de son ambition.

L'élection aura donc pour point de départ une situation bien connue des spécialistes des contes merveilleux : la trahison. Et après

divers avatars, c'est la victoire : le vrai héros est reconnu, le faux héros est puni, le vrai héros est récompensé. Ce scénario qui aboutit au triomphe final culmine sur l'idée de réparation. L'imposture est dévoilée. L'ordre des valeurs, un temps menacé, est restauré.

Aujourd'hui, le seul candidat à avoir accompli un grand rite de transition, c'est Chevènement. Il a lancé un défi à son propre camp et prétend casser la donne en introduisant la dissonance dans le discours dominant. Cette position qu'il a assumée en actes en quittant le gouvernement lui permet d'occuper l'espace symbolique du challenger. Mais pour le public, Chevènement est avant tout l'homme qui a vu de près la mort avant de revenir parmi nous. Expérience extrême de la liminalité qui lui a valu le surnom de « miraculé de la République ».

Aussi extérieure au contexte politique qu'elle puisse paraître, cette situation a contribué à façonner une stature d'exception. Il est unique car il a vu la mort de près. Ce double ancrage dans l'ancestralité républicaine et dans l'au-delà de la vie donne un certain relief à la représentation qui s'attache au candidat. De quoi créer une attente concernant le parcours que va accomplir le troisième homme.

Pour le reste, ni rupture ni surprise : les candidats sont bien connus. L'intrigue qui fait la trame de cette élection est, si l'on peut dire, diluée. L'affrontement entre les deux protagonistes dure depuis longtemps. Il s'exprime en grande partie par des signaux (attitudes, petites phrases) que les spécialistes s'emploient à déchiffrer pour nous. Si Jospin dit : « on a parlé d'homme à homme », si l'Elysée diffuse de temps à autre un communiqué, on nous explique, au cas où l'on n'aurait pas compris, que la tension règne. Quand les deux gouvernants se trouvent côte à côte dans toutes les occurrences importantes, on devine qu'ils s'agacent mutuellement. Mais tout cela est devenu une habitude, on est dans la routine. Comment casser le train-train, comment animer le récit ?

L'un des problèmes, c'est de faire du neuf quand on est déjà si bien connu. Au fond, la seule nouveauté consisterait dans le dévoilement de la part d'ombre que chacun des protagonistes porte en lui. Quand on révèle les « affaires » où sont impliqués le RPR et la mairie de Paris, et que Chirac est mis en

MARC ABÉLÈS EST DIRECTEUR DU LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE DES INSTITUTIONS ET DES ORGANISATIONS SOCIALES (CNRS). APRÈS AVOIR REÇU UNE FORMATION D'ETHNOLOGUE DU LOINTAIN, CET ÉLÈVE DE CLAUDE LÉVI-STRAUSS A ORIENTÉ SES RECHERCHES VERS DES FORMES DU « PROCHE » OMNIPRÉSENTES ET SOUVENT MÉCONNUES : LA VIE POLITIQUE LOCALE, L'ÉTAT, L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE PARLEMENT EUROPÉEN.

demeure de s'expliquer, ou quand on révèle le passé trotskiste de Jospin, et que là aussi ce dernier doit répondre, on met en cause des comportements, des pratiques, une éthique. Et c'est ce dernier mot qui est important. Le candidat peut ou non avoir agi comme on le lui impute, ce qui compte, c'est d'abord sa capacité à répondre honnêtement, à dire la vérité. D'où le thème de la transparence.

La remontée périodique des affaires aura été sans nul doute, quels que soient les développements ultérieurs, une des trames du récit électoral. Reste à savoir si la curiosité est restée en éveil. Une élection, c'est le contraire de la vérité et de la transparence, c'est un conte merveilleux. A la limite, les affaires peuvent au mieux pimenter l'intrigue.

Mais, aujourd'hui, le récit reste encore un peu terne. Il y a eu Ben Laden, et puis voilà l'euro et l'impression d'être plongés dans une nouvelle époque. L'Europe, la mondialisation, nous occupent pleinement, le reste passionne moins. L'élection a pris un coup de vieux, sans avoir encore les saveurs du rétro. Et si la présidentielle n'était plus un événement ?

Un nouvel antisémitisme ? par Eric Marty

LA lecture du courrier des lecteurs du *Monde* donne parfois froid dans le dos. Une fois, c'est un juif ou prétendu tel qui justifie les persécutions antisémites sur le sol de France sous le prétexte de la politique de l'Etat d'Israël (*Le Monde* daté 30-31 décembre 2001). La semaine suivante (*Le Monde* daté 6-7 janvier), c'est un lecteur d'origine arabe qui revendique fièrement, sous le maquillage d'une action citoyenne, avoir participé aux pressions et aux menaces qui ont abouti à l'annulation d'une projection du film *Harry Potter* pour des enfants juifs à Paris.

Nous voilà en plein Orient en plein Paris : les juifs y sont à nouveau, comme la tradition arabomusulmane l'a autrefois prévu, des dhimis, c'est-à-dire des sujets dont on tolère la présence mais qu'au besoin, et selon les circonstances, on n'hésite pas à maltraiter comme les perpétuels otages des nécessités politiques du moment. Le prétexte est que cette projection devait servir à soutenir une « colonie de peuplement » nommée « Guilo », qui est en fait un quartier résidentiel de Jérusalem : si Guilo est une colonie, alors tout immeuble ou groupe d'immeubles construit à Jérusalem en est une. Qu'importe le prétexte, cette action s'inscrit dans une longue suite d'actes antijuifs qu'il serait vain d'énumérer. Plus de trois cents attentats antijuifs en 2001 (Montreuil, Clichy-sous-Bois, Marseille), après un mois de novembre 2000 qui en avait compté une centaine.

L'année 2002 commence, et, après l'incendie d'une école juive à Créteil et de la synagogue, c'est la synagogue de Goussainville qui, la nuit du 5 janvier, a été attaquée à coups de pierres et de cocktails Molotov qui visaient bien un édifice juif parce que juif, malgré la version donnée par la police selon

laquelle il s'agissait d'un simple affrontement entre elle et des « jeunes du voisinage » : chaque jour ce sont des insultes, des graffitis où l'on entend, où l'on lit « Mort aux juifs ! ».

Rappelons l'impensable, il y a un an, quand une « organisation palestinienne » avait voulu interdire à Enrico Macias de chanter dans une ville du nord de la France et que seule la dignité du chanteur l'a forcé à reculer. A propos de ces événements, qui n'ont lieu dans ces proportions qu'en France, il n'y a pas eu une voix, venant d'une autorité quelconque, pour se lever et prononcer un « non » absolu, pour dire simplement que, sur le sol de France, il n'était pas question que quiconque lève la main sur un juif parce qu'il était juif, pas un « républicain » pour dire que, sur le sol de France, il n'y avait pas de « dhimis » et que, quelle que soit la politique d'Israël, il était hors de question que quiconque mène et justifie une politique de terreur contre les juifs.

Plus largement, personne ne

Par quel aveuglement avons-nous cru que l'antisémitisme était nécessairement de droite ?

semble s'interroger sur la nature de ces actes qu'on minimise en les imputant à quelques « jeunes », à l'oisiveté et au mal-vivre des banlieues, comme si la violence antisémite de l'Allemagne pré-nazie n'avait pas été le fait du Lumpenproletariat, c'est-à-dire de déclassés, de chômeurs, de délinquants, tous jeunes, très jeunes. Sans doute, malgré l'ampleur et la gravité des actes antijuifs, la comparaison ne peut s'imposer : il ne s'agit évidemment pas d'un antisémitisme racialisé et national ; pourtant ce serait un aveuglement que d'y voir

une péripétie sociopolitique localisée.

Le rapprochement s'impose avec le récent développement d'un discours antijuif dans le monde arabe, qui s'exprime pêle-mêle dans les manuels scolaires palestiniens destinés aux enfants, dans le fait que le récent procès fait à des homosexuels en Egypte associait à la stigmatisation sexuelle l'accusation d'être des « agents sionistes », dans les innombrables discours, prêches, tracts antijuifs, imputant, par exemple, l'attentat du 11 septembre au Mossad. Tout cela trouvant une cristallisation chimiquement pure dans le sommet de l'ONU à Durbane sur le racisme où, dans un climat d'intimidation, de menaces, de slogans haineux, Israël mais aussi « les juifs » comme entité ont fait l'objet de discours dignes des pires campagnes antisémites européennes d'avant la seconde guerre mondiale.

Que les philologues se disputent sur l'exactitude du mot « antisémitisme ». Il n'empêche que, derrière la haine professée contre les juifs, et

que l'antisémitisme était nécessairement de droite ?

La violence individuelle ou en groupe faite aux juifs de France ne connaîtrait pas un tel développement si, en outre, elle ne se sentait pas, sinon autorisée, du moins bénéficier d'une certaine indulgence ou compréhension. Cette violence

ERIC MARTY EST PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE CONTEMPORAINE À L'UNIVERSITÉ PARIS-VII.

ce jouit d'une double impunité : une impunité pratique (il y a eu un très petit nombre d'arrestations et de condamnations), une impunité morale (la presse ne rend pratiquement pas compte de ces incidents ou par toutes sortes d'euphémismes les minimise). La France a peur des « jeunes » : d'un côté, un poujadisme de droite qui voit en eux la délinquance à l'état quasi animal, de l'autre, un poujadisme de gauche, le tiers-mondisme, qui voit en eux les damnés de la terre : ces deux peurs sont également malsaines et sont le fruit d'un délire qui a vraisemblablement des racines communes et qui, quoi qu'il en soit, défie un groupe social en le transformant, en l'essentialisant en catégorie diabolique ou angélique. Sans doute au sein de cette communauté la plupart de ses membres aspirent surtout à être considérés comme des citoyens, c'est-à-dire comme des singularités responsables. La mansuétude dont les institutions font preuve à l'égard de la transgression antisémite n'est sans doute pas la bonne réponse.

Reste qu'aujourd'hui chaque bâtiment juif doit désormais être protégé, que chaque fête juive est l'occasion d'inquiétudes et d'angoisses, que se promener avec une kippa dans Paris ou en banlieue n'est pas prudent, qu'un enfant sortant de l'école peut être battu et insulté parce qu'il est juif, juif tout simplement.

Français seulement

par Henri Israël

M

ICHAEL MELCHIOR, vice-ministre israélien des affaires étrangères, n'a pas, comme

on pourrait le croire, dérapé en déclarant qu'une vague d'antisémitisme déferlait sur la France. Les sionistes ont pour objectif officiel de provoquer l'immigration de tous les juifs en Israël au motif que, partout ailleurs ils ne peuvent que souffrir de l'antisémitisme.

Sans doute l'Etat d'Israël pense-t-il pouvoir régler ainsi, par le mensonge, la propagande et les manipulations de toutes sortes, le problème démographique auquel il est confronté. Si la chose n'était pas si grave, on pourrait s'en tenir à la dérision : une vague d'antisémitisme en France ? Allons donc !

Cette sortie de M. Melchior est à ce point ridicule que l'ambassadeur d'Israël à Paris, Elie Barnavi, a jugé utile de se démarquer des propos tenus à Jérusalem. Il est grand temps que les juifs de France se lèvent pour dire haut et fort qu'ils sont Français, que notre pays, c'est la France, que notre culture est française, et notre avenir européen. Faire vibrer la corde, si réactive, de la paranoïa collective pour persuader quelques-uns qu'ils sont exposés à toutes sortes de dangers est une mauvaise action.

Non, il n'y a pas de « déferlante » anti-juive. Tout juste quelques crétiens qui voudraient que le conflit israélo-palestinien passe par Paris et confondent l'Etat d'Israël et les juifs. Ce n'est pas parce que, lors d'une manifestation de soutien aux Palestiniens, des individus crient « Mort aux juifs ! » que l'on assiste à un

regain d'antisémitisme : il s'agit tout au plus d'une illustration de la bêtise humaine. Comme tous les responsables politiques, syndicaux, religieux, Leïla Shahid, déléguée de la Palestine à Paris, l'a justement souligné.

Mais quand des personnalités de la communauté juive prati-

HENRI ISRAËL EST PREMIER MAIRE ADJOINT (PS) DE FRESNES (VAL-DE-MARNE).

quent l'amalgame et la terreur intellectuelle pour exiger des juifs une approbation sans faille d'Ariel Sharon et d'Uzi Landau, ils encouragent mieux que personne la croyance qu'existe au sein de la communauté juive un sentiment de double allégeance, de double appartenance qui n'est pas dans l'intérêt des juifs de France, ni de la communauté nationale.

Pour ma part, comme citoyen français, je souhaite que soit créé un Etat palestinien, que cesse l'occupation coloniale des territoires de Cisjordanie et de Gaza. Que vienne enfin l'heure de conclure entre les parties un accord juste qui donne une vraie patrie aux Palestiniens et non un bantoustans sous la coupe des Israéliens.

Comme citoyen français, je n'accepte pas qu'un ministre d'un Etat étranger ose me dire ce que je dois être, ce que je dois faire, et où je dois vivre. Je suppose aussi que les aides consenties par l'Agence juive pour accueillir ces prétendus nouveaux rescapés de l'antisémitisme leur permettront de trouver place dans les colonies de Gaza ou de Jérusalem Est...

Non vraiment, il est temps de dire au gouvernement d'Israël que trop c'est trop.

DANS LA PRESSE
FRANÇAISE■ RTL
Alain Duhamel

La justice est en crise. Paradoxalement, ce n'est pas à propos de l'indépendance (dont les difficultés ont incité Eric Halphen à démissionner) que la crise est la pire. Là-dessus, il y a eu au moins des progrès. La justice est au plus mal dans bien d'autres domaines : sa lenteur, due à la multiplication des actes judiciaires ; son opacité pour les simples justiciables ; son inégalité foncière, tant les moyens de ceux qui peuvent mobiliser un bataillon d'avocats sont supérieurs à ceux des justiciables modestes ; son incompétence parfois, notamment en matière économique, son corporatisme souvent ; et, derrière cela, ce qui résume tous les griefs : la défiance qu'elle inspire, alors que, sans confiance, il n'y a pas de bonne justice.

■ LIBÉRATION
Gérard Dupuy

La moralisation de la vie publique grâce à l'activisme d'une poignée de magistrats courageux a été un fait marquant de la dernière décennie. Mais cette révolution n'en a peut-être été une qu'au sens astronomique du mot : la boucle est aujourd'hui bouclée et les choses revenues à leur point de départ. C'est du moins ce que suggère la démission, de guerre lasse, d'Eric Halphen. La pesanteur du système judiciaire, son conservatisme presque obligé, les ravages sournois du carriérisme de certains ont tout autant participé à la paralysie d'Halphen et de ses semblables.

■ LE FIGARO
Ivan Riufo

La justice ne serait plus la même pour tous : clémente pour les puissants, sévère pour les faibles. Venant d'un magistrat, la critique est sévère. Mais elle cache aussi un échec personnel. Eric Halphen a mené un combat moral contre la turpitude prêtée aux politiques. Il a pris le risque d'apparaître justicier. Or le juge d'instruction n'est pas Don Quichotte. Il n'a pas à se prévaloir d'une vision personnelle de la justice, qui le soustrairait aux exigences du droit, de la procédure pénale, de la séparation des pouvoirs. C'est pour avoir ignoré cette règle que de nombreux magistrats instructeurs ont mis en péril la survie de leur profession.

■ L'HUMANITÉ
Patrick Le Hyaric

On a beau lire et relire, même avec une loupe, la Constitution, on ne trouve nulle part trace de ce concept de « liberté d'entreprendre » qui sert de prétexte au Conseil constitutionnel pour porter un coup de poignard à l'une des dispositions phares de la loi de modernisation sociale. Par contre, si les « sages » avaient voulu respecter l'esprit et la lettre du préambule de notre loi fondamentale, ils auraient fait valoir le « droit » de tout travailleur « à participer à la gestion des entreprises » et le droit « d'obtenir un emploi » pour toutes et tous. Pourquoi ont-ils pris une décision contraire ? Il s'agit d'un choix politique. Le Conseil constitutionnel a défendu une conception ultralibérale de la société.

AU COURRIER
DES LECTEURS

GRÈVE AU MUSÉE DE L'HOMME
Jacques Chirac a décidé en 1995 de construire, quai Branly, un nouveau musée des arts d'Afrique, d'Océanie et précolombiens, détruisant ainsi l'œuvre d'André Malraux, fondateur du Musée des arts d'Afrique et d'Océanie (le MNAO, installé porte Dorée à Paris). Il voulait poser sa marque architecturale sur Paris, imitant en cela Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand. Des énarques prétendent maintenant – sans ordre écrit du ministre de tutelle, l'éducation nationale – transférer la totalité des 300 000 pièces d'ethnologie du Musée de l'homme vers un entrepôt privé.

Ces collections, accumulées par 150 ans de voyages et de recherches, seraient ensuite transférées, augmentées des 30 000 pièces du MNAO, dans les sous-sols humides de la Bibliothèque de France, puis dans un bâtiment à usage de réserves encore à acheter (40 millions de francs prévus au budget 2002 de l'Etat). Le musée du quai Branly, qui

« **DEPUIS** cinq mille ans, le lien entre la Chine et le monde n'a jamais été aussi étroit. » Il est parfois utile de rappeler des évidences si l'on veut prendre toute la mesure de la métamorphose qu'est en train de vivre la Chine. L'hebdomadaire *Sanlian Shenghuo Zhoukan*, le meilleur magazine « news » de la presse chinoise – et émanation de la fameuse librairie Sanlian –, rappelle l'évidence dans un dossier consacré à l'entrée de l'empire du Milieu dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), formellement acquise en décembre 2001. La Chine se mondialise à grande vitesse, à un rythme et sur une échelle conférant à cette expérience son caractère unique, et l'OMC introduit dans ce processus une brutale accélération.

Cette thématique de la mondialisation en marche emplit les gazettes chinoises depuis des mois déjà, mais ce dossier consti-



tue à coup sûr un événement par la liberté de son ton. Car plutôt que d'annoncer les lieux communs de la propagande – « L'OMC représente un défi et une opportunité » – l'hebdomadaire insiste lourdement sur le coût de cette entrée dans le club du commerce mondialisé. Un recul critique assez inhabituel. « *Quoi qu'on dise, l'OMC n'est pas une bonne nouvelle pour tous les Chinois. Même si la croissance en profitera, (...) il y aura toujours nombre de personnes dont les difficultés de vie vont s'aggraver ces dix prochaines années.* »

Bien sûr, il y a les gagnants potentiels. Tous ces jeunes, par exemple, qui « se dépêchent de s'inscrire dans les programmes de MBA de l'Université de Pékin ». Ou

tous ces « cols blancs » qui se « félicitent » de voir s'élargir leurs « opportunités de carrière » et, avec elles, leur niveau de revenu et de consommation. Mais il a aussi l'envers de la médaille. Le dossier s'étend ainsi longuement sur la montée du chômage, un sujet qui suscite d'ordinaire un silence embarrassé du pouvoir. Selon les sources recueillies par l'hebdomadaire, les entreprises d'Etat, qui ont déjà beaucoup dégraissé ces dernières années, vont réduire encore leurs effectifs de « 25 millions ». Et ce à un moment où « 12 millions de jeunes urbains entreront sur le marché du travail ». Il cite notamment les conclusions d'un rapport sur « L'OMC et la situation de l'emploi en Chine », rédigé par le chercheur Mo Rong pour le compte de l'Institut des études scientifiques sur le travail, selon lequel la moitié des effectifs de l'industrie automobile, 30 % de ceux de la sidérurgie et 20 % de

ceux de la pétrochimie vont être supprimés. « *Le chômage structurel va s'aggraver* », explique l'auteur du rapport.

L'AGRICULTURE SACRIFIÉE

Outre ces industries très capitalistiques formatées par l'ancienne économie planifiée, la grande sacrifiée de la mondialisation sera l'agriculture. Fait intéressant, l'hebdomadaire donne la parole à un des plus vigoureux opposants à l'OMC, le chercheur Han Deqiang, auteur d'un essai intitulé *Le Choc. Le piège de la mondialisation et le choix réaliste de la Chine* (Le Monde du 25 décembre 2001). « *La vie des paysans est déjà très dure, avec un revenu annuel d'environ 700 yuans [près de 100 euros], s'inquiète M. Han. Après l'adhésion à l'OMC, les revenus paysans vont continuer de chuter. Les terres cultivées vont être abandonnées et un grand nombre de ruraux vont émigrer vers les vil-*

les. » Problème : ces villes « ne sont pas très accueillantes » pour ces migrants. Aussi faudra-t-il poursuivre l'urbanisation en cours pour absorber le futur exode rural.

Équilibré, le dossier donne aussi – bien sûr – la parole à Long Yongtu, le « *Monsieur OMC* » qui a négocié les modalités d'adhésion au nom du gouvernement chinois. Il raconte comment il n'était « pas calme du tout » quand il négociait l'avenir des paysans chinois, dont il connaît « les souffrances ». « *Si ce que les étrangers exigeaient portait tort aux intérêts des plus pauvres, alors je m'y opposais* », se justifie-t-il. Mais *Sanlian Shenghuo Zhoukan* n'est pas complètement convaincu par ce plaidoyer pro domo : « *Ce sont justement ces plus pauvres qui subiront le plus de préjudices* », conclut-il.

Frédéric Bobin

Le Zimbabwe vu par la presse britannique

La « tyrannie » exercée par le président Robert Mugabe est comparée à celle de Hitler

THE DAILY TELEGRAPH n'a pas de mots assez forts pour dénoncer l'inaction du gouvernement travailliste devant les dernières dérives autocratiques du président zimbabwéen, Robert Mugabe, à l'approche de l'élection présidentielle de mars. « *Une cicatrice sur la conscience de Blair* », titre, mardi 15 janvier, le journal de droite en référence aux récents propos du premier ministre,

pour qui le continent africain est « une cicatrice sur la conscience du monde ». « *La réaction du gouvernement à la montée de la tyrannie au Zimbabwe a été loin d'être impressionnante. Le Foreign Office a condamné verbalement Robert Mugabe mais s'en est remis, pour toute action, aux forums plus larges et inefficaces que sont le Commonwealth et l'Union européenne. En tant qu'ancienne*

puissance coloniale, la Grande-Bretagne a une responsabilité particulière envers le Zimbabwe, mais, sous les travailleurs, elle se montre réticente à affronter M. Mugabe. »

Le **Sunday Telegraph** a évoqué la prochaine tournée en Afrique de M. Blair en ces termes : « *Notre premier ministre est déterminé à apporter ses lumières au continent noir. Il est curieux que ce voyage important*

ne prévienne aucun arrêt dans le pays africain qui en a le plus besoin. » Il a même osé une comparaison radicale : « *L'armée zimbabwéenne a déclaré que, si le courageux opposant de Mugabe, Morgan Tsvangirai, remportait la présidentielle, elle le flanquerait à la porte. Cela ne devrait pas être nécessaire : Mugabe truque habituellement les élections. Au vu de ses antécédents – génocide et oppression des minorités raciales ou tribales –, il invite à une comparaison avec Hitler. La seule différence est que nous avons fini par réagir devant Hitler. (...) Les persécutions que fait subir Mugabe aux sujets britanniques du Zimbabwe nous autorisent parfaitement à intervenir.* » Ce qui explique sans doute pourquoi la reine a, selon le **Times**, exprimé son « intense déplaisir ».

En chœur, le **Guardian** (gauche) et **The Independent**, dont le correspondant à Harare a été arrêté lundi, dénoncent la déportation de demandeurs d'asile venus de l'ancienne Rhodésie. « *Chaque jour en moyenne, trois des cent dix Zimbabwéens qui arrivent en Grande-Bretagne chaque mois sont renvoyés dans leur pays. Parmi eux figurent des opposants à Robert Mugabe qui ont fui leur pays pour échapper à ce régime toujours plus brutal* », écrit mardi **The Independent**, qui juge cette politique « *cruelle sur le plan humain, irrationnelle et légalement discutable* ». Le **Financial Times**, quotidien économique de la City, révèle de son côté que Londres et Washington ont entrepris d'identifier, en vue de sanctions, les comptes bancaires de M. Mugabe et de son entourage à l'étranger, riches de « millions de dollars ».

SUR LE NET

Les documents cités dans cette chronique sont accessibles directement à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

■ Dans un rapport rendu le 9 janvier, la CIA estime que la Chine devrait aligner 100 missiles nucléaires à longue portée vers l'année 2015. Le document ajoute que la Corée du Nord et l'Iran seront en mesure de posséder de telles fusées à la même époque.

■ Le même jour, le Pentagone a exposé sa nouvelle stratégie nucléaire, qui prévoit de désactiver, sans les détruire, les deux tiers des 6 000 ogives de l'arsenal des Etats-Unis d'ici à l'année 2012.

■ Au moment où Washington et Moscou doivent négocier le retrait unilatéral américain du traité ABM de limitation des défenses antimissiles, la Fédération des scientifiques américains (FAS) publie sur son site l'ensemble des accords sur le contrôle des armements.

■ Le site de l'organisation russe de protection des droits de l'homme Memorial décrit en détail les persécutions des populations civiles tchétchènes par l'armée russe.

■ Le site islamiste britannique Qoqaz, fermé après le 11 septembre, appelle de nouveau au djihad en Afghanistan et en Tchétchénie.

■ **The Times** de Londres raconte que la « capitale » du régime taliban, Kandahar, était connue pendant des siècles comme « la capitale homosexuelle de l'Asie du Sud ». En 1998, trois hommes convaincus de sodomie y ont été condamnés à être écrasés sous un mur démolé par un véhicule blindé.

[lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) pour *Le Monde*

vincent.truffly@lemonde.fr

« LE TEMPS » (SUISSE)



Dialogue de paix... En fin de semaine dernière, l'armée israélienne a détruit à coups de bulldozer la piste de l'aéroport international de Gaza en représailles après un attentat perpétré par le Hamas.
Dessin de Patrick Chappatte.
(courrierinternational.com pour « Le Monde »)

doit ouvrir en 2005 pour un coût de 1,5 milliard de francs, n'exposerait que 2 500 pièces, dites d'art (plus 500 lors d'expositions temporaires). Que deviendraient les collections ethnologiques, qui n'intéressent pas les responsables du Quai Branly ? Que deviendrait le Musée de l'homme, qui ne vit que de ses recettes propres (hors salaires), une fois vidé de 80 % de ses capacités d'exposition ? Que deviendraient son bâtiment, bien placé au Trocadéro, et celui, historique, du MNAO ? (...) Jack Lang, plutôt que de laisser détruire le Musée de l'homme, œuvre de Jules Ferry en 1880, puis du Front populaire en 1937, devrait défendre, avec le chef du gouvernement, l'idée d'un grand musée de l'éducation nationale, pédagogique en même temps qu'esthétique, témoignant de l'unité et de la diversité de l'humain et des cultures du monde.

Bernard Dupaigne
ParisL'ART CONTEMPORAIN
À VITRY-SUR-SEINE

Je souhaiterais apporter une précision, réparer un oubli à l'article intitulé « Vitry-sur-Seine dis-

posera d'un musée d'art contemporain en 2004 » (*Le Monde* du 7 janvier). La collection du conseil général du Val-de-Marne s'est constituée par la volonté politique de son ex-président Michel Germa, et par le travail, mené à ses côtés, de son conseiller, le critique Raoul Jean Moulin. Personnalité convaincante et persuasive, dès la fin des années 1950 il rencontrait les artistes, fréquentait les ateliers, et avait su gagner leur estime et leur confiance comme celle des galeries et conservateurs de musée.

Pierre Buraglio
Maisons-Alfort (Val-de-Marne)

ÉTIEMBLE

Toutes les entreprises de cet universitaire flamboyant, de cet homme éperdument généreux dont les attitudes martiales procédaient d'une sensibilité d'écorticé ne furent-elles pas conduites pour malmener les trahisons et les démissions qui, au XX^e siècle, dans le domaine de l'esprit, empêchaient la France d'être la source d'un rayonnement universel ? Le périple d'Étiemble, qu'il lui arrivait d'appeler, par coquetterie,

« *libertinage érudit* », ne fut qu'un vaste détour, prodigieusement concerté, pour dire sa passion jalouse à la langue française, à la France elle-même. Mais le fait de parler à la mère patrie par langues étrangères interposées n'éclairait pas seulement la nature d'une angoisse qu'amplifiait l'écho de cinq continents, il situait aussi l'objectif pédagogique du message : faire retrouver à cette patrie la haute aspiration à la seule universalité désintéressée, à celle qu'avaient rêvée les Lumières et dont Étiemble puisait la formulation parfaite chez Montesquieu : « *Si je savais quelque chose utile à ma famille et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose utile à ma patrie, et qui fût préjudiciable à l'Europe, ou bien qui fût utile à l'Europe et préjudiciable au genre humain, je le regarderais comme un crime.* »

André Karatson
Paris

QUESTION DE SENS

Que signifie le mot « relative » introduit dans le message publicitaire de Jean-Marie Messier (*Le Monde* du 3 janvier) ? Ne pensant

pas qu'il puisse s'agir d'une coquille : relative au lieu de relative, s'agissant d'une « opération (...) fortement relative pour l'actionnaire », je me suis précipité sur le Grand Robert de la langue française (mon cadeau de Noël) et n'ai rien trouvé. Rien non plus dans mon vieux dictionnaire Harraps, je n'ai trouvé que « *reluctant* ». Reste le Gaffiot de ma jeunesse, mais il est au grenier...

Remercions donc M. Messier pour l'apport exceptionnel que constitue ce mot nouveau au « *sabir managérial postmoderne* » et, accessoirement, pourrait-on lui suggérer de subventionner l'Association de défense de la langue française.

Pierre Charriau
Lyon

RÉACTION SCIENTOLOGIQUE

Le dessin de Sergueï (*Le Monde* du 28 décembre 2001) nous a profondément choqués. Il est louable que votre dessinateur souhaite dénoncer le fanatisme, mais qu'il ne se trompe pas de cible ! Les amalgames que suggère ce dessin sont scandaleux quand on sait le dévouement qu'a montré notre communauté à New York pour

venir en aide aux victimes des attentats du 11 septembre. Le travail des centaines de bénévoles au « *ground zero* » a été très apprécié par les pompiers et les policiers. Par ailleurs, tout le travail que mène l'Église de scientologie depuis sa création vise à permettre à l'homme de penser par lui-même, libéré de tout conditionnement mental, et à bénéficier du fruit de ses propres observations, ce qui nous situe aux antipodes de mouvements instrumentalisant le fanatisme. (...)

Marc Walter
président de l'Église
de scientologie d'Ile-de-France

★ Pour nous écrire :
Le courrier des lecteurs du Monde, 21bis, rue Claude Bernard, 75242 Paris cedex 05
Pour nous envoyer une télécopie : 01-42-17-21-74
Pour nous envoyer un courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr
Pour saisir le médiateur : mediateur@lemonde.fr ou par courrier.
Merci d'indiquer votre adresse complète.

Le Monde
ÉDITORIAL

Halphen, le symbole

SI LE DÉPART annoncé du juge Eric Halphen fait événement, c'est parce que, au-delà du cas personnel d'un magistrat amer et découragé, le fonctionnement même de la justice est publiquement mis en cause par ce geste spectaculaire. On ne comprendrait pas la solidarité que lui ont aussitôt témoignée ses collègues, qu'ils soient proches de la gauche, comme les membres du Syndicat de la magistrature, ou de la droite, comme ceux de l'Union syndicale des magistrats, si on oubliait que le juge Halphen est devenu, à son corps défendant ou non, un symbole, le symbole d'une justice qui ose s'attaquer aux puissants, au nom de son indépendance retrouvée et du principe de « la même justice pour tous ».

Plus que d'autres, en effet, le juge Halphen s'est trouvé au centre des relations conflictuelles entre le pouvoir politique et le pouvoir judiciaire. Plusieurs épisodes de sa longue instruction dans l'affaire des HLM de la Ville de Paris donnent quelque crédit à son affirmation selon laquelle on lui a « mis des bâtons dans les roues tout le temps ». Il a été l'objet, à travers son beau-père, le docteur Maréchal, d'une tentative de déstabilisation, avec l'aval du ministre de l'intérieur de l'époque, Charles Pasqua. Il s'est heurté à la mauvaise volonté de la police, alors qu'il conduisait une perquisition au domicile de Jean Tiberi, alors maire de Paris. Il a tenté en vain de faire comparaître l'actuel président de la République comme témoin. Enfin, il a été, au terme de sept ans d'enquête, dessaisi du dossier après qu'une partie

de ses actes eut été annulée pour vice de forme.

Il n'est donc pas étonnant que le juge Halphen exprime aujourd'hui sa lassitude face aux obstacles qui ont été placés devant lui, rendant sa tâche pratiquement impossible. Il n'est pas non plus surprenant que les syndicats de magistrats dénoncent, avec lui, une « justice à deux vitesses » ou encore « une justice pour les riches et une justice pour les pauvres ». La démission du juge Halphen apparaît ainsi comme un coup de frein donné à la lutte contre la corruption des puissants.

Patrick Devedjian, conseiller politique du RPR, n'a pas tort de parler d'un « échec personnel » pour le magistrat, un échec dont il est en partie responsable en raison de ses erreurs de procédure. Mais c'est aussi un échec pour tous ceux qui voulaient en finir avec une tradition française d'impunité. Sans doute des progrès ont-ils été accomplis. Les lois sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales ont assaini en partie la situation en ôtant toute justification à la circulation de fonds occultes. Des délits ont été poursuivis, des affaires dévoilées, des coupables punis.

Ayant contribué à ces changements, le juge Halphen, par sa démission, prétend que l'indépendance de la justice n'est pas encore acquise. Mais l'exigence des juges sera d'autant mieux reçue qu'elle s'accompagnera d'un effort d'efficacité et de qualité, de rigueur et de scrupule. L'indépendance n'est pas le seul paramètre. La confiance, qui suppose la compétence, en est un autre.

BERTRAND POIROT-DELPECH, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

N.S.P.P.

A PROPOS de sondages électoraux, avez-vous jamais été sondé ? Moi non. Cela ne prouve rien, notez. Mais sondeur, je l'ai été ; et ça explique certaines choses.

S'il était orphelin fauché, l'étudiant du demi-siècle dernier ne coupait pas aux petits boulots stupides. L'assurance-vie avait encore besoin de démarcheurs à domicile. Compétence requise : savoir coincer son pied dans les portes, expliquer qu'une tuile est vite tombée du toit, et en cas d'échec, sans rancune, sonner à l'étage du dessus. Pour placer des gros lexiques inutiles, même technique, au baratin près : vanter les mérites d'une reliure pleine peau sur le buffet.

Pour qui échouait dans le porte-à-porte classique, une loi sur les loyers « corrigés » venait d'ouvrir une carrière nouvelle. Vous ne vendiez rien aux gens. Vous veniez juste mesurer la surface de leur appartement. Ça puait l'arnaque, mais les refus étaient rares. Le difficile était de glisser le mètre ruban sous les nids à poussière. Le fouillis, on n'aime pas que des tiers y fourrent le nez. Une vieille s'adossa, bras en croix, devant un placard au contenu inavouable. Plutôt crever que d'ouvrir. J'ai mis n'importe quel chiffre au jugé. Hélas, il ne collait pas avec les mensurations des autres étages. Le gérant m'a congédié sans gage. Il portait un manteau en poil de chameau et il officiait place Malesherbes : mieux valait ne pas discuter.

Nouveau débouché : la médiatisation et le

narcissisme prenant des proportions industrielles, des agences adressaient aux stars montantes, à tant la coupure, les articles de presse les concernant. A force de ciseaux et de feutres fluo, s'accumulaient les marques de la gloire. Le découpeur était prié de garder sous le coude les papiers insultants. Les glisser par erreur, c'était perdre l'abonné, donc sa place. Ce fut le cas.

Par chance, se créait, vers la Madeleine, une officine recopiée de ce qui s'appelait encore, outre-Atlantique, institut Gallup. L'appartement crasseux était tapissé de courbes en cloche, dites de Laplace-Gauss, comme le cabinet du docteur Knock avec les feuilles de température du canton. Le patron était seul employé. Il avait un nom et des intonations d'évêque anglican. Il ne jurait que par une lettre grecque. Grâce à elle, l'âme humaine n'aurait bientôt plus de secrets. Libidos et opinions seraient mises en équation, en coupe réglée. L'avenir appartenait à qui paierait le prix de ces effractions par le sigma.

A l'aide d'une même enquête, le bishop servait plusieurs clients, épiciers ou hommes politiques. « Nature ou parfumé », le yaourt ? « Centre droit », le vote ? Même camouflées sous des « plutôt », des « assez » et des « si vous aviez à choisir », l'inquisition indisposait, fâchait. « Pas de temps à perdre ! », finissait par protester le sondé.

Le sondeur éconduit n'avait plus qu'à compléter à la maison, et au flan, son « échan-

illon significatif » de questionnaires. Seul à sa table, il inventait les réponses de héros de roman : Bovary détesterait-elle les laitages à cause des origines fermières de Charles ? Comment voterait Julien Sorel ? Valjean ? Il y a du sondeur fraudeur en tout romancier. Quand les personnages du programme de licence étaient épuisés, les « N.S.P.P. » pleuvaient (lire : « ne se prononce pas »).

Le bishop avait des lettres. Il avait vite percé le secret de mes fausses réponses, et faisait mine de ne pas s'en apercevoir. Le jeu l'amusa. « Même amaigrissant et aux deux additifs, disait-il, vous croyez qu'Emma aurait boudé les yaourts ? » « Volerait-elle dans les grandes surfaces ? » « Serait-elle en psychanalyse à Rouen ? » « Rodolphe lui offrirait-il un mixeur ? »

Il aimait aussi jouer les oracles, par métier. « Un jour, prophétisait-il, l'élection ne sera plus qu'une formalité. Les sondages pencheront discrètement dans le sens souhaité par les clients, et manipuleront les scrutins. Les marchands de pronostics vanteront eux-mêmes leurs consultations dans la presse, sous le nom de politiques. Les interdictions d'un autre âge sauteront. La victoire ira aux mieux-payants, comme il sied en terre libérale. »

En attendant, bien sûr, je devrais chercher un autre emploi. Mes sondés imaginaires s'écartaient trop des résultats de la pré-enquête. Trahi par le sigma. On est peu de chose.

Danse macabre

PAR RONALD SEARLE



Le Monde
21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris CEDEX 05. Tél. : 01-42-17-20-20 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directeur : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux
Directeurs généraux adjoints : Edwy Pienel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain
Directeur de la rédaction : Edwy Pienel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhumeau
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lollchon
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Boufleur
Rédaction en chef centrale : Alain Deboue, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Grelssamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef : François Bonnet (International) ; Anne-Line Roccati (France) ; Anne Chemin (Société) ; Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Franck Nouchi (Culture) ; Joysane Savignone (Le Monde des Livres) ; Serge Marti (Le Monde Économie)
Médiateur : Robert Solé
Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pailhoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)
Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000.
Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde
www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

RECTIFICATIFS

EURO. Dans l'article intitulé « A La Poste, les premières prestations sociales dans la monnaie unique » (*Le Monde* du 8 janvier), une phrase était imprécise : il fallait lire que c'est sur le Livret A que toutes les opérations sont traduites en euros depuis le mois d'août.

TIM. Contrairement à ce que nous avons écrit dans l'article nécrologique consacré à Tim (*Le Monde* du 9 janvier), la rencontre et le dialogue entre Mao et le général de Gaulle n'ont pas été imaginés par Tim, mais par Jean Eiffel.

STOCK-OPTIONS. Dans *Le Monde* du 8 janvier, nous avons publié l'étude de la société stock-option.fr, qui comportait une erreur. La part de plus-value restant à exercer des dirigeants du groupe TotalFinaElf s'élevait en effet à 78,9 millions d'euros, et non pas 210,4 millions d'euros. Les personnes concernées par cette plus-value sont au nombre de 27.

« LE MONDE » 2002. Notre dossier spécial consacré au journal dans *Le Monde* daté dimanche 13-lundi 14 janvier comportait quelques erreurs. Page 16, la ventilation en pourcentage des actionnaires internes donnée est en fait la suivante : Société des rédacteurs (29,58 %), Association Hubert Beuve-Méry (11,77 %), FCP des personnels (6,08 %), Société des cadres (2,86 %), Société des employés (2,35 %), Société des personnels (0,05 %) et Jean-Marie Colombani (0,05 %). Page 14, dans l'annuaire de la rédaction, nous avons omis les noms de Pascale Robert-Diard (01-42-17-25-62), qui intégrera la séquence Société dans quelques mois, Christophe de Chenay (01-42-17-25-12), correspondant régional Ile-de-France, et Laurent Bianco (01-42-17-25-24), éditeur à la séquence Aujourd'hui, qui rejoint l'équipe du *Monde* 2. De plus, il fallait lire que les rédactrices de moins de 40 ans « sont plus nombreuses que les rédacteurs de la même tranche d'âge (52 contre 42) ».

La lente gestation d'une Asie économique

Suite de la première page

Avec quatre mois de retard, sa tournée asiatique a cependant profité des incertitudes qui ont suivi le 11 septembre et des inquiétudes suscitées par les ambitions régionales de la Chine. Si les dirigeants des dix Etats membres de l'Asean ont souscrit à la proposition chinoise de zone de libre-échange, ils n'en sont pas moins préoccupés : la disproportion en termes de puissance politique, de poids économique et de capacités concurrentielles de la Chine et de leurs pays respectifs risque de transformer ceux-ci en de simples réceptacles des produits de l'« empire ». Ils sont donc soucieux de voir se profiler un contrepoids japonais.

En matière de sécurité, M. Koizumi a cherché à rassurer en réaffirmant que son pays n'entend pas devenir une puissance militaire, même si, pour la première fois depuis la défaite, il a envoyé des unités de sa marine en soutien logistique, médical et humanitaire à l'action américaine en Afghanistan. Modeste certes mais symbolique, ce

déploiement des forces japonaises a été accueilli en Asie du Sud-Est sans réelle appréhension, ce qui donne la mesure des changements intervenus en l'espace de dix ans. Le premier ministre a tenu à élargir l'idée d'intégration régionale au-delà des questions économiques en insistant sur la nécessité d'une coordination régionale en matière de sécurité. Une coopération multilatérale entre l'Asean, la Chine, la Corée et le Japon est impérative pour les questions tant de flux de population que de criminalité, de lutte contre le terrorisme et de protection de l'environnement, fait-on valoir à Tokyo.

« ASEAN + 3 »

Alors que dans les années 1980 avait prévalu l'idée d'une vaste zone économique Asie-Pacifique, les ambitions sont aujourd'hui restreintes à une entité dénommée « Asean + 3 » (Chine, Corée, Japon) - à laquelle les Japonais voudraient, semble-t-il, adjoindre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Mais la constitution de cette communauté même réduite n'en est pas moins laborieuse. Les disparités entre les niveaux de développement économique et les régimes politiques sont encore trop grandes pour qu'une identité régionale se dégage de ce patchwork de pays aux cultures infiniment plus diverses qu'en Europe, par exemple. Ces différences et les blessures du passé peuvent-elles être surmontées par une synergie

communautaire ? « Le multilatéralisme fondé sur un objectif commun de construction régionale pourrait permettre de surmonter des hostilités impossibles à résorber sur le plan bilatéral : par exemple entre le Japon et la Chine ou la Corée », estime Akihiko Tanaka, membre de l'East Asia Vision Group, composé d'experts des pays de l'Asean + 3.

L'intégration de la région passera vraisemblablement par l'élargissement progressif d'accords bilatéraux débouchant un jour sur une vaste zone de libre-échange. Mais les Japonais sont partagés. Ce processus, préconisé par les Chinois, leur semble prématuré, et ils souhaitent plutôt un approfondissement « tous azimuts » des liens entre les pays de la région. Des accords de libre-échange supposent que les pays concernés surmontent des oppositions internes : celle du lobby agricole au Japon, par exemple, opposé à une plus grande ouverture du marché du riz. Une question explosive à laquelle M. Koizumi a préféré ne pas s'attaquer. Que Tokyo ait renoncé à évoquer la clause de sauvegarde au cours de ses récentes négociations sur les importations agricoles en provenance de Chine est cependant un signe encourageant.

Un premier accord bilatéral de libre-échange a été passé entre le Japon et Singapour (Etat avec lequel ne se pose pas la question des exportations agricoles). Un

autre, plus délicat en raison des questions agricoles, est en gestation avec la Thaïlande. Un projet nippon-sud-coréen, en revanche, semble encore dans les limbes. Autre évolution positive : l'accord intervenu en 2000 entre les membres de l'Asean + 3 en vue de la mise en place d'un cadre de coopération monétaire régionale permettant une action coordonnée en cas de turbulences financières.

La prise de conscience, chez les dirigeants de l'Asean + 3, qu'une intégration des économies est une nécessité s'est renforcée au cours des deux dernières années. L'amertume engendrée par les diktats des organisations financières internationales dominées par les Etats-Unis après la crise de 1997-1998 et les effets de la mondialisation y ont contribué. En outre, bien que sa stabilité soit loin d'être acquise, la Chine, désormais membre de l'OMC, est le nouveau centre de gravité économique dans la région : ce qui accroît chez ses voisins un sentiment d'urgence. Quant au Japon, qui n'est plus la locomotive de l'Asie de l'Est, il éprouve un besoin encore plus impérieux d'élargir son marché pour se dégager de la récession. Ces nouveaux équilibres pourraient faciliter l'émergence d'une volonté politique d'intégration qui a jusqu'à présent manqué à cette partie du monde.

Jean-Claude Pomonti
et Philippe Pons

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437 ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunschbourg
94852 Ivry cedex



Le Monde
Publinter
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corne
21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75236 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

ENTREPRISES

AFFAIRES

La juge d'instruction Isabelle Prévost-Desprez a notifié, lundi 14 janvier, dans la soirée, sa mise en examen pour « **BLANCHIMENT AGGRAVÉ** » à Daniel Bouton, PDG de la Société générale et à ses deux

principaux collaborateurs. Ces dirigeants sont soupçonnés par la justice d'avoir **SCIEMMENT** fait perdurer un système de traitement des chèques qui a permis de blanchir plusieurs dizaines de millions de

francs, ce que récuse la banque. Les enquêteurs appuient leurs accusations sur des documents découverts, au mois de décembre 2001, lors d'une perquisition. La place financière dans son **ENSEMBLE** est af-

fectée par ce système. Dès 1999, dans ce même dossier, **D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES**, tels que la BRED (Groupe Banques Populaires) ou la SMC (Société marseillaise de crédit) ont été impliqués.

Le PDG de la Société générale mis en examen pour blanchiment

La justice reproche aux dirigeants du troisième établissement bancaire français d'avoir fait perdurer, en toute connaissance de cause, un système de traitement des chèques qui a permis la circulation, entre la France et Israël, de plusieurs dizaines de millions de francs d'origine frauduleuse.

CETTE AFFAIRE aurait pu être recensée parmi les multiples dossiers d'escroqueries traités par la justice. Elle ébranle pourtant aujourd'hui une partie du système bancaire français. Après les mises en examen de six cadres supérieurs de la Société générale pour « **blanchiment aggravé** », la juge d'instruction Isabelle Prévost-Desprez a notifié, lundi 14 janvier, une mesure identique à Daniel Bouton, président-directeur général de la banque, ainsi qu'au directeur général délégué, Philippe Citerne, et au directeur général adjoint, Didier Alix. La justice semble reprocher aux dirigeants du troisième établissement bancaire français d'avoir fait perdurer, en toute connaissance de cause, un système de traitement des chèques qui a permis la circulation, entre la France et Israël, de plusieurs dizaines de millions de francs d'origine frauduleuse.

Les enquêteurs appuient leurs accusations sur des documents découverts, en décembre 2001, lors d'une perquisition dans les bureaux du service juridique de la Société générale. Ces notes, présentées sous forme d'analyse, évo-

quent les risques pénaux encourus par la Société générale à travers son mode de traitement des chèques émanant de banques étrangères et compensables en France. Ces textes ont été écrits après la mise en cause, en 1999, dans ce même dossier de blanchiment, d'établissements bancaires, tels que la Bred (Groupe Banque Populaire) ou la SMC (Société marseillaise de crédit). Leurs auteurs avaient pour mission, semble-t-il, d'évaluer les menaces qui pesaient sur la banque. Leurs conclusions indiquent que s'il existe effectivement, pour elle, une menace réelle de poursuites pénales, elles précisaient aussi que le mode de gestion de ces chèques est celui de l'ensemble de la place bancaire, ce qui réduit, selon ses rédacteurs, le danger pour la banque.

Interrogé par la magistrate, M. Bouton a assuré n'avoir jamais eu connaissance de l'existence de « **flux frauduleux** » auxquels sa banque aurait apporté son soutien technique. De même, s'il a confirmé avoir été informé des accusations portées, fin 1999, contre la Bred, et la mise en place, au sein de son établissement, d'une

réflexion sur les conséquences que cela pouvait avoir sur le système bancaire français, il a nié toute volonté de pérenniser l'existence d'un circuit de blanchiment. Enfin, M. Bouton s'est exprimé sur la mise en examen, le 19 décembre, du chef de la lutte anti-blanchiment de sa banque. Selon lui, cette décision porte gravement atteinte aux relations de confiance entre les pouvoirs publics, la justice et le monde bancaire. Questionné par *Le Monde*, mardi 15 janvier, l'avocat de la Société générale, M. François Martineau, a indiqué « *qu'aucun élément du dossier ne laisse supposer qu'un collaborateur ou qu'un service de la banque ait pu sciemment commettre un acte de blanchiment* ». « *Dans l'ensemble de cette affaire*, a-t-il ajouté, *les enquêteurs contestent, comme ils l'ont fait pour les autres établissements bancaires mis en cause, l'absence de vérifications systématiques des chèques présentés à la Société générale.* »

M. Bouton préside ce groupe bancaire depuis 1997. Inspecteur des Finances, il a été le directeur de cabinet d'Alain Juppé, alors ministre (RPR) du budget, de 1986

à 1988, avant de devenir directeur du budget. En février 1999, il échouera dans sa tentative de fusion amicale avec Paribas face à la contre-attaque de la BNP. Interrogé sur sa mise en examen, l'ancien

M. Bouton a assuré n'avoir jamais eu connaissance de l'existence de « flux frauduleux »

premier ministre, Edouard Balladur, a mis en garde les juges sur le « **retentissement** » des décisions qu'ils prennent.

La mise en cause de M. Bouton et de ses plus proches collaborateurs intervient dans le cadre d'une vaste affaire de blanchiment dans laquelle plus de 90 personnes ont déjà été mises en examen. L'enquête, débutée le 3 juillet 1998, portait, à l'origine, sur les agissements suspects de clients du Crédit lyonnais, puis de la BRED, à la

tête de trois sociétés de textile. Grâce à des écoutes téléphoniques, les policiers ont eu connaissance de l'existence d'un circuit de blanchiment, imaginé par deux comptables, actuellement en fuite, transitant par une dizaine de banques israéliennes, dont Israël Discount Bank, Fibi et Leumi. Au lieu de déposer les chèques de leurs clients dans leur banque, en France, les aigrefins les échangeaient dans des bureaux de change en Cisjordanie et en Israël contre des espèces. Les bureaux de change les transmettaient, alors, à leur banque, en Israël ou en Jordanie, qui, à leur tour, retournaient les chèques en France, via des banques telles que la Société générale, la Poste, BNP Paribas, la Barclays ou American Express, pour prélever les fonds dans les établissements hébergeant les comptes des auteurs des chèques. Dans d'autres cas, notamment à la Bred, les chèques étaient rédigés par les dirigeants des trois sociétés de textile eux-mêmes, qui sortaient, ainsi, illégalement, grâce à des prétextes, en espèces – près de 50 millions de francs –, une partie de leurs profits.

Les investigations auraient également démontré que ce circuit a été utilisé par d'autres groupes. Ainsi, la juge a-t-elle déjà notifié, le 3 août 2001, la fin d'une partie de son enquête concernant des fripiers d'origine asiatique, usagers de ce circuit. L'enquête se poursuit, en revanche, sur l'injection dans ce système de chèques volés à des particuliers ou des sociétés, adressés aux Urssaf et au Trésor public. Enfin, des associations scolaires, voire une radio, de confession juive, paraissent avoir fait usage de ce circuit.

Les avocats constitués dans cette affaire, au nom des banques en particulier, soulignent dans leur ensemble les nombreuses doutes qui subsistent sur la notion même de blanchiment dès lors que le délit initial – fraude fiscale, financement du terrorisme ou trafic de stupéfiant – n'a pas été démontré dans l'enquête. La justice ne connaît pas encore, selon eux, l'origine et l'utilisation qui a pu être faite des fonds sortis grâce à ce système, ce qui affaiblirait la qualification de blanchiment.

Jacques Follorou

Des procédures en série depuis 1998

- **3 juillet 1998.** Ouverture d'une information judiciaire pour « **blanchiment aggravé** », confiée à Isabelle Prévost-Desprez, juge d'instruction au pôle financier du tribunal de grande instance de Paris.
- **1999-2000.** Mises en examen de plusieurs dizaines de dirigeants de petites sociétés de textile, d'intermédiaires, de responsables d'associations, dont plusieurs rabbins, considérés comme les chevilles ouvrières d'un système de blanchiment d'argent fonctionnant entre la France et Israël.
- **Avril 1999.** Mise en examen, pour « **blanchiment aggravé** », de la banque American Express France, en tant que personne morale. Les deux principaux dirigeants de cet établissement bancaire sont également visés par cette mesure.
- **Octobre 1999.** Mise en examen pour « **blanchiment aggravé** » de la banque Saradur en tant que personne morale. Les deux plus hauts responsables de l'établissement sont également mis en examen pour les mêmes faits.
- **Décembre 1999.** Mises en examen pour « **blanchiment aggravé** » de la Bred (Groupe Banques populaires) et de la SMC (Société marseillaise de crédit), en tant que

personnes morales. Le dirigeant de la Bred et deux cadres, ainsi que le patron de la SMC, se voient également notifier cette mesure.

- **16 novembre 2001.** Le directeur général de Barclays France est mis en examen pour « **blanchiment aggravé** ».
- **19 décembre 2001.** Les responsables de la lutte contre le blanchiment et du service central de traitement et de compensation des chèques de la Société générale sont mis en examen pour « **blanchiment aggravé** ».
- **28 décembre 2001.** Le responsable de la filiale française de la banque israélienne Leumi est mis en examen à Paris pour « **blanchiment aggravé** ».
- **10 janvier 2002.** Le directeur des services bancaires, le responsable de l'inspection générale et le chef du réseau de détail en France de la Société générale mis en examen pour « **blanchiment aggravé** ».
- **14 janvier.** Mise en examen pour « **blanchiment aggravé** » du président de la Société générale, Daniel Bouton, et de ses deux plus proches collaborateurs, le directeur général délégué, Philippe Citerne, et le directeur général adjoint, Didier Alix.

Un réseau qui touche tout le système bancaire

► **Circuit des chèques.** Les chèques, signés et établis en France, sont présentés à des bureaux de change qui ont le statut d'établissements bancaires en Israël ou en Cisjordanie. Ils sont échangés contre le versement d'espèces. Le bureau de change endosse alors le chèque à son nom puis se retourne vers sa propre banque, installée, pour l'essentiel, en Israël, en Jordanie et parfois au Pakistan. Ces banques adressent ensuite ces chèques à d'autres banques dites « correspondantes », qui représentent leurs intérêts dans des pays comme la France, dans lesquels elles n'ont pas de représentations. Puis ces mêmes établissements, français ou étrangers, dirigent les chèques vers des banques « de compensation », en relation avec la chambre de compensation, du même nom, organisme commun aux banques françaises, chargé de centraliser les chèques avant de les adresser aux banques dans lesquelles sont ouverts les comptes à débiter.

► **Intérêt du système.** Ce circuit permet, avant tout, d'échapper au fisc, qui ne peut prélever les cotisations patronales, TVA et autres

impôts sur les profits de la société. L'échange simple contre des espèces permet de bloquer toute recherche sur les véritables bénéficiaires des fonds et interdit de connaître leur utilisation réelle. En France, le passage obligé par un compte bancaire permet de retracer une partie du parcours des fonds. Enfin, les millions de chèques traités chaque jour et la multiplication des intermédiaires bancaires entre le bureau de change et la banque qui héberge le compte opacifient les liens entre les différents acteurs de ce système.

► **Origine des chèques.** Ce réseau a été emprunté par trois types de fonds. La première utilisation a été d'injecter dans ce circuit les chèques des clients de sociétés

de vêtements. Au lieu d'être versés sur leurs comptes, ouverts dans des agences françaises, les chèques ont été échangés en Israël contre des espèces. Dans d'autres cas, les dirigeants de ces petites entreprises se sont fait des chèques à eux-mêmes, par l'intermédiaire de prête-noms ou de coquilles vides, qu'ils présentaient, de la même manière, aux bureaux de change israéliens. Enfin, les enquêteurs ont pu constater que les auteurs de vols de sacs postaux ou de boîtes aux lettres contenant des chèques adressés au Trésor public et à l'Urssaf ont profité du système pour récupérer, en Israël, les fonds correspondants.

J. Fo.

Les patrons de banques n'ont cessé d'alerter le gouvernement

A défaut d'avoir pu modifier la loi, Bercy a proposé la définition d'un code de bonne conduite

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE accuse le coup. La mise en examen pour blanchiment aggravé de ses trois principaux dirigeants, après celle de six autres collaborateurs de la

■ RÉCIT

Les banquiers ont compris qu'ils étaient tous exposés à un traitement semblable

banque, ne peut que ternir – et durement – son image et, plus globalement, celle du secteur. Cela fait d'ailleurs deux ans que, pour toutes les banques françaises, l'élargissement du délit de blanchiment et le problème du contrôle – ou plutôt du non-contrôle – des chèques de montants relativement petits présentés par des banques étrangères à leur « correspondant bancaire » français sont devenus des problèmes de place. Avant même que le PDG de la Société générale soit mis en examen, la Fédération bancaire française (FBF), l'organisation patronale des

banques, avait interpellé le gouverneur de la Banque de France et président de la Commission bancaire, Jean-Claude Trichet, lui demandant, mercredi 9 janvier, de leur préciser leurs obligations en matière de contrôle des chèques présentés par des banques étrangères.

Michel Pébereau, président de BNP Paribas, a été l'un des principaux rédacteurs de ce courrier que Jean Laurent, directeur général de Crédit agricole SA et président de la FBF, a signé. Jean Peyrelevade, le président du Crédit lyonnais, a, lui, menacé de suspendre les activités de correspondance bancaire si les risques juridiques n'étaient pas clarifiés.

Il y a déjà près de deux ans que les banquiers français veulent obtenir une clarification de la loi. La mise en examen de François-Xavier de Fournas, directeur général de la BRED Banque populaire, en mars 2000, après celle de deux de ses collaborateurs en décembre 1999, les avait stupéfiés. Ils ont vite compris qu'ils étaient tous exposés à un traitement semblable. « *J'ai eu du mal à comprendre, et mes confrères dirigeants de banque également, qu'on m'ait traité comme on l'a fait : garde à vue, nuit au poste et vexa-*

tions diverses », expliquait ainsi M. de Fournas au *Figaro*, le 20 février 2001. « *Peu après mon arrestation, poursuivait-il, les huit patrons des grands réseaux et deux présidents d'associations professionnelles ont adressé une lettre au garde des sceaux et au ministre des finances pour attirer leur attention.* »

CLARIFIER LES RÈGLES

Était alors en cause l'élargissement du délit de blanchiment par la loi de mai 1996, qui s'étend jusqu'au fait « *d'apporter un concours à une opération de placement, de dissimulation ou de conversion du produit direct ou indirect d'un crime ou d'un délit* ». Les banquiers demandaient au gouvernement de modifier la loi pour préciser notamment que ce concours devait être apporté « *sciemment* ». Ils demandaient également à la justice d'utiliser la procédure de mise en examen des personnes morales, plutôt que celle des personnes physiques. Ils ont obtenu la mise en place d'un groupe de travail sous l'égide de Bercy, qui a préconisé une modification de la loi. Le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, a défendu le

sujet au niveau interministériel, mais n'a pas obtenu gain de cause. En tant que ministre de la justice, Elisabeth Guigou avait alors rappelé que, comme tous les délits, celui de blanchiment ne pouvait être constitué s'il n'y avait pas intention de le commettre. Il aurait donc été tautologique de le préciser. Face à ce refus, Bercy a proposé aux banquiers de travailler à une clarification des règles de bonne conduite en matière de traitement des chèques. Mais ils ont continué de demander la modification de la loi, refusant l'alternative.

Aujourd'hui, ils la réclament, comme l'illustre leur lettre au gouverneur de la Banque de France. La question sera vraisemblablement évoquée lors de la prochaine réunion de la Commission bancaire, jeudi 24 janvier. Elle dépasse toutefois cette seule instance et relève également du ministre des finances, qui préside le comité de réglementation bancaire et financière, et de la chancellerie. Bercy envisagerait de constituer un nouveau groupe de travail, pour tenter de régler ce qui menace de devenir une crise de place.

Sophie Fay



MERCI

A Noël, dans 15 hôpitaux
Plus de 3 500 enfants émerveillés
ont reçu 4 500 cadeaux

Cette année encore, le Père Noël s'est envolé aux quatre coins de France dans son hélico pour apporter ses cadeaux aux enfants hospitalisés et offrir à toutes les infirmières de magnifiques bouquets de fleurs.

Pour les regards émerveillés des enfants, pour l'implication du personnel hospitalier
MERCI

Pour le dynamisme des entreprises qui ont transformé notre volonté en réalité
MERCI

Tout ceci a été réalisé grâce à vous :

RENAULT, EUROPE 2, AQUARELLE.COM, HASBRO,
BANQUE AGF, COCA-COLA ENTREPRISE,
DARGAUD-LOMBARD, EUROCOPTER,
NUTRIMETICS FRANCE, FNAC, TÊTE DÉFENSE ...

À TOUS MILLE MERCI.

Richard Fenwick

fenwick.helicopter @ wanadoo.fr

Alcatel cède sa filiale de distribution à l'américain Platinum Equity

6 500 salariés, dont 2 800 en France, vont changer d'employeur. Le repreneur est un fonds d'investissement qui emploie 15 000 personnes

LE GROUPE FRANÇAIS Alcatel a annoncé, mardi 15 janvier, la cession de ses activités de distribution aux entreprises au fonds d'investissement américain Platinum Equity. A l'issue de cet accord – dont les termes n'ont pas encore été divulgués – qui devrait être finalisé fin février, 6 500 salariés européens d'Alcatel changeront d'employeur. L'information a été communiquée aux représentants des 2 800 employés français lors d'un comité central d'entreprise qui s'est tenu mardi matin à Colombes (Hauts-de-Seine).

Cette cession était attendue mais l'identité du repreneur restait en suspens. Le groupe français avait dévoilé son intention de se délester de cette activité au printemps 2001 et avait préparé le terrain en la filialisant. Restait à trouver le repreneur. Ces dernières semaines, deux noms circulaient, celui de Cegelec d'une part et celui de Platinum Equity d'autre part. Finalement, l'affaire s'est conclue avec le fonds d'investissement américain, qui s'est spécialisé dans l'acquisition de sociétés technologiques.

Olivier Houssin, président des activités e-business d'Alcatel, justifie l'opération : « Cela permet à Alcatel de se focaliser sur son cœur de métier, c'est-à-dire la recherche et développement ainsi que le marketing. De plus, cette opération se traduira par une amélioration de notre couverture géographique, mais également par une baisse des coûts. »

La réduction des coûts est une priorité au moment où le groupe français, confronté à un ralentissement du marché, se concentre sur la restauration de ses marges. Selon M. Houssin, « l'activité de distribution aux entreprises a réalisé

pour l'exercice 2001 un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros et est proche de l'équilibre opérationnel ».

Le repreneur, s'il n'est pas très connu en Europe, fait preuve d'un solide appétit. Depuis sa création, en 1995, par Tom Gores, à Los Angeles, ce fonds d'investissement revendique une trentaine d'acquisitions. Le portefeuille combiné de ces différentes entités correspond à un périmètre d'environ 15 000 employés et à un chiffre

Le repreneur, s'il n'est pas connu en Europe, fait preuve d'un solide appétit. Depuis sa création, en 1995, il revendique une trentaine d'acquisitions

d'affaires de 2,5 milliards de dollars (2,8 milliards d'euros). Toutefois, Platinum Equity, société non cotée, ne publie pas d'informations financières détaillées.

A priori, Tom Gores s'intéresse aux entreprises qui génèrent des revenus récurrents par le biais d'une base de clientèle établie. Dans ce contexte, son fonds d'investissement a jeté son dévolu successivement sur une filiale de la société britannique Racal Electronics, puis sur une activité de Williams Communication, et les a combinées pour créer NextiraOne, une entité qui accompagne les

entreprises américaines dans la conception, la réalisation et la maintenance de leurs réseaux de voix et de données.

Selon *Forbes Magazine*, les effectifs de NextiraOne sont passés de 6 500 à 5 500 salariés pour renouer avec les bénéfices. Avec l'acquisition de la filiale d'Alcatel, Platinum compte étendre les activités de NextiraOne en Europe, et, à l'inverse, s'est engagée à distribuer les produits d'Alcatel sur le continent américain. « Nous avons accordé énormément de prix au choix du repreneur, c'est un industriel, pas un simple financier », souligne M. Houssin, qui précise « qu'il n'y a pas de restructuration prévue car il n'y a pas de recouvrement géographique entre les deux pôles ».

Les salariés sont plus circonspects. Ils ont été échaudés par l'expérience des 630 anciens salariés d'Alcatel Réseaux d'entreprise, qui avaient été repris par la société Marine Consulting en 1998 et qui s'interrogent maintenant sur leur avenir alors que l'entreprise a déposé le bilan. Au-delà de la cession de l'activité de distribution, le sort de l'usine de Brest (Finistère), seule unité de fabrication du pôle entreprises d'Alcatel, est également en suspens. Le groupe français a évoqué une possible cession. « Aucune décision n'a été prise. Nous devons étudier le dossier avec prudence et sérénité, car, sur ce marché, il y a des facteurs de croissance liés au développement des logiciels applicatifs et des facteurs de décroissance structurelle liés aux équipements de téléphonie traditionnels », affirme M. Houssin. Là encore, tout dépendra de l'offre d'un éventuel repreneur.

Laurence Girard

L'israélien Elco est désigné pour reprendre Brandt

Le tribunal a préféré son offre à celles de Whirlpool, Arçelik-Beko et Candy

À L'ISSUE d'une surenchère acharnée, c'est finalement le groupe diversifié israélien Elco qui a été choisi, mardi 15 janvier, par le tribunal de commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine) pour reprendre le leader français du gros électroménager Brandt, en redressement judiciaire depuis le 7 septembre 2001. Le projet d'Elco, associé dans l'aventure au leader espagnol du gros électroménager Fagor, a été préféré à ceux des fabricants d'électroménager américain Whirlpool, turc Arçelik-Beko et italien Candy.

Jean-Pierre Denis, président du tribunal, a justifié sa décision par le fait que « l'offre d'Elco est celle qui préserve le plus d'emplois et qui reprend le plus grand nombre de sites. Elle est soutenue par les salariés du groupe et cette motivation sera nécessaire au redressement de Brandt », même si, a-t-il précisé, Whirlpool est l'offre qui présentait la plus grande solidité industrielle.

Contrairement à Moulinex, société anciennement détenue par le même actionnaire italien El. Fi, avec laquelle elle devait fusionner, Brandt n'était pas moribonde et

s'est trouvée très convoitée. La bagarre a donc été rude, les quatre repreneurs potentiels ne cessant d'améliorer leur projet pour séduire les salariés, les dirigeants, les créanciers, les administrateurs judiciaires et, au final, les juges consulaires. Elco-Fagor, bien placé de bout en bout (*le Monde* du 6 décembre 2001), a su gagner leurs faveurs.

4 195 SALARIÉS GARDÉS

Il a proposé d'emblée l'offre la mieux-disante, qui préserve Brandt quasiment dans sa physiologie actuelle en France, gardant 80 % des effectifs sur six des sept sites (hors l'usine de « froid » de Lesquin dans le Nord), soit 4 195 personnes. De plus, le groupe israélien se montre plutôt généreux dans le financement du plan social (avec notamment la garantie de compléter les aides d'Etat pour assurer aux salariés licenciés une prime équivalente à celle obtenue par leurs collègues de Moulinex, de 12 200 euros). Les représentants du personnel, tout comme le principal créancier de Brandt, les

AGF, avaient donc exprimé leur soutien à cette offre. Jean-Pierre Rapine, délégué CGC et secrétaire d'un des 13 comités d'entreprise du groupe affiche sa satisfaction : « L'offre d'Elco est la moins mauvaise des solutions. Aujourd'hui nous pouvons nous remettre au travail, nous sommes confiants dans le fait qu'Elco a les moyens financiers et humains de remettre l'entreprise à flot. L'association avec Fagor, déjà partenaire de longue date, est déterminante ».

Cependant, c'est maintenant que se pose le vrai défi pour Elco. D'abord, l'entreprise n'est pas beaucoup plus grosse que Brandt (1,23 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2000). Surtout, elle n'est pas un fabricant d'électroménager (elle fabrique des systèmes électromécaniques, des appareils de climatisation et distribue des produits bruns et blancs), même si son équipe en France est constituée d'anciens de Brandt. Enfin, le groupe, qui va investir 318 millions d'euros (hors reprise des actifs) sur deux ans pour redresser Brandt, va devoir supporter une lourde dette, estimée à trois fois les fonds propres pour 2002.

Nicolas de Gregorio, président d'Elco France, s'est basé sur l'hypothèse que la situation de Brandt était foncièrement saine et prévoit un retour à la croissance des ventes (à 900 millions d'euros) et aux bénéfices (avec une marge d'exploitation de 5 %) dès 2003. A long terme cependant, la pérennité de Brandt ne sera assurée que si le groupe, qui se fait tailler des croupières en France et reste un nain à l'international, a les moyens de lancer des produits innovants et acquiert une taille critique.

Gaëlle Macke

Le leader français du gros électroménager

● **Groupe.** Brandt (marques Brandt, Sauter, De Dietrich, Vedette en France) est le numéro un français du gros électroménager avec une part de marché de 18,3 % en 2001 (en chute de 5,8 points en cinq ans). En Europe, le groupe se classe au cinquième rang derrière le suédois Electrolux, l'allemand Bosch-Siemens, l'américain Whirlpool et l'italien Merloni.

● **Résultats.** Brandt devrait réaliser un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros en 2001 (dont à peu près 860 millions en France), en recul de

5 % à 10 %, pour une perte nette d'environ 30 millions d'euros (contre une perte de 6,2 millions en 2000). Le passif dépasse 400 millions d'euros.

● **Effectifs et sites.** Le groupe emploie 11 026 personnes et dispose de 13 usines dans le monde. En France, on compte 5 344 salariés et sept sites : Orléans et Vendôme (appareils de cuisson), Aizenay (micro-ondes), Lyon (lave-linge), La Roche-sur-Yon (lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle), Lesquin (réfrigérateurs, congélateurs) et Nevers (composants).

En Vendée, le rejet de Whirlpool rassure les salariés

LA ROCHE-SUR-YON
de notre correspondant

Des applaudissements et des pleurs ont salué à la Roche-sur-Yon en Vendée l'annonce d'une reprise par Elco. Certes, pour certains salariés, la solution de l'italien Candy était la meilleure. Mais le pire est évité : la solution Whirlpool aurait constitué un arrêt de mort pour les usines de la région. « Si c'est Whirlpool, c'est simple, on met le feu », déclarait encore lundi 14 janvier une ouvrière de Brandt Cooking, à Aizenay.

L'interminable attente avait commencé voilà quatre mois, avec le dépôt de bilan de Moulinex, entraînant Brandt dans sa chute et plongeant les 1 273 salariés des deux sites vendéens, Esswein (lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge) à La Roche-sur-Yon et Brandt Cooking (micro-ondes) à Aizenay (317 salariés) dans l'inconnu. Et la dépression. « J'ai des collègues qui ne peuvent plus dormir depuis trois jours », confiait Alain, lundi.

LA SAGA LOCALE DEVRAIT SE POURSUIVRE

L'angoisse, à son comble depuis quelques jours, a gagné les rangs. D'abord avec l'annonce du substitut du procureur de la République de Nanterre, qui aurait déclaré « être favorable à une solution de type Whirlpool ». En apprenant la nouvelle, les salariés avaient aussitôt déclenché, jeudi, une opération commando vers le conseil général de Vendée pour demander aux élus de prendre position contre cette option. Ce que Philippe de Vil-

liers s'est empressé de faire, en se déclarant favorable à la reprise de Brandt par Elco. Sans toutefois réussir à satisfaire les « Brandt », déçus d'une implication jugée trop tardive de la part de la classe politique vendéenne.

Pour la commune d'Aizenay, qui compte un peu plus de 6 000 habitants, la reprise par Elco donne un nouveau répit. La taxe professionnelle de l'usine représente 0,5 million d'euros. Pour La Roche-sur-Yon, Esswein apporte 2,74 millions d'euros de recettes fiscales, le chiffre d'affaires généré par le commerce de détail yonnais étant estimé à 6,86 millions d'euros. Une fermeture aurait représenté « sans doute l'épreuve la plus dure pour notre bassin d'emploi », commentait lundi Jacques Auxiette, le maire.

La saga locale, commencée en 1936 avec Jean Esswein, devrait se poursuivre, même si 215 suppressions d'emplois sont annoncées. A l'époque, ce touche-à-tout fabriquait des appareils électriques pour automobile. Avant de se lancer dans la machine à laver en 1955. Le début d'une véritable *success story*, qui culmina avec le rachat, en 1970, de l'entreprise par Thomson. En 1977, l'usine sort 300 000 unités par an, emploie 2 000 personnes. Elle en emploiera jusqu'à 2 300 au milieu des années 1980. Avant que l'italien El. Fi des frères Novicelli ne reprenne le groupe en main. L'entreprise n'a plus que 956 salariés aujourd'hui. Jusqu'à quand ?

Philippe Ecalte

Des trouble-fête dans le paysage syndical

Les nouveaux mouvements s'adressent aux salariés-citoyens



BIBLIOGRAPHIE
L'entreprise face au nouveau radicalisme syndical, D. Labbé et H. Landier

Ed. Liaisons sociales, 166 p., 2001, 19,82 €.

ERNEST-ANTOINE SEILLIÈRE

ne choisit pas ses interlocuteurs. Le président du Medef peut regretter, comme récemment à Nantes (*Le Monde* du 6 décembre 2001), qu'il y ait « trop de syndicats en France » et dénoncer « l'émergence de nouveaux syndicats radicaux, uniquement protestataires et contestataires ». Cette réalité s'est imposée dans un paysage syndical émietté qui ne s'est pas encore remis du déclin de son influence après les restructurations des années 1980 et qui peine à s'adapter aux besoins des nouvelles générations de salariés comme à la transformation du travail.

Avec l'apparition des syndicats Sud, des convergences du groupe

des Dix et des mouvements de résistance à la mondialisation, les dirigeants de l'Etat, des sociétés publiques et des entreprises privées doivent affronter des militants « trouble-fête » aux discours, pratiques et méthodes auxquels ils n'étaient guère habitués.

« UNE RÉPONSE AUX PEURS »

« Le nouveau radicalisme est à la fois ancien dans les concepts qu'il met en avant et moderne dans ses modes d'action », expliquent Daniel Labbé et Hubert Landier, tous deux conseillers en relations sociales. Pour ces deux auteurs, leur force est « d'avoir investi les nouveaux espaces de transformation de la société et de proposer une réponse aux peurs liées à la disparition des anciens repères ».

Pour autant, l'éclosion de ces mouvements ne s'explique pas que par les effets de la crise du syndicalisme ou par le « zapping » entre organisations auquel s'adonnent les jeunes salariés. Elle ne saurait

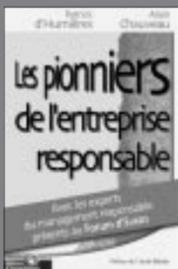
non plus être réduite à la galaxie de l'extrême gauche, qui a su profiter « de la fin de la domination communiste sur le mouvement syndical ». Il serait tout aussi hâtif de ne retenir que leur capacité, inversement proportionnelle à leurs effectifs, à populariser une action étendue aux associations de chômeurs, de droit au logement...

Pour Daniel Labbé et Hubert Landier, la principale originalité de ce renouvellement provient du changement de perception de l'entreprise dans la société : « L'action a cessé d'avoir l'entreprise pour cadre privilégié. » Et d'autant plus avec la réduction du temps de travail, les congés et l'âge avancé de la retraite : « L'homme n'est pas seulement un travailleur, c'est également un consommateur, un riverain, un défenseur des droits de l'homme, en tout état de cause un citoyen », avec lequel les dirigeants devaient désormais apprendre à dialoguer.

Michel Delberghe

Prix du livre RH 2002
Sciences Po | Syntec Recrutement

Remise du Prix le 5 Février
6 ouvrages nominés



www.syntec-recrutement.org

en partenariat avec **Le Monde** | **alapage.com**

Le système américain d'aide aux exportations est définitivement condamné par l'OMC

Le tribunal d'appel de l'Organisation mondiale du commerce autorise l'Union européenne à prendre de lourdes sanctions commerciales si les Etats-Unis refusent de s'exécuter

BRUXELLES

de notre bureau européen

C'est la fin d'une longue bataille de procédure devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) opposant l'Union européenne aux Etats-Unis depuis... 1971. En donnant tort à Washington, lundi 14 janvier, sur la question des aides fiscales à l'exportation (*Foreign Sales Corporations*, FSC), le tribunal d'appel de l'OMC place les Etats-Unis de dos au mur : toutes les procédures de recours étant désormais épuisées, l'Amérique ne peut que s'exécuter, sauf à prendre le risque de se voir infliger des sanctions commerciales pouvant s'élever jusqu'à 4 milliards de dollars (4,4 milliards d'euros), une somme identique au préjudice que les Européens estiment avoir subi en raison du régime des FSC.

Un tel dispositif autorise les entreprises américaines à créer des filiales étrangères fantômes, généralement établies dans des paradis fiscaux. Par ce biais, elles font transiter fictivement leurs opérations à l'exportation, tout en bénéficiant au passage d'avantages fiscaux équivalant parfois à quelque 30 % d'économies sur leur facture fiscale.

Pour les Européens, il s'agit là de subventions déguisées à l'exportation, donc d'une pratique déloyale.

Leur point de vue a été constamment soutenu par l'OMC, qui a condamné - à quatre reprises -, les différents mécanismes successivement mis en place par l'administration américaine pour contourner la difficulté.

L'administration Bush a réagi avec une relative modération, lundi soir, à l'annonce d'une décision à laquelle elle s'attendait. Tout en se déclarant « déçue », elle annonce son intention de consulter le Congrès « et toutes les parties concernées afin de définir les prochaines étapes ». Des consultations avec l'Union européenne vont donc s'engager, mais, d'ores et déjà, les Etats-Unis indiquent leur volonté de « respecter leurs obligations vis-à-vis de l'OMC », ce qui est de bon augure.

Pascal Lamy, commissaire européen chargé des relations commerciales, s'est félicité de ce « résultat définitif », tout en mettant l'accent sur « la manière responsable », c'est-à-dire patiente, avec laquelle les Européens ont, selon lui, géré ce conflit. « C'est maintenant aux Américains de faire des propositions », a-t-il ajouté.

S'ils refusent de modifier leur législation fiscale, la procédure des contre-mesures à laquelle les Quinze peuvent légitimement faire appel sera formellement réacti-

vee le 28 janvier. Et le 28 mars, l'instance d'arbitrage de l'Organisation mondiale du commerce pourrait se prononcer sur un montant de sanctions.

D'ici là, l'évolution plutôt positive des relations transatlantiques depuis le lancement d'un nouveau cycle de relations commerciales multilatérales à Doha (Qatar), qui



« C'est maintenant aux Américains de faire des propositions »

PASCAL LAMY

tient notamment aux bonnes relations de travail entre Pascal Lamy et Robert Zoellick, représentant américain pour le commerce, pourrait favoriser une solution consensuelle.

En principe. Car ce conflit vient se greffer sur un autre différend transatlantique tout aussi important, celui de l'acier. Même si les deux dossiers sont tout à fait distincts, leur gestion est influencée par le climat bilatéral des relations commerciales.

Exaspéré par le jugement de l'OMC sur les FSC, le Congrès pourrait se livrer à une surenchère sur l'acier, ce qui entraînerait inévi-

tablement une escalade de la tension bilatérale, avec le risque de déclencher une guerre commerciale. Le Congrès et la Maison Blanche sont en effet soumis à d'intenses efforts de lobbying de la part des industriels de l'acier, qui subissent de plein fouet le marasme que connaît la sidérurgie mondiale.

La commission américaine pour le commerce international a recommandé à l'administration d'imposer des hausses des taxes sur les importations de produits sidérurgiques étrangers allant jusqu'à 40 %, afin de protéger l'industrie nationale de la concurrence des aciers européens et japonais. Les mêmes industriels américains exigent de l'administration une « dîme » de quelque 1 milliard de dollars (1,12 milliard d'euros) par an sur ces revenus douaniers supplémentaires.

La balle est désormais dans le camp de George W. Bush, à ceci près que Pascal Lamy, au nom de l'Union européenne, a menacé de prendre des mesures de représailles au cas où l'acier européen serait lourdement taxé. La décision de l'OMC sur les FSC va-t-elle contribuer à faire retomber la tension ou à l'exacerber ? C'est toute la question.

Laurent Zecchini

Le Crédit mutuel se voit frappé d'une amende pour aides d'Etat au Livret bleu

À TROIS MOIS de l'élection présidentielle, la décision ne pouvait plus mal tomber pour le gouvernement. Mardi 15 janvier à 14 heures, le collège des commissaires de la Commission européenne devait suivre la proposition de Mario Monti, en charge de la concurrence, et voter une lourde amende à l'encontre du Crédit mutuel, pour aides d'Etat perçues au travers du Livret bleu - le livret d'épargne défiscalisé de 5 millions de Français, dont la banque mutualiste détient le monopole depuis 1975. Cette amende, dont le montant n'est pas définitivement arrêté, devrait s'établir à plus de 300 millions d'euros (2 milliards de francs).

Au terme d'une enquête ouverte il y a quatre ans sur la base d'une plainte déposée par les concurrents du Crédit mutuel (Association française des banques, Crédit agricole et Banques populaires), Bruxelles a jugé que l'établissement a bénéficié d'un avantage contraire aux règles de la concurrence. Cet avantage résulte du décalage entre les coûts de collecte assumés par le réseau au titre de la distribution du Livret bleu et le montant des compensations financières versées par l'Etat pour couvrir ces frais, plus élevé (1,3 % des fonds déposés sur les livrets).

En conséquence, Bruxelles exige du Crédit mutuel qu'il rembourse à l'Etat le trop perçu, soit 164 millions d'euros majorés des intérêts que la banque aurait eu à payer si elle avait emprunté cette somme sur le marché. Les services de Bruxelles s'étant limités à la période 1991-1998 - pour laquelle ils disposaient d'une comptabilité précise - ce montant se verra par ailleurs majoré des intérêts pour 1999 et 2000. Ce calcul est laissé aux bons soins de l'Etat, mais la Commission européenne estime déjà que la sanction finale excédera 300 millions d'euros.

DISTORSION DE CONCURRENCE

Dans sa décision, Bruxelles demande aussi à l'Etat de veiller à ce que cette distorsion de concurrence ne se reproduise pas. Mais, de source proche du gouvernement, la commission de 1,3 % versée au Crédit mutuel correspondrait désormais aux frais supportés par la banque. Mardi, le Crédit mutuel et le ministère de l'économie et des finances devaient réagir à la décision du gendarme européen de la concurrence, en publiant des communiqués distincts.

Bercy devait se féliciter des efforts déployés pour sauver le Livret bleu de la disparition, un

temps envisagée par Bruxelles, et ramener à un niveau plus décent une amende initialement proche des records en matière d'aide d'Etat. Des experts indépendants avaient, il y a un an, préconisé 4,2 milliards de francs (640 millions d'euros) de sanction, à comparer aux 5,2 milliards réclamés en 2000 à la banque publique allemande West LB. Un moment envisagée, l'idée d'un recours auprès de la Cour européenne de justice - démarche rare s'agissant d'une décision de droit communautaire - semblait plus discutée lundi soir. Le Crédit mutuel devait, lui, prendre acte d'une condamnation dont il avait dans le passé dénoncé le bien-fondé, qualifiant l'enquête bruxelloise « d'injuste procès ». Chaque fédération régionale contribuera à l'amende au prorata de ses encours sur livrets.

Par ailleurs, l'inquiétude prévalait mardi du côté des Caisses d'épargne et de La Poste sur l'avenir du Livret A, dossier plus sensible encore. Bien qu'antérieur au traité de Rome, et donc à la Commission, le principal livret d'épargne des Français ne semblait toutefois pas à l'abri d'une enquête de Bruxelles.

Anne Michel

L'électronique grand public rêve de jours meilleurs

Après la baisse de 2,1 % de l'activité en 2001, les industriels du secteur tablent sur un rebond

LAS VEGAS

de notre envoyé spécial

Habitée depuis dix ans à voir son activité croître année après année de manière régulière, l'industrie américaine des produits électroniques grand public a enregistré un effritement de ses ventes de 2,1 % en 2001. Selon les chiffres publiés par la Consumer Electronic Association (CEA), en marge du Consumer Electronics Show, grande messe des produits high-tech qui rassemble plus de 2 000 exposants et qui a fermé ses portes vendredi 11 janvier à Las Vegas, les ventes de produits électroniques grand public ont atteint 93,17 milliards de dollars (104,35 milliards d'euros) aux Etats-Unis en 2001, contre 95,21 milliards de dollars, chiffre record établi en 2000.

Parmi les produits qui ont contribué à cette baisse générale du marché : la vidéo, qui, avec un montant total de ventes de 16,9 milliards de dollars, a perdu un peu plus de 8 % par rapport à l'année précédente. La chute des achats et des prix des magnétoscopes classiques n'a en effet pas été compensée par le doublement des ventes des appareils numériques comme les lecteurs de DVD. Les équipements audio ont aussi marqué le pas, avec une baisse de 5,9 %, due notamment à la faible progression des lecteurs portables de fichiers MP3 (à peine 750 000 unités vendues). Pour expliquer cette situation, qui était également sensible en Europe à l'occasion du Salon Ifa

de Berlin en septembre 2001 (*Le Monde* daté du 4 septembre), les industriels mettent en avant les incertitudes de la convergence technologique.

Après avoir longtemps annoncé l'avènement imminent du haut débit, des réseaux sans fil et des produits communicants les accompagnant, les grandes marques reviennent aujourd'hui à plus de mesure et, surtout, à des produits rapidement disponibles, plutôt qu'à des prototypes issus de leurs laboratoires de recherche et développement. Ainsi, seul Microsoft a conservé cette année un stand en forme de maison individuelle afin de présenter ses solutions logicielles et matérielles, alors qu'il y a deux ans, pratiquement tous les exposants vantaient l'arrivée de la maison communicante avec réfrigérateur relié à Internet et écrans de contrôle omniprésents.

S'ils sont encore nombreux à croire à l'avènement de cette maison en réseau, cœur de notre vie numérique, les industriels ont préféré s'en tenir cette année à des objets simples d'usage et combinant plusieurs fonctions. Les allées du Salon permettaient de découvrir des télévisions avec lecteur de DVD et magnétoscope intégrés (Panasonic), des chaînes hi-fi que l'on branche sur le haut débit pour profiter des radios Internet (Philips) et des caméscopes numériques miniatures capables de se transformer en baladeurs MP3 (Panasonic). « Nous sommes dans

une période de transition qu'il faut gérer, analyse Pierre Mureau, vice-président de Thomson Multimedia, responsable mondial du marketing pour les produits grand public. Je crois que nous avons tous la même vision du futur en termes de produits et d'applications numériques. Le sans-fil, le haut débit, l'interactivité des appareils, les grands industriels de ce secteur y croient et échafaudent des scénarios très séduisants. Seulement, plus on avance, moins on voit les choses se concrétiser.

Les industriels ont préféré s'en tenir cette année à des objets simples d'usage

tiser. Alors, par les temps qui courent, tout le monde se recentre sur des produits qui peuvent rapporter de l'argent immédiatement. En plus, personne n'est encore capable de dire quel sera le produit phare qui va s'imposer dans le futur. »

Malgré ces incertitudes et le coup de froid enregistré l'année dernière, la tendance reste toutefois à l'optimisme. A en croire les prévisions établies par la CEA sur la base des indications fournies par une cinquantaine de grandes entreprises (Sony, Pioneer, Panasonic,

Philips entre autres), les ventes devraient remonter de 2,7 % en 2002, pour s'établir à 95,7 milliards de dollars. L'industrie pourrait notamment compter sur le marché du DVD, dont les lecteurs se sont écoulés à 13 millions d'exemplaires, soit une hausse de 53 % des ventes en 2001 aux Etats-Unis. En 2002, les amoureux de vidéo devraient en consommer 25 % de plus. La télévision numérique sera également l'un des équipements phares de l'année, avec notamment la baisse du prix des écrans plats.

L'industrie des produits électroniques grand public pourrait aussi profiter des jeux vidéo pour se refaire une santé. Dans son discours d'inauguration, Bill Gates, président de Microsoft, a annoncé que la première console de jeux vidéo mise sur le marché par son entreprise, la Xbox, avait acquis 1,5 million de joueurs outre-Atlantique depuis son lancement mi-novembre. Et le japonais Sony a annoncé avoir vendu 3 millions d'exemplaires de sa nouvelle console Playstation II sur le continent nord-américain en novembre et décembre, malgré l'arrivée de ses rivales. Au total, l'industrie du jeu devrait générer aux Etats-Unis, en 2002, un chiffre d'affaires de 11 milliards de dollars, logiciels et machines confondus. De quoi faire oublier la mauvaise passe de l'année 2001.

Guillaume Fraissard (Le Monde interactif)

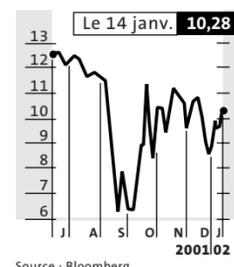
Rhodia, convoité par DSM, rebondit en Bourse

LE TITRE Rhodia a bondi de 5,67 %, à 10,25 euros, lundi 14 janvier à la Bourse de Paris, après la révélation par le *Financial Times* que le groupe chimique français aurait refusé, en décembre 2001, une offre de reprise faite par le néerlandais DSM à 15 euros par action. Jean-Pierre Tiroufflet, le PDG de Rhodia, aurait omis d'informer ses actionnaires, au premier rang desquels le groupe Aventis, de cette offre qui représenterait une prime de près de 50 % par rapport au cours actuel du chimiste. DSM prévoyait en effet des restructurations et des licenciements massifs, jugés inacceptables par la partie française.

Ni Rhodia ni DSM n'ont souhaité commenter l'information. « Pour le moment, DSM considère que le dossier est clos », a affirmé un porte-parole du groupe néerlandais. Le groupe français a rappelé, pour sa part, ce qu'il avait dit en décembre 2001 : « Le projet de rapprochement entre les deux groupes ne serait pas dans le meilleur intérêt des actionnaires et des salariés de Rhodia ». Mais les analystes continuent de voir en DSM le reprenneur idéal pour Rhodia.

RHODIA COURTISÉE

Cours de l'action Rhodia en euros à Paris



Source : Bloomberg

Le parfumeur Jean-Paul Guerlain prend sa retraite

APRÈS le départ d'Yves Saint Laurent, le parfumeur Jean-Paul Guerlain, 65 ans, a à son tour « décidé de faire valoir ses droits à la retraite, à partir du 9 janvier », selon un communiqué publié par la société Guerlain, propriété du groupe LVMH, lundi. Héritier et nez de la célèbre maison de parfumerie depuis 1959, M. Guerlain, cinquième génération du nom, avait notamment créé Vétiver, Habit rouge, Chamade, et plus récemment les Aqua et les Aroma allegoria.

Le même jour, Thibault Penroy, le PDG de Guerlain depuis deux ans, annonçait lui aussi sa démission. Il sera remplacé, jeudi 17 janvier, par l'Italien Renato Semerari, qui avait quitté Procter & Gamble en 1999 pour devenir directeur du marketing des parfums Christian Dior au sein de LVMH. Le départ de M. Guerlain, dont le successeur n'a pas encore été désigné, et celui du PDG « ne sont pas liés », affirme-t-on chez LVMH. Mais la conjonction des deux événements annonce une reprise en main du parfumeur et de sa marque par le groupe de luxe.

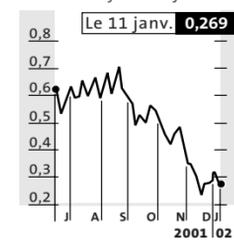
Naissance de UFJ Holdings, troisième banque nipponne

LA FUSION entre les banques nipponnes Sanwa Bank et Tokai Bank a donné officiellement naissance, mardi 15 janvier, au groupe UFJ Holdings, troisième banque japonaise derrière SMBC et Tokyo-Mitsubishi. Réunies, ces deux banques comptent environ 25 800 salariés et 521 agences au Japon.

« Le plus grand problème auquel nous sommes confrontés est celui des mauvaises créances » a déclaré, mardi matin, Masashi Teranishi, le nouveau président du groupe, qui a annoncé sa volonté de réduire de 3 milliards d'euros les coûts de l'entreprise. L'un de ses principaux clients, le groupe de distribution Daiei, affecte durement les comptes de la banque. Le nouveau groupe bancaire envisage notamment de réduire son réseau à 406 agences d'ici à 2003 au Japon et à 32 à l'étranger. Les effectifs devraient également baisser d'environ 20 % d'ici à fin 2005. Les mauvaises créances seraient estimées à 2,8 trillions de yens (23 milliards d'euros).- (Corresp)

DAIEI FAIT CHUTER UFJ

Cours de l'action UFJ en millions de yens à Tokyo



Source : Bloomberg

INDUSTRIE

■ **MITSUBISHI ELECTRIC** : le fabricant d'appareils électriques japonais a annoncé, mardi, une accélération de sa restructuration et la suppression de 2 000 emplois dans ses usines nipponnes d'ici à la fin mars.

■ **AKERLUND & RAUSING CARTON** : le tribunal de grande instance de Strasbourg a prolongé jusqu'au 25 février la période d'observation concernant l'usine de transformation de carton du groupe scandinave de Fegersheim (Bas-Rhin), en redressement judiciaire. Le groupe limousin Nicolle a proposé un plan de reprise concernant 120 des 310 salariés.

SERVICES

■ **COMPASS** : le groupe britannique, numéro un mondial de la restauration collective, a annoncé, lundi, avoir remporté un contrat record de 2,24 milliards d'euros par an sur dix ans avec la compagnie pétrolière américaine ChevronTexaco.

■ **LUFTHANSA** : des salariés de LSG Sky Chefs (groupe Lufthansa) ont manifesté, lundi, devant le siège de la compagnie à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Ils sont en grève depuis le 3 janvier contre un plan social concernant 190 emplois, soit 18 % des effectifs.

FINANCES

■ **SCOR** : le premier réassureur français prévoit de terminer en perte de 250 millions d'euros l'année 2001, en raison d'un montant de déclarations de sinistres « exceptionnel » au quatrième trimestre. L'impact des attentats du 11 septembre aux Etats-Unis est en revanche resté conforme aux estimations.

■ **AGENCE FRANCE TRÉSOR** : le bras armé du ministère des finances pour gérer la dette de l'Etat a publié, lundi, le deuxième palmarès des établissements financiers chargés de placer ses titres. Crédit agricole Indosuez figure en tête du classement des spécialistes en valeurs du Trésor (SVT), suivi de BNP Paribas, de Morgan Stanley et de Deutsche Bank.

■ **ENRON** : la banque d'affaires UBS Warburg ne déboursera pas d'argent immédiatement pour la reprise des activités de courtage du groupe texan, en faillite depuis décembre 2001, mais paiera des redevances sur les futurs bénéfices, a indiqué, lundi, un proche du dossier.

■ **DEXIA** : le groupe financier franco-belge a accepté de payer une amende de 50 000 dollars (60 240 euros) au Comité monétaire de la Réserve fédérale américaine, qui l'accuse de ne pas avoir respecté des procédures de notification de ses statuts, selon un communiqué de la banque centrale américaine.

La nouvelle publicité de BFM face à la loi électorale



LA RADIO BFM fait, jusqu'au 21 janvier, sa promotion sur 2 200 panneaux à Paris et en région parisienne. La campagne, qui met en scène le président de la République et le premier ministre, est conçue à partir d'une idée d'Euro RSCG Omnium. Elle n'est

pas signée : les publicitaires, qui conseillent par ailleurs le Parti socialiste, appréhendent notamment une récupération politique de cette initiative. Même si cette affiche est volontairement narquoise, un candidat pourrait y voir un traitement de faveur pour les deux hommes politiques. Il pourrait ainsi demander que le coût de cette promotion indirecte – en théorie toute forme d'affichage politique est interdite aux candidats trois mois avant le scrutin – soit réintégré dans les comptes de campagne de Jacques Chirac et de Lionel Jospin.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : le PDG de Suez, Gérard Mestrallet, a laissé entendre, lundi 14 janvier, que si son groupe devait revendre sa participation dans le bouquet numérique TPS il se tournerait vers M6, dont Suez est actionnaire. « Nous avons 25 % [de TPS] et M6 [en a] 25 %. Or nous appartenons à la même famille et les affaires de famille se règlent en famille », a déclaré M. Mestrallet sur Europe 1. TPS est détenu par TF1 (50 %), M6 (25 %) et Suez (25 %).

■ **Le directeur de Nova, la principale chaîne de télévision privée tchèque**, Vladimir Zelezny, a été inculpé, lundi, pour fraude, dans une enquête portant sur les circonstances des « transferts douteux de ses biens », a annoncé un porte-parole de la police.

■ **Le groupe de médias suédois Modern Times Group (MTG)**, qui appartient à Jan Stenbeck, également patron du journal gratuit Metro, a annoncé, lundi, qu'il allait entrer sur le marché russe, en achetant 36,3 % de l'américain StoryFirst Communications, qui contrôle CTC, le troisième réseau russe de télévision privée.

■ **INTERNET** : la « percée » des connexions Internet à haut débit est le « phénomène le plus marquant de 2001 » en France, selon les baromètres multimédias de Médiamétrie publiés lundi. Quelque 700 000 foyers en bénéficient désormais, via le câble ou l'ADSL, et leur nombre a été multiplié par cinq depuis le début de 2001.

■ **PRESSE** : le *Journal intime du Massif central (JIM)*, une revue trimestrielle publiée dans l'Allier, sortira dans les kiosques jeudi. Consacrée à la culture et à la société, cette nouvelle revue, tirée à 15 000 exemplaires et dirigée par Patrice Rotig, est éditée par les éditions Bleu autour, avec le soutien de la Datar.

Les radios accusent une lourde perte d'audience en novembre et décembre 2001

Selon l'enquête Médiamétrie publiée mardi 15 janvier, les effets des attentats du 11 septembre, qui avaient attiré de nombreux auditeurs, se sont estompés. RTL reste en tête

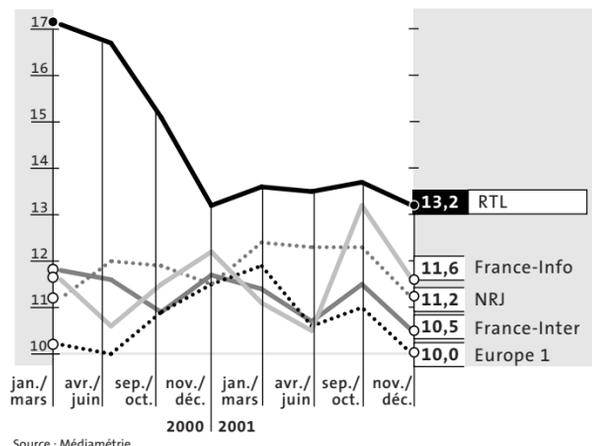
LA QUÊTE d'information née des attentats du 11 septembre 2001 puis de la guerre en Afghanistan a perdu de son intensité. Selon l'enquête de l'institut Médiamétrie portant sur la période novembre-décembre 2001, publiée mardi 15 janvier, l'audience générale de la radio est en net recul avec 82,4 %. Il y a un an, 83,1 % de la population sondée déclarait avoir écouté ce média au moins une fois par jour et l'audience cumulée avait atteint un pic historique avec 84,6 % sur la période septembre-octobre. Traditionnellement salués par moult autosatisfactions de la part des opérateurs, les chiffres soulèvent un concert de discours moroses.

Toutes les stations généralistes sont à la baisse, à l'exception de RMC Info et RTL, qui reste en tête des sondages pour la vingtième année consécutive : la chute semble donc bel et bien enrayée rue Bayard. L'antenne tire son épingle du jeu : elle perd 0,4 % d'audience cumulée par rapport au précédent pointage mais reste stable par rapport à la même période en 2000 (13,2 %). « Les problèmes ne sont plus chez nous », indique Robin Leproux, directeur général de RTL depuis le 1^{er} janvier 2000. Depuis un an, notre travail commence à porter ses fruits. Après la demande d'informations de l'automne, nous allons rentrer dans une situation plus normale même si nous avons montré que nous étions aussi crédibles sur l'information. » RTL annonce un temps de reconquête. Son objectif pour la fin 2002 : 14,5 %, encore très loin des 17,1 % d'audience enregistrée sur la période janvier-mars 2000.

Face à elle, les concurrents sont distancés. France Info reste la

RTL SE STABILISE ET RESTE EN TÊTE

Audience des radios en pourcentage du nombre d'auditeurs



Source : Médiamétrie

deuxième radio de France mais revient à une place plus « raisonnable » et cède 1,6 %, à 11,6 %, par rapport à la période septembre-octobre 2001 (-0,6 % par rapport à novembre-décembre 2000) : « Après une overdose d'informations, il subsiste une forte demande d'informations, tempère cependant François Desnoyers, directeur général de Radio France.

LE PHÉNOMÈNE DE VACANCES

Le cas de France Inter est plus inquiétant : la radio généraliste du service public cède encore du terrain à 10,5 % contre 11,5 % sur la période septembre-octobre. France Inter réalisait 11,7 % il y a un an : le chantier annoncé pour la « revitalisation » de l'antenne devient crucial. Le réseau de Radio France,

France Bleu, reste stable par rapport à la précédente étude (6,3 %) mais cède 0,2 % par rapport à novembre-décembre 2000.

Jérôme Bellay, PDG d'Europe 1, montre du doigt la réduction du temps de travail qui serait, en grande partie, responsable de la baisse de l'audience des radios généralistes. Selon lui, avec 10 % d'audience cumulée contre 11,5 % il y a un an, Europe 1 « a souffert du phénomène des 35 heures car les gens prennent désormais plusieurs périodes de vacances pendant l'année » et notamment pendant les fêtes de Noël. M. Bellay reste optimiste car « logiquement les chiffres de la prochaine vague devraient être bons » pour Europe 1 car ils porteront sur une période de trois mois, ce qui diminue l'impact négatif

des congés.

RMC Info confirme qu'elle est en train de se trouver une place dans le paysage radiophonique français : l'ancienne radio généraliste, aujourd'hui antenne d'information en continu enregistre 2,3 % d'audience cumulée contre 2 % il y a un an.

Cette nouvelle progression est « une confirmation que nous sommes dans la bonne direction », explique Alain Weill, président du directoire de RMC Info, pourtant « la vague novembre-décembre est traditionnellement peu favorable aux radios d'informations ». M. Weill table sur la Coupe du monde, l'élection présidentielle et les législatives pour que « RMC Info se situe entre 3 % et 4 % d'audience cumulée à la fin de 2002 ». Il prévoit le retour à l'équilibre financier en 2003 après « 17 ans de pertes consécutives ».

Malgré une érosion significative (11,2 % contre 11,5 % à la même période 2000), NRJ est la troisième radio de France. Max Guazzini, président du directoire du groupe NRJ s'estime « dans la logique de la vague » de déprime et accuse aussi les vacances. Des « musicales », c'est Europe 2 qui se proclame la plus satisfaite. L'antenne du groupe Lagardère Active enregistre une baisse de 0,3 % par rapport à septembre-octobre mais gagne 500 000 auditeurs. Fun Radio, une des deux stations musicales du groupe RTL, progresse de 0,2 % d'audience sur un an avec 6,9 % d'audience cumulée. Enfin, France Musiques et Radio Classique sont toujours au coude-à-coude avec respectivement 1,2 % et 1,3 % de parts d'audience.

Guy Dutheil et Bénédicte Mathieu

Les mardi 15 et mercredi 16 janvier 2002

Venez découvrir le nouvel iMac en avant-première chez IC Paris.



Apple Center IC
26, rue du Renard - 75004 Paris
Ouvert de 10h à 19h.
Tél. : 01 44 78 26 26 - www.int-computer.fr

Apple Center IC

A Marseille, la presse régionale s'inquiète de la possible diffusion d'un gratuit par le groupe Métro

Ce quotidien serait tiré à 100 000 exemplaires

MARSEILLE

de notre correspondant régional
Le 17 décembre 2001, la Ville de Marseille adoptait une délibération afin « d'autoriser sur le domaine public communal l'implantation de présentoirs à journaux scellés au sol ». Destinés à un journal gratuit créé par le groupe suédois Métro, qui en a déjà implanté vingt et un dans diverses métropoles à travers le monde, ces présentoirs devraient être au nombre de 100 dans les stations de métro et de 300 sur les voies publiques. Le journal, tiré à 100 000 exemplaires cinq jours par semaine, devrait s'adresser aux 150 000 personnes qui utilisent quotidiennement les transports en commun marseillais.

Au siège du groupe, à Londres, on refuse aussi poliment que fermement de commenter cette arrivée pour « des raisons stratégiques de concurrence industrielle » et parce que le « groupe est coté en Bourse ». Le consultant parisien spécialisé dans l'accès aux marchés publics des entreprises privées qui est chargé de monter le projet français adopte la même discrétion. Mais la mairie de Marseille est plus prolixe. Martine Vassal, adjointe au maire chargée des emplacements publics, dit le dossier assez avancé pour que l'expérience débute en février. Elle souligne cependant qu'aucun contrat ne lie la ville au groupe suédois.

Le secrétaire général de la mairie, Jean-Claude Gondard, explique que la ville a vu plusieurs intérêts à l'affaire. Un intérêt industriel et économique d'abord : le groupe devrait créer entre 30 et 50 emplois à Marseille, où s'installerait son équipe française. Un intérêt de service ensuite : lisible en vingt minutes et traitant de l'actualité internationale, nationale et locale, le journal pourrait intéresser les usagers du bus ou du métro, où, actuellement, la lecture de journaux est très rare. M. Gondard estime que la presse locale n'est pas directement menacée par ce produit qui, selon lui, créerait

du lectorat plus qu'il n'en prendrait aux supports déjà existants. Il concède cependant que, alors que le marché publicitaire est déprimé, la concurrence pourrait jouer, mais assure qu'il croit la presse locale capable de réagir. Enfin, la Ville devrait toucher une redevance fixée à 2 % du chiffre d'affaires.

A La Provence, premier journal régional, qui appartient au groupe Hachette, on regarde l'arrivée de ce concurrent avec pas mal d'inquiétude et l'intention de réagir. On souligne que la presse d'information locale n'est pas la seule menacée. Les gratuits de petites

« La Provence » pourrait réagir sur le même terrain que le nouvel arrivant suédois

annonces comme Le 13 le seraient aussi, comme les journaux nationaux fragiles, dont la diffusion en province pourrait être touchée. Si la direction du groupe refuse de faire part de ses intentions et affirme qu'aucune stratégie n'est décidée, il fait peu de doute qu'elle est prête à réagir sur le même terrain que le nouvel arrivant : mardi 15 janvier, une réunion de l'état-major du groupe devait évoquer voire décider le lancement d'un journal gratuit à Marseille. La délibération du conseil municipal du 17 décembre décide bien de l'implantation de présentoirs, mais ne désigne aucunement l'opérateur. La direction insiste sur l'absence de contrat entre la Ville et Métro. En vérité, on table sans le dire trop fort sur le fait que le maire de Marseille ne prendra pas la responsabilité de se brouiller durablement avec le principal journal local.

Michel Samson

LA TENDANCE FINANCIÈRE

Alan Greenspan fait douter les investisseurs

LES PLACES financières mondiales ont débuté la semaine dans le rouge, après avoir médité pendant le week-end les propos mitigés tenus, vendredi 11 janvier, par Alan Greenspan. Le patron de la Réserve fédérale, la banque centrale des Etats-Unis, avait estimé « prématuré de conclure » à une reprise de l'économie américaine. Lundi 14 janvier, le CAC 40, indicateur de la place de Paris, a reculé de 100,72 points, soit 2,21 %, s'établissant à 4 453,97 points. L'action Axa a affiché la plus forte baisse de l'indice (-4,71 %), touchée, comme d'autres assureurs européens, par l'abaissement des recommandations des analystes financiers de la Deutsche Bank, de JP Morgan et du courtier Schroder Salomon Smith Barney.

A Francfort, Madrid, Milan ou Amsterdam, les indices boursiers

LE CAC 40 EN BAISSÉ



Source : Bloomberg

Adrien de Tricornot

ont tous perdu entre 2 % et 3 %. A New York, l'indice Dow Jones a perdu 0,96 %, à 9 891,42 points, et le Nasdaq, riche en valeurs de technologie, a reculé de 1,57 %, à 1 990,74 points. Les marchés asiatiques ont aussi été affectés. Mardi, à Tokyo, l'indice Nikkei a abandonné 2,24 %, au lendemain d'un jour férié, à 10 208,05 points.

La reprise de l'économie américaine, tenue pour un fait acquis par les marchés, est aujourd'hui remise en question. « *Le vrai enjeu pour les actions européennes, c'est ce que les consommateurs américains vont faire, et si les industriels européens vont réussir à en tirer parti, permettant à l'économie de se reprendre* », explique Michael Hartnett, directeur de la stratégie sur les actions européennes chez Merrill Lynch. A Wall Street, le distributeur Kmart faisait l'objet, lundi, de rumeurs de faillite, ayant perdu plus de 40 % depuis une semaine. Les agences de notation Moody's et Standard & Poor's ont revu en baisse, lundi, la note de la dette de Kmart, victime d'une guerre des prix avec son concurrent Wal-Mart. Mais tout ne va pas si mal sur la planète consommation. Le film à succès *Harry Potter à l'école des sorciers* devrait rajouter « au moins » 12 cents au résultat par action d'AOL Time Warner, « à terme », ont estimé, lundi, les analystes de Salomon Smith Barney, cités par l'AFP.

Les places boursières s'assombrissent à l'heure des comptes

CHRONIQUE DES MARCHÉS

L'ACTION ERICSSON CHUTE



Source : Bloomberg

des opérations et la manière dont les directions de groupe les ont conduites.

LA SURVIE D'ANDERSEN

Ce débat sur la sincérité des bilans est également ravivé par la faillite d'Enron et la mise en cause de ses commissaires aux comptes. Andersen a-t-il volontairement fermé les yeux sur les présentations comptables du groupe texan ? La responsabilité du cabinet d'audit paraît de plus en plus grande dans ce dossier, au fur et à mesure que les enquêtes avangent. Un employé du courtier d'énergie s'était inquiété, dès l'été 2001, auprès de sa direction des pratiques peu orthodoxes du cabinet d'audit. De son côté, le magazine *Time* de lundi a révélé qu'Andersen avait donné ordre à ses collaborateurs de détruire tous les documents concernant Enron, quelques jours avant sa faillite. Le nom du cabinet d'audit a déjà été mêlé à plusieurs histoires, sur fond de pratiques comptables douteuses, prises d'intérêts personnels, conflits déontologiques. Cette fois, il pourra difficilement survivre au scandale. Toute la profession est dans la ligne de mire de la justice et des autorités boursières.

LES DÉBOIRES D'ERICSSON

Dans cette période de doute généralisé sur les comptes, le secteur des hautes technologies est suspect. Lundi, Lehman Brothers a décidé de déclasser les valeurs de téléphonie mobile. Tous les grands noms ont baissé, Ericsson en tête, en recul de 5,5 % dans la séance. De nombreux investisseurs se demandent si le constructeur suédois, moins armé que ses concurrents comme Nokia, a un potentiel technologique et commercial suffisant.

Martine Orange

LES BOURSES DANS LE MONDE

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
UNION EUROPÉENNE									
ALLEMAGNE	DAX Index	5036,60	15/1	-0,58	5318,73	4/1	5065,84	14/1	19,87
	Euro Neu Markt Price IX	1112,60	15/1	-1,50	1205,43	9/1	1106,22	2/1	
AUTRICHE	Austria traded	1114,48	15/1	-0,36	1142,81	3/1	1114,42	9/1	10,72
BELGIQUE	Bel 20	2612,84	15/1	-0,36	2737,11	3/1	2622,36	14/1	12,94
DANEMARK	Horsens Bnex	260,23	15/1	-0,81	272,94	3/1	262,35	14/1	16,12
ESPAGNE	Ibex 35	7763,40	15/1	-0,47	8554,70	3/1	7800,30	14/1	14,95
FINLANDE	Hex General	7978,82	15/1	-1,31	9036,08	4/1	8084,89	14/1	21,71
FRANCE	CAC 40	4424,32	15/1	-0,67	4682,79	4/1	4453,97	14/1	18,82
	Mid CAC	2038,57	14/1	-0,64	2051,78	11/1	1939,27	2/1	12,71
	SBF 120	3066,43	15/1	-0,61	3224,08	4/1	3085,31	14/1	18,35
	SBF 250	2907,89	14/1	-1,89	3028,35	4/1	2907,89	14/1	18,03
	Indice second marché	2365,26	14/1	-0,51	2377,35	11/1	2299,52	2/1	13,33
	Indice nouveau marché	1122,45	15/1	-0,97	1170,00	7/1	1092,20	2/1	
GRÈCE	ASE Général	2516,47	15/1	-0,29	2646,38	4/1	2523,85	14/1	15,19
IRLANDE	Irish Overall	5562,01	15/1	0,20	5665,18	7/1	5525,13	10/1	11,97
ITALIE	Milan Mib30	31081,00	15/1	-0,54	32622,00	3/1	31249,00	14/1	18,03
LUXEMBOURG	LuxX Index	1162,35	15/1	-0,61	1169,48	14/1	1115,25	3/1	8,98
PAYS-BAS	Amster. Exc. Index	486,14	15/1	-0,37	503,85	3/1	487,96	14/1	16,14
PORTUGAL	PSI 30	7606,60	14/1	-0,95	7958,46	4/1	7606,60	14/1	15,17

EUROPE MARDI 15 JANVIER 10h09

INDICES	Indice	% var.
SECTEURS EURO STOXX		
AUTOMOBILE	212,48	-0,38
BANQUES	349,69	-0,53
PRODUITS DE BASE	256,36	-1,05
CHIMIE	275,57	-0,56
TÉLÉCOMMUNICATIONS	316,49	-0,52
CONSTRUCTION	204,36	-0,21
CONSOMMATION CYCLIQUE	148,04	-0,38
PHARMACIE	427,28	-0,10
ÉNERGIE	317,76	-0,73
SERVICES FINANCIERS	276,46	-0,65
ALIMENTATION ET BOISSON	231,58	-0,17
BIENS D'ÉQUIPEMENT	237,30	-1,23
ASSURANCES	304,98	-0,87
MÉDIAS	294,41	-1,24
BIENS DE CONSOMMATION	272,59	-0,10
COMMERCE ET DISTRIBUTION	241,55	-1,11
HAUTE TECHNOLOGIE	402,79	-1,55
SERVICES COLLECTIFS	267,30	-0,11

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

Code pays	Cours	% var.
ABN AMRO HLDGS	19,40	-0,26
AEGION NV	26,88	-0,59
AHOLD KON.	28,82	-0,77
AIR LIQUIDE	150,20	0,00
ALCATEL	17,96	-2,92
ALLIANZ AG	253,10	-0,59
GENERALI ASS.	30,10	-0,76
AVENTIS	75,90	-0,07
AXA	22,13	-0,54
BASF AG	41,49	-0,86
BAYER AG	35,72	-1,00
HYPOVEREINSBANK	34,60	-0,14
BVVA	12,25	-0,08
BSCH	8,62	-1,03
BNP PARIBAS	102,80	-0,77

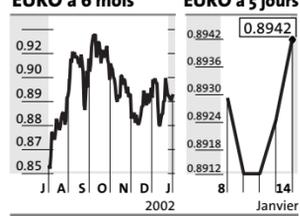
MARCHÉ DES CHANGES 15/1, 10h09

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,79251	0,89051	1,43781	0,60291
TOKYO (¥)	126,12001		112,34001	181,34001	76,08001
PARIS (€)	1,12231	0,88951		1,61351	0,67651
LONDRES (£)	0,69531	0,55101	0,61901		0,41911
ZURICH (FR. S.)	1,65841	1,31421	1,47701	2,38441	

LE COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COUILLONNE DANOISE	7,4329	7,4334
COUILLONNE NORVÈGE	7,9475	7,9525
COUILLONNE SUÉDOISE	9,2655	9,2705
COUILLONNE TCHÈQUE	32,3350	32,3950
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7171	1,7191
DOLLAR CANADIEN	1,4176	1,4190
DOLLAR HONGKONG	6,9509	6,9535
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1054	2,1076
FORINT HONGROIS	243,6000	244,6000
LEU ROUMAIN	28521,0000	28580,0000
ROUBLE	27,1889	27,2372

EURO à 6 mois



Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
ROYAUME-UNI	FTSE 100 index	5089,10	15/1	-0,48	5323,80	4/1	5113,50	14/1	16,84
	FTSE techMark 100 index	1448,40	15/1	-1,51	1552,00	4/1	1470,60	14/1	
SUÈDE	OMX	791,71	15/1	-2,18	869,45	4/1	809,39	14/1	21,93
EUROPE									
HONGRIE	Bux	7581,57	15/1	-0,11	7772,10	11/1	7123,33	2/1	9,93
ISLANDE	ICEX 15	1193,37	15/1	0,00	1197,11	11/1	1148,47	3/1	
POLONIE	WSE Wig	15275,99	15/1	-1,01	15766,71	9/1	13995,24	2/1	11,30
RÉP. TCHÈQUE	Exchange PX 50	405,20	15/1	-0,25	411,60	11/1	387,80	2/1	11,55
RUSSIE	RTS	278,08	15/1	-1,39	290,86	11/1	267,70	3/1	1,37
SUISSE	Swiss market	6253,30	15/1	-0,76	6416,40	11/1	6301,10	14/1	16,88
TURQUIE	National 100	13437,88	15/1	-1,47	14999,51	7/1	13616,21	11/1	
AMÉRIQUES									
ARGENTINE	Merval	343,22	4/1	0,77	343,22	4/1	323,69	2/1	5,88
BRESIL	Bovespa	13121,72	14/1	-3,43	14378,59	7/1	13121,72	14/1	
CANADA	TSE 300	7623,28	14/1	-1,02	7870,25	7/1	7623,28	14/1	
CHILI	lpda	96,38	14/1	-1,20	101,71	4/1	96,38	14/1	6,88
ÉTATS-UNIS	Dow Jones ind.	9891,42	14/1	-0,96	10259,74	4/1	9891,42	14/1	20,94
	Nasdaq composite	1990,74	14/1	-1,57	2059,38	4/1	1979,25	2/1	
	S&P 500	1603,76	14/1	-1,86	1675,03	4/1	1603,76	14/1	43,33
	Wilshire 5000	10611,60	14/1	-0,81	10932,32	4/1	10611,60	14/1	
	Standard & Poor's 500	1138,41	14/1	-0,63	1172,51	4/1	1138,41	14/1	
MEXIQUE	IPC	6388,27	14/1	-0,50	6641,14	8/1	6388,27	14/1	

FRANCFORT

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
TISCON INFOSYS	3,05	30,90
BKN INTERNAT	3,92	17,72
SPUETZ AG	6,14	15,20
POPNET INTERNET	0,18	12,50
FORIS	2,36	12,38
ETRADE AUSTRALIA	0,30	11,11
INFOMATEC O.N.	0,10	11,11
Plus mauvaises performances		
IM INTLMEDIA AG	17,90	-20,76
M + S ELEKTRONIK	0,39	-17,02
LETSBUY COM	0,05	-16,67
PRODACTA	0,11	-15,38
RUECKER	5,29	-14,68
BALDA AG	7,35	-13,33
BAADER WP HDLSBK	5,60	-13,18

LONDRES

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
EURO GRWTH CAP	2,25	50,00
CLOSE FTSE CAP	8,00	33,33
IAF GROUP	4,50	28,57
ASW HOLDINGS	3,00	25,00
SCOOT.COM	1,43	22,73
ST DAVIDS STD	19,50	21,88
VTECH HOLDINGS	48,50	21,25
Plus mauvaises performances		
INVAU TOKYO WT	17,90	-20,76
FID JAPANESE WTS	0,39	-17,02
REDSTONE	0,05	-16,67
ROXSPUR	0,11	-15,38
RIVERSOFT PLC	5,29	-14,68
ADVENT V CT	7,35	-13,33
ELECTRA INV TST	5,60	-13,18

TAUX

Taux	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	
FRANCE	3,25	3,27	4,85	5,22
ROYAUME-UNI	3,68	3,96	4,86	4,58
ITALIE	3,25	3,27	5,04	5,48
ALLEMAGNE	3,25	3,27	4,78	5,16
JAPON	0,00	0,04	1,41	2,56
ÉTATS-UNIS	1,80	1,62	4,90	5,40
SUISSE	1,38	1,63	3,32	3,84

MARCHÉS À TERME LE 15/1, 10h09

Echéance	Premier prix	Dernier Contrats	ouvert
PARIS			
CAC 40 À TER.	31/1	4444,00	4434,50
EURO NOTER.	18/3		

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

MARDI 15 JANVIER 10h02

Table of French stock market data including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var. /préc., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid., and Code sicovam. Lists various companies like ACCOR, AFFINE, AGF, AIR FRANCE, etc.

Table of international stock market data including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var. /préc., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid., and Code sicovam. Lists companies from various countries like EUROTUNNEL SA, F.F.P., FAURECIA, etc.

Table of international stock market data (continued) including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var. /préc., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid., and Code sicovam. Lists companies like SANOFI-SYNTHELAB, SCHNEIDER ELECTR, SCOR S.A., etc.

VALEURS INTERNATIONALES

Table of international stock market data (continued) including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var. /préc., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid., and Code sicovam. Lists companies like ZONE EURO, ALTADIS SA, AMADEUS GLOBAL, etc.

HORS ZONE EURO

Table of international stock market data (continued) including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var. /préc., % var. 31/12, Plus haut, Plus bas, Divid., and Code sicovam. Lists companies like ERICSSON, GENERAL ELECTRIC, HSBC HOLDING PLC, etc.

Cours en euros. VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO et HORS ZONE EURO : une sélection. Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé (SRD). Plus haut et plus bas : cours maximum et minimum depuis le 1/1/2001. n/d : valeur non disponible.

NOUVEAU MARCHÉ

14/1 : 19,59 millions d'euros échangés

Table of new market data including columns for Valeur, Cours de clôture, % var., and Plus fortes performances. Lists companies like DALET, CONSODATA, DATASQUARE, etc.

SICAV ET FCP

SÉLECTION

MARDI 15 JANVIER 10h02

Table of SICAV and FCP data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of AGIPI data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ANP PARIBAS data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ANTIN OBLI. MT C data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ANTIN OBLI. SPR C data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of BNP MONÉ CT TERME data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of BNP MONÉ PLACÉM. D data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of BNP MONÉ TRÉSOR data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of BNP OBLI. CT data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of BNP OBLI. LT data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of BNP OBLI. FONDS data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of BNP MONÉ ASSOC data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of Banque populaire Asset Management data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of BP OBLI. HAUT REND data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of BP MÉRIDIEN. DÉV data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of BP NOV. ÉCONOMIE data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of HI-MEDIA data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus fortes volumes d'échange.

Table of ÉCUR. MONÉTAIRE C data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉCUR. MONÉTAIRE D data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉCUR. OBLI. INTER. D data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉCUR. TECHNOLOGIES C data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉCUR. TRIMESTRIEL D data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉPARCOURT-SICAV D data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉPOPTIM C data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉCUR. ÉQUILIBRE C data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉCUR. PRUDENCE C data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉCUR. VITALITÉ C data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉCUR. ÉQUILIBRE C data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉCUR. PRUDENCE C data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉCUR. VITALITÉ C data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉCUR. ÉQUILIBRE C data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉCUR. PRUDENCE C data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of ÉCUR. VITALITÉ C data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Advertisement for 'Le Monde DATÉ SAMEDI' featuring the text 'Chaque vendredi avec Le Monde DATÉ SAMEDI' and 'retrouvez LE MONDE TELEVISION'.

SECOND MARCHÉ

14/1 : 52,79 millions d'euros échangés

Table of second market data including columns for Valeur, Cours de clôture, % var., and Plus mauvaises performances. Lists companies like OTOR, SPORT ELECT SA, GEA, etc.

Table of second market data (continued) including columns for Valeur, Cours de clôture, % var., and Plus mauvaises performances. Lists companies like EURALTECH, CIDER SANTE SA, SIGNALAX GIROD, etc.

Advertisement for 'CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT' featuring the text 'EURO SOLIDARITÉ' and 'www.clamdiem.com'.

Table of CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT data (continued) including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT data (continued) including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Advertisement for 'LEGAL & GENERAL BANK' featuring the text 'ST-HON. WORLD LEAD' and 'www.lapostefinance.fr'.

Table of LEGAL & GENERAL BANK data including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of LEGAL & GENERAL BANK data (continued) including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Table of LEGAL & GENERAL BANK data (continued) including columns for Valeur, Cours euro, % var. /préc., % var. 31/12, and Plus mauvaises performances.

Advertisement for 'CIC' featuring the text 'CIC CAPIRENTE MT C' and 'www.cic-am.com'.

Advertisement for 'GROUPE LCF ROTHSCCHILD' featuring the text 'AMÉRIQUE 2000' and 'www.lcf.com'.

AUJOURD'HUI

SPORTS

Les championnats d'Europe de **PATINAGE ARTISTIQUE** ont débuté, lundi 14 janvier, à Lausanne. Trois Français participent à l'épreuve masculine :

Gabriel Monnier, Frédéric Dambier et Brian Joubert. Alors que la France sera représentée par deux patineurs aux **JEUX OLYMPIQUES** de Salt Lake City, un seul

de ces trois concurrents devrait obtenir sa qualification. Absent à Lausanne en raison de ses mauvais résultats, **STANICK JEANNETTE** bénéficie toujours de la

confiance de la Fédération française des sports de glace (FFSG). Une autre affaire pollue le monde de la glace : **DEUX CLUBS DE CURLING**, Megève et Cha-

monix, se disputent le droit de représenter la France à Salt Lake City. Le dossier est jugé mercredi 16 janvier devant le tribunal administratif de Grenoble.

Avant Salt Lake City, les Français patinent dans le flou artistique

La Fédération française des sports de glace tergiverse pour désigner ses deux concurrents pour l'épreuve masculine des Jeux olympiques d'hiver. Stanick Jeannette pourrait être sélectionné alors qu'il ne participe pas aux championnats d'Europe et que ses dernières prestations ont déçu

LA SIMPLICITÉ n'a jamais eu ses entrées dans le monde pailleté du patinage artistique. Le dernier exemple dans ce sens vient de France. Il concerne le groupe des garçons, touche à la sélection pour les Jeux olympiques de Salt Lake City (du 8 au 24 février), et laisse tout le monde perplexe. L'affaire remonte aux premiers jours de l'automne. Fièvre de pouvoir compter sur deux places pour l'épreuve masculine des prochains Jeux d'hiver, la Fédération française des sports de glace (FFSG) annonce que cinq patineurs seront mis en compétition pour ces deux précieux sésames. Leurs noms : Stanick Jeannette, Vincent Restencourt, Frédéric Dambier, Gabriel Monnier et Brian Joubert.

Les deux premiers présentent le meilleur profil. Ils ont pour eux d'avoir porté le maillot français en maintes occasions. Stanick Jeannette avait même profité de l'aubaine pour s'offrir une troisième place européenne en 2001, une performance jugée décisive dans la course à la sélection olympique. Frédéric Dambier, le troisième, ne manque pas d'arguments. Solide sur ses patins, régulier en compétition, il décroît rarement et inspire confiance. Les deux derniers, en revanche, ne recueillent guère de suffrages. Gabriel Monnier est souvent décrit comme un patineur sérieux mais dépourvu de génie. Brian Joubert, lui, apparaît encore un peu jeune, à 17 ans et quelques mois.

UN TITRE NATIONAL SURPRISE

Détail cocasse : quatre des cinq postulants - Jeannette, Restencourt, Dambier et Monnier - partagent un même lieu d'entraînement, la patinoire de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne). Et



Stanick Jeannette, ici lors des Masters Miko d'avril 2001, année où il a décroché la médaille de bronze aux championnats d'Europe, bénéficie d'un a priori favorable de la part de la Fédération française des sports de glace, alors que ses résultats récents permettent de douter de ses chances de briller au plus haut niveau mondial.

leurs programmes sont élaborés par un même trio d'entraîneurs, Annick Gailhaguet, Pierre Trente et Diana Skotnicka.

Début décembre 2001, les cinq jeunes gens sont invités à en découdre aux championnats de France. L'épreuve n'est pas officiellement sélective pour les Jeux, prévient la FFSG. Mais il est clair pour tout le monde que les battus auront perdu gros. A la surprise

presque générale, Gabriel Monnier l'emporte, devant Frédéric Dambier et Brian Joubert. Stanick Jeannette se laisse glisser vers une piètre cinquième place. Vincent Restencourt, sixième, se fait vertement sermonner, puis son nom est rayé de la liste des candidats aux Jeux de 2002.

Son titre national en poche, Gabriel Monnier se croit sur les bons rails. Il se trompe et ne tarde

pas à le comprendre. « Les Jeux, je n'y ai jamais beaucoup pensé, explique-t-il aujourd'hui. Et ma victoire aux championnats de France n'a rien changé. Une heure après ma descente du podium, les gens de la fédération sont venus me voir pour me dire que je n'étais pas concerné par la sélection olympique. »

Stanick Jeannette se trompe, lui aussi, mais en sens inverse. Sa cinquième place aux championnats

de France n'a pas envoyé par le fond ses prétentions à une place aux Jeux. La FFSG ne lui retire pas sa confiance, tout juste lui demande-t-on de participer à une compétition organisée à Cergy-Pontoise, début janvier, et de s'y montrer à la hauteur de sa (bonne) réputation. Seul ennui, mais de taille : le jeune homme se prend les patins dans le tapis, il chute sans grâce et quitte la glace sans même avoir

achevé son programme. Dans un tout autre sport, un tel faux pas aurait été jugé irrémédiable. En patinage artistique, les règles du jeu ne sont souvent lisibles que par ceux qui les écrivent.

Au lendemain de son échec, Stanick Jeannette apprend donc que la route de Salt Lake City ne lui est pas coupée. La FFSG lui offre une troisième chance, sous la forme d'un test programmé lundi 21 janvier, au douzième coup de midi, à l'issue d'un simple entraînement. « Et il va devoir se montrer convaincant », annonce Jean-Roland Racle, le directeur de l'équipe de France de patinage artistique.

« LE RÉSULTAT N'EST PAS TOUT »

D'ici là, les trois autres postulants à la sélection olympique, Gabriel Monnier, Frédéric Dambier et Brian Joubert, auront joué leur dernière carte à Lausanne, aux championnats d'Europe. Lundi 14 janvier, lors des qualifications, les trois patineurs ont obtenu des résultats plutôt honorables, notamment Brian Joubert qui a terminé deuxième de son groupe. Il serait juste et logique que le mieux classé d'entre eux à l'issue du programme libre, jeudi, soit récompensé d'un billet pour les Jeux d'hiver. « Mais je sais que les choses ne se passeront pas forcément ainsi », assure Gabriel Monnier avec résignation. Jean-Roland Racle se sert de mots plus nuancés, mais il ne dit pas autre chose : « Le résultat ne sera pas tout, nous tiendrons aussi compte du contenu technique de leurs prestations. D'ailleurs, les gars le savent très bien. Ils connaissent parfaitement les règles du jeu. » Sans doute, mais ils en ignorent encore le sens.

Alain Mercier

En attendant Anissina-Peizerat

Mal en point dans les épreuves individuelles, le patinage français compte sur ses couples pour briller à l'occasion des championnats d'Europe, qui se tiennent à Lausanne jusqu'au samedi 19 janvier. Dans l'épreuve de couple, Sarah Abitbol et Stéphane Bernabès ont toutefois partiellement raté leur entrée en matière, lundi, en terminant troisièmes du programme court, derrière les deux paires russes Tatiana Totmianina-Maxim Marinin et Maria Petrova-Alexei Tikhonov. C'est en danse sur glace que les Français tiennent leur meilleure chance, avec les champions du monde 2000, Marina Anissina et Gwendal Peizerat. A trois semaines des Jeux olympiques de Salt Lake City, où ils viseront le titre, ceux-ci doivent impérativement prendre le dessus sur leurs rivaux italiens, Barbara Fusar-Poli et Maurizio Margaglio, tenants du titre mondial.

Le petit monde du curling tricolore se chamaille à coups de balai pour la glace olympique

LE RIDICULE ne tue pas. Les curleurs français - c'est ainsi qu'on appelle les joueurs de curling - sont bien placés pour le savoir. Sport confidentiel pratiqué de manière professionnelle au Canada et en Ecosse, le curling est, en France, une discipline méconnue qui se joue à l'échelle régionale, pour ne pas dire cantonale. Avec seulement une quinzaine de clubs et environ 300 licenciés, les passionnés de curling souffrent d'un grave déficit d'image. Mais, avec le temps, ces derniers ont appris à ne plus se plaindre. En arrachant, pour la première fois, sa qualification pour les Jeux olympiques, l'équipe de France pensait avoir réalisé le plus dur. Erreur.

Rien ne permet en effet aujourd'hui d'affirmer que les Bleus seront vraiment présents à Salt Lake City. Les causes de cette insupportable incertitude sont rocambolesques. Pour d'obscures raisons d'efficacité sportive, en curling, c'est un club, et non une sélection, qui compose l'équipe nationale. Conséquence : la Fédération française des sports de glace (FFSG) avait prévu que l'équipe qualifiée pour les JO serait celle qui remporterait

les championnats de France, disputés en avril 2001 à Saint-Pierre-et-Miquelon. Tout commença donc là-bas.

Avant le début des hostilités, tout le monde savait que le titre allait se jouer entre Megève et Chamonix, les deux meilleurs clubs français. Mais - premier accroc - les curleurs de Megève ratent leur avion. Les journalistes de RFO, qui retransmettent la compétition, demandent aux organisateurs de retarder les premiers matches. Entre-temps, les Megévans atterrissent. Ce décalage ne les pénalise pas puisqu'ils battent Chamonix (7-5) en match de poule. Logiquement, les deux équipes se retrouvent en finale.

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF SAISI

Deuxième événement : Raymond Ducroz, le président du club chamoniard et père de Jan, l'un des joueurs, décède. Les membres du Chamonix Curling Club rentrent en métropole sans disputer la finale. Le règlement est clair : Megève est automatiquement qualifié pour les Jeux. Au terme d'un vote éclair, par

3 voix contre 2, la commission nationale du curling de la FFSG entérine ce résultat. Megève décroche la timbale. *Dura lex, sed lex.*

Dépités, les Chamoniards espèrent alors que les Megévans leur proposeront de jouer un match de barrage par esprit de fair-play. « C'est ce que j'aurais fait si j'avais été à leur place », assure Jan Ducroz. Mais l'idée n'effleure pas l'esprit des joueurs de Megève, que ceux de Chamonix connaissent bien puisque plusieurs d'entre eux sont cousins. De querelles de clocher en règlements de comptes familiaux, les curleurs de Chamonix demandent, quatre mois plus tard, une conciliation au Comité national olympique et sportif français (CNSOF). Les juristes rendent alors un avis favorable à la requête de Chamonix qui, selon eux, n'a pas pu défendre sa chance sur la glace. Convaincu, Jean-Michel Oprendeck, le directeur technique national (DTN) de la FFSG, organise donc un match de barrage à Genève, début décembre. En pleine préparation des championnats d'Europe, les joueurs de Megève refusent d'y participer.

« En juin, la Fédération nous a notifié notre qualification olympique et, six mois plus tard, tout est remis en cause, regrette Thierry Mercier, le capitaine de Megève. Nous sommes amateurs et nous avons tout sacrifié pour les Jeux. Nous n'allons pas tout abandonner maintenant ! » Pour pimenter le scénario, les curleurs de Megève se tournent alors vers le tribunal administratif de Grenoble. Les magistrats, saisis un peu trop tard pour délibérer en référé, jetteront finalement un œil sur ce dossier cocasse mercredi 16 janvier, soit à la veille de l'annonce des sélections olympiques par la commission nationale du sport de haut niveau.

« J'ai l'impression qu'il faudra faire venir un magistrat à Salt Lake City, regrette Alain Contat, le patron du curling tricolore. Cette histoire est d'une tristesse infinie. Alors que cette première qualification olympique devait être une fête, nous nous retrouvons dans une situation ridicule. Un morceau de l'esprit du curling a été oublié quelque part. »

Paul Miquel

L'agglomération nîmoise est la nouvelle place forte du handball hexagonal

Deux clubs disputent les Coupes d'Europe féminines, un troisième a rejoint en 2001 l'élite masculine

CE N'EST certes pas une première. La saison dernière, Bordeaux et sa périphérie (Mérignac, Mios) pouvaient se targuer d'aligner trois clubs dans l'élite du handball. Mios rétrogradé du haut niveau féminin, c'est désormais Nîmes et son agglomération qui se posent en place forte de ce sport en France : le HBC Nîmes et Bouillargues sont en élite féminine, l'USAM Nîmes Gard, de retour en D1 après sept ans de purgatoire au niveau inférieur, fait de même chez les garçons.

« Ce qui est unique, c'est d'avoir trois clubs en D1, dont deux sont européens », précise Olivier Gebelin, le président du HBC Nîmes. Seule formation féminine française de handball à avoir gagné une Coupe d'Europe - la Challenge Cup en 2001 -, le HBC remettra son trophée en jeu à la mi-février.

Sa voisine Bouillargues s'est qualifiée, dimanche 13 janvier, pour les huitièmes de finale de la Coupe EHF, en battant les Autrichiennes du Wat Fünfhaus de Vienne. Nîmes n'avait plus connu une telle effervescence autour du handball depuis longtemps : « Cette ville et ce sport, c'est comme un bouillonnement volcanique, résume Philippe Bana, directeur technique national, il y a eu des éruptions, ça s'est calmé, et comme ça bouillonne toujours en-dessous, ça repart. »

« UNE CULTURE HANDBALL »

La première « éruption » a eu lieu dans la deuxième partie des années 1980, avec l'USAM. Champion de France à quatre reprises, trois fois vainqueur de la Coupe de France, ce club a aussi marqué les esprits avec ses aventures européennes. « Il y avait une ferveur,

cela s'apparentait à ce qui se passe avec la corrida. D'ailleurs, ils avaient joué dans les arènes », rappelle Philippe Bana. A Nîmes et dans ses environs s'est ainsi développée « une culture handball », souligne Philippe Garnier, le président de Bouillargues. D'autant qu'« il y a eu un travail de formation », poursuit Olivier Gebelin, pointant l'existence à Nîmes d'un pôle espoirs.

Pour autant, cette cohabitation de clubs de haut niveau - et particulièrement celle des deux formations féminines - « pose des questions » quant à sa viabilité, reconnaît Philippe Bana. « C'est viable, on le démontre », assure Philippe Garnier. Mais les budgets demeurent modestes (250 000 euros pour Bouillargues, 480 000 euros pour le HBC) et la chasse aux partenaires est ardue : « On a du mal,

notamment pour en trouver un ou deux gros qui nous stabiliseraient », reconnaît Philippe Garnier. Pour le HBC Nîmes, le gain de la Challenge Cup a conduit « les institutionnels à réévaluer leur soutien », et incité « des entreprises à venir nous proposer de devenir partenaires », note Olivier Gebelin. De son côté, Bouillargues cherche à profiter de la participation à la Coupe EHF pour « solliciter des partenaires différents » : dans cette optique, le club s'est tourné vers Beaucaire, ville distante d'une vingtaine de kilomètres, pour jouer ses matches européens.

Aucune des deux formations ne songe pour le moment à un rapprochement. « On vit bien chacun chez soi », relève Philippe Garnier, qui se dit conscient que cela ne peut sans doute pas durer, vu la difficulté à trouver des soutiens finan-

ciers : « A plus ou moins court terme, on arrivera à un remodelage. La logique voudrait qu'on s'oriente vers deux structures, l'une garçons, l'autre filles, avec des complexes sportifs appropriés pour chacune. »

Ecartant « une fusion entre clubs », Olivier Gebelin juge envisageable « une fusion des équipes premières ». L'intercommunalité qui se met en place entre Nîmes et les environs pourrait contribuer à rebattre les cartes. « Va-t-on continuer à entretenir deux clubs ? », interroge Olivier Gebelin. « Avant, il faudrait établir un projet sportif clair, qu'il y ait discussion entre les politiques et les présidents de club », insiste Philippe Garnier. Pour Philippe Bana, « il n'y a place que pour un seul grand club européen féminin dans l'agglomération ».

Philippe Le Cœur

DÉPÊCHE

■ **TENNIS** : l'Australien Lleyton Hewitt, tête de série n°1, a été éliminé au premier tour des Internationaux d'Australie par l'Espagnol Alberto Martin, vainqueur 1-6, 6-1, 6-4, 7-6 (7/4), mardi 15 janvier à Melbourne. La compétition du simple messieurs a ainsi perdu ses trois premières têtes de série après l'élimination, lundi, du Brésilien Gustavo Kuerten (n°2) par le Français Julien Boutter, et le forfait, juste avant le début de l'épreuve, de l'Américain Andre Agassi (n°3), le tenant du titre, victime d'une blessure au poignet droit qui risque de mettre fin à sa carrière. Les autres résultats de la journée ont vu, du côté des Français, la facile victoire d'Amélie Mauresmo sur la Taïwanaise Janet Lee (6-1, 6-0, en 49 minutes) et le succès de Jean-François Bachelot (255° joueur mondial) sur l'Italien Stefano Galvani, lui aussi issu des qualifications (6-2, 7-5, 7-5). Fabrice Santoro a, lui, été éliminé par l'Américain Mardy Fish (6-2, 1-6, 6-4, 6-1).

Quand « Homo sapiens sapiens » jouait les artistes en Afrique du Sud

Des découvertes faites dans la grotte de Blombos, en Afrique du Sud, semblent démontrer que ses habitants pratiquaient un art symbolique bien avant leurs homologues européens. Cet art serait deux fois plus ancien (- 77 000 ans) que celui de la grotte Chauvet en Ardèche

LES ORIGINES DE L'ART PRÉHISTORIQUE



-77 000
Les objets gravés découverts dans la grotte de Blombos (Afrique du sud) repoussent considérablement les origines de l'art préhistorique. Ils dateraient en effet d'il y a près de 77 000 ans.

-32 000/-30 000
Vers 32 000 à 30 000 ans avant J.-C., les hommes ont gravé de curieux signes sur des blocs tels que celui-ci, à l'abri Cellier, en Dordogne.



Sigma in La Grotte Chauvet - Ed. Seuil

-30 000/-28 000
Rhinocéros (Chauvet)
Découverte en décembre 1994, la grotte Chauvet (Ardèche) a révélé ces rhinocéros vieux de 28 000 à 30 000 ans.



Sigma in La Grotte Cosquer - Ed. Seuil

-18 000
Pingouin (Cosquer)
Cet étonnant pingouin a 18 000 ans. Il accompagne de nombreux phoques sur les parois de la grotte Cosquer.

-25 000
Main négative (Cosquer)
Cette main en négatif, dessinée au pochoir, orne les parois de la grotte Cosquer (Bouches-du-Rhône). Elle est vieille de 25 000 ans. D'autres existent en Europe et en Australie.



Sigma in La Grotte Cosquer

-17 000
Cheval (Lascaux)
Ce cheval magdalénien, vieux de 17 000 ans, se caractérise par un grand sens de la couleur et du mouvement



DRAC Rhône-Alpes et Jalin/Explorer

Dans cette rapide chronologie de l'art pariétal, on ne saurait oublier des représentations très anciennes. Des blocs gravés vieux de 30 000 à 32 000 ans ont été découverts à l'abri Cellier (Dordogne). Des statuettes de 32 000 à 33 000 ans ont été mises au jour à Vogelherd (Allemagne) et à Galgander, Autriche. Et l'on connaît des parures plus anciennes encore de 4 000 à 5 000 ans, longtemps considérées comme des premiers témoignages de l'expression artistique. Elles sont bien moins anciennes cependant que les motifs de Blombos, récemment découverts en Afrique du Sud.

L'HOMME MODERNE, *Homo sapiens sapiens*, apparu en Afrique il y a 120 000 ans, n'a-t-il donné la mesure de son intelligence qu'après être arrivé en Europe via l'Asie, il y a environ 40 000 ans ? C'est en effet sur le Vieux Continent que l'on retrouve les signes les plus marquants de ses capacités techniques - avec notamment l'apparition d'outils en os, plus diversifiés que ceux en pierre - et de sa maîtrise du symbolique, avec la formidable floraison de l'art rupestre, dont témoignent la grotte Chauvet (30 000 ans au moins) et celle de Lascaux (16 000 ans). Mais, depuis une dizaine d'années, la découverte en Afrique d'outils en os plus anciens suggère que ces comportements, signant, pour beaucoup de préhistoriens, l'entrée dans la « modernité » du paléolithique, pourraient être apparus bien avant l'invasion de l'Europe.

La publication, dans le numéro de décembre 2001 du *Journal of*

Human Evolution puis dans *Science* du 11 janvier, de deux articles consacrés à des os manufacturés et des fragments d'ocre rouge gravés vieux de 77 000 ans et retrouvés à la grotte de Blombos (Afrique du Sud) conforte cette hypothèse. L'équipe de Christopher Henshilwood, qui, depuis une dizaine d'années, fouille cet abri situé au flanc d'une falaise surplombant l'océan Indien, à 200 km à l'est du Cap, a en effet mis au jour une poignée d'outils qui témoignent d'une grande maîtrise technique de la part des *sapiens sapiens* qui les ont fabriqués.

« La majorité sont des poinçons, mais deux ou trois pièces semblent être des fragments de sagaie, façonnés par raclage, puis polis avec du sable et du cuir », précise Francesco d'Errico, de l'Institut de préhistoire et de géologie du quaternaire (CBRS) à Talence, l'un des cosignataires des deux articles. « Ce polissage n'avait aucun intérêt fonctionnel. Ces armes de chasse



250 km

ont reçu un traitement différent des outils liés à la vie quotidienne », indique le chercheur, qui voit là une analogie avec le comportement de certaines communautés de chasseurs-cueilleurs modernes, où des armes de prestige côtoient celles qui sont utilisées tous les jours. Il y a 5 000 ans, au néolithique, ces pratiques ont culminé

avec le commerce de haches de pierre d'une grande finesse, mais totalement inutilisables.

La présence de fragments d'ocre gravés ou ayant pu être utilisés comme crayons, ou encore des gravures sur des os, suggèrent également une « activité symbolique » que les préhistoriens avaient jusqu'ici tendance à réserver au paléolithique supérieur, bien plus récent. La présence d'ocre est courante dans la plupart des sites sud-africains de moins de 100 000 ans, rappellent les chercheurs, qui précisent qu'on a d'abord attribué à ces blocs de pigments des fonctions utilitaires, telles que protection de la peau ou camouflage.

D'ailleurs, à Blombos, où pas moins de 8 000 fragments d'ocre ont été retrouvés, beaucoup montrent des traces d'utilisation. Mais une dizaine de pièces portent des gravures. L'équipe de Christopher Henshilwood décrit plus précisément deux d'entre elles, qui lui semblent « sans équivoque gra-

vées ». Il s'agit de trois séries de traits parallèles qui se croisent pour former un motif de triangles. Il semble que la face gravée des deux fragments d'ocre ait été polie pour recevoir ces dessins, « ce qui indique une séquence de choix délibérée ». On peut aussi penser, avancent les chercheurs, que le partage de la signification de ces gravures « reposait sur un langage syntaxique complet ».

PETITS DOUTES SUR LA DATATION

Certains ont encore des doutes, comme Richard Klein, de Stanford University, pour qui, rapporte le *New York Times*, les os pourraient provenir de sédiments plus jeunes. Le site de Blombos a cependant l'avantage de présenter une stratigraphie sans ambiguïté, si bien que la datation semble bien établie, contrairement à celles d'autres sites africains.

Les spécialistes restent en tout cas partagés sur la question de la « modernité culturelle » de ces

« artistes » sud-africains. Fort de cette découverte, il devient désormais difficile de soutenir qu'à capacités physiques et cérébrales équivalentes seuls les *sapiens sapiens* d'Europe ont été capables d'une créativité artistique et symbolique. Mais certains chercheurs continuent pourtant de considérer que cette révolution culturelle n'a eu lieu qu'en Europe et de manière soudaine. L'un d'eux, Richard Klein, soutient ainsi que le langage et les comportements modernes y sont apparus subitement, il y a 50 000 ans, à la suite d'une mutation génétique.

D'autres tablent sur une évolution graduelle depuis le berceau africain. Jean Clottes, responsable de l'étude de la grotte Chauvet, n'est pas surpris par la découverte de Blombos. « Le plus étonnant, dit-il, serait de penser que, à capacités égales, il aurait fallu attendre 80 000 ans pour voir ces facultés se manifester. » Le préhistorien prédit même la découverte à venir d'œuvres artistiques plus anciennes que celles que l'on trouve en Europe : au Proche-Orient, colonisé par l'homme moderne il y a 90 000 ans, ou en Australie, où il prit pied, pense-t-on, il y a 55 000 ans. A condition que les artistes aient œuvré dans des cavernes, gages de conservation des peintures et gravures.

Les os de Blombos ne peuvent que renforcer cette conviction. « Ces outillages montrent que des comportements modernes existaient il y a 70 000 ans en Afrique, 30 000 ans avant que *sapiens sapiens* atteigne l'Europe », résume Francesco d'Errico, pour qui cela n'a finalement rien de surprenant. Après tout, Neandertal, avec ses sépultures et ses colorants à base de manganèse, était lui aussi un être symbolique, avant qu'il ne cède, il y a 30 000 ans environ, définitivement la place à l'envahisseur Cro-Magnon, après 10 000 ans d'une cohabitation mystérieuse.

H. M.

Hervé Morin

Pourquoi les gravures australiennes de Jimmium ont rajeuni de 65 000 ans

AVANT L'AFRIQUE DU SUD, l'Australie a été temporairement une candidate sérieuse au titre de mère-patrie de la préhistoire de l'art. En 1996, la découverte de milliers de petits cercles vieux de 75 000 ans, gravés sur des dalles de roche dans les collines de Jimmium, au nord du pays, avait fait l'effet d'un coup de tonnerre dans le monde de la préhistoire. On pensait jusqu'alors que les premiers hommes n'étaient arrivés en Australie que 25 000 ans plus tard environ. Et, surtout, ces étranges « cupules » semblaient devoir imposer de toute urgence une réécriture des manuels d'anthropologie. L'idée dominante était encore que le sens artistique chez *Homo sapiens sapiens* s'était soudain épanoui dans l'Europe de Lascaux et de la grotte Chauvet, vieille de 30 000 ans.

La découverte de Jimmium imposait donc un déplacement jusqu'aux antipodes et un saut temporel de près de 50 000 ans en arrière pour remettre à sa vraie place l'entrée dans la modernité - le monde des symboles - de *sapiens sapiens*. Aussi nombre

d'observateurs se montrèrent-ils prudents envers la découverte de l'équipe de Richard Fullagar (Muséum de Sydney). Car il lui restait à expliquer l'arrivée précoce des premiers humains sur le cinquième continent. Une tâche difficile, dans la mesure où la période glaciaire, dont on pense qu'elle a fait baisser le niveau des océans d'une centaine de mètres et facilité la traversée presque à pied sec depuis l'Asie, est beaucoup plus récente : 50 000 ans environ. Or les premières traces connues de navigation ne datent pas de plus de 15 000 ans.

« CANDÉLABRE » OU « ARCHE DE NOÉ » ?

Il était donc tentant de fourbir une hypothèse minoritaire concernant le peuplement humain, dite du « candélabre ». Hypothèse selon laquelle divers *Homo sapiens* archaïques auraient pu arriver précocement puis évoluer parallèlement dans diverses régions du monde - dont l'Australie - pour donner des *sapiens sapiens* ensuite interféconds. La thèse majoritaire de l'« arche de Noé » veut

au contraire que l'homme moderne ait colonisé le monde en partant de son berceau africain il y a 120 000 ans.

Las, deux ans après ce coup d'éclat, une équipe australienne chargée de confirmer la découverte concluait que les cupules n'avaient probablement pas plus de 10 000 ans ! La faute en revenait à la technique de datation employée, la thermoluminescence, une méthode fondée sur la capacité des roches cristallines à stocker l'énergie lumineuse sous forme d'électrons : lorsqu'on chauffe l'échantillon, celui-ci émet de la lumière, d'autant plus intense qu'il est resté enterré depuis longtemps.

La nouvelle analyse, pratiquée cette fois grâce à la luminescence stimulée optiquement, a montré que « certains des grains de quartz ont sans doute reçu une dose insuffisante de lumière solaire avant d'être enterrés, ce qui a pu conduire à une surestimation de leur ancienneté », concluaient Richard Roberts, du département des sciences de la Terre de l'université La Trobe (Melbourne)

et ses collègues - dont Richard Fullagar -, dans un article publié dans *Nature* le 28 mai 1998. Les plus « jeunes » de ces grains, les seuls qui fassent foi, avaient vu la lumière du jour pour la dernière fois il y a pas plus de 10 000 ans.

La déconvenue de Jimmium a donc jeté le doute sur toute une série de datations spectaculaires : un peuplement de la Sibirie vieux de 260 000 ans, des humains modernes présents en Afrique du Sud à la même époque, ou encore des artisans particulièrement habiles dans cette même région il y a 90 000 ans... Or la thermoluminescence a été adoptée avec d'autant plus d'enthousiasme par les archéologues qu'elle leur permet de remonter beaucoup plus loin dans le temps que la technique de datation au carbone 14 - jusqu'à un million d'années, contre 30 000 à 40 000 ans pour le C14. Outil puissant, elle est désormais employée avec précaution et discernement.

La découverte de Blombos n'est pas une surprise pour certains chercheurs

Les autres continents n'ont rien à envier à l'Europe en ce qui concerne le nombre de sites de peintures rupestres

LES SCULPTURES, gravures et peintures préhistoriques relèvent-elles de l'art ? Cette question fut longuement débattue dès la fin du XIX^e siècle, notamment à la suite de la découverte des peintures d'Altamira en Espagne (1879). La question a été réglée dès le siècle suivant avec les « modernes », pour qui l'art est d'abord signe et trace. En revanche, l'interprétation de ces figures ou de ces pictogrammes continue de faire débat. On l'a vu lors de la publication de l'ouvrage de Jean Clottes et de David Lewis-Williams, *Les Chamanes de la préhistoire* (Le Monde du 28 mars 2001). Dans ces conditions, quelle peut être la signification des signes gravés sur les vestiges retrouvés à Blombos ? Pour le moment, la réaction des chercheurs est prudente.

Pour Jean Clottes, le responsable de l'étude scientifique de la

grotte Chauvet, « ces signes géométriques donnent plusieurs indications : ils sont évidemment intentionnels et délibérés ; ils n'ont aucune « utilité » pratique déterminable par nous ; ils montrent la volonté d'occuper toute la surface disponible ; ils témoignent du sens de la symétrie et de la volonté de la transcrire ». Peut-on y voir une intention symbolique délibérée ? Le préhistorien n'a aucune certitude.

COMPARAISON TROMPEUSE

« Il pourrait aussi, dit-il, s'agir d'une sorte de tracé machinal et gratuit. Quoi qu'il en soit, la symétrie est connue depuis *Homo erectus* et sa fabrication de bifaces. Quant à la comparaison avec l'art paléolithique européen, elle est un peu trompeuse. En effet, ce dernier a livré un art non seulement plus abondant mais surtout plus divers, avec en particulier de l'art pariétal et

mobilier où les dessins géométriques sont presque toujours associés à des représentations figuratives, ce qui n'est pas le cas à Blombos. »

La datation très ancienne (70 000 à 80 000 ans) et la localisation de ces trouvailles (le sud du continent africain) viennent-elles perturber la chronologie et la topographie de l'invention de l'art ? Pour Denis Vialou, professeur à l'Institut de paléontologie humaine de Paris et auteur du volume consacré à *La Préhistoire* dans la collection « L'univers des formes » (Gallimard), la première chose à vérifier, c'est la pertinence des méthodes de datation et la corrélation de ces datations avec les éléments analysés.

« Si ces dates sont confirmées, indique Denis Vialou, ces traces, qui constituent une très importante découverte, ne m'étonnent pas. Les industries microlithiques africaines

semblent en effet plus anciennes que leurs homologues européennes. Certaines, en Afrique du Sud, remontent à 40 000 ou 50 000 ans avant notre ère alors que, en Europe occidentale, les plus vieilles ne vont guère au-delà des 10 000 ans. Il ne s'agit donc pas d'une anomalie. On a, par routine, casé *Homo sapiens* dans une série de tiroirs bien verrouillés, mais l'archéologie est là pour faire sauter ces verrous. »

Même son de cloche chez Jean Clottes, qui constate que les *sapiens* existaient depuis très longtemps en Afrique, avec la même morphologie, et probablement le même cerveau et le même système nerveux, donc les mêmes capacités que nous. « C'est pourquoi je n'ai jamais cru que les *sapiens sapiens* aient commencé à avoir une conduite « moderne » et à faire de l'art en arrivant en Europe il y a 40 000 ans - ce qui traduirait une

conception pour le moins eurocentrique ! Depuis des années, j'ai dit (et écrit) que l'on devait s'attendre à trouver de l'art rupestre ou mobilier beaucoup plus ancien qu'en Europe sur les trois autres continents (Afrique, Asie, Australie) conquis par l'homme moderne avant l'Europe. De ce point de vue, la découverte de Blombos est une confirmation et non une surprise. »

EXCEPTION CULTURELLE

Denis Vialou, toujours prudent sur les problèmes de datation, insiste sur la relative banalité des traces artistiques laissées par les *sapiens sapiens*, puisque l'apparition de l'art et de la symbolique est liée à l'émergence de l'homme moderne. Or ce dernier n'est pas exclusivement représenté par le Cro-Magnon européen. On a trouvé en Namibie, à Apollo Cave, des peintures paléolithiques qui pour-

raient être datées de 40 000 ans ; en Australie, l'apparition de l'art remonte vraisemblablement à 20 000 ou 25 000 ans, comme en Amérique du Sud, souligne le préhistorien.

« Mais ce qui occulte cette évidence, explique Denis Vialou, c'est qu'on trouve en Europe occidentale des manifestations spectaculaires qui n'appartiennent qu'à elle : des peintures dans des grottes, très belles selon nos critères, et bien conservées grâce à l'équilibre interne qui règne dans ces mondes souterrains. Cet art, largement magdalénien, semble lié à des populations de chasseurs de rennes et de mammouths. En dehors de cette exception culturelle, on trouve, dans le monde entier, des dizaines de milliers de sites peints quantitativement plus nombreux qu'en Europe. »

Emmanuel de Roux

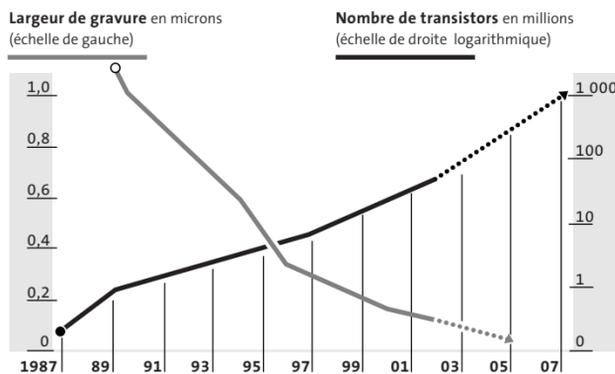
La microélectronique poursuit sa vertigineuse miniaturisation

Intel fait appel à la gravure à 0,13 micron pour son nouveau Pentium 4 à 2,2 GHz

IRRÉSISTIBLEMENT, les fabricants de puces multiplient le nombre des transistors de leurs microprocesseurs. Le 8 janvier, le numéro un mondial dans ce domaine, Intel, a annoncé la commercialisation de sa dernière version du Pentium 4 (P4). La nouvelle puce fonctionne à une cadence (nombre de cycles par seconde) de 2,2 GHz, contre 2 GHz pour le modèle précédent, lancé en août 2001. Mais, surtout, ce microprocesseur bénéficie d'une avancée importante en matière de gravure grâce au passage à une largeur de trait de 0,13 micron, contre 0,18 micron précédemment. Cette différence infime a des conséquences multiples sur la manière dont la microélectronique assure sa progression vers l'infiniment petit.

Ainsi, cette nouvelle gravure permet à la puce d'Intel d'augmenter de 13 millions le nombre des transistors qu'elle contient, passant ainsi de 42 à 55 millions. Le fabricant a utilisé la totalité de cette nouvelle ressource pour faire passer la mémoire cache de la puce de 128 ko à 512 ko, afin d'améliorer la vitesse de traitement du micropro-

VERS LE MILLIARD DE TRANSISTORS PAR PUCE



La miniaturisation des techniques de fabrication des transistors permet d'accroître leur nombre tout en maîtrisant l'échauffement et la consommation électrique de la puce. Grâce à la gravure à 0,13 micron, le Pentium 4 d'Intel est ainsi passé de 42 à 55 millions de transistors tout en réduisant sa taille de 30%.
Source : Intel

est faible, moins les signaux électriques ont de distance à parcourir, d'où un gain en rapidité de fonctionnement. La consommation ainsi que l'échauffement de la puce se trouvent également réduits. Ainsi, la puissance dissi-

Plus ils sont nombreux, moins ils reviennent cher. De quoi simplement maintenir le prix de lancement du nouveau P4 à 562 dollars (638 euros), le même tarif que le P4 à 2 GHz. Si confortable que soit la marge que s'octroie le fabricant, elle permet à l'acheteur de bénéficier d'une puce plus puissante au même prix.

L'effet de la réduction de coût lié à la nouvelle technique de gravure est souligné par la tarification du P4 à 2 GHz, désormais fabriqué lui-aussi en 0,13 micron et qui passe à 364 dollars (413 euros). Les premiers ordinateurs personnels dotés de la nouvelle puce seront vendus aux environs de 2 000 euros TTC, écran compris, ce qui reste raisonnable.

OBJECTIF : 1 MILLIARD

Bien entendu, ces prix chuteront rapidement, comme toujours après la phase de lancement, qui vise essentiellement le petit nombre des technophiles les plus impatients. Pour Intel, ce phénomène a d'ailleurs tendance à s'accélérer sous la pression de plus en plus vive de son concurrent, AMD. Le même jour qu'Intel, celui-ci a d'ailleurs mis sur le marché sa nouvelle puce, l'Athlon XP2000+ à 1,67 GHz, gravé en 0,18 micron, qui prétend surpasser le nouveau Pentium 4 sur plusieurs applica-

Une productivité améliorée

Selon Intel, le passage des tranches de silicium de 200 à 300 mm de diamètre conduit à une réduction de 25 % du coût unitaire de production des puces, de 40 % de la consommation d'énergie dans l'usine et de 50 % de la quantité de travail humain nécessaire à la fabrication. Fort de ces améliorations, l'un des paramètres – le coût des usines – annoncé un temps comme un obstacle majeur à la progression de l'industrie microélectronique pourrait être surmonté. Cet investissement est en effet censé suivre la même croissance que celle du nombre de transistors dans les puces. Ce qui, à terme, aurait pu rendre improbable la rentabilisation de cette activité. Grâce aux gains de productivité apportés par l'utilisation des tranches de silicium de 300 mm dans la fabrication des microprocesseurs, l'investissement dans les nouvelles unités de production se limitera à 2,4 milliards de dollars (2,72 milliards d'euros) contre 3 milliards de dollars (3,4 milliards d'euros) avec des tranches de 200 mm.

cesseur. Dans le même temps, la surface de ce dernier a été réduite de 217 mm² à 146 mm². Ce gain d'environ 30 % aurait été porté à 50 % si le nombre de transistors était resté constant. C'est dire l'impact du gain de 0,05 micron sur la gravure.

En augmentant la densité des composants de la puce, Intel gagne sur tous les tableaux à la fois. Plus la taille des transistors

pée par le nouveau P4 à 2,2 GHz ne dépasse pas les 55 W sous 1,37 V, contre 75 W pour le P4 à 2 GHz gravé à 0,18 micron, technique qui doit disparaître en 2002 des usines du fabricant.

Enfin, la réduction de la taille des puces affecte leur coût de production. En effet, ce dernier est lié au nombre de microprocesseurs qu'il est possible de tailler dans une tranche de silicium (*wafers*).

Des baleines échouées aux Bahamas vont-elles faire reculer l'US Navy ?

La marine a reconnu que l'emploi de ses sonars affectait leur santé

LES MAMMIFÈRES marins pourraient conduire à freiner le déploiement d'un système d'écoute sous-marin couvrant tous les océans du globe. Pour la première fois, l'US Navy, la marine militaire américaine, a reconnu que l'emploi de ses sonars pouvait affecter la santé des baleines, dans un rapport publié fin décembre 2001 avec la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA). L'affaire date du 15 mars 2000 : ce jour-là, un biologiste installé aux Bahamas découvre qu'une quinzaine de cétacés commencent à s'échouer sur la plage. Sept d'entre eux – des baleines à bec et un dauphin – ne peuvent repartir au large et trépassent.

De tels événements ne sont pas rares, mais il est généralement difficile d'en connaître la raison parce que l'on manque de temps pour analyser les cadavres avant leur décomposition. Cette fois, Ken Balcomb, qui dirige l'Observatoire des mammifères marins des Bahamas, ne laisse pas passer l'occasion : il récupère la tête de deux des animaux, convainc un restaurateur de les garder un temps dans son congélateur, puis saute dans un avion avec son butin scientifique – près de 300 kilos – pour un laboratoire de Boston capable de dresser une imagerie informatique des crânes recueillis.

L'enjeu : démontrer que les structures auditives des mammifères ont été choquées, ce qui a altéré le système d'écholocation qui leur permet de se guider. Le résultat est concluant. Or l'échouage des animaux est advenu alors qu'un exer-

cise de lutte anti-sous-marin se produisait dans la zone fréquentée par les mammifères. Une enquête officielle est menée, qui aboutit au rapport de décembre concluant que « l'usage des sonars à moyenne fréquence utilisés dans l'exercice est la source la plus plausible du traumatisme. » (www.nmfs.noaa.gov).

L'épisode donne un argument majeur aux écologistes qui s'oppo-

« Discuter un programme présenté comme essentiel est difficile dans le climat actuel »

sent à un ambitieux projet de l'US Navy. Depuis une dizaine d'années, celle-ci prépare le déploiement d'un réseau mondial de détection sous-marine faisant appel à une nouvelle technique de détection : le sonar à basse fréquence (LFAS, *low frequency active sonar*).

Les sous-marins adverses sont de plus en plus discrets, explique la Navy, les systèmes classiques – tels que celui utilisé aux Bahamas – ne les détectent donc plus assez bien et ne protègent plus les Etats-Unis d'un pénétration surprise. L'émission d'ondes acoustiques à très basse fréquence (100 à 500 hertz) à travers les eaux marines et l'analyse de leurs ricochets sur les obstacles rencontrés permettrait de

retrouver un niveau satisfaisant de protection. Quatre bateaux spécialisés placés aux quatre coins du globe suffiraient à couvrir l'essentiel des océans. Problème : le système suppose la production d'un signal sous-marin surpuissant, qui pourrait menacer le sens acoustique vital des cétacés. Depuis que les écologistes du NRDC (National resources defence council) ont, en 1995, découvert ce projet (appelé SURTASS LFA sonar), c'est la levée des boucliers chez les amis des baleines.

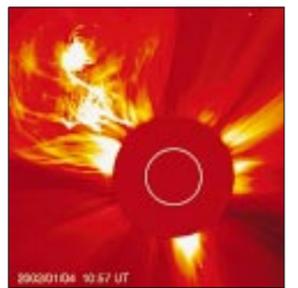
L'affaire est venue au Congrès américain, où une audition sur le sujet s'est tenue le 11 octobre 2001. « Discuter un programme de la Navy présenté comme essentiel pour la sécurité nationale est difficile dans le climat actuel », notait sur Internet un participant. La nouvelle étude, montrant la nocivité de techniques bien moins puissantes, renforce ceux qui luttent pour que survive le monde du silence.

Un point du débat reste flou cependant : l'imprécision des statistiques concernant les échouages de cétacés. Il n'existe pas d'inventaire mondial de ce phénomène, et les recensements ne se font que pays par pays. Aux Etats-Unis, les NOAA Fisheries (Service des pêches de l'administration nationale océanique et atmosphérique) observe une stabilité du nombre d'échouages de cétacés sur les années 1990 (de l'ordre d'un millier). Les données pour 1999 et 2000 ne sont pas encore connues.

Hervé Kempf

Gigantesque éjection de matière sur le Soleil

SITUÉ à 1,5 million de kilomètres de la Terre, le satellite américano-européen d'observation du Soleil SOHO a été le témoin de la plus grande éjection de masse coronale (EMC) jamais enregistrée, vendredi 4 janvier. Prise par le coronographe de la sonde, un instrument qui masque le disque solaire (représenté par le cercle blanc sur la photo) pour pouvoir étudier la couronne de notre étoile, la photographie a été prise quelques dizaines de minutes après le début du phénomène. Ce sont plusieurs milliards de tonnes de particules qui sont expulsées dans l'espace à la vitesse fabuleuse de 3,5 millions de km/h. Cette importante quantité de matière ne représente cependant qu'une infime portion du Soleil, et les éjections de masse coronale sont courantes dans les périodes d'activité de notre étoile. Lorsque la Terre se trouve sur la trajectoire d'une de ces bouffées solaires (ce qui n'a pas été le cas ici), sa magnétosphère la protège comme un bouclier, hormis aux hautes latitudes : l'intrusion de particules électriquement chargées dans l'atmosphère donne alors les aurores polaires.



Ultime opération de freinage pour la sonde Mars Odyssey



SUR ORDRE des contrôleurs de la NASA, la sonde américaine Mars Odyssey (730 kg) vient d'effectuer une dernière manœuvre de freinage pour affiner sa trajectoire autour de la Planète rouge. L'allumage, pendant 244 secondes, des moteurs de cet engin de 332 millions d'euros a permis de relever légèrement son orbite et de préparer les petites corrections qui, dans les prochaines semaines, permettront à Mars Odyssey de se placer sur son

orbite de travail (400 km d'altitude). Cette opération conclut une série de manœuvres délicates qui, pour ralentir la sonde, ont conduit à utiliser la friction de l'atmosphère (*photo*), ce qui a économisé 200 kg de carburant. Fin février, Mars Odyssey, lancée en avril 2001, devrait entamer une mission de deux ans et demi d'étude de la géologie et de la composition chimique des sols de la planète. La sonde américaine servira également de relais aux communications des deux sondes Mars Explorations Rovers, qui, en 2004, largueront sur Mars deux petits véhicules d'exploration.



MAGAZINE MENSUEL

3 €

La truffe, arlésienne de la cuisine

Venue de Chine, d'Italie ou d'ailleurs, parfumée aux arômes artificiels, elle gagne les assiettes

« AVONS-NOUS encore besoin de la truffe ? » Certains répondent par un glas définitif. Car la truffe a aussi sa légende noire, sinon une certaine opacité. Le mystère de son origine, sa rareté qui en fait un objet de spéculation, les variétés et les approximations qui règnent sur les marchés, le sort mauvais qui semble la réserver à la seule consommation onéreuse, alors qu'elle était un mets paysan encore vers 1900, justifient la question. Futilité coûteuse pour les uns, produit autochtone consubstantiel à la cuisine française pour les autres, la truffe est la danseuse de la recherche agronomique (*Le Monde* du 28 décembre 2001) et, cette année, l'arlésienne des grandes tables. Elle est rare, chère, inégalement parfumée, parfois gelée, comme celle d'Espagne après les intempéries de décembre.

La campagne avait commencé, à Carpentras, par l'ouverture précocée du marché sous l'égide de la Confrérie de la truffe du mont Ventoux, le 28 novembre 2001. Depuis, dans les deux bistrot de Richerenches, en Drôme provençale, où se tient chaque samedi, à 11 heures, le plus important marché de France, au Rich Bar et au Provençal, les rabassiers font grise mine. Moins d'une tonne a changé de main, ce dernier samedi, à un prix élevé (de 533 € à 564 €, en terre, non triée), et « on ignore si la campagne 2001-2002 n'est pas déjà sur son déclin », confie André Charbert, le directeur du Château de Rochegude, établissement spécialisé, l'hiver, dans l'organisation de week-ends truffiers. La messe de la truffe le week-end prochain, au cours de laquelle les fidèles feront offrir d'un échantillon de leur récolte, parviendra-t-elle à changer le cours des choses ?

Les restaurateurs qui préparent un menu consacré à la truffe espèrent qu'elle sera au rendez-vous.

Les plus sérieux savent le prix et surtout l'apport essentiel de *Tuber melanosporum* à la cuisine française. La truffe est un invariant, un des ingrédients majeurs de la haute cuisine, peut-être même un marqueur qui signe son identité depuis deux siècles. Les cuisiniers, face à la truffe, ont des attitudes variées. Certains, jouant les Dr Faust, sensibles au charme de *Tuber indicum*, la truffe de Chine, pactisent avec le diable.

En tout point semblable à celle de nos sous-sols, mais dépourvue de son parfum insaisissable, elle est importée depuis 1994, en quantité comparable à celle de la production française. Achetée 35,06 € le kilo à l'arrivée, revendue 106 €. On trouve même cette année des truffes de Chine « en terre », bien moins déshydratées. Elles conservent un peu du nez de leur terroir du Yunnan et captent aisément les arômes de la truffe noire. Associé à un arôme artificiel de truffe, bien moins coûteux qu'un extrait ou une essence, ou qu'un simple jus de truffe, ce produit peut faire illusion.

COMIQUE TRUFFIER

La réglementation communautaire impose l'étiquetage. La belle affaire lorsque truffe et arôme sont dans l'assiette. La Grande Epicerie de Paris commercialise sous le nom de « Perla nera » un produit italien dont la composition n'est lisible qu'à la loupe : « champignons des prés cultivés (sic), huile d'olive, truffes (*Tuber aestivum*) 17 %, olives noires, sel, résidu d'huile végétale, arômes, herbes aromatiques et épices ».

Pas la moindre truffe noire, mais des olives pour la couleur, des arômes pour le parfum et un peu de truffe d'été. Vu aussi, sur la carte d'un restaurant en Guadeloupe, « ravioles de foie gras aux arômes de truffe ». Le connaisseur ne se laisse-



DESSINS DESCLOZEUX

ra pas abuser car l'arôme de synthèse se reconnaît, et il est souvent indigeste. On trouve aussi dans la corporation des adeptes du comique truffier. Bruno de Lorgues est un cas à part, inclassable. De la truffe « il en a mis partout », et de toutes variétés françaises. La démarche reste généreuse, et les prix on ne peut plus doux.

Nous préférons cependant les cuisiniers s'inspirant d'Orphée en visite aux confins de l'Hadès, à qui la truffe inspire des compositions puissantes, comme la papillote de pomme de terre à la truffe de Michel Trama (Puy-mirol), l'œuf dissimulé de Jacques Megean (Megève), ou la confrontation orchestrée par Michel Rostang, de la truffe fraîche avec différents éléments, le pain (son fameux sandwich), les pâtes, le foie gras, ou la purée truffée qui accompagne le dos de bar et la volaille Mieral d'un remarquable menu truffés (195 €).

Guy Savoy associe l'élément liquide et même l'univers marin – c'est un trait original de sa cuisine – à ses préparations truffières. C'est Orphée en cuisine, après une visite aux Sirènes. « L'odeur si insistante, si généreuse de la truffe, dit-il, se mêle à tout ce qu'elle appro-

che. » Comment qualifier la délectation presque morbide, liée peut-être à un obscur instinct quelque peu génésique, d'une royale de foie gras et navets, nappée d'un bouillon onctueux et truffé ? La morue et la truffe étuvée, accompagnées aussi d'un jus léger et de cardes, mêle intimement l'océan à l'expression du tubercule. La soupe d'artichaut à la truffe noire et la brioche feuilletée aux champignons méritent, à elles seules, d'ajouter le nom de Guy Savoy à la série des potages illustres, Crécy, Condé, Germigny. Un coup de génie de ce chef à la cuisine sensuelle et contemporaine qui s'exprime aussi dans un délicat suprême de volaille de Bresse à la truffe entière.

Jean-Claude Ribaut

Château de Rochegude, 26790 Rochegude ; tél. : 04-75-97-21-10.
Michel Rostang, 20, rue Rennequin, 75017 Paris ; tél. : 01-47-63-40-77.
Guy Savoy, 18, rue Troyon, 75017 Paris ; tél. : 01-43-80-40-61.
Jacques Mégean, 489, route Nationale, 74120 Megève ; tél. : 04-50-21-26-82.
Truffes, de Pierre-Jean Pebeyre. Hachette, 95 p. 29,80 €.

Le pied de cochon

N'EN DÉPLAISE à Camille Desmoulins, ce n'est pas parce que Louis XVI aimait trop les pieds qu'on lui coupa la tête. Après l'arrestation du roi à Varennes, le révolutionnaire répandit en effet le bruit que le suzerain s'était fait pincer car sa gourmandise l'avait retenu plus que de raison devant un plat de pieds de cochon à Sainte-Menehould. Reconnaissons toutefois que le roi avait bien fait étape dans cette petite ville champenoise pour déjeuner (son journal intime l'atteste) et que celle-ci était déjà une étape gastronomique réputée pour ses pieds de porc.

Leur cuisson, dite « à la Sainte-Menehould », y aurait été mise au point en 1730 par la cuisinière de l'Auberge du Soleil d'or. Par étourderie, celle-ci laissa mijoter ces abats. Le résultat fut si moelleux qu'on put même en déguster les os (si tant est que cela présentait un quelconque intérêt gustatif), et le plat devint une spécialité locale.

Aujourd'hui encore, les artisans qui préparent les pieds de porc à la Sainte-Menehould selon l'authentique recette les laissent pour cela cuire pendant quarante heures. Les 3 000 tonnes de pieds de cochon vendues chaque année dans les

grandes surfaces ne connaissent pas de semblables marathons de la cuisson. « Ils mijotent en moyenne sept heures », explique Dominique Lemelle, dont l'entreprise, installée à Troyes, est devenue en quelques années l'un des principaux fournisseurs de ce produit. « Une fois grattés et débarrassés de leurs ongles, les pieds sont échaudés et broyés. C'est ensuite qu'on les "momifie". Ils sont en effet enveloppés de bandes de toile qui les fixent solidement à une planchette de métal, pour éviter qu'ils ne se déforment à la cuisson. »

CHACUN SON OPINION

Certains de ces pieds de porc sont ensuite enséchés sous-vide et vendus tels quels, en libre-service ; mais la majorité d'entre eux sont fendus en deux et enrobés de chapelure. C'est sous cette forme qu'ils seront achetés au rayon traiteur des grandes surfaces.

Pour ses fabrications, Dominique Lemelle n'emploie que des pieds avant de porc, qu'il juge moins osseux et à la viande plus tendre que celle des pieds arrière. Chacun son opinion : Gérard Girardeau, traiteur à Saumur et charcutier depuis qua-

rante ans, préfère au contraire travailler avec les membres postérieurs de l'animal, qu'il considère comme « bien plus goûteux ».

Notons toutefois que sa recette leur convient particulièrement, puisque les pieds de porc y sont longuement mijotés (dix heures de cuisson dans quatre bouillons différents, de plus en plus corsés) avant d'être finalement désossés. Cette préparation subtile a valu à son auteur de remporter par deux fois le titre envié de champion d'Europe du pied de cochon. Dans son excellent *Guide des gourmands* (éditions Sang de la terre, 368 p., 19,06 €), Elisabeth de Meurville n'hésite pas à écrire que ce sont là « les meilleurs de France, dignes d'un restaurant trois étoiles ». A 3,35 € pièce, il y a des folies gastronomiques dont on aurait tort de se priver.

Guillaume Crouzet

Pieds de cochon Gilbert Lemelle, 6,08 € environ le kilo en version « nature », 9,13 € le kilo en version « pané ». Girardeau traiteur, 51, rue Saint-Nicolas, 49400 Saumur ; tél. : 02-41-51-30-33.

BOUTEILLE

AOC champagne

MAISON DEUTZ, BRUT BLANC DE BLANCS 1993

Attaché à un grand classicisme, la marque, fondée en 1838, réalise ses approvisionnements sur 110 hectares des meilleurs vignobles des crus de la Champagne historique. La cuvée « classic », un brut sans année issu d'un assemblage des trois cépages (chardonnay, pinot noir et pinot meunier en proportions égales) et comportant aussi 40 % de vins de réserve, c'est-à-dire d'années antérieures, exprime toute l'ambition recherchée : un nez très fin, complexe, des bulles discrètes mais vives, l'expression d'arômes floraux un peu fugaces et, en bouche, des notes de brioche tiède. Une fine acidité qui tient au caractère légèrement vineux et une certaine opulence font de cette bouteille à prix raisonnable un excellent apéritif ou bien le compagnon de tout un repas où domineront les poissons cuisinés, ou bien les crustacés. Deutz, famille d'origine prussienne, a longtemps cultivé le goût sinon le style de l'antique. Aujourd'hui, « Amour de Deutz », un hommage à Cupidon, vise l'excellence d'un assemblage réalisé uniquement avec des raisins de grands et premiers crus de Champagne. C'est un champagne des grandes occasions, une de ces bouteilles que reconnaissent entre eux les amateurs. La bulle est abondante, fine, lumineuse. Une attaque presque capiteuse, des notes de miel et de raisins secs. Souverain à l'apéritif, ce vin est aussi agréable avec un poisson des profondeurs du lac, lavaret, omble chevalier, ou bien avec une sauce aux morilles. Son prix explique cette proximité avec des denrées aussi rares. Brut « Classic » : 21,82 € TTC la bouteille-Amour de Deutz : 91,16 € TTC la bouteille.

Champagne Deutz, 16, rue Jeanson, 51160 Ay ; tél. : 03-26-56-94-00.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

LE PETIT LAURENT

Sylvain Pommier, dont l'établissement est à même distance de l'Hôtel Matignon que L'Arpège, reçoit les cabinets ministériels quand son célèbre confrère Alain Passard accueille plus facilement les ministres. Le confort douillet de son établissement, la discrétion et la qualité du service, les prix surtout, expliquent aussi l'engouement de la bourgeoisie du quartier. Quelques plats du marché, une cuisine de saison et les classiques de la maison font que l'on est assuré soit de trouver sur la carte un plat nouveau, soit de retrouver ce que l'on aime. Ainsi d'une hure de sanglier à la vinaigrette de betteraves et d'un civet aux pâtes fraîches et tomates séchées, car le patron, chasseur, est un adepte de la cuisine cynégétique. Outre ces deux plats, six spéciales de claires, une bisque de langoustines en entrée, ou encore un rumsteck marchand de vin, un saumon d'Ecosse aux lentilles ou un filet de lieu aux trompettes des morts, assurent l'ordinaire d'un épatant menu d'affaires, servi au déjeuner. A la carte, foie gras, saint-jacques, le bar au beurre de ciboulette et la sole meunière à l'orange permettent un choix plus vaste, comme le menu prestige. Bon technicien, Sylvain Pommier saisit le goût des produits qu'il apprête avec rigueur, laissant à son éminent voisin la création légumière. Bon choix de vins, quelques-uns proposés au verre. Menu (déjeuner) : 28,97 € ; menu prestige : 42,69 €. A la carte, compter 45 €.

58, rue de Varenne, 75007 Paris ; tél. : 01-45-48-79-64. Fermé samedi midi, dimanche et lundi midi.

LES GLÉNANS

Emmanuel Jerz, en cuisine, et Thierry Blenner ont repris cette discrète institution poissonnière depuis près d'un an. Créé il y a une trentaine d'années, cet établissement n'avait jamais provoqué l'enthousiasme ou la déception. Une bonne adresse de quartier, surtout recommandable en raison de la bonne qualité des produits. C'est à la poursuite de cet effort que se sont attachés les deux nouveaux amateurs de l'établissement, avec conviction et énergie. Un tartare de noix de saint-jacques à l'aneth permet d'embler de juger de la qualité du produit. Réalisé à la minute, un tel plat ne peut pas décevoir. Amusante soupe d'émetié de crabe aux feuilles de mâche pochées, savoureuse et naturelle, sans excès de matières grasses. Le filet de rouget poêlé minute au curry de riz au lait, astucieuse variation sur le thème du risotto, est tout aussi convaincant. Quelques vins sur une carte en cours d'enrichissement, Château la Grande Clotte, bordeaux blanc AOC 1999. Le service est appliqué, bien présent. Le décor, qui n'a été que légèrement modifié, ménage un espace suffisant entre les tables. Menus : 22 € ; menu saveurs : 28 €. A la carte, compter 30 €.

54, rue de Bourgogne, 75007 Paris ; tél. : 01-45-51-61-09. Fermé le samedi midi et le dimanche.

Brasseries

LES ÉDITEURS

La formule avait de quoi séduire, rappelant les grandes heures de Saint-Germain-des-Près, avec une bibliothèque, un espace de lecture, un autre consacré au jazz, et proposant à la suite petit déjeuner, déjeuner, "happy hours" entre 18 et 20 heures, puis dîner ou collation jusque tard dans la nuit. Le décor de l'ancienne brasserie, entièrement remodelé, avait conservé une demi-mezzanine en retrait. Tout s'annonçait donc pour le mieux, et une première visite, à l'ouverture, nous avait incité à revenir. Las ! Vive déception causée principalement par une « salade de haricots verts croquants et foie gras ». Croquants et aqueux, à la consistance bien connue de légumes surgelés. Comment s'y prendre pour donner à un produit frais une telle raideur, une telle absence de goût ? Car on n'ose imaginer, bien entendu, que lesdits haricots verts puissent venir du froid, comme dans une cantine. Alors, quand bien même la salade gourmande au saumon mariné et queues de crevettes roses, le poisson cartonneux et les crevettes décorées depuis longtemps auraient pu passer inaperçus, ce repas n'appelle qu'un seul qualificatif : exécrable, malgré un service efficace et bon enfant. A la carte, compter 30 €.

4, carrefour de l'Odéon, 75006 Paris ; tél. : 01-43-26-67-76. Ouvert tous les jours jusqu'à 2 heures du matin.

AU COIN DE LA RUE

Un casting d'enfer pour ce nouveau lieu à la mode. Jean Nouvel a conçu l'enveloppe, un ensemble de panneaux de verre escamotables, le sol en inox, les tables également métalliques. Les murs de crépi argenté portent un peu moins la signature de l'architecte, comme les finitions ou le salon de l'étage. Peu importe, on a ici la volonté de casser les rythmes, les usages, même si la musique à dominante hip-hop rappelle que l'on est dans un lieu branché. Un lieu destiné aussi à ceux qui ont l'œil fixé à tout moment sur les cours des Bourses du monde entier, avec un réseau et des écrans plats des plus sophistiqués. La cuisine du jeune Stéphane, épaulé par Roland Magne, consultant, n'a pas ces audaces. Elle tire néanmoins son épingle du jeu avec quelques clins d'œil (hamburger de pain d'épices et foie gras, spaghettis à l'ail et basilic) et plats classiques (filet de bœuf, ailerons de volaille à la crème de fenouil). Menu poisson : 28 € ; menu gigot : 25 €. A la carte, compter 35 €.

10, rue de Castellane, 75008 Paris ; tél. : 01-44-71-06-12. Fermé le samedi midi et le dimanche soir. Brunch le dimanche.

GASTRONOMIE
Publicités

Les Diners Lyriques
Bel Canto
Diner Lyrique (menu-carte 50 €)
Le service est effectué par des chanteurs d'opéra (Coprini, Rezzo, Jamer, Baryton - Pianiste)
Airs de Mozart - Méhul - Puccini - Bizet - Rossini etc...
Réservations : 01 42 78 30 18
Site : www.belcantodiner.com - info@belcantodiner.com
63, rue de la Tombe Issus - Paris XIV
72, quai de l'Hotel de ville - Paris IV

PARIS 9^e
TY-COZ 01.48.78.42.95 et 34.61 - climatisé
PLATEAU DE FRUITS DE MER
POISSONS - CRUSTACES
"Menu de la mer" le soir
35, rue St Georges - Fermé dim et lun.

PARIS 17^e
Le Sésame Café
à 2 pas de l'Arc de Triomphe
RESTAURANT DE NUIT - BAR CLUB - DISCOTHEQUE
Spécialités marocaines dans un palais oriental des mille et une nuits
24, rue de Tilsitt - Rés. : 01 56 68 97 03
Service jusqu'à 4h du mat. F. dim. et lundi

Chaque lundi avec
Le Monde
DATÉ MARDI
retrouvez
LE MONDE
ECONOMIE

Chaque jeudi avec
Le Monde
DATÉ VENDREDI
retrouvez
LE MONDE
DES LIVRES

Restaurant de Haute Mer
le bar à huîtres
"le menu Saint-Jacques" 34 € 223,03 €
Toujours les Huîtres élevées à l'Île d'Oléron
MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse @ Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN : 33, Rue St Jacques @ St Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais @ Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarahuîtres.com

Retrouvez chaque semaine la rubrique
"GASTRONOMIE",
renseignements :
01.42.17.39.63
Fax : 01.42.17.39.24

AUJOURD'HUI

Pluies faibles sur l'est

MERCREDI 16 JANVIER
Lever du soleil à Paris : 8 h 37
Coucher du soleil à Paris : 17 h 37

De belles éclaircies reviennent dès le matin sur l'ouest. Il faudra encore se méfier des phénomènes glissants sur l'est en début de matinée, avec de la pluie et des températures encore proches de 0 °C.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Les nuages et les éclaircies alterneront le matin, puis le ciel deviendra très nuageux l'après-midi. Les températures maximales avoisineront 8 à 11 °C.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. De belles éclaircies reviennent en matinée, puis les nuages et les éclaircies alterneront. Il fera 6 à 8 °C l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Il neigera faiblement le matin, avec des risques locaux de verglas. L'après-midi, le temps restera maussade avec des pluies faibles parfois mêlées à de la neige. Le thermomètre marquera 1 à 4 °C l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Sur Poitou-Charentes, les nuages et les éclaircies alterneront. Ailleurs, les pluies faibles du matin laisseront place à des éclaircies en cours d'après-midi. Le ciel restera très nuageux près des Pyrénées, avec un peu de neige sur le relief. Il fera 8 à 10 °C l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Sur le Limousin, belles éclaircies dès le matin. Ailleurs, le ciel restera couvert avec quelques pluies éparses et un peu de neige sur les Alpes au-dessus de 600 m. Les températures maximales avoisineront 2 à 5 °C.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Sur le Languedoc-Roussillon et la Provence, le ciel sera peu nuageux. Ailleurs, le ciel sera très nuageux, sauf en Corse. Les températures maximales avoisineront 8 à 12 °C. Mistral et tramontane souffleront fort.

16 JAN. 2002 PRÉVISIONS

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; *: neige.

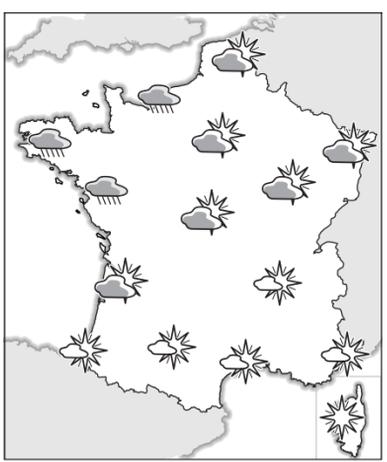
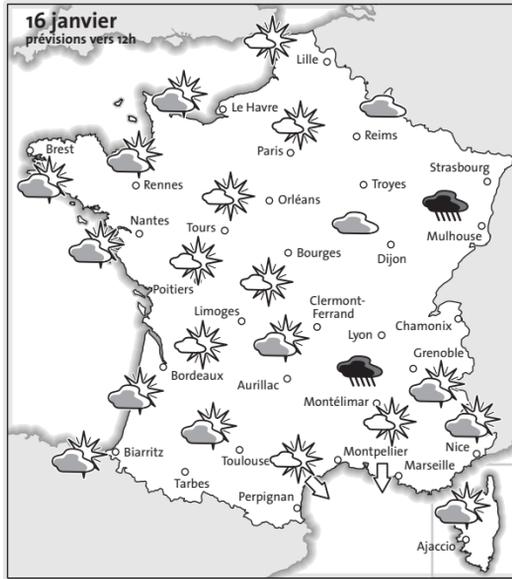
FRANCE MÉTROPOLITAINE		
Madrid		-2/9 S
Ajaccio	1/11 N	Milan -8/6 S
Biarritz	5/10 N	Moscou -3/1 C
Bordeaux	4/10 N	Munich -8/-3 C
Bourges	1/7 N	Naples 2/9 S
Brest	4/11 N	Oslo -5/-4 S
Caen	1/8 N	Palma de M. 5/11 S
Cherbourg	0/9 N	Prague -9/-4 S
Clermont-F.	0/4 C	Rome -2/9 S
Dijon	-2/3 C	Séville 6/15 S
Grenoble	-5/3 N	Sofia -10/-6 C
Lille	2/6 N	St-Petersb. -2/0 C
Limoges	0/5 N	Stockholm 0/2 C
Lyon	0/3 C	Ténériffe 16/19 S
Marseille	1/8 S	Varsovie -6/-3 S
Nancy	-2/1 C	Venise -3/5 S
Nantes	2/10 N	Vienne -8/-3 S
Nice	4/10 N	
Paris	1/7 N	
Pau	4/9 N	
Perpignan	6/10 S	
Rennes	1/9 N	
St-Etienne	0/4 C	
Strasbourg	-3/1 C	
Toulouse	3/8 N	
Tours	0/7 N	

AMÉRIQUES		
Brasilia		20/23 P
Buenos Aires		17/26 S
Caracas		23/29 S
Chicago		-3/1 P
Lima		19/23 S
Los Angeles		8/12 S
Mexico		5/20 S
Montréal		-8/-3 C
New York		2/6 S
San Francisco		23/27 P
Santiago Ch.		7/11 S
Toronto		14/26 P
Washington DC		6/15 S

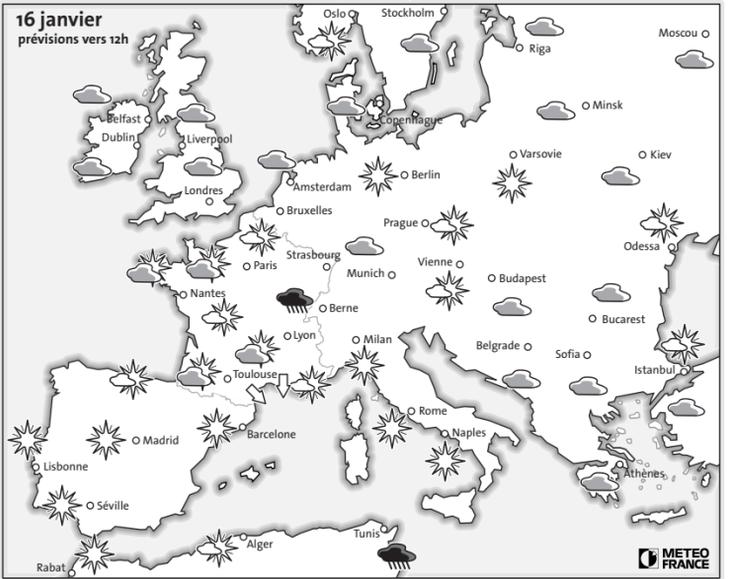
AFRIQUE		
Alger		19/25 S
Dakar		21/28 P
Kinshasa		10/17 S
Le Caire		9/18 S
Nairobi		17/22 C
Pretoria		20/32 S
Rabat		9/17 S
Tunis		7/14 P

EUROPE		
Amsterdam	2/4 C	
Athènes	6/12 C	
Barcelone	3/10 S	
Belfast	6/10 C	
Belgrade	-6/-2 C	
Berlin	-5/0 S	
Berne	-5/1 C	
Bruxelles	1/3 C	
Bucarest	-10/-4 C	
Budapest	-8/-3 C	
Copenhague	-3/2 C	
Dublin	6/10 C	
Francfort	-3/2 C	
Genève	-3/0 C	
Helsinki	-3/1 C	
Istanbul	3/6 S	
Kiev	-8/-4 C	
Lisbonne	8/12 S	
Liverpool	5/10 C	
Londres	3/9 C	
Luxembourg	-2/9 S	

ASIE-OcéANIE		
Bangkok		22/34 S
Beyrouth		19/30 S
Bombay		27/28 S
Djakarta		18/25 S
Dubai		18/28 S
Hanoi		18/24 C
Hongkong		11/16 S
Jérusalem		10/20 S
New Delhi		-5/4 S
Pékin		0/5 P
Séoul		25/30 C
Singapour		17/20 C
Sydney		10/14 P
Tokyo		-4/1 C



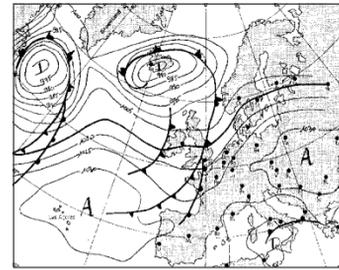
PRÉVISIONS POUR LE 17 JANVIER



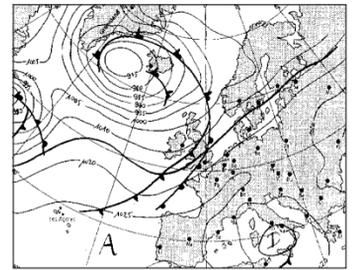
faire du ciel le plus bel endroit de la terre

AIR FRANCE

Le 17 janvier
La façade ouest et le nord du pays sont gagnés par la pluie. Seuls le pourtour méditerranéen et les Alpes échapperont aux nuages. Les températures maximales avoisineront 4 à 8 °C au nord et 9 à 12 °C au sud.



SITUATION LE 15 JANVIER À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 17 JANVIER À 0 HEURE TU

Seniors au volant : quand s'arrêter de conduire ?

PRATIQUE
Tous les mardis datés mercredi, des conseils utiles

L'ÂGE DIMINUE l'acuité visuelle et auditive, et l'arthrose altère la mobilité cervicale, rendant la conduite dangereuse. Mais, paradoxalement, plus on vieillit et plus on a besoin de sa voiture pour échapper à l'isolement et préserver son autonomie. D'autant qu'il n'est pas toujours facile d'accéder aux transports en commun (métro, autobus, train) lorsqu'on a du mal à marcher.

Il est difficile de déterminer à quel moment il est souhaitable de renoncer à la conduite. En effet, on vit actuellement plus longtemps et en meilleure santé que par le passé. Une enquête de la Cofremca, réalisée à la demande de la Prévention routière et de la Fédération française des sociétés

d'assurances (FFSA), a montré l'apparition d'une nouvelle catégorie, celle des « seniors » (à partir de 67 ans), qui relègue l'âge du début de la vieillesse entre 72 ans et 85 ans. D'autre part, la France est un des rares pays européens où il n'y a aucune obligation de passer des tests médicaux ou un examen de conduite pour valider son permis, comme c'est le cas à partir de 70 ans en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Italie, de 71 ans au Portugal.

Il serait injuste de programmer l'arrêt de la conduite uniquement en fonction de l'âge, dans la mesure où il y a en la matière une grande inégalité : certaines personnes ont conservé toutes leurs facultés à 70 ans, alors que d'autres ont développé bien plus tôt des affections invalidantes. Les deux tiers des retraités possèdent une voiture, souvent neuve, et ils se déplacent de plus en plus : selon la FFSA, les seniors sont passés en

cinq ans de moins de 1 000 à plus de 12 000 kilomètres par an, ce qui pourrait augmenter le risque d'accidents, évalué par l'OCDE à 12,7 % pour les personnes de plus de 65 ans (contre 9,2 % pour les autres conducteurs). Leurs accidents sont typés : collisions par l'arrière en raison de freinages trop tardifs aux croisements et intersections, lors de tourne-à-gauche, de changements de file ou de direction non signalés ou d'entrées sur l'autoroute.

Certains signes doivent alerter : baisse de l'acuité visuelle, surtout la nuit (à 60 ans on a besoin de quatre fois plus de lumière qu'à 20 ans, pour voir de loin), temps de réaction accru et hésitation lorsqu'on aborde une manœuvre complexe ou lorsqu'on se trouve sur un itinéraire inconnu, somnolence provoquée par certains médicaments. Il ne faut pas hésiter à aborder le sujet avec son médecin. En effet, rares sont les praticiens qui

osent tirer la sonnette d'alarme, de peur de perdre leur patient. Quant aux assureurs, ils n'incluent aucune réserve liée à l'âge dans les contrats, car ils craignent le départ des clients vers la concurrence.

SOLUTIONS DE REMPLACEMENT

Pour ne pas être obligé de cesser brutalement de conduire lorsque survient l'accident, la Prévention routière conseille dans sa brochure *Seniors au volant* (www.preventionroutiere.asso.fr) de s'arrêter progressivement : éviter de conduire la nuit, par mauvais temps, en périodes de grands départs sur des itinéraires chargés et réduire les étapes. On peut aussi prendre quelques leçons de conduite pour remettre à jour ses connaissances ou effectuer un stage (payant, de 76 € à 153 €).

Mais que se passera-t-il lorsqu'il faudra s'arrêter de conduire ? Les réticences sont dues au fait qu'il n'y a guère de solutions de rempla-

cement. Lorsqu'elles existent, les expériences de transport à la demande (TAD) utilisant des taxis collectifs ou des minibus se heurtent à de nombreux obstacles : difficultés d'adaptation aux besoins des usagers (horaires, fréquence, système de réservation, organisation des itinéraires), conflits avec les taxis qui redoutent la concurrence, absence de rentabilité.

Des initiatives d'envergure subventionnées par les collectivités locales parviennent cependant à fonctionner : Abrysie Bus à Orléans qui équilibre ses comptes avec 80 000 utilisateurs par an et Service de transport à la demande dans le Rhône, déficitaire avec 1 800 voyageurs par an. Elles consistent à acheminer les usagers de leur domicile ou d'un point de rencontre vers des lignes de transport régulières. D'autres services, de dimensions plus restreintes, ont été créés par des associations ou par la Mutualité sociale agricole.

Ils recourent à des chauffeurs bénévoles, eux-mêmes jeunes retraités : par exemple, dans la Manche (Transport Solidarité, réservé aux personnes de revenus modestes), dans le Finistère (Solidarité Transports Loisirs à Arzano). Les tarifs (environ 0,26 € le km), au départ du domicile de l'accompagnateur, mettent le prix de la course de 3 € à 12 €, selon la distance parcourue. Mais ces expériences restent marginales.

Pourtant, le transport à la demande peut avoir du succès, comme aux Pays-Bas, où 3,6 millions de personnes empruntent le « Treintaxi ». Il faudrait donc que les pouvoirs publics y réfléchissent, car le nombre de seniors ne cessera d'augmenter. Selon l'OCDE, la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans en France sera de 17 % en 2010 et atteindra 29,4 % en 2040.

Michaëla Bobasch

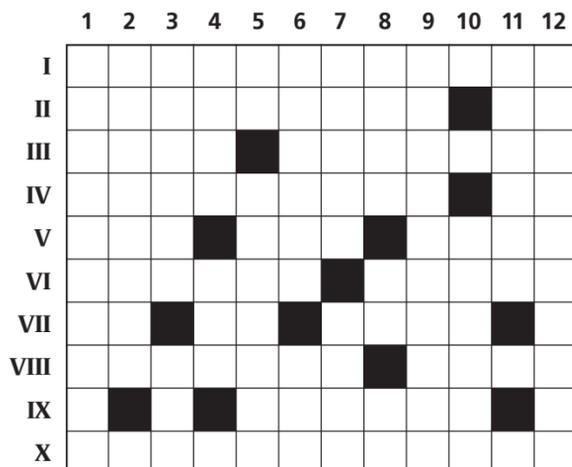
MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 014

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

SCRABBLE

N° 260



HORIZONTALEMENT

I. Son bloc est maintenant rangé, depuis qu'elle est passée au traitement. - II. Eruption imprévue qui ne fera qu'une seule victime. Né dans l'Altaï. - III. Ouverture en surface. N'est plus en cour aujourd'hui. - IV. Facilite la prise et le maintien au pouvoir. Dans les forces américaines. - V. Pour une prise de contrôle. Manifestation sonore après coup. Pièces rapportées. - VI. Déployèrent leur gorge. Abon-

dantes et serrées. - VII. Pour aller droit sur la planche. Dans le fond. Bâtitteur espagnol venu des Flandres. - VIII. Usant à la longue. Ses tubes ont toujours du succès. - IX. Particulièrement attachante. - X. Sciences ou escroquerie, ça marche à la baguette.

VERTICALEMENT

1. A le soutien des verts pour apporter son soutien. - 2. Un militaire qu'il ne faut pas pren-

dre au sérieux. - 3. Va à la selle. Cordes du Proche-Orient. - 4. Fais l'innocent. Une fin hollywoodienne. - 5. Prises en bloc. Avec elle seule, vous n'irez pas très loin. - 6. Donnait du temps aux choses. Centre touristique en Serbie. - 7. Arrose Soissons avant de finir dans l'Oise. Ses affaires ont une importance pour tous. - 8. Quand la rupture fait du bruit. En haut de l'échelle. Dans la manche. - 9. Fait son trou. - 10. Qui se débrouilleront pour arriver à leur fin. - 11. Dure dans le temps. - 12. Suit en toutes circonstances.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 013

Horizontalement

I. Propres-à-rien. - II. Oubli. Presto. - III. Lisette. Hi. - IV. Inénarrables. - V. Tari. Implore. - VI. Veine. Anet. - VII. Charge. Pig. - VIII. Ain. Résumé. - IX. Recrées. Eur (rue) - X. Dressé. Actes.

Verticalement

1. Politicard. - 2. Ruina. Hier. - 3. Observance. - 4. Plénier. Rs. - 5. Rita. Ignés. - 6. Trine. Ee. - 7. Sperme. Ré. - 8. Ar. Ap. Pesa. - 9. Remblais. - 10. Is. Longuet. - 11. Ethéré. Mue. - 12. Noisetiers.

Ça fait un bail

1. Tirage : C E I M N S U.

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres (sa définition : constituants de mucus).

b) Avec ce même tirage, trouvez six mots de huit lettres en le complétant avec six lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) A A E L M N S : trouvez un sept-lettres qui signifie (végétal) inhibé par les sécrétions d'une autre plante. Ce tirage s'appuie, entre autres, sur quatre voyelles. Trouvez ces quatre huit-lettres.

Solutions dans Le Monde du 23 janvier.

Solutions du problème paru dans Le Monde du 9 janvier.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.



a) PIETINEE, 11 C, 70.

b) REBOISE, K 6, 90, faisant PIETINEES - REBOISEE, E 5, 70 - BOISERIE, D 5, 72 - SOBRIETE, F 5, 64.

c) PILEUX, D 10, 54 - PLEXUS,

L 4, 56, en collante sous REBOISE - DUPLEXES, E 5, 90.

d) LANCINER - INFERNAL - TRIENNAL.

Michel Charlemagne

A 73 ans, Jeanne Moreau incarne Duras devant la caméra de Josée Dayan. Dans un entretien au « Monde », l'actrice évoque sa rencontre avec la romancière de « L'Amant »

Et Marguerite devint Jeanne

Comment votre chemin a-t-il croisé celui de Marguerite Duras ?

C'est très simple. Je suis rentrée de Venise, où nous avions présenté *Les Amants* avec Louis Malle. Ma vie changeait totalement. C'était la fin d'un film très important pour moi. Je déménageais, Louis Malle et moi partagions jusqu'alors le même endroit. Au dernier moment, j'ai accepté une pièce de Félicien Marceau, *La Bonne Soupe*, avec Marie Bell, que nous avons jouée au Gymnase. Et j'ai été très frappée par un livre, *Les Petits Chevaux de Tarquinia*. J'ai eu envie de rencontrer l'auteur, pour savoir si les droits en étaient libres, mais j'aurais pu demander à mon agent de le faire pour moi. J'avais envie de rencontrer cet auteur femme qui avait cette approche particulière, intime, des élan amoureux. J'avais besoin de rencontrer quelqu'un qui m'aiderait à dédramatiser l'état de douleur que je traversais en le dramatisant dans une œuvre littéraire.

Seule la voix de Marguerite Duras pouvait vous l'apporter ?

La sienne, et celle d'Ingmar Bergman, avec qui j'entretenais une correspondance à l'époque. Mais Ingmar Bergman était loin et je m'étais sentie, oui, accompagnée en lisant *Les Petits Chevaux*... J'ai rencontré Marguerite Duras chez elle. J'étais très impressionnée d'aller rue Saint-Benoît. J'ai été surprise, il y avait du monde, surtout des hommes. Robert Antelme, René-Louis Des Forêts, Dionys Mascolo et un autre homme qui était dans la vie de Marguerite. Tous ces hommes discutaient dans la grande pièce. Vous êtes allé chez elle ? Ce n'était

pas un très grand appartement. Et puis il y avait la cuisine, et là, il y avait une machine à écrire. Je suis allée chercher à manger pour tout le monde. Il y avait une charcuterie-traiteur à côté de chez Lipp, et je ne jouais pas ce soir-là. De là est née cette relation. On se voyait plusieurs fois par semaine. Elle est venue chez moi, dans le Midi, elle a très bien connu mon père. Avant que j'aie ma maison, on allait dans l'appartement des Queneau au-dessus du Gorille à Saint-Tropez. Et puis il y a eu *Moderato cantabile*.

Vous pensiez que les livres de Marguerite Duras recelaient de quoi faire des films ?

Pour moi c'était clair comme de l'eau de roche. A cause de cette interpénétration de l'état intérieur et de la description extérieure, et cette résurgence constante de son passé, cette vision déformante qu'elle pouvait exprimer d'une façon aussi claire, « *comme si tout les fleuves du monde étaient le Mékong* ». Et d'arriver à mettre en forme dramatiquement un état intérieur des plus banals : on aime on est aimé, on n'aime plus on se sépare, ça arrive à tout le monde, et c'en est désolant.

Vous avez été dirigée par Marguerite Duras pour *Nathalie Granger*.

Oui, ça a été très bref. On était tous ensemble, on se retrouvait, on tournait, c'était délicieux. Il y avait Marguerite si précise, si autoritaire, riieuse.

Ensuite, vous vous êtes éloignés l'une de l'autre ?

Oui, j'ai fait d'autres films, elle a continué à tourner, il s'est constitué une équipe autour d'elle, et

puis Marguerite était une militante, ce que je ne suis pas.

Vous auriez aimé travailler plus avec elle ?

Je ne suis pas comme ça. Les choses arrivent parce qu'elles doivent arriver. Ma vie était pleine, la sienne aussi. Je n'ai jamais été une actrice en attente. Et déjà sa vie était différente, elle vivait avec Yann Andréa, et je ne les ai jamais vus. J'ai vu une fois une photo dans un journal où il était dit qu'elle portait des chaussettes en cachemire que je lui avais données.

Quand le livre de Yann Andréa sort...

Il n'était pas sorti, c'est Florence Malraux qui me l'a donné à lire avant la parution. J'ai été prise comme si j'entrais dans un roman dont elle était l'héroïne : ce garçon qui arrive comme ça, et qui ne repart plus. Je trouvais ça tellement fou, comme la matrice de toutes les femmes qui avaient traversé son œuvre. Yann Andréa savait que j'avais lu son livre, nous nous sommes rencontrés, ici, chez moi, justement. Il a dit : « *Ce serait bien si on lisait tous les deux* ». Après avoir travaillé, on a fait une lecture devant des amis. Rentrée chez moi, le soir, je me suis dit : « *Ce serait bien si on faisait un film, ce serait beau* ». Je connais Josée Dayan depuis trois ans. Ça a été une rencontre très importante pour moi. C'était une période de ma vie où j'étais plus étale, calme. Cette folle énergie m'a donné une impulsion. Je lui en ai parlé, j'en ai parlé aussi à Yann, qui n'avait rien vu d'elle. Je les ai fait se rencontrer et ils se sont entendus, il a donné son accord à Josée Dayan, elle a trouvé un producteur. Ce film



Jeanne Moreau : « La concession, ça a été les lunettes et le gilet. »

ne ressemble pas à ce que fait Josée Dayan à la télévision... Heureusement.

Comment saviez-vous que c'était possible ?

A cause de cet attachement, de ce respect qu'elle a pour les acteurs et les actrices. Je me suis dit : « *Elle doit sûrement pouvoir sentir ça* ». C'est quelqu'un de très sensible, l'entente avec Yann a été immédiate. Mais ça a certainement été un grand dépassement pour elle.

Vous vous sentiez une responsabilité particulière vis-à-vis de votre personnage ?

Pas plus que quand j'ai tourné *Eva*. Simplement, je crois que j'ai fait des progrès avec le temps. Une comédienne, c'est le canal qui transmet des choses qui lui sont connues, et, beaucoup plus intéressant, ce qui lui est inconnu. C'est comme si, au fil des années, il y a un amenuisement de la pellicule entre le réel et l'irrationnel. C'est très aisé à traverser. Il n'y a pas besoin de creuser des kilomètres et ce qui sort peut vous être complètement étranger. Il y a des moments où je me sentais habitée.

Et vous ne vérifiez jamais auprès de Yann Andréa ?

Non. Si. Mais ça me plaisait, un

« *Maintenant que j'y réfléchis, je lui trouve une affinité avec tous les personnages qui comptent que j'ai interprétés au cinéma* »

peu comme les enfants qui demandent : « *Alors, qu'est-ce qu'elle disait ?* » J'ai travaillé avec une jeune femme, Mimi Lempicka, pour les costumes. Elle adorait ses genoux et ses jambes, Marguerite, elle tirait sur sa petite jupe. Moi, j'ai des pantalons tout le temps. La concession, ça a été les lunettes et le gilet. Maintenant que j'y réfléchis, je lui trouve une affinité avec tous les personnages qui comptent que j'ai interprétés au cinéma. Même cette espèce de folle de *La Baie des anges*, même cette femme perdue du film de Fassbinder, c'est très étrange.

Ce n'est pas la cruauté qui manque dans ce film.

Quand on accepte d'ouvrir la porte à ce jeune homme, qu'on lui dit il est trop tard, il y a la chambre de mon fils, vous pouvez rester, c'est très risqué. C'est très risqué d'aimer. D'ailleurs, alors qu'à ce moment de sa vie elle ne boit plus, elle lui demande d'apporter une bouteille de vin pour se donner du courage.

Comme les poilus dans la tranchée...

Oui, c'est vrai, mon père me racontait ça, on leur donnait du vin avec du bromure.

Est-ce qu'il y a quelque chose de spécifique dans le fait d'accomplir les gestes de l'écrivain à l'écran ?

Bien sûr, c'est très important. Quand on a la folie des livres comme je l'ai depuis la petite enfance, on donne de l'importance au chemin qu'a emprunté le livre avant d'arriver à moi lectrice. Dire un texte, c'est très proche de l'écriture. Vous oubliez tout, vous ne faites que lire. C'est un travail cruel contre soi-même.

Propos recueillis par Thomas Sotinel

Cet amour-là, de Josée Dayan • L'évocation troublante d'un être et d'un sentiment extrêmes

Au bal des sorcières

CERTAINS FILMS, bons ou mauvais, arrivent tous seuls, s'offrent aux regards sans autre appareil qu'eux-mêmes. D'autres s'avancent précédés de réputation, de questions, d'a priori, de rumeurs. C'est évidemment le cas de celui-ci, devant lequel s'interposent d'emblée trois figures aussi impressionnantes que différentes, trois femmes célèbres, chacune accompagnée de son cortège d'idées préconçues : Marguerite Duras, non pas l'auteur du *Ravissement de Lol V. Stein* – celle-là est tout entière dans ses livres et dans ses films – mais la figure, l'icône comme on dit à présent, de la femme-écrivain, de l'intellectuelle, de la joueuse de mots dont les humoristes et les démagogues ont pu parodier les tics ; Jeanne Moreau, plus seulement la vedette de cinéma mais une sorte de reine de l'écran, majestueuse et distante ; Josée Dayan, devenue, de *Comte de Monte Cristo* en *Misérables*, la papesse de la fiction télé prestigieuse et culturelle. Avec, perdu entre ces statues, deux garçons qui s'appellent Yann – un dans la vie, qui a vécu seize ans avec Duras et écrit le livre *Cet amour-là* (Pauvert), l'autre sur l'écran, interprété par Aymeric Demarigny.

Le voici, dès la première image. Est-ce un jeune homme, un jeune comédien ? Non, c'est, lui aussi, une icône – celle de l'adolescent romantique vêtu de blanc, mis en valeur par le vent et la contre-plongée, citation clin d'œil de *Mort à Venise* – mais, heureusement, *Cet amour-là* ne pourrait en aucun cas s'appeler *Mort à Trouville*. Le jeune homme arrive à Cabourg ; il a rendez-vous, dans la chambre 27 de l'Hotel des Roches noires. Elle lui a dit de monter, d'amener du vin rouge acheté dans la meilleure épicerie du lieu. Rendez-vous avec qui ? L'icône de Duras ou l'icône de Moreau ? Les deux, c'est-à-dire ni l'une ni l'autre. Et voilà que toutes les préventions s'effondrent ; non que le film invente un chemin inattendu, à l'écart de tout ce qui lui faisait cortège, mais parce qu'il en fait le cœur même de son drame. Il y a sur l'écran, au sens original de ces deux mots, un monstre hybride. Ce monstre naît peu à peu sous nos yeux (et à nos oreilles : les mots, bien sûr, mais la voix tout autant) de l'hybridation de deux autres monstres : Duras, Moreau.

Et c'est sidérant, émouvant, spectaculaire. Folie pour folie, intelligence pour intelligence, démesure pour démesure. Dureté, volonté

de possession, égocentrisme absolu, philosophie à deux ronds, arrogance, terreur tapie tout près. Duras – pas l'écrivain, le personnage Duras – est une mine de postures, de mots à l'emporte-pièce, de traits étincelants et de moments indignes, une silhouette, un phrase, une lyre à faire ses gammes pour cent actrices douées. Mais Moreau ne joue pas Duras, elle joue Moreau. Elle a les bagues de l'autre, les foulards de l'autre, les lunettes de l'autre, mais elle est là, elle. C'est sa voix, son visage. Jeanne Moreau, dont on avait pu regretter qu'elle soit devenue, depuis une décennie, une sorte de notable du cinéma français, une figure officielle, bazarde toute prévention et fonce.

RENCONTRE FÉCONDE

Ainsi apparaît « l'autre », celle du film seulement, bouleversante, détestable, géniale, qui peu à peu émerge de ce croisement d'elles deux. Et la troisième, Josée Dayan ? Josée Dayan fait que cela arrive. Pas une faute, dans une première heure comme saisie par l'énormité de ce qui se passe. Mais le frisson né de la justesse de la situation : la rencontre violente, sensuelle et féconde entre l'actrice

et le personnage est de même nature que celle que raconte le film, entre Yann, que Duras nomma Andréa, et celle que jamais il ne nomma par son prénom ni ne tutoya : pas la femme née Marguerite Donnadieu, mais une héroïne. Duras et l'alcool, Duras et l'hôpital, Duras qui va mourir. Vastes sujets, graves et traités avec soin, mais qui pourtant semblent faibles au regard de l'étrange magie accomplie, durant la première heure, par trois sorcières coalisées.

Jean-Michel Frodon

Film français de Josée Dayan. Avec Jeanne Moreau, Aymeric Demarigny. (1 h 40.)

Paroles d'images et notes amoureuses



BIBLIOGRAPHIE
Deux livres sur Duras et le cinéma

DEUX LIVRES parus en 2001 reviennent sur la relation entre Marguerite Duras et le cinéma. Tous deux sont signés Dominique Noguez. *La Couleur des mots* reprend le texte des entretiens que Noguez a réalisés en 1983 pour ce qui demeure une entreprise pionnière de la pensée du cinéma avec les outils audiovisuels. L'édition de huit de ses films en cassettes vidéo s'accompagne en effet de quatre grands entretiens menés par Noguez sur son travail de cinéaste.

Cet ensemble préfigure le meilleur usage contemporain qu'on puisse espérer du DVD, celui d'une pensée réflexive en contact avec le corps même des œuvres. Noguez interroge Duras en connaisseur des lettres comme des images pour suggérer autant qu'expliquer comment celle qui aura à ce point incarné l'acte d'écrire est aussi une formidable cinéaste. Précis, attentif aux sonorances comme aux ombres, son interlocuteur aide à organiser ce verbe qui jamais ne se mesura.

Dans *Duras, Marguerite*, on apprend que Duras avait conçu le

projet de publier ces mêmes entretiens, en supprimant les questions de son interlocuteur. C'est l'un des innombrables traits qui composent les notes en forme de Journal consacré aux relations de Noguez avec « l'Edith Piaf de la littérature », de 1975 à une visite sur sa tombe, le 2 juillet 2000. Carnets tendres et lucides, où Noguez égratigne les travers de son amie pour mieux dire combien il aime celle qui a écrit au moins deux « *parmi les plus grands romans du siècle* ». Croquis chaleureux et impitoyables de son entourage, et une série de brefs chapitres qui explicitent le style de Duras écrivain.

Outre *Les Yeux verts*, indispensable recueil des textes inspirés à Duras par le cinéma (Cahiers du cinéma), et la publication de ses scénarios, l'ensemble réuni par Dominique Noguez offre l'approche la plus lumineuse de la relation de Duras au cinéma. En attendant qu'ait lieu un jour la très nécessaire réédition des cassettes, en DVD cette fois.

J.-M. F.

★ *La Couleur des mots, entretiens avec Dominique Noguez*, éd. Benoît Jacob, 247 p., 13,72 € ; *Duras, Marguerite*, de Dominique Noguez, éd. Flammarion, 242 p., 18,29 €.

HORS CHAMP

Le Doux Amour des hommes, de Jean-Paul Civeyrac • Une radioscopie contemporaine des affects, réalisée avec grâce et sensualité, qui se rattache ouvertement à une tradition littéraire du cinéma français.

Un dandy contemporain à la recherche des sentiments perdus

ÇA COMMENCE dans la pénombre d'une scène intime et murmurée. Un couple vient de faire l'amour ou, peut être, vient-il de s'éveiller. Les mots qui s'échangent ont alors l'importance de ce qui n'est pas perçu comme important. C'est un moment où le langage se donne comme justification unique de relier deux êtres sans qu'ils soient, pour cela, dupes de la signification de ce qui s'énonce.

Ce sont les moments les plus vrais. Lorsque la jeune femme, penchée sur l'homme allongé, demande à celui-ci de « lui dire quelque chose de gentil », qu'il lui répond qu'il l'aime et qu'elle demande qu'il lui dise quelque chose de « mieux », le film de Jean-Paul Civeyrac aura, en quelques secondes, posé les bases de sa raison d'être et de son sujet : l'existence et la réalité des sentiments, les actions des individus comme déterminées par une idée contemporaine de l'amour qui ne serait plus qu'une chimère détachée de la vérité et de la justification authentique des actes.

Si l'on peut trouver quelque chose de mieux à dire que « je t'aime », c'est que ces mots, sans doute à force d'avoir été trop prononcés, ont été dévalorisés. *Le Doux Amour des hommes* est le récit d'une quête des sentiments perdus et d'une volonté de les retrouver à tout prix. Le personnage central du film, Raoul, est un jeune homme qui a surestimé le poids des mots par rapport à celui de sentiments, sans doute à force de s'en servir – on apprendra qu'il

est écrivain et qu'il vient de publier un recueil de poèmes. Passant de femme en femme, vivant dans une semi-oisiveté qui le fait hanter les bars branchés autour d'un vague projet de revue avec quelques amis, il s'étonne d'une froideur qu'il ressent comme une incapacité à aimer. Il rencontre Jeanne, une jeune femme libre, indépendante, insaisissable, vit quelques jours de bonheur avec elle. Elle disparaît et il apprend sa mort.

L'a-t-il aimé restera la question qu'il devra pour toujours se poser. Le film de Jean-Paul Civeyrac est comme une radioscopie contempo-

raïne des affects, à partir du questionnement inquiet de son personnage, tourmenté par l'idée d'une éventuelle impuissance affective. La mort de Jeanne, en ajoutant un fait tragique dans la frivolité et le cynisme ambiants, souligne le principe formel sur lequel repose le film : le choc de sensations hétérogènes. Avec sa voix off, son refus du naturalisme publicitaire et sociologique, son usage de dialogues très écrits, *Le Doux Amour des hommes* se rattache ouvertement à une tradition littéraire du cinéma français qui a donné des œuvres importantes. Mais à cette tentative d'une

construction préméditée et savante des comportements se lie une sensualité extraordinaire, la beauté concrète et visible d'une organisation plastique de l'espace et des corps qui s'y meuvent.

L'écran large est un format d'image abstrait qui contrarie l'impression d'une proximité déterminée par une stricte contemporanéité des lieux et des individus filmés. Ici, le réalisme des espaces familiers (les bistrotts de Paris, les chambres sous les toits) s'y trouve presque enchanté, projeté par le souffle d'une grande forme lyrique qui n'aurait aucun scrupule à s'affir-

mer. On ne s'étonnera pas ainsi que Jean-Paul Civeyrac ait montré à sa chef-opératrice, Céline Bozon, quelques grands mélodrames hollywoodiens en couleur des années 1950 signés Vincente Minnelli ou Douglas Sirk pour expliciter ce qu'il cherchait. Le cinéaste affectionne les longs plans suivant souplement les personnages, accompagnant avec fluidité leurs déplacements, jouant d'une opposition entre les horizontales et les verticales, jusque dans les scènes d'amour dont on cherche en vain depuis quand le cinéma français en avait proposé d'aussi sensuelles.

Car dans l'expression de cette angoisse ressentie devant un désert des passions, il s'affirme une sorte de mélancolie d'autant plus efficace qu'elle niera se désigner comme telle. *Le Doux Amour des hommes* se veut une adaptation libre de l'œuvre de Jean de Tinan, écrivain fin de siècle, étoile filante de la littérature (il est mort à 23 ans en 1898).

Comment désigner la façon dont la mise en scène, la direction d'acteurs, la précision magique des situations, la beauté picturale et sans ostentation du cadre, décrivent ces états d'âme d'un dandy contemporain. Comment qualifier cette alchimie si particulière ? Il y a un mot pour cela : la grâce.

Jean-François Rauger

Film français de Jean-Paul Civeyrac. Avec Renaud Bécart, Claire Perot, Serge Bozon. (1 h 20.)

J.-F. R.

PROFIL HÉRITIER DE TRUFFAUT ET D'EUSTACHE

Dès son premier film, on a invoqué les noms de Bresson et de Pasolini. Il s'en amuse aujourd'hui, il avoue en avoir été d'abord inquiet tout autant qu'agacé. D'aussi prestigieux parrainages, sans être tout à fait abusifs, ne sont d'ailleurs pas ceux dont se réclamerait en priorité Jean-Paul Civeyrac : si on le pousse à jouer au jeu des filiations, il se verrait davan-

tage en héritier de Truffaut et d'Eustache, en petit-fils putatif de Renoir. Cet ancien étudiant en philo, né le soir de Noël 1964 à Firminy (Loire), est entré en cinéma en suivant l'étoile de la Femis, la grande école du cinéma. Il l'a retrouvée à présent, puisqu'il dirige le département réalisation. Civeyrac affirme garder le souvenir d'avoir fait partie d'une promotion idéale de l'école, d'avoir parti-

cipé à un moment d'effervescence artistique et intellectuelle particulièrement et unique, aux côtés, notamment, d'autres futurs cinéastes comme Yves Caumont, Hélène Angel, Laetitia Masson, Orso Miret. Il sort diplômé de l'école en 1991, avec un film de fin d'études, *La Vie selon Luc*, qui sera sélectionné à Cannes en compétition court métrage.

Remarqué par le producteur Philippe Martin, il se voit proposer un scénario tiré d'un fait divers. Ce qui au départ devait être un court métrage devient un long. *Ni d'Eve ni d'Adam* est sélectionné au Festival de Venise en 1997. Le film est bien accueilli, parfois trop. En tout cas, ces éloges aident le réalisateur à obtenir l'avance sur recettes pour son prochain film, qui aurait dû être *Le Doux*

Amour des hommes. La production s'avérant plus onéreuse que prévu, il réalise à toute allure et à peu de frais, en vidéo, deux films, *Les Solitaires*, en 1999, puis *Fantômes*, l'année suivante. Le premier a été distribué, le second, qui vient d'obtenir le grand prix au Festival de Belfort 2001, sortira en salles le 27 février 2002. Désormais en mesure de reprendre le projet du *Doux amour des hommes*, Jean-Paul Civeyrac modifie le scénario, y intègre des éléments tirés de l'œuvre de Jean de Tinan, qu'il a découvert entre-temps, et plus spécialement du livre, qui date de 1897, *Penses-tu réussir ? ou les diverses amours de mon ami Raoul de Vallonges*.

LA LÉGENDE A DÉSORMAIS PRIS VIE.

LE SEIGNEUR DES ANNEAUX
LA COMMUNAUTÉ DE L'ANNEAU

FRGB

CANAL+

METROPOLITAN
FILMEXPORT

www.lesigneurdesanneaux.com

Le Seigneur des Anneaux, les personnages, les noms et les lieux, TM The Saul Zaentz Co.,
d/b/a Tolkien Enterprises, Ltd., sous licence New Line Productions, Inc.NEW LINE CINEMA
NEW LINE PRODUCTIONSMUSIC
HIT MUSIC only!

La Route, de Darejan Omirbaev • Dans son quatrième film, le chef de file de la nouvelle vague kazakh narre la dérive d'un jeune cinéaste dans un désert borné par trois figures féminines

Un élégiaque road movie des steppes

AVIS aux abonnés du road movie : les nouvelles coordonnées du genre ne se trouvent plus aux Etats-Unis mais au Kazakhstan, avec la steppe pour décor principal et le russe comme langue vernaculaire. Succédant ainsi à la récente sortie du somptueux *Highway*, de Sergueï Dvortsevoï, voici venir, avec *La Route*, le quatrième long métrage (après *Kairat* en 1992, *Kardiogramma* en 1995 et *Tueur à gages* en 1998) de Darejan Omirbaev, figure de proue de la nouvelle vague kazakh.

L'histoire est simple et d'un style épuré, mais infiniment subtile, complexe et suggestive pour peu qu'on se laisse prendre à la dérive qu'elle nous propose. La séquence d'ouverture – agencée en quelques plans courts et muets – fixe, depuis l'intérieur d'un appartement, ce qui pourrait être le début d'un songe : un rideau, un Esquimaux en porcelaine, un enfant qui dort, une horloge, un homme qui dort, un couloir vide, puis une femme, très belle, qui écrit dans le petit matin, et dont la voix off brise bientôt le silence pour lancer, précisément sous l'empire d'un rêve, le récit.

Celui-ci, désorienté par un montage non linéaire qui raccorde



Le cinéaste Amir (Djamshed Usmonov), alter ego de Darejan Omirbaev dans « La Route ».

davantage au cours élégiaque et sensuel des sentiments (scènes oniriques, retours en arrière...) qu'aux conventions dramaturgiques, met essentiellement aux prises le héros de ce film, un cinéaste nommé Amir, avec trois femmes. La première, une brune à la finesse de porcelaine, éblouissante comme le matin qui la révèle, est son épouse légitime et la mère de son enfant. Il faut peu de choses à Omirbaev – un croi-

sement de regards, un bref et acerbe échange de paroles, une tentation charnelle d'Amir à l'égard de l'affrôlée monteuse de son film – pour suggérer que l'ennui a déjà planté ses griffes sur le jeune couple. La deuxième, qu'on ne verra jamais sinon pour en faire le deuil, est la mère d'Amir, dont la nouvelle de la mort imminente lui arrive par courrier et lance, en même temps que le mouvement du film, la lon-

gue fuite du héros dans la steppe jusqu'à son village natal. La troisième, rencontrée en chemin au détour d'une auberge isolée, est aussi blonde que sa femme est brune et incarne, sous des traits slavissimes d'où rayonne un indéfinissable mélange d'angélisme et de vulgarité, ce que l'on suppose être l'image du fruit défendu pour tout bon père de famille kazakh.

LA POURSUITE DE CHIMÈRES

A l'instar du traitement cavalier qu'il fait subir à la narration, Darejan Omirbaev inscrit la linéarité du parcours de son héros dans un triangle de figures féminines qui en limite singulièrement l'horizon. Comme si l'étendue infinie de la steppe, apparemment ouverte à l'inextinguible désir de la parcourir, se trouvait en réalité bornée par cette géométrie à la fois charnelle et spirituelle, qui fait rebondir le héros comme une balle entre les trois côtés désespérément fermés de l'enfance, de l'amour et de la mort.

Aussi bien, l'enchantement des chimères poursuivies par les hommes et l'ironie cruelle de leur désappointement, sont-ils, sous la lumière changeante et frémissante de la steppe, les plus fidèles compagnons de route d'Amir. Qu'il s'agisse d'une programmation cauchemardesque (le projectionniste chargé de projeter le film d'Amir passe à la place un film de karaté apprécié par le public), d'un rendez-vous manqué avec une éclatante jeune femme en robe jaune brodée de papillons roses, ou des somptueuses réminiscences de l'enfance qui affleurent devant la dépouille de la mère, tout ici nous parle à bas bruit, sous le signe mélancolique de la persistance et de la dépossession, de l'action du temps sur le destin des hommes.

Jacques Mandelbaum

Film kazakh de Darejan Omirbaev. Avec Djamshed Usmonov, Saoule Toktibaeva, Ainour Tourgambaeva, Magjane Omirbaev, Valéria Gouliaéva. (1 h 25.)

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

TROIS QUESTIONS À... DAREJAN OMIRBAEV

1 **Considérez-vous que ce nouveau film constitue une rupture par rapport à votre œuvre antérieure, *Kairat*, *Cardiogramme* et *Le Tueur* ?**

Non, c'est *Le Tueur* qui était à part : le seul à ne pas être autobiographique. J'ai fait le cauchemar qui arrive au personnage de *La Route*, le village où il va est celui où j'ai réellement grandi, etc. J'ai retrouvé avec ce film l'évocation de mes propres souvenirs, mais aussi ma manière de travailler, qui repose d'abord sur l'écriture d'un scénario. Même si le film a l'air d'aller au hasard, tout est prévu. Comme je suis assez craintif, je préfère ne m'engager sur une route que muni d'une carte. Mais j'aime que le film terminé soit ouvert. J'essaie de créer un monde

où chacun peut ensuite entrer et voir ou faire ce qui lui plaît.

2 **Pourquoi avoir choisi comme acteur principal et alter ego le réalisateur tadjik Djamshed Usmonov ?**

L'important à mes yeux était que l'acteur soit lui-même un artiste, cela aurait pu être un musicien ou un peintre. J'ai rencontré Djamshed chez notre producteur commun, Joël Farges. Physiquement, comme il a une ascendance chinoise, il ressemble à un Kazakh, mais il ne parle pas la langue. Du coup, il parle russe en ville ; à la campagne, il se tait. Nous avons eu des rapports parfois difficiles hors du tournage, mais sur le plateau, nous nous comprenons très bien. Ensuite, il m'a proposé un

rôle dans le film qu'il tourne en ce moment au Tadjikistan.

3 **Qu'en est-il du cinéma kazakh, qui a connu une brève embellie après l'effondrement de l'Union soviétique ?**

La situation s'est effondrée, elle est pire que jamais. On produit un film par an. Pourtant, la situation économique du pays s'améliore. J'espère qu'avec le nouveau ministre de la culture qui vient d'être nommé et la nouvelle direction du Studio d'Alma Ata le cinéma pourra en profiter. En attendant, je vais essayer de faire sortir mon film dans mon pays. C'est essentiel pour moi.

Le Franc-tireur, de Jean-Max Causse et Roger Taverner • Premier film avec Philippe Léotard en tête d'affiche, ces aventures dans le Vercors, sont restées inédites depuis 28 ans

Les rêves interdits d'une génération

QU'EST-CE que c'est que ça ? Un cours d'histoire filmé consacré au maquis du Vercors ? Un film de vacances de Philippe Léotard adolescent ? Un essai brechtien ? Un peu tout ça, mais bien davantage. Sorti du passé du cinéma français, ce film enseveli sans avoir vécu jaillit comme un beau diable d'on ne sait d'abord quelle boîte. Dans les paysages splendides, les tribulations du tout jeune et tout aussi splendide Léotard contraint de se mêler à un groupe de résistants sans vouloir adhérer à leur cause, et fuyant à travers la montagne devant les SS, sont une sorte d'ovni de cinéma, qui recè-

le des trésors inattendus. La beauté des images, qui ne tient pas qu'à la splendeur des paysages, est la première à apparaître. Mais aussi le côté joueur de cette épopée d'une escouade de combattants et de civils tentant d'échapper à leurs poursuivants sur fond de grand drame historique. Et la remise en question des simplismes et manichéismes qui deviendront l'histoire officielle de la Résistance. A ces enjeux romanesques et politiques s'ajoute la mise en œuvre d'une distanciation dans le jeu des acteurs et la manière frontale, théâtralisée, de les filmer qui contribue à suggérer ce recul critique, sans que le film ne cesse de glorifier la présence physique des humains et de la nature.

Tout cela serait déjà fort bien. Mais il se dévoile peu à peu que Jean-Max Causse (qui sera ensuite avec son compère Jean-Marie Rodon le fondateur des salles Action à Paris) et son acolyte d'alors ont accompli à l'époque un acte exceptionnel, dont il est difficile de trouver d'autres exemples. Au cours

de l'été 1972, ils ont enregistré le rêve d'une génération. Il serait plus juste de dire : d'une génération de garçons. *Le Franc-tireur* invente en effet la fusion de trois sources majeures d'un imaginaire collectif, déterminantes pour une époque : la Résistance ; le cinéma d'aventures américain ; la nouvelle vague et mai 68. Le film est l'exact, très honnête (naïveté comprise) et très joyeux condensé de cela – jusqu'à l'irruption d'Estella Blain, improbable payanne en cuissardes de skai, magnifique et hilarant fantôme masturbatoire.

UN SENS ÉPIQUE

Grâce à un exceptionnel concours d'opiniâtreté, de croyance et de chance, Causse et Taverner ont réussi à porter à l'écran ce triple horizon. Avec des bouts de ficelle et l'infini du ciel, leur évocation de la Résistance rappelle la pratique encore récente et déjà légendaire d'une forme d'héroïsme où s'est joué l'honneur des pères. Mais il s'agit simultanément de retrouver

le sens épique tel qu'il se décline désormais dans les westerns et les films de guerre hollywoodiens classiques : John Ford, Raoul Walsh et Anthony Mann sont les véritables stratèges des mouvements de la petite troupe errant entre plateaux et éboulis, et *La Patrouille perdue* ou *Aventure en Birmanie* fournissent la carte de leur crapahutage avec un plein sac de symbolique sur le dos.

La mise en jeu des codes narratifs et la mise en doute des récits officiels au cours des années 1960 complètent les sources de ce film très riche, quand bien même il ne se départ jamais d'une simplicité adolescente. Et, comparé à ce qui arrivera bientôt dans le cinéma, c'est ce premier degré, cette absence de roublardise, de maniérisme, de surcharge érudite ou de cynisme revenu de toutes les aventures qui fait le charme intact, voire augmenté, du *Franc-tireur*. Il est d'autant plus troublant que, alors que depuis cette époque tout et n'importe quoi est sorti sur nos écrans, les rêves de cette génération se seront trouvés interdits pendant 30 ans. La vision du film montre qu'ils sont loin de n'être plus qu'une curiosité pour archéologues des mentalités.

J.-M. F.

Film français de Jean-Max Causse et Roger Taverner. Avec Philippe Léotard, Roger Lumont, Roger Riffart, Robert Dadies, Serge Lahssen, Maurice Travail, Estella Blain. (1 h 12.)

Bandits

INSPIRÉ de *Butch Cassidy et le Kid*, de George Roy Hill, *Bandits* reprend le thème des cambrioleurs de banques (Bruce Willis et Billy Bob Thornton) qui tombent amoureux de la même femme (Cate Blanchett). Soucieux d'associer romantisme et cinéma d'action, comme dans le film de George Roy Hill, dont il est la bien pâle copie, *Bandits* verse dans la parodie sans jamais parvenir à bâtir des personnages crédibles. Les interprétations volontairement distancées des comédiens, d'ordinaire très bons, contribuent à entretenir le désintérêt croissant du spectateur.

S. Bd
Film américain de Barry Levinson. Avec Bruce Willis, Billy Bob Thornton, Cate Blanchett. (2 h 02.)

Cœurs perdus en Atlantide

CŒURS PERDUS... provoque très vite l'impression d'être tombé dans une faille de l'espace-temps qui conduit non pas à l'an 1960, date théorique de ce conte surnaturel, mais à la dégénérescence de la mode rétro née avec *American Graffiti*, morte dans les années 1980 avec des films comme *Footloose* ou *Stand By Me*. Les vélos profilés par Raymond Loewy peuvent briller de tous leurs chromes, cette histoire d'amitié entre un préadolescent et un télépathe persécuté (Anthony Hopkins) se traîne de plans communs en cadrages éprouvés.

T. S.
Film américain de Scott Hicks. Avec Anthony Hopkins, Hope Davis. (1 h 40.)

Compte à rebours mortel

TOURNÉ en janvier 1999, *Compte à rebours mortel* n'arrive qu'aujourd'hui sur nos écrans, malgré la présence de Sylvester Stallone. Depuis que la cote de l'acteur s'est effondrée, ses films ne bénéficient plus que de sorties techniques. Cette fois, il joue un flic déprimé depuis qu'un meurtrier en série a tué sa petite amie. Il cherche secours dans un centre spécialisé dans la remise à flot des flics perturbés. Et là, il retrouve le meurtrier de sa petite amie. Cette présence inattendue cache plusieurs absences : de dialogues, remplacés par des grognements, et surtout de mise en scène, réduite à quelques effets de grand-écran.

S. Bd
Film américain de Jim Gillespie. Avec Sylvester Stallone, Tom Berenger, Charles S. Dutton. (1 h 36.)

En territoire ennemi



C'EST UN FILM du temps où les Américains se cherchaient des ennemis à la méchanceté proportionnelle à leur infinie gentillesse. On y voit un pilote de l'aéronavale (Owen Wilson) abattu par les forces de l'entité serbe de Bosnie et privé de secours par la bureaucratie de l'OTAN (incarnée par Joaquim de Almeida), jusqu'à ce qu'un amiral courageux (Gene Hackman) décide de passer outre. Tourné moderne (caméra à l'épaule, plans quasi subliminaux), *En territoire*

ennemi est également un bel exemple de synergie de groupe puisque c'est la chaîne Skynews qui sert de deux ex machina dans cette production Fox (deux sociétés du groupe Murdoch). Une fois de plus Hollywood donne la priorité à l'action (de Newscorp, qui cotait 31,36 dollars, le 11 janvier).

T. S.
Film américain de John Moore. Avec Owen Wilson et Gene Hackman. (1 h 40.)

13 Fantômes

13 FANTÔMES est le remake d'un film de William Castle réalisé en 1960. Une famille ayant hérité d'une maison hantée doit affronter quelques spectres. Le réalisateur, qui était un roi du gadget et du marketing, avait tourné les scènes d'apparition en relief, les spectateurs étant conviés à mettre des lunettes spéciales dans ces moments-là. Cette nouvelle version n'aura même pas l'excuse de la candeur manifestée par son pourtant déjà anodin modèle d'origine.

De longues déambulations hystériques dans les couloirs d'un décor truqué, ponctuées d'apparitions récurrentes de créatures diverses constitue le seul moteur dramatique du film et c'est interminable. Le cinéaste à beau ainsi accumuler, cris et visions d'horreurs numériques, on s'ennuie ferme.

J.-F. R.
Film américain de Steve Beck. Avec Tony Shaloub, Shannon Elizabeth, Embeth Davidtz. (1 h 31.)

LES MEILLEURES ENTRÉES EN FRANCE

	Nombre de semaines d'exploitation	Nombre d'entrées *	Nombre d'écrans	Evolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie	
1	Spy Game	1	446 068	517	446 068	
2	Le Seigneur des anneaux	4	445 277	818	▼ - 58 %	5 559 803
3	Harry Potter à l'école...	6	318 221	825	▼ - 68 %	8 326 251
4	Les Autres	3	183 241	428	▼ - 41 %	979 504
5	Le Peuple migrateur	5	165 095	553	▼ - 42 %	1 948 373
6	Tanguy	8	129 193	410	▼ - 48 %	3 624 570
7	Les Rois mages	5	115 074	488	▼ - 62 %	2 094 932
8	Laissez-passer	1	102 945	240		102 945
9	Se souvenir des belles choses	1	85 304	140		85 304
10	Atlantide, l'empire perdu	7	77 351	546	▼ - 79 %	4 131 074

Les lendemains de fête sont douloureux, sauf pour la dynastie blonde de *Spy Game* sans que l'on puisse déjà établir qui de grand-père Redford et de Pitt le jeune a attiré les foules. Par ailleurs, les menus de fête, balais et anneaux, ont perdu de leur attrait avec des chutes de fréquentation spectaculaires. Plus bas dans le classement *The Navigators*, de Ken Loach, et *Mulholland Drive*, de David Lynch, se tiennent avec beaucoup plus de dignité. En deuxième position, la chronique ferroviaire de Loach totalise désormais 116 000 entrées pendant que les mystères de Hollywood selon Lynch, quinzième de la liste, s'approche des 600 000 spectateurs. Des deux débutants de la semaine, outre *Spy Game*, l'un a un teint de rutabaga. Les résultats décevants de *Laissez-passer*, de Bertrand Tavernier, peuvent s'expliquer en partie par la durée du film, presque trois heures, qui réduit le nombre de séances quotidiennes. En revanche, le premier film de Zabou Breitman, *Se souvenir des belles choses*, réalise une excellente moyenne par copie : 609 spectateurs.

Source : Ecran total

* Période du mercredi 9 janvier au dimanche 13 janvier inclus

LE GOLEM

texte et mise en scène
Jacques Kraemer

DU 18 JANVIER
AU 17 FÉVRIER



Cartoucherie
75012 Paris

01 43 28 36 36

Ecoutez...
et entrez dans
La Légende !

NOSTALGIE

La Légende

Retrouvez toutes les fréquences sur 3615 NOSTALGIE ou au 08 36 68 05 05... nostalgie.fr

Festival Pépites artistiques israéliennes



PARIS Le Festival du cinéma israélien de Paris, qui en est à sa deuxième édition, s'est donné pour mission de montrer des films israéliens et palestiniens inédits en France. La programmation très disparate du festival, composée de rétrospectives (à l'actrice et réalisatrice Michal Bat-Adam ; à Amos Gitai), d'inédits récents ou plus anciens, et de documentaires, témoigne des difficultés d'un cinéma israélien, limité à son marché local, très réduit, et dont la production n'excède pas la dizaine de films par an. La présentation en ouverture du festival de *Desperado Square* de Beni Torati, qui ressemble à une version en hébreu de *Cinéma Paradiso* de Giuseppe Tornatore, illustre à merveille les impasses artistiques dans lesquelles peut se fourvoyer le cinéma israélien, souvent vampirisé par la télévision. *Desperado*

Square ressemble formellement à une sitcom, un recours au théâtre filmé est d'autant plus paradoxal que le film est consacré au cinéma. En pleine recomposition, le cinéma israélien a bénéficié en juillet 2000 d'une loi d'aide votée par le Parlement. Grâce à la contribution des chaînes privées, l'industrie cinématographique a vu ses aides tripler, pour un montant d'environ 24,4 millions d'euros. Les effets de cette politique ont commencé à se faire sentir avec la présentation au dernier Festival de Cannes, en sélection officielle, dans la section Un certain regard, de *Mariage tardif* de Dover Kosashvili. Parmi les différentes sections qui composent le festival du film israélien, outre celles consacrées à Michal Bat-Adam et à l'homosexualité dans la société israélienne (avec la projection de *Grâce stupéfiante* d'Amos Guttman) c'est celle baptisée « Visions de la paix » qui retient le plus l'attention. En raison de la qualité des films proposés mais aussi à cause du contexte politique israélien, de la guerre, dont on n'entrevoit pour l'instant pas le règlement politique, une réalité que plusieurs films laissent apercevoir, que ce soit par le biais du documentaire ou par d'étranges fables politiques. *Made in Israel* (2001) d'Anat Assoulin est un essai de politique-fiction fascinant par son sujet – l'extradition du dernier criminel nazi vivant en Syrie vers Israël au moment où les deux Etats viennent de conclure un

accord – mais maladroit dans son exécution. Bien plus intéressant est *Avanti popolo* (1986) de Raffi Bukai. Il est étonnant que la réputation de ce film n'ait jamais dépassé les limites du territoire israélien. Inspiré d'un fait de guerre authentique, *Avanti popolo* raconte, sur un mode emprunté à la comédie italienne (le film rend explicitement hommage à *La Marche sur Rome* de Dino Risi), l'odyssée de deux réservistes égyptiens qui se perdent dans le désert du Sinaï, une heure après le cessez-le-feu mettant fin à la guerre entre Israël et l'Égypte en 1967. Organisé comme une traversée du désert à l'envers (comme les Hébreux, les Égyptiens tentent de retrouver leur chemin dans le Sinaï), *Avanti popolo* adopte un point de vue antimilitariste avec une rare finesse. La rencontre entre les deux réservistes et une patrouille israélienne, les uns démobilisés par la défaite, et les autres rendus ivres par la victoire semble anticiper la perspective d'une paix prochaine rendue seulement possible par la lassitude des deux camps. A la fois absurde et tragique, ancré dans la réalité historique et onirique, *Avanti popolo* est l'exemple même d'un cinéma israélien qui reste à découvrir.

Samuel Blumenfeld

Festival du cinéma israélien. Du 16 au 22 janvier.
Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, 75017 Paris.
M° Place-Clichy. Tél. : 01.53.42.40.20.
Photo : « Desperado Square », de Beni Torati. Crédit : D.R.

Cinéma

PARIS
Darejan Omirbaev

A l'occasion de la sortie de *La Route*, le quatrième long métrage du Kazakh Darejan Omirbaev, la société de distribution Cinéma Public Films a l'excellente idée de faire redécouvrir ses deux premiers films, *Kairat* (1992) et *Kardiogramma* (1995). Récompensés dans divers festivals internationaux et encensés par la critique, ces œuvres à la beauté épurée, signées d'un admirateur inconditionnel de Robert Bresson, ont permis à Darejan Omirbaev de devenir la figure de proue d'une nouvelle vague kazakh encore peu connue en France. Un cinéma et un auteur à redécouvrir de toute urgence.

Le Quartier latin, 9, rue Champollion, Paris-5^e, M° Odéon, Cluny. Tél. : 01-43-26-84-65. A partir du 16 janvier.

Comment
fabrique-t-on
une loi ?

Sous l'égide de Laurent Roth, ciné-citoyen, le passionnant ciné-club du 11^e arrondissement propose comme nouveau thème de réflexion le travail législatif. Au programme, un film de la réalisatrice Esti, *La Chasse à l'Assemblée nationale*, qui décrit de façon circonstanciée l'adoption

d'une loi sur la chasse sous la forme d'une comédie pédagogique, ainsi qu'un débat qui réunira la réalisatrice, Philippe Joachim, le scénariste du film, ainsi que Hélène Constanty, journaliste à l'hebdomadaire *L'Express* et auteur d'un livre à paraître sur la chasse. Salle Olympe de Gouges, 15, rue Merlin, Paris-11^e, M° Voltaire. Mercredi 16 janvier à 20 h 30.

Rétrospective
Paul Vecchiali

Epris d'une passion pour le cinéma des années 1930, Paul Vecchiali est l'auteur d'une œuvre injustement méconnue, parsemée de titres désuets et fleuris (*Les Roses de la vie*, *Les Jonquilles*, *L'Archipel des amours*, *Le Café des Jules...*). Qu'on ne s'y trompe pas : cet ancien rédacteur aux *Cahiers du cinéma* a réussi à forger, en toute indépendance, des films âpres et intrépides, qui voient avec le cinéma expérimental tout en revisitant les genres classiques (de la comédie au polar, en passant par le mélo et le porno). Entre distance critique et naïveté primitive, Vecchiali passe au crible les affects dans leur relation à l'ordre social, du nommable (la passion amoureuse) à l'innommable (le viol, la pédophilie, le crime...). Cinémathèque française, salle des Grands Boulevards, 42, boulevard de Bonne-Nouvelle, Paris-10^e, M° Bonne-Nouvelle. Tél. : 01-56-26-01-01. Du 16 janvier au 3 février.

AIX-EN-PROVENCE

Jean Vigo,
de l'anarchie
à l'insolence

Autour de l'œuvre poétique et fulgurante de Jean Vigo (*A propos de Nice*, *Zéro de conduite*, *L'Atalante...*), qui constitue l'un des sommets du cinéma français, l'Institut de l'image propose une programmation consacrée au thème de l'anarchie, qui comprendra notamment des films de Jean Renoir, Jean-Luc Godard, Jacques Rozier, René Allio et Alain Tanner. Isabelle Marinone, historienne du cinéma, donnera également une conférence sur les liens entre l'anarchie et le cinéma en France (samedi 19 janvier, 18 h 45) et une table ronde réunissant Luce Vigo, Emile Breton, Nathalie Bourgeois et Bernard Benoliel évoquera l'insolence du cinéma de Vigo, à partir de l'ouvrage collectif *L'Atalante, un film de Jean Vigo*, publié par la Cinémathèque française. Salle Armand-Lunel, Cité du livre, 8-10, rue des Allumettes, Aix-en-Provence. Tél. : 04-42-26-81-82. Du 16 au 29 janvier.

GÉRARDMER
Festival du film
fantastique

Grand rendez-vous des cinéphiles amateurs de frissons en tous genres, Gérardmer offrira à l'occasion de sa neuvième édition, et en présence du président du jury

Norman Jewison, dix longs métrages inédits en compétition, quelques goûteuses avant-premières (*Jimmy Neutron*, de John A. Davis ; *Long Time Dead*, de Marcus Adam ; *Le Sang des innocents*, de Dario Argento...), une rétrospective consacrée, en toute logique, à l'Apocalypse, ainsi qu'une « nuit trash » qui sera présentée par Jean-Pierre Dionnet. Espace Tilleuls, place des Tilleuls, Gérardmer, Tél. : 03-29-60-97-03. Du 16 au 20 janvier.

ANGERS

Premiers plans

En 14 éditions, il s'est créé à Angers une solide institution dédiée au jamais vu. Premiers plans est un festival qui montre des premiers films – longs métrages, films d'école, courts métrages. Il y en aura 60 cette année, avec en plus deux grosses et belles rétrospectives, consacrées à Maurice Pialat (qui devrait faire l'une de ses rares apparitions publiques) et à Aki Kaurismäki. Il faut ajouter trois hommages – au réalisateur espagnol Victor Erice, au compositeur Antoine Duhamel, au producteur Anatole Dauman, des colloques, des lectures de scénario (par Julie Gayet, Denis Podalydès ou Aurélien Recoing, cette année) et un public nombreux et passionné pour avoir une idée de ce festival toujours imprévu. Du 18 au 27 janvier, Centre de Congrès, 33, bd Carnot, 49100 Angers. Tél. : 02-41-37-08-61. www.premiersplans.org

Les Amants du Nil



UNE AQUARELLE couleur d'orgeat, sépia et Jean Sablon, le générique joue à cartes ouvertes le jeu de la nostalgie et de l'exotisme suave. Dans la grande plantation tunisienne que survolent les avions des Alliés qui bientôt libéreront l'Afrique du Nord rêve une jeune fille romantique. Derrière les oliviers coloniaux, au-delà des nuages d'entre lesquels a sauté le beau parachutiste, derrière la barque qu'elle dessine langoureuse-

ment et où git son cadavre, voici une lettre, illisible, adressée à une autre, lettre d'amour à l'en-tête d'un palace du Caire. Et puis quoi encore ? Mais tout le reste ! Arpèges impavides sur une gamme de clichés d'antan.

Un dessin qui s'anime, un évanouissement de marquise d'opérette, et nous serons au bord du Nil en même temps qu'à Sfax, en deux temps trois magies. Le sourire aux lèvres, Eric Heumann s'amuse des archétypes et des conventions, des colonels anglais borgnes et à moustaches, des virils aviateurs en mission très secrète, des intermédiaires olivâtres, interlopes et inspirés par Peter Lorre, des décors colorés par Hergé ou par Golo. Dans son rêve reconstitué en studio, Anne la pied-noir de Tunisie est au Caire pour empêcher le parachutiste de s'envoler vers la mission qui le tuera, dans le palace fourmillent les intrigues et les clin d'œil. Heumann s'amuse, mais jamais ne se moque. Le réalisateur de *Port Djema*, où la fascination de lointains engendrait la tragédie, s'enchantait cette fois d'une féerie de pacotille.

Il y reçoit le renfort indispensable d'Emma de Caunes, qui a la beauté sculptée des vamps de jadis, et cette étincelle actuelle qui suggère qu'elle n'y croit que comme à un jeu, à un rêve précisément – et à tout ce que peut se raconter une jolie jeune femme vêtue d'une splendide robe du soir flottant dans la lumière du désert. Il reçoit par surcroît le véritable cadeau qu'est une Bernadette Lafont en pleine forme, chaloupant de sa propre caricature à des moments d'inquiétude voilée comme soudain sa voix. Ils équilibrent des instants de pur burlesque : qui ne l'aura vue en casque colonial écumant les souks à la recherche de chats momifiés aura raté un des rares moments de se fendre la pipe de ce début d'année.

Tout cela pourrait être charmant et vain, n'était la note mélancolique, et le trouble sur la réalité des regards, des corps et des images que distille le film à dose homéopatique. Il ne s'agit ici ni de colonies ni de guerre, ni d'Égypte ni d'espionnage. Il s'agit d'un état révolu du cinéma et de ce qui l'a remplacé. Au-delà des souriantes invocations, des étreintes de celluloid et des pastiches de série B, le parfum délicat qui émane du film est celui de cette fleur épanouie dans la chaleur dangereuse des vertiges de la représentation, qui se nomme ailleurs la rose pourpre du Caire. **J.-M. F.** Film français d'Eric Heumann. Avec Emma de Caunes, Eric Caravaca, Bernadette Lafont, Jacques Nolot, Murray Head. (1 h 30.)

Life without Death



ON se souvient de la plainte du Capitaine Had-dock dans *Le Crabe aux pinces d'or* qui annonçait, découvrant au comble du désespoir qu'il était perdu en plein désert : « Le pays de la soif ! Le pays

de la soif ! » *Life without Death* est le récit d'une odyssée au pays de la soif. C'est le journal filmé de son auteur, Frank Cole, tenu durant une expérience extrême réalisée en 1989, une traversée du Sahara, d'ouest en est, de l'Atlantique à la mer Rouge, seul, à dos de chameau, soit plus de 7 000 km. Ramené à 1 h 20 de projection, ce périple extraordinaire prend une dimension toute particulière, énoncée par le cinéaste lui-même. Il dit avoir voulu affronter ainsi l'éventualité de la mort, à la suite du décès de son grand-père, évoqué au début du film en quelques plans stylisés et inquiétants. Le voyage, dont Cole retient quelques moments, devient très vite une quête métaphysique : la volonté de se laisser absorber par une nature inhumaine, au risque de se perdre à jamais. Au-delà de l'exploit individuel, la préparation et la marche se transforment en une expérience ascétique, une manière de dompter la solitude avant qu'elle n'écrase le voyageur. L'homme s'égare régulièrement, est trompé par des guides aussi perdus que lui, est arrêté par la police qui le prend pour un espion alors qu'il traverse le Tchad en pleine guerre civile, voit mourir d'épuisement son chameau. Sa détermination à poursuivre son voyage ne faiblit jamais, comme une obsession, comme la preuve, confirmé par le dernier mot du film, de sa propre vie.

Rythmé par la voix off du réalisateur, le film alterne les vues générales d'un paysage desséché et sans limites visibles et les plans posés, comme des bulletins de santé réguliers du cinéaste. Cole montre la lente désagrégation de son corps et les stigmates de son calvaire, enregistre les images d'objets et de bêtes croisés dans l'immensité sableuse : rochers, terre desséchée, carcasses d'animaux, squelettes de chameaux, insectes dévorés par les fourmis, serpents, scorpions, vagues silhouettes humaines dans le lointain, les images décrivent alors un univers fantasmagorique, d'une létaleté et obtuse beauté. Bien plus qu'un simple documentaire sur un formidable exploit sportif, *Life without Death* est le récit d'une extraordinaire et effrayante expérience limite. Dix ans plus tard, Frank Cole tentera à nouveau une traversée du Sahara. Il y perdra la vie, assassiné par des brigands en octobre 2000 au nord du Mali. **J.-F. R.** Film canadien de Franck Cole. (1 h 22.)

Fais-moi des vacances

PRIVÉS de vacances faute de moyens, deux préadolescents d'une cité de la banlieue parisienne, Adama et Lucien font des pieds et des mains pour partir quand même. Ils hantent les agences de voyage, traînent du côté des pistes de décollage de l'aéroport voisin, fantasment sur le décor estival du supermarché. Aux prises avec la grisaille et la violence permanentes de la cité, ils finissent par se planquer dans la caravane du voisin et jouent pour de bon les filles de l'air. La courte et savoureuse escapade qui en résulte permet – sous la forme d'une riche et providentielle Anglaise qui les accueille dans sa maison de campagne – au réalisateur d'insuffler un peu d'air et de rêve à son film, avant de replonger les enfants dans un milieu dont il relève, avec une grande justesse parfois, la misère quotidienne. En dépit de quelques facilités scénaristiques et de la complaisance dont il témoigne trop souvent à l'égard de ses jeunes acteurs, *Fais-moi des vacances* reste un premier long métrage encourageant. **J. M.** Film français de Didier Bivel. Avec Aymen Saidi, Ibrahim Koma, Nabil el Bouhairi, Hiam Abbas. (1 h 26.)

■ *Papillons de nuit*, *The Chateau* : la critique de ces films paraîtra dans une prochaine édition.

Sélection DVD

par Jean-François Rauger

LEO MCCAREY

Elle et Lui



Elle et Lui est le remake en 1957 en Cinémascope et en couleur par Leo McCarey d'un film réalisé par lui en 1939 *Love Affair* avec Charles Boyer et Irene Dunne. Le film

débute comme une comédie sophistiquée teintée d'un burlesque léger pour bifurquer vers le mélodrame. Un homme et une femme (Cary Grant et Deborah Kerr) se rencontrent au cours d'une croisière. Ils proposent de se retrouver six mois plus tard, après avoir mis de l'ordre dans leurs vies. Elle est renversée par une voiture en se rendant au rendez-vous et devient infirme.

Si *Elle et lui* est sans doute un des plus beaux films du cinéma américain ce n'est pourtant pas seulement en raison de la façon dont les genres se mélangent ainsi. C'est parce que s'y déploie dans sa quintessence, le génie d'un cinéaste essentiel, venu du burlesque (c'est le créateur de Laurel et Hardy) et qui en a gardé toute sa vie quelques principes. L'art de McCarey est un art musical et chorégraphique cons-

truit sur le rythme et la dissonance, sur le ballet discret des sentiments. La relation qui relie deux êtres devient une onde intime, une subtile vibration.

On peut regretter l'absence de suppléments sur le DVD à l'exception de quelques photos émouvantes de tournage et de la bande-annonce où l'on voit Leo McCarey discuter avec Cary Grant et Deborah Kerr. Peu importe, la sortie d'*Elle et Lui* en DVD est une bonne nouvelle.

1 DVD couleur, v.f. ou v.o. sous-titrée, 1 h 50, Twentieth Century Fox Home Entertainment.

MARTIN SCORSESE

Les Nerfs à vif

Réalisé en 1991, *Les Nerfs à vif* est un remake d'un film noir de Jack Lee Thompson réalisé en 1962 où l'on voyait un ancien détenu incarné par Robert Mitchum menacer la famille de l'avocat (Gregory Peck) qui avait contribué à son incarcération plusieurs années plus tôt. Prévu à l'origine pour Spielberg, le film sera confié à Martin Scorsese qui y voit l'occasion de s'essayer au film de genre. Au début des années 1990, la mode est aux thrillers horrifiques dans lesquels des psychopathes s'attaquent immanquablement à une

famille modèle américaine. Robert De Niro et Nick Nolte remplacent Mitchum et Peck. Scorsese parvient à tirer de ces contraintes un film terrifiant qui marie la critique sociale virulente, le renversement des valeurs (la bonne famille américaine devient antipathique), une réflexion sur la vérité et la loi, une métaphore du cinéma.

Mal accueilli à sa sortie, *Cape Fear* constitue pourtant la preuve qu'on reconnaît véritablement un auteur dans la commande plutôt que dans le ressassement ostensible de thèmes et de tics. Le coffret contient un second DVD qui propose un documentaire sur la genèse et le tournage du film réalisé par Laurent Bouzereau ainsi que quelques scènes coupées au montage.

2 DVD couleur, v.f. ou v.o. sous-titrée, 2 h 02, Gaumont Columbia Tristar.

MARIO BAVA

La Maison
de l'exorcisme

L'histoire de *La Maison de l'exorcisme* témoigne presque exemplairement des avatars d'un certain cinéma d'exploitation italien soumis aux lois mercantiles d'un marché aléatoire. Le cinéaste Mario Bava réalise en 1972 un conte d'horreur

gothique extrêmement personnel *Lisa et le Diable*.

Devant la difficulté de vendre le film à un distributeur, son producteur Alfred Leone lui demanda d'y ajouter des scènes de possession démoniaque et d'exorcisme pour profiter sans vergogne du succès mondial de *L'Exorciste* de William Friedkin. Bava retrancha des séquences et rajouta, dans une tonalité photographique très différente, les scènes demandées. Le film fut retiré *La Maison de l'exorcisme*. L'histoire d'une famille gouvernée par une aristocrate aveugle (Alida Valli), mère d'un nécrophile qui conserve le cadavre momifié de son épouse à ses côtés, devient le récit fait à un prêtre d'une jeune femme possédée par le démon. Telly Savalas y incarnait un majordome, figure diabolique et manipulatrice.

Telle quelle, l'œuvre de Bava fait l'effet d'un curieux collage mais contient toujours des moments inspirés qui sont la marque du génie (méconnu) du cinéaste. L'horreur et la violence, les perversions sexuelles sont traitées par la mise en scène avec un sens de la poésie morbide sans équivalent dans le cinéma. Regrettons l'absence de suppléments.

1 DVD couleur, v.f. ou v. anglaise sous-titrée, 91 min, Films sans frontières.

Archie Shepp, la révolution en ténor

Parisien à mi-temps, militant radical tout le temps, le saxophoniste américain est l'invité du festival Sons d'hiver, où il se produira le 18 janvier, entouré d'une nouvelle formation

DRÔLE DE RENDEZ-VOUS avec Shepp, mardi 8 janvier, au Petit-Journal Saint-Michel. Cave à l'ancienne, « niou-niou » au programme et dîners fins. Le prince des heures free, le compagnon de John Coltrane, le militant radical, Archie Shepp dans le temple de la tradition « néo-orléanaise ». Archibald « Fire Music » Shepp, au milieu de l'orchestre de Claude Luter. Lauréat au Club des Poètes : « La musique conduit partout. J'enregistre une émission sur Sidney Bechet pour France-Culture. Ils ont choisi le temple de Claude Luter. C'est un bon endroit. » Irait-il jusqu'à jouer ? « Je suis venu avec mon ténor. C'est une chose que je fais rarement. L'idée de faire le bœuf s'est trop banalisée. Il y faut une vraie conviction. » Dans le style ? « Bien sûr. J'aime tout de la musique de Bechet [il prononce Béché, bien sûr, et pas Betchett]. Bechet, c'est la lumière et les fatigues du blues. Grand improvisateur, plus qu'on ne l'a dit, mais la moindre de ses inflexions, phrasé, timbre, tout est gorgé de blues. Encore un peu enfant, je le jouais à la clarinette avec mon père. Mon père, Papa Shepp, comme on disait dans le quartier, était un bon banjoïste. Les types aimaient se faire accompagner par lui. »

Parmi les dîneurs sympathiques du Petit-Journal, Shepp a l'air à sa place. Il prend pas mal de place. Ni corulpen ni immense, il a du corps. Certains sont moins là que d'autres, Shepp est toujours là. Chapeau noir, air boudeur et malicieux, vigilance à tous crins, trois-pièces croisé à rayures, cravate italienne, un délicieux accent en français, il est à lui seul le mélange étonnant de la théorie révolutionnaire et d'une séduction qui irait de soi. « Je suis jazz, c'est ma vie », dit-il en titre dans le film que Franck Cassenti lui a consacré : au fond, poète, comédien de jazz, dramaturge (plus tard, son théâtre surprendra). Il incarne la vérité spectaculaire de la musique africaine-américaine.

Et l'enseignement ? « C'est ma dernière année. Je fais mon cours de performance musicale à l'université du Massachusetts, plus un autre, sur "les concepts révolutionnaires dans la musique africaine-américaine". » En confiance, il s'amuse comme d'un bon tour. Dès que l'ennemi pointe son nez, il redevient redoutable. Liberté de fauve. Aussi ardent dans le débat et la musique, qu'il se donne l'air dandy, la démarche lente de ceux qui ont su que la planète ne vaut pas qu'on se presse. Toujours dans l'humour, la colère ou une feinte d'indifférence sur le monde qu'il surveille. Rue Taine, à l'adresse du studio qu'il occupe

BIOGRAPHIE

► **24 mai 1937**
Naissance à Fort Lauderdale (Floride).

► **1963**
« Peace », premier disque en leader.

► **1975**
Se met au piano et au chant.

► **2001**
« Live in New York ».

de temps en temps, madame la concierge veille au grain, « Monsieur Schweppes, non, monsieur Tchêpe, enfin je ne sais jamais, regardez, j'ai écrit son nom sur un papier, il est dans le sucrier, pour m'en souvenir, c'est au deuxième au fond de la cour. »

LE GÉNIE DU CONTRE-PIED

Pourquoi en revenir au blues ? Il ne lâche pas le morceau. « Parce que c'est l'essence de la musique noire. Parce que les jeunes ne connaissent plus son histoire. L'idéologie de mon pays programme l'amnésie, le désengagement. Cette notion de musique noire n'a rien de racial. Elle est noire, dans ses caractères, ses constituants, mais surtout chez tous ses inventeurs réels. Benny Goodman, Jack Teagarden, les Gershwin, ce sont de grands compositeurs : ils ne sont pas à l'origine. Ils ne le sont pas au point où le sont à jamais Johnny Hodges, Harry Carney, Charlie Parker, Sidney Bechet, Coltrane... C'est la musique la plus pillée et déniée au monde. Pas une fois où Bechet s'agaçait de l'académisme anodin de Summertime (des Gershwin). Lui, en faisait de la musique noire. »

Eric Luter (excellent trompettiste du père), en fin de première partie, l'appelle et le fait venir « en scène » : piste de trois mètres vingt de diamètre sur fond de steaks au poivre.



GILLES COULON / TENDANCE FLOU

Shepp a oublié son cordon. Shepp oublie des trucs et est toujours en retard. Il n'est rigoureux et ponctuel que pour la Révolution. C'est l'essentiel. La cravate italienne, misère, sert de cordon. Très bon orchestre, avec des noms à l'ancienne, « Benny » Vasseur (trombone), « Poumy » Arnaud (batterie), « Lou » Lauprete (piano), la clarinette étincelante de Claude Luter et un soubassophone de grande catégorie, Michel Marcheteau. Petite Fleur, Les Oignons, dommage que la critique paten-tée ne soit pas là, elle a d'autres chats à caresser, c'est ses oignons. Liesse généralisée. Archie n'est pas mécontent. La cravate est fichue. Première ligne d'un Coltrane historique (Ascension, 1965), inventeur de la soul music déchirée par le free (Mama Too Tight, 1966 : Antonin Artaud chez James Brown), infatigable guerrier (Malcolm, Semper Malcolm ; Attica Blues), rhétoricien de la conversation (de Dollar Brand à Max Roach, des tête-à-tête entêtés), il joue ici dans la fraîcheur : tendu en arc, sans micro, uppercuts du pavillon, tube étincelant brandi comme une rame, tranchant et d'une fidélité d'airain.

Peut-être son génie du contre-pied comme arme et charme : « Les choses ont changé. Je préfère jouer dans l'esprit comme ce soir, à jouer dans la perfection. Wynton Marsalis, quand il interprète Jelly Roll Morton, ou Duke

Ellington, c'est techniquement parfait. Mais l'électricité est coupée. Tout est éteint comme à la fin d'un disque. Chez les bons musiciens en vue, c'est ce swing, ce feeling qu'ils ne savent pas retrouver. Evidemment, ils vivent beaucoup mieux, ils prêchent le désengagement, ils fréquentent le pouvoir, c'est bien. Mais, en échange, ce qu'il y avait de doux, de pas forcé, comme dans un bon vin ou un bon whisky, ils l'ont laissé s'évaporer. C'est perdu. Plus facile à trouver dans le rap ou les musiques électroniques. »

On pourrait croire au pessimisme. « Non, le 11 septembre, c'était horrible et comment dire, très prévisible. Mon pays fait partout des choses terribles. Il invente les talibans, il subit les talibans, et après, sans ironie, il lui faut détruire les talibans. Pessimiste, je ne sais pas. J'essaie de survivre en jouant. A Sons d'hiver, je présente un nouveau groupe. Je suis un optimiste en lutte contre sa vérité. Ou plutôt un optimiste qui essaie d'être bien informé. »

Francis Marmande

Archie Shepp Quartet au festival Sons d'hiver, avec Amina Claudine Myers, Cameron Brown et Ronnie Burrage. Théâtre Jean-Vilar, 1, place Jean-Vilar, Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Tél. : 01-55-53-10-60 et 01-46-87-31-31. Le 18 janvier, à 21 heures. De 12,50 € à 20 €.

TÉLÉVISION

Le retour du politique

Finie la récréation. A moins de cent jours de l'élection présidentielle, les politiciens, qui avaient pris l'habitude d'aller se faire chouchouter chez Michel Drucker ou de s'encaniller chez Thierry Ardisson, vont devoir revenir aux choses sérieuses. Les émissions politiques reviennent, et à des horaires de grande écoute. France 3 est la première à oser le prime-time en proposant, mercredi 16 janvier à 20 h 50, « Quand je serai président... », premier numéro d'une série de trois émissions spéciales réalisées en partenariat avec France-info. Le principe de ce nouveau rendez-vous est de mettre face à face, sur un thème donné, candidats et citoyens, sélectionnés en région. Six personnalités politiques, candidats déclarés à la présidentielle ou leurs représentants, ont été conviés à la première : Michèle Alliot-Marie (RPR), François Hollande (PS), Alain Madelin (DL), Robert Hue (PC), Corine Lepage (CAP 21) et Bruno Mégret (MNR). Réunis autour d'Elise Lucet et de Jérôme Cathala, ils répondront en direct aux questions de téléspectateurs strasbourgeois sur le thème de « La sécurité ». Christine Ockrent, qui anime chaque dimanche « France Europe Express » sur la chaîne, arbitra plusieurs face-à-face entre les invités. Pour la deuxième émission, les Toulousains auront l'occasion d'interroger les candidats à la présidentielle sur une question qui les concerne de près : la sécurité industrielle. — S. Ke.

« Quand je serai président... », mercredi 16 janvier, 20 h 50, France 3.

NE PAS MANQUER

► **Les Maternelles**
8 h 45, France 5
Parmi les sujets évoqués ce matin par les invités de Maïtena Biraben : « Comment intégrer les enfants étrangers à l'école ».

► **Pierre et Jean**
12 h 40, CineClassics
Produit en 1943, ce film d'André Cayatte est tiré d'un roman de Maupassant plusieurs fois adapté au cinéma et à la télévision. Une mise en scène à la fois réaliste

et lyrique, Renée Saint-Cyr profondément émouvante.

► **Les Mercredis de l'histoire : Le Fil de la vie**
20 h 45, Arte
Il y a quelques années, des cinéastes, principalement venus de l'Est, commençaient à relire l'histoire par le biais des films amateurs, leur faisant dire ce que les images officielles ne disaient pas. Dans *Le Fil de la vie*, le cinéaste allemand Michael Kuball a rassemblé des centaines de films amateurs venus de différents pays

d'Europe en demandant à leurs auteurs de les commenter. La première partie couvrait les années 1900-1940. La seconde (diffusée aujourd'hui) s'attache à la période 1940-1980.

► **Anne Frank**
20 h 55, TF1
Ce téléfilm américain inédit, en deux épisodes, réalisé par Robert Dornhelm, est tiré d'une biographie d'Anne Frank, jeune juive néerlandaise d'Amsterdam morte en déportation à Bergen-Belsen en 1945, dont le *Journal*, écrit entre 1942 et 1944 alors qu'elle et sa famille se cachaient des nazis dans un grenier, a été traduit dans une soixantaine de langues.

► **Cesaria Evora au Bataclan**
22 heures, Mezzo
Retransmission d'un concert de la chanteuse cap-verdienne donné en 1995 à Paris.

► **Le Fleuve d'or**
22 h 45, Arte
Une femme cherche à se venger de sa filleule, dont elle redoute l'influence sur son mari. Paulo Rocha fait le récit d'un crime en recourant à divers genres de narration. Une très belle tragédie sensorielle.

► **Good As You**
0 h 55, Paris Première
En première diffusion le dimanche à 22 h 45, ce magazine gay, le premier du genre en France, rend compte des multiples aspects de la culture homosexuelle.

LES GENS DU MONDE

► **Pierre Huyghe**, qui a représenté la France à la dernière Biennale de Venise, l'Albanais **Anri Sala**, installé à Paris et également primé à Venise, et **Koo Jeong-a**, né à Séoul et vivant lui aussi à Paris, ont été nommés pour le prix Hugo Boss, qui sera décerné en mai au Musée Guggenheim de New York. Doté de 50 000 dollars (56 683 euros), ce prix récompense un artiste ayant contribué de manière significative au développement de l'art contemporain. Le gagnant aura en outre les honneurs d'une exposition au Guggenheim en 2003. Les autres nommés sont **Francis Alys**, né à Anvers et installé à Mexico, **Olafur Eliasson**, né à Copenhague et installé à Berlin et **Hachiya Kazuhiko**, de Tokyo.

► La fondation d'entreprise du quotidien américain *New York Times* organise du 16 au 19 janvier une vente aux enchères d'œuvres contemporaines, pour lutter « contre le déclin des donations charitables depuis le 11 septembre ». Les philanthropes américains se consacrent en effet désormais principalement aux victimes des attentats, au détriment d'autres causes, l'aide aux pauvres en particulier. De **Ross Bleckner** à **Christopher Wool** en passant par **Louise Bourgeois**, **Sol Lewitt**, **Shirin Neshat** ou **Nam June Paik**, quatorze artistes ont accepté de donner des œuvres qui seront exposées à la galerie Luhring Augustine, dans le quartier de Chelsea.

► **Robert Redford**, qui a fêté ses 64 ans en août, a déclaré au magazine *TV Guide* qu'il avait l'intention de garder ses rides. « Je ne suis pas un adepte du lifting. Je suis ce que je suis. » Et d'ajouter : « Si la chirurgie esthétique est OK pour certaines personnes, néanmoins l'opération risque d'enlever du visage les empreintes de l'âme... C'est comme si on vous avait volé votre corps. »

► **Britney Spears**, **Kylie Minogue**, **Myène Farmer**, **Zazie**, **Mick Jagger**, **Robbie Williams** et **MC Solaar** seront quelques-unes des vedettes présentes aux troisièmes NRJ Awards, organisés, samedi 19 janvier, au Grand Auditorium du Palais des festivals de Cannes par la station de radio.

► La chanteuse **Britney Spears** profitera de sa présence à Cannes pour donner une conférence de presse au Midem sur sa carrière, son récent album et son premier rôle au cinéma dans le film *Crossroads*, de **Tamra Davis**. Par ailleurs, Britney Spears apparaît au second rang dans l'édition 2001 de la liste des dix femmes les plus mal habillées du show business du styliste de mode Mr Blackwell. Elle est suivie notamment de **Juliette Binoche**, **Björk** ou **Cameron Diaz**. La jeune chanteuse américaine, qui a vendu près de 40 millions d'exemplaires de ses deux premiers albums, était auparavant en tête de cette liste créée en 1960.

RADIO

► **Revue de presse**
8 h 35, Europe 1
Du lundi au vendredi, après les rappels des titres de l'actualité à 8 h 30, Michel Grossiord dissèque le contenu des quotidiens et donne la parole à un rédacteur ou à un éditeur pour prolonger une analyse ou apporter des explications complémentaires.

► **Alter ego**
10 heures, France-Inter
Patricia Martin s'intéresse à la place des langues vivantes à l'école primaire en compagnie de Viviane Bouysse, chef du bureau des écoles au ministère de l'éducation nationale.

► **Concert**
20 heures, France-Musiques
Janos Fürst et l'Orchestre national de Lyon, concert enregistré le 6 décembre 2001 à l'Auditorium de Lyon. Au programme, *Variations symphoniques opus 78*, d'Anton Dvorak, *Concerto pour piano et orchestre*, de Philippe Hersant, et *Symphonie numéro 3 en ut mineur, opus 78 avec orgue*, de Camille Saint-Saëns.

► **Surpris par la nuit**
22 h 30, France-Culture
Suite de la programmation consacrée au philosophe Michel Foucault. Thème de la soirée : « Dire l'actualité avec Michel Foucault ». Parmi les invités, Thierry Woetzel, Christian Jambet, André Glucksmann, Frédéric Gros et Michel Senellart.

DOMINIQUE DHOMBRES

Ovules sur catalogue

C'EST UNE PUBLICITÉ apparemment banale dans un journal californien, entre une annonce de voyage et une proposition de garde d'enfants à domicile : « Payez vos études avec vos ovules ! » Des jeunes femmes sont ainsi invitées, tout à fait légalement, à vendre leurs ovules à des couples stériles. Cela leur rapporte 5 000 dollars (5 600 euros). L'âge, la taille, la couleur des yeux, les goûts, le niveau scolaire et même le casier judiciaire de ces jeunes femmes sont soigneusement notés. « Si ceux qui achètent un ovule aiment le piano ou l'art, ils sélectionnent une donneuse qui aime le piano ou l'art », raconte tranquillement la directrice d'une clinique spécialisée de Los Angeles. L'Assemblée nationale commence ce mardi l'examen du projet de loi sur la bioéthique présenté par Elisabeth Guigou. Le magazine « Complément d'enquête » de France 2 montrait, hier soir, ce qui se passe dans certains pays étrangers. Un chercheur américain s'apitoyait sur les scrupules de la législation française, qui interdit ce genre de commerce...

Un « grand bazar de la procréation » s'est fatalement institué. Janine, une Française de 62 ans, est allée en Californie l'an dernier se faire implanter un ovule fécon-

dé avec le sperme de son frère. Que racontera-t-elle le moment venu à l'enfant né de cette étrange façon ? Que penser de ces catalogues énumérant les caractéristiques des ovules et du sperme proposés à l'achat ? A deux pas de l'université de Los Angeles, les étudiants, de préférence grands, blonds, aux yeux bleus, peuvent vendre leur sperme, à raison de 600 dollars (670 euros) pour douze éjaculations. C'est moins bien payé qu'un ovule, mais, comme le note « Complément d'enquête », le prélèvement est « nettement moins désagréable ».

Même si on refuse cette « marchandisation du vivant », il reste d'autres questions, plus ardues. Depuis la création de la brebis Dolly, l'éventualité du clonage reproductif de l'être humain est posée. L'Assemblée nationale va certainement l'interdire solennellement, mais pourrait autoriser les recherches sur les embryons surnuméraires, qui ont été congelés et ne font plus l'objet d'un projet parental. L'idée d'une médecine régénératrice, avec des cellules-souches qui répareraient les tissus endommagés du cœur ou du foie n'est plus une hypothèse hasardeuse. Ce n'est plus un lointain « meilleur des mondes ». Nous y sommes.

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 15 JANVIER

TF1

14.45 Arabesque. Le Pacte de l'écrivain **16.30** Alerte à Malibu La plongée infernale **17.25** Melrose Place Valse hésitation **18.15** Exclusif Magazine **18.50** L'euro ça compte **18.55** Le Bigdil **19.55** Météo **20.00** Journal, Météo.



20.55 Les Bronzés ■ Film. Patrice Leconte. Avec Josiane Balasko, Gérard Jugnot, Marie-Anne Chazel (France, 1978). 7654844 *Portrait burlesque d'un groupe de touristes au Club Méditerranée. La naissance d'une nouvelle génération de comédiens issus du café-théâtre.* **22.40** Le Temps d'un tournage Magazine.

22.45 LE DROIT DE SAVOIR Minceur et obésité : arnaques, révoltes et vérités. Magazine présenté par Charles Villeneuve. 211844 *Documentaire réalisé par Geneviève Rembaux et Jacques Aragones.*

0.05 Exclusif **0.40** Reportages Flics, la grosse déprime **1.05** Trés chasses Chasses sur lapins et faisans **2.00** Histoires naturelles Le chevreuil, monsieur le prince **2.50** Enquêtes à l'italienne **3.45** Histoires naturelles (85 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

16.40 Ouvre les yeux ■ Alejandro Amenabar (France-Espagne, 1997, v.m., 120 min) **CineCinemas 3**
16.50 Le Masque de Dimitrios ■ Jean Negulesco (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 100 min). TCM
17.05 Hôtel terminus : Klaus Barbie, sa vie, son temps ■ Marcel Ophüls (1988, 130 min). Planète
17.35 César et Rosalie ■ Claude Sautet. Avec Yves Montand, Romy Schneider, Isabelle Huppert (France, 1971, 105 min) **Cinétoile**
19.20 Personne ne parlera de nous... ■ Agustín Díaz Yanes (Espagne, 1995, v.o., 100 min) **Cinéstar 2**
20.45 Shoaoh ■ Claude Lanzmann (France, 1985, 285 min) **Planète**
20.45 Les Anges de la nuit ■ Phil Joanou (EU - Can., 1990, 140 min) **13^{ème} Rue**
20.45 Le Portrait de Dorian Gray ■ Albert Lewin (Etats-Unis, 1945, N., 105 min) **CineClassics**
21.00 Guerre et paix ■ King Vidor et Mario Soldati (Italie - Etats-Unis, 1956, 180 min) **Cinétoile**
22.20 Lame de fond ■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1946, N., 115 min). TCM
22.20 Paris, Texas ■ Wim Wenders (Fr. - GB - All., 1984, 140 min) **Cinéfaz**
0.00 Guerre et amour ■ Woody Allen (Etats-Unis, 1975, v.o., 85 min) **Cinétoile**

FRANCE 2

15.00 Un cas pour deux **16.00** Commissaire Lea Sommer **16.50** Un livre **16.55** Des chiffres et des lettres **17.30** Pyramide **18.05** Friends **19.00** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille **20.00** Journal, Météo.



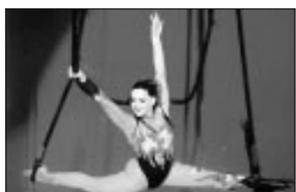
20.50 LE DOUBLE DE MA MOITIÉ ■ Film. Yves Amoureux. Avec Bernard Giraud, Zoubo, Marc Lavoine, Jacky Nercissian (France, 1999) **721202** *Pour se venger de sa femme, un homme utilise la sœur jumelle de celle-ci.* **22.40** Le Temps d'un tournage Magazine.

22.55 Y'A UN DÉBUT À TOUT Présenté par Daniela Lumbroso et Nathalie Corré. Avec Gérard Klein, Kad et Olivier, Franck Dubosc, Arturo Brachetti, Elodie Gossuin, Pierre Bergé, Geneviève de Fontenay. 2764554

0.40 Journal. **1.10** Ciné-club : Week-end à la Havane ■ Film. Walter Lang. Avec Carmen Miranda (EU, 1941, v.o.) **2.25** Chanter la vie **3.45** Journal, Météo **4.05** Pyramide **4.35** Portraits d'artistes contemporains (30 min).

FRANCE 3

16.30 MNK **17.35** A toi l'actu **17.50** C'est pas sorcier **18.15** Un livre, un jour **18.20** Questions pour un champion **18.45** La Santé d'abord **18.50** Le 19-20 de l'Info, Météo, Tout le sport **20.20** C'est mon choix... ce soir.



20.50 9^e FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE DE MASSY Spectacle. Au programme : Daniel Suskow et ses tigres ; les funambules du trio Navas ; Jenny Ruppert et ses ours ; les Viorel à la barre russe ; Sonni Frankello et ses éléphants ; le jongleur Frank Zavatta ; Hans et Vicky Petersen et leurs quatre otaries ; etc. 714912
22.25 Météo **22.30** Soir 3

22.55 UN SINGE EN HIVER ■ Film. Abel Ferrara. Avec Jean Gabin, Jean-Paul Belmondo, Suzanne Flor (Fr., 1961, N.) **509202** *Gabin, Belmondo, le savoir-faire de Verneuil et les dialogues d'Audiard.*

0.35 Libre court : Spécial Festival de Clermont-Ferrand. Sables mouvants Court métrage. Stéphane Gisbert. **1.00** Ombre et lumière Magazine présenté par Philippe Labro. Invitée : Bettina Rheims (35 min).

FRANCE 5 / ARTE

17.05 Le Maître des génies **17.35** 100 % question **18.05** C dans l'air **19.00** Archimède Ampoule ; Paysage ; Aquarium ; Souris folles ; Tuyau ; Puces. **19.45** Arte info, Météo **20.15** La Vie en feuilleton. Secours en montagne.



20.40 TEMA « DE QUOI J'ME MÊLE ! » : Comment les démocraties peuvent-elles se protéger contre le terrorisme ? **20.45** TEMA : la peur au ventre, Israël au quotidien. Documentaire. Andrea Hauner (Allemagne, 2002). 715370
21.30 ET 22.15 TEMA : Débat. **21.55** TEMA : la menace du bioterrorisme. Documentaire. Judith Miller (2001). 3270592

23.00 NE FAIS PAS DE CHICHI ! Téléfilm. Jochen Kuhn. Avec Maximilian Schell, Tonio Arango (Allemagne, 1999). 840825 *Dans une auberge, un peintre peint et repeint toujours la même toile.*

0.25 Insomnia ■ Film. Erik Skjoldbjærg. Avec Stellan Skarsgård, Sverre Anker Ousdal (Norvège, 1998, v.o.) **2.00** L'Aventure humaine. De l'amour à la vie. Documentaire. Lennart Nilsson (Suède, 2000, 60 min).

M6

15.15 Destins croisés Amour maternel **16.05** M6 Music **17.30** Le Pire du Morning **17.55** Largo Winch La tour en otage **18.55** The Sentinel Le transfuge **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Malcolm **20.40** Caméra Café.



20.50 ÇA ME RÉVOLTE ! Spécial enfants. Magazine présenté par Bernard de la Villardière. Première partie : portés disparus ; Fugues ; arnaques et fausses enquêtes. Deuxième partie : jeux mortels entre adolescents ; Maladies rares : la révolte d'une mère incomprise ; Toxicomanie : le combat des mères. 449196

22.45 LA MORT DANS L'ÂME Téléfilm. Bill L. Norton. Avec Tony Danza, Pamela Reed, Ving Rhames (EU, 1994) **2321047** *Un père de famille est soupçonné du meurtre de sa fille aînée.*

0.24 Météo **0.25** Capital Des milliards au noir **2.15** Culture pub Quand la pub perd son latin. Truth : l'audace contre le tabac. **2.40** Fréquenteur Florent Pagny. Magazine **3.30** E = M6 Magazine **3.50** M6 Music.

CANAL+

► En clair jusqu'à 20.44 **18.40** Dieu, le Diable et Bob La solitude des sommets. Série **19.05** Le Journal **19.20** + de cinéma **19.40** + de sport **19.50** Le Zapping **19.55** Les Guignols de l'Info **20.05** Burger Quiz Jeu.



20.45 90 MINUTES Magazine. Au sommaire : Robert Boulin : le suicide était un crime. Œuvres d'art de la République : pillage à tous les étages. Déchets toxiques : les circuits secrets **224318** *Première édition de l'année 2002 de « 90 minutes », le magazine de la cellule enquête de la rédaction de la chaîne cryptée.*

22.40 JUST MARRIED (OU PRESQUE) Film. Garry Marshall. Avec Julia Roberts, Richard Gere (EU, 1999, v.o.) **5935028** *Fait pour renouveler le succès de Pretty Woman. Raté.*

0.30 On fait un beau sourire Film. Anna Di Francisca (It.-Fr.-Gré., 2000, v.o.) **2.00** Stick. Bob a Job **2.05** Football NFL. **4.00** Stick. Nocturne **4.10** Le Géant de la vallée perdue Documentaire. T. Machado (45 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 In vivo. Invité : Edouard Brézin. Bilan de la recherche en physique en 2001. **20.30** Perspectives contemporaines. **22.00** Journal. **22.10** Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. **0.05** Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

18.00 Le Jazz est un roman. **19.05** Le Tour d'écoute. **20.00** Un mardi idéal. **22.00** En attendant la nuit. **23.00** Jazz, suivez le thème. Honeysuckle Rose [2/4].

RADIO CLASSIQUE

18.30 Classique affaires soir. **20.00** Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Dussek, Krommer, Kraus. **22.40** Autour de Mendelssohn. **23.25** Hommage à Olivier Greif. Enregistré en 2001. Par l'Ensemble Musique Oblige : œuvres de Britten, Chostakovitch, Greif. **0.00** Les Nuits de Radio Classique.

MAGAZINES

16.05 Des livres et moi. Invités : Ismaël Kadaré ; Albert Cossery. Paris Première
21.00 Chacun son monde. Invitée : Mimi Mathy. Voyage
21.05 Temps présent. Mircam sur le tarmac. TV 5
22.15 Ça se discute. Rivalité, jalousie, trahison : sommes-nous tous menacés ? TV 5
22.40 Rock Press Club. Le punk. Canal Jimmy
1.00 Open club. Pierre Tchernia. CineClassics

DOCUMENTAIRES

12.40 Mémoire de l'Europe. Politique et défense. Histoire
18.00 L'Histoire de la musique à travers ses instruments. Mezzo
18.00 L'Aventure urbaine de l'éléphant. Nat. Geographic
18.00 Civilisations anciennes. [11/13]. Les Samourais. La Chaîne Histoire
18.35 Evasion. Au pays de Tronçais. Odysée
19.00 Biographie. Stanley et Livingstone. La Chaîne Histoire
19.00 Pilot Guides. L'Arctique canadien. Voyage
19.05 Le Lait des autres. Histoire
19.15 Les Survivants du « monde perdu ». Planète
19.45 Le 5^e Zoom. Oliver Stone. CineCinemas 1
19.50 Festival d'Istanbul. Entre jazz et classique. Muzik
19.55 Notre XX^e siècle. La conquête de l'espace. Odysée
20.00 Lions et hyènes. Face-à-face mortel. Nat. Geographic

20.00 Canada, l'esprit de l'ours. Voyage
20.15 Hollywood Stories. Donald Trump. Paris Première
20.15 Asie du Sud-Est. [7/8]. Thaïlande : les rouleaux de printemps du Siam. Planète
21.00 Maestro. [4/5]. Le XIX^e siècle à Venise. Mezzo
21.00 L'Arbre et la fourmi. National Geographic
21.20 Les Messagers de l'ombre. De la débâcle à la clandestinité. La Chaîne Histoire
21.45 Charles Loupot ou la naissance de l'affiche moderne. Odysée
21.55 Theodore Zeldin. [3/4]. Histoire
22.00 Les Aventures de National Geographic. Le seigneur des abysses. National Geographic
23.05 Pilot Guides. La Thaïlande et le Laos. Voyage
23.15 Le Grand Jeu, URSS/EU. [2/6]. 1938-1945 : La grande alliance. Histoire
0.05 1914-1918. Les derniers témoins. La Chaîne Histoire
0.30 Les Filles de la sardine. Odysée
1.00 Sur la route avec Ray Brown. Entre les lignes. Muzik

SPORTS EN DIRECT

19.15 Patinage artistique. Championnats d'Europe. Eurosport
Programme court messieurs. Eurosport
20.00 Volley-ball. Ligue des champions féminine. Eurosport
Cannes - Reggio Calabria. Pathé Sport
1.00 Tennis. Internationaux d'Australie(3^e jour). Eurosport

MUSIQUE

19.45 Beethoven. *Quatuor à cordes n°11*. Enregistré en 1989. Avec Günter Pichler (1^{er} violon), Gerhard Schulz (2^e violon), Thomas Kakuska (alto), Valentin Erben (violoncelle). Mezzo
21.00 Concert européen au Théâtre Maryinski. Enregistré en 1996. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado. Muzik
21.50 Verdi. L'Ouverture de *La Force du destin*. Enregistré en 1978. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan. Mezzo
23.15 La Belle Hélène. Opéra d'Offenbach. Par l'Orchestre et les chœurs des Opéra du Louvre, dir. Marc Minkowski. Mezzo

THÉÂTRE

22.35 Les Jumeaux vénitiens. Pièce de C. Goldoni. Festival

TÉLÉFILMS

21.00 Changement de décors. B. Thomas **Paris Première**
0.15 Rencontre fatale. Douglas Jackson **Histoire**

SÉRIES

19.05 MacGyver. Dalton, l'espion. TF 6
19.55 Le Caméléon. Equipe de déminage. Série Club
20.40 Docteur Sylvestre. Silence, hôpital ! Série Festival
0.20 Ally McBeal. Two's a Crowd (v.o.) **Téva**

MERCREDI 16 JANVIER

TF1

12.05 Attention à la marche ! **12.50** A vrai dire **13.00** Journal, Météo **13.55** Les Feux de l'amour Feuilleton **14.45** Pas de répit pour Julia ! Téléfilm. Stefan Luchschy. Avec Suzanne von Borsody (Allemagne, 1998). **16.30** Alerte à Malibu Série **17.25** Melrose Place Série **18.15** Exclusif Magazine **18.50** L'euro ça compte **18.55** Le Bigdil Jeu **19.50** Vivre com ça Magazine **19.55** Météo, Journal, Météo



20.55 ANNE FRANK Téléfilm. Robert Dornhelm. Avec Hannah Taylor-Gordon, Ben Kingsley, Tatjana Blacher, Lili Taylor (Etats-Unis, 2001) **62692581** *D'après le journal tenu par une fillette contrainte de se cacher avec ses parents pendant la seconde guerre mondiale, pour échapper aux persécutions nazies.*

0.10 COLUMBO Dites-le avec des fleurs. Série. Boris Segal. Avec Peter Falk, Ray Milland, Bradford Dillman (EU, 1972). 8088727 *Un collectionneur de plantes rares et exotiques éprouve les plus grandes difficultés financières pour assouvir sa passion. Par ailleurs administrateur d'un énorme fonds de placement, il met au point son enlèvement avec son neveu, fortement endetté lui aussi...*

1.30 Exclusif **2.00** Du côté de chez vous **2.02** Météo **2.05** Ça peut vous arriver l'insécurité. **3.35** Reportages Mammies miss : la France aussi. Documentaire. Jérôme Caza **4.00** Enquêtes à l'italienne Série **4.55** Musique (5 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.40 Le Voleur ■ Louis Malle (France, 1966, 120 min) **Cinétoile**
14.10 L'Effoie des héros ■ Philip Kaufman (Etats-Unis, 1983, v.m., 190 min) **CineCinemas 2**
14.25 Allemagne année zéro ■ Roberto Rossellini (France - Italie, 1947, N., 70 min). Histoire
14.40 L'Ami américain ■ Wim Wenders (All., 1977, 125 min) **Cinéfaz**
16.10 Les Yeux noirs ■ Nikita Mikhalkov (Italie, 1987, v.m., 115 min) **CineCinemas 1**
17.10 Le Procès ■ Mark Robson (Etats-Unis, 1955, N., 110 min). TCM
17.20 Le Portrait de Dorian Gray ■ Albert Lewin (Etats-Unis, 1945, N., 110 min) **CineClassics**
18.25 Paris, Texas ■ Wim Wenders (Fr. - GB - All., 1984, 140 min) **Cinéfaz**
19.00 Parade de printemps ■ Charles Walters (Etats-Unis, 1948, v.m., 100 min). TCM
19.10 Le Masque d'or ■ Charles Brabin (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 70 min) **CineClassics**
19.45 Le Dernier de la liste ■ John Huston (Etats-Unis, 1963, N., v.o., 95 min) **CineClassics**
20.45 Les Vestiges du jour ■ James Ivory (Etats-Unis, 1993, 130 min) **Cinéstar 1**
22.55 Personne ne parlera de nous... ■ Agustín Díaz Yanes (Espagne, 1995, 100 min) **Cinéstar 1**
23.40 La Main du diable ■ Maurice Tourneur (France, 1942, N., 80 min) **CineClassics**

FRANCE 2

12.55 Météo, Journal, Météo **13.40** Derrick Pricker. Série **14.45** Un cas pour deux Du cyane dans la vodka **15.50** La Famille Green Obsession. Série **16.30** Un livre **16.35** Premier rendez-vous **17.10** Le Groupe Soupis. Série **17.40** 70's Show Eric se fait virer **18.00** CD aujourd'hui **18.05** Friends Série **19.00** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille Dans la salle de bains **20.00** Journal, Météo, Loto.



20.55 L'INSTIT L'Enfant caché. Série. Roger Kahane. Avec Gérard Klein, Sophie Barjac, Annick Brard (Fr., 1998) **7545142** *En cachant son fils autiste, un couple contraint son autre enfant, qui a réussi à établir un fragile contact avec son frère, à endosser d'écrasantes responsabilités.*

22.30 ÇA SE DISCUTE Nourrices, parents adoptifs, famille d'accueil : comment élever les enfants des autres ? Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. 5409581 *En France, 5 000 enfants sont adoptés, chaque année, tandis que d'autres sont séparés de leur famille pour diverses raisons et placés chez des assistantes maternelles qui deviennent alors une deuxième maman.*

0.45 Journal, Météo **1.10** Des mots de minuit Magazine **2.40** Emissions religieuses **3.25** 24 heures d'Info **3.45** Le Juste Euro **4.15** De Zola à Sultzter Documentaire. **4.45** Une princesse belge au Mexique (30 min).

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix Magazine **15.00** Questions au gouvernement **16.05** MNK Magazine **17.35** A toi l'actu **17.50** C'est pas sorcier La truffe : à la recherche du diamant noir. Magazine **18.15** Un livre, un jour Magazine **18.20** Questions pour un champion **18.45** La Santé d'abord **18.50** Le 19-20 de l'Info, Météo **20.10** Tout le sport Magazine **20.20** C'est mon choix... ce soir Magazine.



20.50 QUAND JE SERAI PRÉSIDENT La sécurité. Magazine présenté par Elise Lucet, Christine Ockrent, Jérôme Cathala, Catherine Matausch et Louis Laforge. Invités : Michèle Alliot-Marie, François Hollande, Robert Hue, Corinne Lepage, Alain Madelin, Bruno Mégret. 559974 *Un nouveau rendez-vous politique.* **22.50** Météo **22.55** Soir 3

23.20 PATINAGE ARTISTIQUE Championnats d'Europe. Programmes libre couples. A Lausanne (Suisse). En différé. 2925413 *Dix-huit couples en lice, parmi lesquels Les Français Sarah Abitbol et Stéphane Bernadès et Marie-Pierre Leray et Nicolas Osseland, s'affrontent ce soir. Commentaires de Nelson Monfort et Annick Gailhaguet.*

0.35 Ombre et lumière Magazine. Invitée : Christine Ockrent, journaliste. **1.05** Les Dossiers de l'Histoire Magazine présenté par Jean-Michel Gaillard. L'Œil du consul. Documentaire. Jorge Amat (60 min).

FRANCE 5 / ARTE

12.05 Midi les zouzous ! **12.50** Déluge [1/3]. La terre noyée **13.45** Le Journal de la santé **14.05** Cas d'école Magazine **15.05** Planète insolite La Géorgie et l'Arménie **16.05** Après la sortie Magazine **17.05** Va savoir Magazine **17.35** 100 % question **18.05** C dans l'air **19.00** Connaissance L'Empire de l'ail **19.45** Arte info, Météo **20.15** La Vie en feuilleton Secours en montagne. [3/6] L'Esprit d'équipe.



20.45 LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE Le fil de la vie [2/2] : ce qui est, 1940-1980. Magazine présenté par A. Adler. 9591041 *Seconde partie d'un documentaire allemand réalisé par Michael Kuball en 2001. A partir de milliers de films amateurs, venus des quatre coins de l'Europe, une histoire « anonyme » du XX^e siècle.*

21.45 MUSICA. André Previn : A quoi sert un chef ? Documentaire. 4671993 *Avec humour et ironie, et en n'hésitant pas à illustrer ses propos, André Previn, actuellement à la tête de l'Orchestre symphonique du WDR, revient sur l'importance du chef d'orchestre dans l'interprétation d'une œuvre. Un documentaire réalisé par Barrie Gavin en 2001.*

22.45 Le Fleuve d'or ■ Film. Paulo Rocha. Avec Isabel Ruth (Port. - Bré., 1998, v.o.) **0.25** Au temps de l'Empire romain Documentaire **2.00** Les Garçonnes La naissance de la femme du XX^e siècle (60 min). 5928833

M6

12.05 Ma sorcière bien-aimée Série **12.30** Météo **12.35** La Petite Maison dans la prairie Je chevaucherai le vent. Série **13.35** M6 Kid **17.00** Fan de Magazine **17.30** Plus vite que la musique Magazine. **17.55** Largo Winch Les liens du sang. Série **18.55** The Sentinel Traffic d'armes. Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Malcolm Il n'y a pas d'heure pour Halloween Série **20.40** Caméra Café Série.



20.50 HOMICIDE CONJUGAL Téléfilm. Gérard Cuq. Avec Michel Voïta, Valérie Steffen, Christophe Laubion, Pascale Roberts (France, 1997). **522790** *Une mystérieuse psychopathe décime l'entourage d'un jeune cadre, amoureux d'une standardiste à la beauté fatale.*

22.30 X-FILES L'INTÉGRALE Le message **0**. Masculin-féminin **0**. Série. Avec David Duchovny, Gillian Anderson, Mich Pileggi (France, 1997). **522790** *Dans Le Message, Scully et Mulder, les deux agents du FBI, sont aidés dans leur enquête par un détenu qui, après avoir marchandé une réduction de peine, leur fait d'étranges révélations. Douzième et treizième épisodes de la première saison (1993-1994).*

0.20 Strange World Virus mystérieux. Série **1.09** Météo **1.10** M6 Music **2.30** Fréquenteur Magazine **3.25** Plus vite que la musique **3.45** Festival des Vieilles Charrues Les meilleurs moments **4.45** M6 Music (125 min).

CANAL+

14.50 Triangle maudit Téléfilm. Ted Humphrey et Lewis Teague. Avec Luke Perry (EU, 2001) **16.20** Star Hunter Question de confiance **17.10** Eddy Tria ► En clair jusqu'à 20.59 **18.40** Tom et Jerry **18.45** Dieu, le Diable et Bob Luxe, calme et volupté. Série **19.10** Le Journal **19.25** + de cinéma **19.40** + de sport **19.50** Le Zapping **19.55** Les Guignols de l'Info **20.05** Burger Quiz **20.45** Encore + de cinéma.

CARNET

DISPARITION

Cyrus Vance

Un négociateur avisé

ANCIEN secrétaire d'Etat (ministre des affaires étrangères) des Etats-Unis, Cyrus Vance est mort, à l'âge de 84 ans, samedi 12 janvier, à New York. Avocat à New York avant de rejoindre le service public en 1957, Cyrus Vance avait été nommé secrétaire d'Etat par le démocrate Jimmy Carter, élu président en novembre 1976. Il avait donné sa démission, en avril 1980, en raison de son désaccord avec la décision, prise par M. Carter, de monter une opération militaire pour tenter de libérer les cinquante-deux fonctionnaires de l'ambassade américaine à Téhéran, retenus en otage par le régime de l'ayatollah Khomeiny après la révolution iranienne. La tentative s'était soldée par un échec humiliant, les erreurs et les maladresses commises entraînant, en outre, la mort de huit soldats américains. La démission du secrétaire d'Etat n'avait eu qu'un précédent, remontant à 1915.

La démission de Cyrus Vance était la conséquence d'un conflit qui s'était déclaré très tôt entre lui et le conseiller de M. Carter pour la sécurité nationale, Zbigniew Brzezinski. L'année 1979 avait été particulièrement éprouvante pour le président et le gouvernement américains, avec la chute du chah d'Iran, celle du régime de Somoza au Nicaragua et, pour finir, l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan. Cette série de revers avait été mise au compte du manque de fermeté de M. Carter. M. Brzezinski avait alors encouragé le président à faire une démonstration de force s'il voulait être réélu en novembre 1980. M. Vance estimait qu'une opération militaire en Iran était risquée, que la libération des otages pouvait être obtenue par la diplomatie et que la relation qui existait entre les deux pays avant la révolution khomeiniste pourrait être restaurée.

MEMBRE DE L'« ESTABLISHMENT »

M. Carter fut ensuite battu par Ronald Reagan, et Cyrus Vance ne devait plus exercer de responsabilités gouvernementales. Cependant, son sens de la négociation a été mis à contribution pour résoudre diverses crises, notamment celle du Haut-Karabakh, opposant l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Il avait travaillé aussi à un cessez-le-feu en Croatie, lors des affrontements consécutifs à la désintégration de l'ancienne Fédération yougoslave. Plusieurs années après le conflit qui les avait opposés, M. Brzezinski avait présenté son adversaire comme la parfaite incarnation du barreau et de l'élite blanche, anglo-saxonne et protestante, profession et société dont les valeurs et les règles de conduite, selon lui, étaient dépassées. Cyrus Vance ne refusait pas d'être désigné comme un membre de l'establishment, mais c'était pour exprimer sa confiance dans la vitalité de ce milieu et dans son aptitude à jouer un rôle, non pas déclinant, mais croissant.

Né le 27 mars 1917, fils d'un assureur et propriétaire terrien de Virginie-Occidentale, mort lorsqu'il avait 5 ans, le futur secrétaire d'Etat avait été très influencé par un cousin, John Davis, homme politique démocrate des années 1920. Après des études à l'université Yale et la seconde guerre mondiale dans la marine, il était entré dans un cabinet d'avocats. C'est Lyndon Johnson, alors chef de la majorité démocrate du Sénat, qui l'avait fait venir à Washington pour travailler, d'abord, sur les dossiers de la compétition avec l'Union soviétique dans la conquête de l'espace. Après l'élection de John Kennedy en 1960, Johnson étant son vice-président, Cyrus Vance était entré au Pentagone et était devenu secrétaire adjoint à la défense. Il avait ensuite bifurqué vers la diplomatie et participé, comme adjoint d'Averell Harriman, aux premières négociations de Paris, en 1968, entre les Etats-Unis et le Nord-Vietnam.

Patrick Jarreau

A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde (*www.lemonde.fr/carnet*) des nominations, des lois, décrets et arrêtés parus au journal officiel, ainsi que des adresses de sites publiant des documents significatifs.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances
Séverine BESSE , Daniel JEAN MARIE FLORE , Samuel JEAN MARIE FLORE ont la joie d'annoncer la naissance de
Mathieu ,
le 23 décembre 2001.
4, mail des Tilleuls, 77420 Champs-sur-Marne.

Décès

– Claudine et Serge Wolikow, ses neveux,
Nicolas et Julien Wolikow, ses petits-neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Veuve Pierrette BALTET, née **HOUDEAU**, leur chère « **Tantine** »,

survenu le 10 janvier 2002, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont eu lieu le 15 janvier, à Bagneux-la-Fosse (Aube), son village natal.

26, rue Damrémont,
75018 Paris.

– Dijon.
M. et Mme Pierre Blondel, M. et Mme Jacques Blondel, M. et Mme Jacques Le Roy, M. et Mme Jacques Vincent, M. et Mme Jean Blondel, M. et Mme Joseph Boudrant, M. et Mme Philippe Blondel, M. et Mme Marc Blondel, Mlle Madeleine Blondel, ses enfants, Claire et Pierre, Luc et Juliette, Anne et Olivier, Sylvie, Annick et Nicolas, Vincent et Geneviève, Sébastien, Nicolas et Danièle, Isabelle et Bertrand, Béatrice et Dominique, Henri et Anne, Marie et Thierry, Alette et Paul-Alexandre, François, Elisabeth et Nicolas, Emmanuel, Guillaume, Edouard, Louise, Pierre-Edouard, Rose, Louis, Jeanne, Mathilde, Thomas, Cécile, ses petits-enfants, Louise, Camille, Paul, César, Zoé, Léon, Leïla, Camille, Claire, Moëmi, Hélène, Augustin, Grégoire, Jacques, Jean, André, Paul, Cyrille, Sabine, Jérémie, Vianney, Mailys, Cyprien, Alice, Léopold, ses arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Mme André BLONDEL , née Renée MINISCLOUX ,
survenu le 13 janvier 2002, dans sa quatre-vingt-neuvième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 16 janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Michel, à Dijon.
Cet avis tient lieu de faire-part.
21, rue Vauban, 21000 Dijon.

– France Caubarrère, sa mère,
Malika Caubarrère, née Gherab, son épouse,
Leïla Le Moine, Mathieu Caubarrère, ses enfants et leurs conjoints,
Sarah, Louis, Irène, Mato, ses petits-enfants,
Isabelle, Marie-France (†), Anita, Nathalie, ses sœurs, leurs conjoints, leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Caubarrère, Gherab, Vernant, Ali Yahia,
Ses nombreux amis d'Algérie et de France,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jean-Louis CAUBARRÈRE,

survenu le 12 janvier 2002, à l'âge de soixante-six ans.

L'inhumation eu lieu le mardi 15 janvier, au cimetière du centre-ville de Villeneuve-lès-Avignon, à 15 h 30.

Malika Caubarrère
17, rue des Récollets,
30400 Villeneuve-lès-Avignon.

– Le président,
Le conseil d'administration d'ORT France
ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice CHICHE,
membre du conseil d'administration,
président
du comité d'ORT Choisy-le-Roi,

survenu le 10 janvier 2002, et présentent à sa famille leurs plus vives condoléances.

– Claire Lebeau, sa femme,
Paola et Adrien, ses enfants,
Christian de Chalonge,
son père,
Françoise Eudel de Chalonge, sa mère,
Yves, Florence et Joanna, son frère et ses sœurs,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part de la mort de

Marc de CHALONGE,

survenue brutalement, à l'âge de trente-neuf ans, le 8 janvier 2002.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Patrick et Philippe, ses fils,
Bertrand,
son petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Renée DESBŒUFS, épouse **RASSAT**,

survenu le 10 janvier 2002, à Etagnac (Charente).

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Athènes. Ano Diminio. Dublin. Paris.

Géraldine et Jean Marc,
Justin, Piers et Mary,
Jarlah, Gregory et Angeliki,
ses enfants et beaux-enfants,
Alice, Natalie, Helen, Steven,
Christopher et Sean,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Alice DILLON,

qui s'est éteinte paisiblement, à Dublin, le 13 janvier 2002.

– Mme Suzie Solon,
son compagne,
Florian et Julien,
ses fils,
Jérôme Gasser,
Mme Georgette Marié,
sa mère,
Gilberte et Pierre Bouillon,
Jacky Marié,
Et tous ceux qui l'ont bien connu,
ont la douleur de faire part du décès de

Guy FICHOT,
directeur d'hôpital,
administrateur civil,
chevalier des Palmes académiques,

le 11 janvier 2002, à Paris, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Un dernier hommage lui sera rendu le vendredi 18 janvier, à 10 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, à Paris-20^e.

20, allée Anne-de-Beaujeu,
75019 Paris.

– Le professeur André Françon,
Le docteur et Mme Jean Françon, leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mlle Marcelle Françon,
Les familles Ausseur, Debenedy, Marchand et Merklen,
ont la tristesse de faire part du décès de leur sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine,

Antoinette FRANÇON,

survenu le 12 janvier 2002, dans sa soixante-dix-neuvième année, à la suite d'une longue maladie.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 17 janvier, à 10 h 30, en l'église de la Madeleine, Paris-8^e.

L'inhumation aura lieu le vendredi 18 janvier, à 11 h 30, au cimetière Saint-Simond d'Aix-les-Bains (Savoie).

Cet avis tient lieu de faire-part.

55, rue des Mathurins,
75008 Paris.

– Les familles Gilard et Faure,
Et tous ses vieux et très fidèles amis
ont le chagrin de faire part de la disparition de

Madeleine GILARD, dite « **MADY** »,

le 12 janvier 2002.

Elle sera inhumée près de sa mère

Henriette,

au cimetière de Thiais, le mercredi 16 janvier, à 15 heures.

79, rue Daguerra,
75014 Paris.

– Le président,

Et les membres de la Cour de justice des Communautés européennes
ont le profond regret d'annoncer le décès de

M. Fernand GREVISSE,
juge à la Cour de justice
des Communautés européennes,
du 4 juin 1981 au 6 octobre 1982
et du 7 octobre 1988 au 6 octobre 1994,

survenu à Paris, le 11 janvier 2002.

– Danielle et Daniel Jacoby,
sa mère et son père,
Carine et Jean-David,
sa sœur et son frère,
Ses amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Catherine Manuella JACOBY,

survenu le 12 janvier 2002.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Famille Jacoby,
31, avenue d'Eylau,
75116 Paris.

Léon KOSUTA,
ancien conservateur au département des littératures slaves
de la Bibliothèque nationale,

décédé à Paris, le 25 décembre 2001, sera inhumé à Zagreb, en Croatie, le 16 janvier 2002.

– Mme Marcel Langlois,
sa maman,
Mme Raymonde Langlois,
son épouse,
Thierry, Laurent et Alexandre,
ses enfants,
Carla,
sa petite-fille,
Michelle et Jean Yves Langlois,
sa sœur et son frère,
Les familles Langlois, Sourbès, Bénard et Gosselein,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jacques LANGLOIS,

survenu le 11 janvier 2002.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 16 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Etienne, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Elle sera suivie de l'inhumation dans la plus stricte intimité.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

6, rue du Sabot,
95300 Saint-Ouen-l'Aumône.

– M. Jean Gustave Laurent,
son époux,
Jean-Pierre et Andrée Laurent,
Dominique et Evelyne Laurent,
Philippe et Jeanne Laurent,
ses enfants,
Marion, Nancy, Antoinette,
Quentin et Gabrielle,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Janine LAURENT, née **GOURBEYRE**, pharmacien,

survenu le 12 janvier 2002.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 18 janvier, à 10 h 30, en l'église de Saint-Cirgues-sur-Couze (Puy-de-Dôme).

« Pourquoi t'abats-tu, mon âme, et gémis-tu au-dedans de moi ? »
Espère en Dieu,
car je le louerai encore.
Il est mon salut et mon Dieu. »
Ps. 42,12.

67, rue de l'Abbé-Groult,
75015 Paris.

– Mme Bertrand Roger Lévy,
son épouse,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Bertrand Roger LÉVY,

survenue le 17 décembre 2001, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

6 bis, rue du Cloître-Notre-Dame,
75004 Paris.

– Paris. Versailles.
Geneviève MAIREY-SCHMIDT, diplômée de l'Ecole des langues orientales,

née le 18 septembre 1910, à Libau (Lettonie), est décédée le 9 janvier 2002, à Montbard (Côte-d'Or).

Inhumée dans l'intimité le 11 janvier, elle repose auprès de son époux,

Jean MAIREY,
compagnon de la Libération,

disparu le 16 octobre 1982.

De la part de
Marcelle Schmid,
sa sœur,
François et André Mairey,
ses fils,
Aude et David Mairey,
ses petits-enfants.

Jo MELCHIO

nous a quittés le 9 janvier 2002, à l'issue d'un combat courageux contre la maladie.

De la part de
Marie-Rose Melchio-Sanviti,
son épouse,
Jean-Christophe et Karine,
Jean-Philippe et Dominique,
ses enfants,
Brigitte Melchio,
Jean-Pierre Melchio,
Jacqueline Mariotti,
Marie-France Bosseno,
ses frère et sœurs,
leurs conjoints et leurs enfants,
Marie-Antoinette et Robert Feliciaggi,
sa belle-sœur et son beau-frère,
et leurs enfants,
Les familles parentes, alliées et amies.

3, rue Gubernatis,
06000 Nice.

– Le président de l'université Paris-IV - Sorbonne,
La directrice de l'UFR d'études ibériques et latino-américaines,
Ainsi que l'ensemble de la communauté universitaire,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Paul TEYSSIER,
professeur émérite,

survenu le jeudi 10 janvier 2002.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 23 décembre 2001, en Israël, de

Fanny ZAC ,
épouse de
Sylvain ZAC , professeur émérite à l'université Paris-X,

décédé le 21 décembre 1993.

Edith Chomentowski,
19, rue Emile-Dubois,
75014 Paris.

CARNET DU MONDE TARIFS ANNÉE 2001-2002 -TARIF à la ligne
DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 22 € - 144,31 F TTC TARIF ABONNÉS 18,50 € - 121,35 F TTC NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS FORFAIT 10 LIGNES 120 € - 787,15 F TTC, ligne suppl. 12 € - 78,71 F TTC TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC <i>La ligne suppl. : 10 € - 65,60 F TTC</i> THÈSES - ÉTUDIANTS : 13,35 € - 87,55 F TTC COLLOQUES - CONFÉRENCES : <i>Nous consulter</i> ☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96 Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Anniversaires de décès
Norbert PETRANKER , 16 janvier 1964 - 16 janvier 2002.
Je me souviens De ton regard lucide De tes yeux grands ouverts sur le monde De tes soucis me concernant De la sagesse que tu as tenté de m'apprendre Je n'oublie pas.
Ta fille.

Conférences
La Fédération française de l'Ordre Maçonnique mixte et international Le Droit Humain organise, le 19 janvier 2002, à 15 heures, 9, rue Pinel, Paris-13^e , une conférence publique : « Droit Humain et Internationalisme » . Intervenant : Camille GUIDICELLI , présidente de la Fédération française, grand orateur du Suprême Conseil.
Pour toute demande d'invitation, s'adresser à la Fédération française du Droit Humain - secrétariat 49, boulevard de Port-Royal, Paris-13 ^e . Tél : 01-44-08-62-62. Fax : 01-44-08-62-60. Internet : http://www.droithumain-france.org

Cours
Formations informatique à domicile (prise en main matériel, Internet, multimédia, bureautique), dépannage micro. Une équipe de formateurs et de techniciens à votre service en Ile-de-France. ALDISA Pour toute information, contactez le 01-46-67-18-90.

Communications diverses

– **Centre communautaire de Paris. Mercredi 16 janvier 2002**, à 20 h 30. **Hommage à Claude Vigée**, avec Catherine Chalier, professeur (université Paris-X - Nanterre), Aude Preta de Beaufort, maître de conférences (université Paris-V - Sorbonne), Henri Meschonnic, poète et écrivain, Paul Thibaud, président des « **Amitiés judéo-chrétiennes de France** », David Mendelsohn, professeur (université de Tel-Aviv) et en présence de **Claude Vigée**, 119, rue La Fayette, Paris-10^e. Tél : 01-53-20-52-52. PAF.

Soutenances de thèse

– **Claire Desbois-Thibault** (université - Paris-IV - Sorbonne) soutiendra sa thèse de doctorat d'histoire « **Dynamisme et prospérité d'une Maison de champagne. Moët & Chandon. 1792-1914** », le 18 janvier 2002, à 9 h 30, au Centre historique des Archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois, Paris-3^e.

Abonnez-vous au Monde pour 26,35 € (172,84 F) par mois
Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex
Oui , je souhaite recevoir <i>Le Monde</i> pour 26,35€ (172,84 F) par mois par prélèvement automatique.
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Prénom : Nom :
Adresse :
Code postal : Localité :
Offre valable jusqu'au 30/06/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 201MQPAE
Autorisation de prélèvements
<input type="checkbox"/> N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031
Organisme créancier : <i>Société Editrice du Monde</i> 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom Prénom N°rue Code postal Ville
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (<i>votre banque, CCP ou Caisse d'épargne</i>) N° N°rue Code postal Ville
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER Code Etablissement Code Guichet N°de compte Clé RIB
Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi. Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/mi n) <small>"Le Monde" (USPS=0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518 Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03</small>

PIERRE GEORGES

CARNET DE ROUTE

Le juge justicier

DANS les feuillets, parfois, les flics craquent. Ils remettent, céans, leur insigne, leur carte et leur arme et, théâtralement, signifient ainsi qu'ils jettent l'éponge. Ils défroquent, jettent leur vocation aux orties et voguent vers un nouvel et hypothétique idéal.

Dans la vie, parfois, un juge craque. Il remet, céans, son code de procédure pénale, ses illusions perdues et ses souvenirs à la presse et à l'opinion publique. Il défroque, provisoirement ou définitivement. Et sautant lui-même, il se fait l'artificier d'une méchante affaire politico-judiciaire.

Ce fameux pouvoir des juges, évoqué ici, dénoncé là, Eric Halphen en a usé d'une ultime, paradoxale et détonante manière : le droit inaliénable pour un magistrat de se faire bombe judiciaire et de dire, de clamer qu'il ne croit plus, même et surtout lui, à la justice de son pays.

De juge, Eric Halphen, s'est ainsi fait justicier. Et nettement plus redoutable ici que redouté là. Dans un entretien-canon au *Parisien*, lundi, il a vidé son sac, qui n'est pas que le sien. Il y a dit son écœurement d'homme, sa lassitude, sa solitude, son impuissance de magistrat à aller contre le cours des choses et de la justice ou plutôt de l'injustice.

Il a, le juge Halphen, qu'on l'approuve ou le déplore, fait sauter la baraque pour réaffirmer, en homme d'une certaine et douloureuse expérience, ce que le simple quidam, en ses préventions ordinaires et blasées, remâche par routine : à savoir qu'il n'y a pas, ou plus, vraiment de justice en France dès lors qu'il y en aurait deux, une pour les humbles, l'autre pour les puissants.

C'est là un propos coutumier, dans son énoncé, tout autant que révolutionnaire, au sens de l'his-

toire comme au sens de l'actualité. Le juge Halphen, devenu le citoyen Halphen, a, si l'on peut user de cette image, placé depuis lundi la justice française en garde-à-vue. Ou, à tout le moins, en garde-à-crédibilité dans son fonctionnement interne d'institution rongée par la révérence aux puissants. Il a, par la même occasion, placé tout un monde politique face au miroir, peu complaisant, de l'opinion publique.

La désillusion est un plat qui se vomit chaud. L'écœurement aussi. Et de ce point de vue, l'homme Halphen, pour avoir beaucoup subi, donne beaucoup.

On sait bien, on voit bien la tentation et la tentative de contre-attaque qui s'esquisse et se dessine : à savoir que le juge d'instruction Halphen était un mauvais juge. Un juge faisant trop d'erreurs de procédure pour n'être pas constamment déjugué. Oui, et déjà certains ténors de la droite parlementaire s'y emploient qui entonnent déjà la chanson du mauvais juge chevauchant la mauvaise cause.

C'est un fait, Eric Halphen a commis des erreurs. Il y fut aidé, abondamment, tant la recherche du moindre vice de procédure est devenue, comme hier, mais plus qu'hier encore, l'arme suprême de défense, la lettre de la loi terrassant l'esprit de la justice. Il y fut aidé par les multiples manœuvres consistant à saucissonner à outrance les dossiers, les instructions, les compétences comme autant de coupe-feu indispensables à la non-manifestation de la vérité. Il y fut aidé enfin par les persécutions, les menaces, les atteintes à la vie privée, toutes ces saloperies commises à son encontre et qui rendent crédibles son discours d'aujourd'hui sinon son bilan d'hier.

Pour 80 euros par mois, on enseignait le français sous les talibans

KABOUL

de notre envoyé spécial

Dans l'une des salles de classe délabrées du lycée français de Kaboul, juché sur son estrade devant une poignée d'élèves transis dans le froid humide de l'hiver afghan, une branche de bois en guise de baguette, Akhtar Mohammad Abdoulli incarne une sorte de persistance : celle de s'être obstiné, sous le roi, la république, les communistes, les moudjahidins et les talibans, à enseigner le français. Même au temps de la guerre civile, quand s'abattaient sur la ville les bombes du seigneur de guerre Hekmatyar, même quand les « étudiants en religion » vinrent imposer leur ordre noir sur la capitale, bref, même quand l'espoir n'était plus de saison en Afghanistan.

A 54 ans, ce petit homme vif coiffé d'un bonnet de fourrure est fier d'ailleurs de travailler pour un établissement qui « durant vingt-trois ans de guerre a seulement dû fermer deux mois à cause des bombes ! » La qualité de l'enseignement, certes, a aussi été l'une des victimes du conflit : Akhtar parle désormais un français des plus chaotiques, ce dont il est parfaitement conscient. « Pendant vingt ans, s'excuse-t-il, j'ai enseigné avec des vieux livres le même cours. Je ne parlais pas souvent avec des Français. Car au deuxième jour de l'invasion soviétique, en 1979, tous les profs français sont partis ! »

A Kaboul, le lycée Esteqlal (Indépendance) est un symbole : c'est ici qu'une partie de l'élite francophone a été éduquée et, parmi elle, un certain commandant Ahmad Chah Masoud, dont Akhtar fut, brièvement, l'un des professeurs quand le futur héros de la résistance était en terminale. « Lorsqu'il a pris le pouvoir à Kaboul, en 1992, j'ai été le voir. Il m'a reconnu et il m'a aidé », se souvient-il non sans fierté en évoquant la mémoire du chef afghan assassiné en septembre 2001 par les sbires de Ben Laden.

La France est pour lui un vieux souvenir qu'il évoque avec une certaine nostalgie : « En 1975, j'ai passé dix-huit mois dans votre pays. J'ai fait un stage de six mois à Grenoble, où j'ai étudié à la faculté des lettres. Parfois, j'allais à Chamonix faire du ski. » Aujourd'hui, les vitres



Le lycée Indépendance a survécu aux guerres d'Afghanistan

des bâtiments en béton gris ont été soufflées par les bombardements. Les six cents élèves qui y étudient encore (contre près de trois mille avant) sont confinés dans une partie de ce qui était un vaste ensemble.

« Si des bombes tombaient, on devait quand même renvoyer les élèves chez eux, raconte Akhtar Abdoulli. On attendait une, deux, trois, explosions, puis on demandait à tout le monde de partir. Je me souviens du cri des enfants, réfugiés dans un coin de la salle, quand passaient les avions, quand s'écrasaient des obus, juste à côté, sur la bibliothèque nationale. » C'était le temps de la guerre fratricide, à l'époque de la grande « explication » inter-moudjahidin, quand des dizaines de milliers de personnes furent à Kaboul les victimes de ces combats qui éclatèrent entre factions islamistes rivales, après la chute du dernier régime communiste.

Quand vinrent les talibans, Akhtar, comme beaucoup d'Afghans, fut plutôt « soulagé ». « On s'est dit qu'ils étaient de bons musulmans, qu'ils ramèneraient l'ordre. Mais on a vite compris que ce serait dur ! » La barbe de rigueur, le voile imposé pour les femmes, la fermeture des lycées pour filles (il y avait aussi un établissement franco-afghan pour elles, le lycée Malalāi), tout cela devint bientôt « très mauvais ». Le nouveau directeur d'Esteqlal, un cer-

tain Mollah Aminullah Sidiqui, « était totalement inculte, raconte-t-il ; c'était un homme très menaçant. Il nous disait : mettez votre turban ! défense de s'habiller comme un Occidental, ne soyez pas bons avec les élèves, battez-les s'ils ne sont pas sages ! »

Aujourd'hui, Akhtar Abdoulli, bien sûr, est content. Mais il reste prudent. Comme beaucoup de Kabouli et d'Afghans, il n'a pas encore coupé sa barbichette. « Les gens ont peur, les femmes n'osent pas retirer leurs « tchadris » [le long voile qui les enveloppe de la tête aux pieds] et les hommes se disent : on va attendre un peu pour se raser car on se dit que les talibans ont laissé des traces. On a peur de se faire accuser d'être de mauvais musulmans ». A ses côtés, un de



ses collègues, professeur barbu de langue pachto, lui lance quelque chose à l'oreille et Akhtar éclate de rire : « Mon ami dit qu'on est tellement pauvre qu'on n'a même pas de quoi se payer un rasoir ». Ici, comme tous les fonctionnaires afghans, les professeurs continuent de travailler sans avoir reçu de salaire depuis huit mois. « A la maison, on survit en vendant tout : les tapis, les théières. Je vis dans deux pièces avec ma femme, mes deux enfants et ma sœur, c'est très dur », explique Akhtar en bousculant ses mots, le regard pétillant, le sourire malicieux. Il y a huit mois, au bout de trente-quatre ans d'enseignement, il touchait la somme de 1 million d'afghans par mois. Au cours de l'époque, cela faisait environ 80 euros.

Bruno Philip

 IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Le clown Grock à Medrano

LA QUESTION que l'on vous pose aussitôt : « Quelle idée à son âge de vouloir encore faire le pitre sur la piste ! Est-il réduit à la misère ? » Tenez pour certain que s'il parle un tel langage votre interlocuteur n'a pas trouvé le temps d'aller applaudir Grock au cirque Medrano. L'homme, Adrien Wettoch, ressemble au type conventionnel du businessman américain : haut en couleur, cheveux sel, lunettes d'écaïlle. Il eut soixante-douze ans

aux chrysanthèmes. Le clown, lui, n'a pas d'âge sous son faux crâne coiffé d'une toque vert bouteille. Sa défroque est célèbre : il flotte dans un paletot à carreaux et d'amples braies juponnant sur d'interminables godasses d'Auguste.

« Pourquoi » vous raconter son numéro lui-même ? Vous en connaissez probablement les moindres trucs. Tout est réglé au quart de seconde : le moindre coassement de la voix, chacun des souri-

res qui humanisent en l'illuminant de bonté la figure de robot du vieux clown musical. Grock peut tout se permettre et même une incursion dans le domaine de la poésie silencieuse lorsque, restant immobile dans l'unique tache lumineuse d'un projecteur, il choisit, le temps d'une mesure pour rien sur son concertina, la gravité.

Henry Magnan
(16 janvier 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ Le palmarès 2001 des classes préparatoires aux grandes écoles, qui classe plus de 400 établissements pour plus de 180 options de concours vient d'être publié sur la chaîne éducation du site du Monde (<http://educ.lemonde.fr>).

■ Saffiya Tungal-Tudu, Nigériane de trente ans, avait été condamnée en octobre à la peine de mort par lapidation. Lemonde.fr revient sur son cas, après qu'elle a bénéficié d'un sursis pour mener sa grossesse à terme.

■ Retrouvez l'actualité en continu tout au long de la journée sur lemonde.fr.

CONTACTS

► **ABONNEMENTS**
Par téléphone : 01-42-17-32-90
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>
Par courrier : bulletin d'abonnement p. 34
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euros TTC/min)
► **INTERNET**
Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>
Site nouvelles technologies : <http://interactif.lemonde.fr>
Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>
Marché de l'emploi : <http://emploi.lemonde.fr>

Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>
Marché de l'immobilier : <http://immo.lemonde.fr>
► **TÉLÉMATIQUE**
3615 lemonde
► **DOCUMENTATION**
Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>
► **COLLECTION**
Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Le Monde sur microfilms 03-88-71-42-30
► **LE MONDE 2**
Abonnements : 01-42-17-32-90
« Histoires d'euros » actuellement disponible.

Tirage du Monde daté mardi 15 janvier 2002 : 745 588 exemplaires.

1 - 3

 Demain dans *Le Monde*

Le franc

pressé de quitter la scène

Le Monde